



Sommaire

À LA UNE

La Fédération française de tennis, une sulfureuse pétaudière

LE JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016 | PAR LAURENT MAUDUIT

- p. 11 La direction de La Poste aurait comptabilisé plus de 50 suicides en 2016
PAR RACHIDA EL AZZOUI
- p. 13 Les pires coups tordus des agents de joueurs
PAR MICHAËL HAJDENBERG, MICHEL HENRY, DONATIEN HUET, MICHEL HENRY, YANN PHILIPPIN ET MICHEL HENRY
- p. 15 Guerre en Syrie: l'impossible décompte
PAR AMÉLIE POINSSOT
- p. 17 Les islamistes turcs se mobilisent pour Alep et contre l'Iran
PAR NICOLAS CHEVIRON
- p. 19 Le débat: le martyr du peuple syrien
PAR LA RÉDACTION DE MEDIAPART
- p. 19 Les frères Traoré reconnus coupables de violences et d'outrages contre les forces de l'ordre
PAR FAÏZA ZEROUALA
- p. 21 A la CPI, les droits des accusés mis à mal par des problèmes budgétaires
PAR FANNY PIGEAUD
- p. 23 A Paris, Benoît Hamon expose sa «France de demain»
PAR CHRISTOPHE GUEUGNEAU
- p. 24 Battre la campagne
PAR BATTRE LA CAMPAGNE
- p. 30 Manuel Valls et le 49.3: le remords d'un récidiviste
PAR HUBERT HUERTAS
- p. 30 Sécurité sociale: Fillon écope
PAR LUCIE DELAPORTE
- p. 32 De Macron à Fillon, le grand chambardement...
PAR HUBERT HUERTAS
- p. 33 Retour sur le passé: le FN, défenseur des droits des femmes?
PAR VALÉRIE IGOUNET
- p. 37 L'invisible Vincent Peillon au Parlement européen
PAR LUDOVIC LAMANT
- p. 39 Jackpot de la primaire: Fillon n'a même plus besoin de dons
PAR MATHILDE MATHIEU ET ELLEN SALVI
- p. 41 Boubakeur el-Hakim, vie et mort d'un émir français
PAR MATTHIEU SUC
- p. 46 Détournements de fonds publics au Sénat: deux nouvelles mises en examen
PAR MATHILDE MATHIEU
- p. 46 Encore une mauvaise journée pour Christine Lagarde devant la CJR
PAR MICHEL DELÉAN
- p. 48 Le procès Lagarde et la «primaire jackpot» de Fillon
PAR LA RÉDACTION DE MEDIAPART
- p. 48 Mediatrap: un Flash-Ball sous le sapin
PAR MICHEL PIMPANT
- p. 48 Une tempête dans un verre d'eau?
PAR USUL ET THIBAUT JEANDEMANGE
- p. 48 A la frontière italienne, les sales méthodes pour refouler les migrants
PAR LOUISE FESSARD
- p. 51 La bataille du chèque fait rage dans l'outre-mer
PAR JULIEN SARTRE
- p. 53 Slavoj Žižek: «Ne soyons pas fascinés par Trump!»
PAR LUDOVIC LAMANT
- p. 54 Donald Trump explore la galerie des monstres
PAR PHILIPPE COSTE
- p. 58 Condamné et banni, l'ex-agent star de Zidane continue de sévir en secret
PAR MICHAËL HAJDENBERG, MICHEL HENRY, YANN PHILIPPIN
- p. 61 Le Conseil du numérique maintient sa demande de suspension du fichier TES
PAR JÉRÔME HOURDEAUX
- p. 62 «Les emplois qu'on perd ici, on ne les retrouve pas»
PAR MATHILDE GOANEC
- p. 65 Le projet de «grand stade» de rugby est abandonné
PAR ANTTON ROUGET
- p. 66 Procès «LuxLeaks»: les lanceurs d'alerte sont toujours en accusation
PAR DAN ISRAEL

- p. 69 Migrants: la Commission remet la pression sur la Grèce
PAR AMÉLIE POINSSOT
- p. 70 Solenne Jouanneau: «Les imams, une autorité sous contrôle»
PAR JOSEPH CONFAVREUX
- p. 72 «A qui la faute?»: les erreurs de politique économique et comment les éviter
PAR PHILIPPE RIÈS
- p. 75 Turquie: le régime se transforme méthodiquement en dictature
PAR MATHIEU MAGNAUDEIX
- p. 77 Trois ans après leur licenciement, les ex-Gad reclassés dans la précarité
PAR RACHIDA EL AZZOUZI

À LA UNE

La Fédération française de tennis, une sulfureuse pétaudière

LE JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016 | PAR LAURENT MAUDUIT



Selon un nouveau rapport de l'Inspection générale de la jeunesse et des sports, la Fédération française de tennis est en pleine déshérence. Les inspecteurs donnent un luxe de détails sur les trafics de billets de Roland-Garros et une tentative de trafic d'influence. Mais ils révèlent aussi le « *pacte de silence* » conclu sur ces dérives par les dirigeants de la fédération, dont deux des candidats à sa présidence.

Souçons de trafic de billets, soupçons de tentative de trafic d'influence : on savait depuis quelques mois, grâce à plusieurs enquêtes de presse, dont celle du *Canard enchaîné*, que la Fédération française de tennis (FFT) était entrée dans une crise gravissime. À la suite d'une mission de contrôle de l'Inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS), un signalement au parquet est d'ailleurs intervenu, et le 19 mars dernier le Parquet

national financier a même ouvert une enquête préliminaire à ce sujet, ce qui a débouché sur une première perquisition le 3 mai 2016, au siège de la FFT.



Jean Gachassin © Victor Denouvion

Mais sans doute n'avait-on pas encore pris la mesure exacte du véritable naufrage que connaît cette fédération. Car l'Inspection générale de la jeunesse et des sports a poursuivi ses investigations et a bouclé un nouveau rapport d'étape, daté du 12 avril 2016, qui fait une large synthèse des graves dysfonctionnements au sein de la FFT. À le consulter, le doute n'est guère permis : cette fédération, qui regroupe 1,1 million de licenciés, ce qui en fait la deuxième fédération sportive derrière la Fédération française de football (FFF), est en train de sombrer. Une véritable pétaudière, tombée entre les mains d'un petit clan qui est à l'origine de ces irrégularités ou qui s'est entendu pour les taire. Non seulement il y a en effet bel et bien de fortes suspicions de trafic de billets pour Roland-Garros, et de tentative de trafic d'influence – le rapport en présente tous les indices, qui accablent en particulier le président sortant de la fédération, Jean Gachassin –, mais par surcroît, le même Jean Gachassin est mis en cause par les inspecteurs pour d'autres manquements : « *écarts de conduite* » et « *manquements à la probité* ».

Et ce n'est toujours pas tout : le rapport raconte par le menu comment la plupart des autres dirigeants, loin de défendre les intérêts de la fédération qui est supposée assumer par délégation de la puissance publique des missions de service public et qui est reconnue d'utilité publique, se sont appliqués à étouffer l'affaire, à écarter Jean Gachassin de toutes les décisions importantes et à respecter entre eux un « *pacte de silence* ».

C'est dire si la bataille engagée en cette fin d'année en vue de nommer un successeur à la tête de cette fédération se déroule dans des conditions surréalistes : car certains des candidats au poste de président, parmi lesquels le secrétaire général Bernard Giudicelli et le vice-président délégué Jean-Pierre Dartevelle, sont ceux-là mêmes qui auraient conclu ce « *pacte de silence* » pointé par le rapport.

Avant de pénétrer dans le détail de tout ce que révèle ou confirme ce rapport, il faut d'abord en évoquer la genèse. Les inspecteurs précisent que c'est « *une note anonyme dénonçant un certain nombre de dysfonctionnements* » dont l'IGJS a eu communication en mai 2015 qui les a alertés. Ils précisent qu'ils ont recueilli par la suite de nombreux témoignages laissant à penser que beaucoup de ces irrégularités étaient vraisemblablement avérées, mais ils ajoutent que tous les faits dénoncés n'ont pas été « *corroborés* » dans leur intégralité ou pouvaient même avoir été grossis dans une « *visée déstabilisatrice* ».

Mediapart, qui enquête sur cette affaire depuis très longtemps (voir notre *Boîte noire*) et qui a obtenu une copie de ce rapport, a donc décidé de le publier, mais en l'expurgeant de l'une de ses annexes, celle qui reproduit cette note anonyme.

Voici donc le rapport de l'Inspection, assorti de ses principales annexes, hormis la note anonyme. On peut le télécharger ici ou le consulter ci-dessous :

1. Avant le scandale Gachassin, le scandale Bîmes

Pour comprendre la gravité des faits mis au jour par ce rapport, il faut d'abord avoir à l'esprit que la FFT n'en finit pas de vivre dans des scandales à répétition. Avant même les turbulences présentes, la fédération avait en effet connu une crise majeure, avec la condamnation au début de l'été 2009 de son président de l'époque, Christian Bîmes, pour « *prise illégale d'intérêts* » et « *abus de confiance* » par la 11^e chambre correctionnelle de Paris (lire *Le patron du tennis français va rebondir au tribunal*).

Mais à l'époque, la FFT s'était bien gardée de tirer publiquement les leçons de ces dérives. Les choses avaient été prestement menées pour que l'affaire fasse le moins de bruit possible. Si les dignitaires de la FFT avaient poussé en avant Jean Gachassin pour qu'il devienne le nouveau président, c'était précisément pour tourner la page Bîmes, sans faire de vagues.

C'est ce que rappelle de manière allusive le rapport de l'IGJS : « *Il convient de rappeler que c'est dans un contexte de crise que s'est organisée la succession de M. Bîmes, précédent président de la FFT, condamné pour prise illégale d'intérêts en 2009. Le choix de M. Gachassin pour lui succéder était tout à la fois destiné à éviter à la tête de la fédération ceux qui constituaient antérieurement son "opposition" et à restaurer l'image de la FFT, auprès des licenciés, des partenaires de la FFT, et du grand public.* »

C'est donc à cet effet que Jean Gachassin a été choisi, lui qui était vice-président de Christian Bîmes depuis 1997. Traduction : il s'agissait à l'époque d'éviter un grand déballage et de permettre

aux proches du président déchu de garder le pouvoir. Sans doute est-ce ce qui explique que les enseignements de ces dérives n'aient pas été publiquement tirés et que l'éviction de Christian Bîmes n'ait en réalité rien réglé.

Des billets revendus jusqu'à 30 fois le prix

2. Les soupçons de trafic de billets

C'est donc une note anonyme qui a mis l'Inspection générale de la jeunesse et des sports sur la piste de possibles trafics de billets. L'IGJS a alors diligenté une inspection et, sans en attendre la fin, a estimé qu'elle disposait d'indices suffisamment graves pour en saisir le parquet. C'est donc dans ces conditions que le Parquet national financier a ouvert une enquête préliminaire le 19 mars dernier.

Dans le cadre de son inspection, l'IGJS a d'abord réalisé une première note de synthèse de 11 pages, dressant un relevé des premières irrégularités. Ce sont les conclusions de cette première note de synthèse que *Le Canard enchaîné* a révélées le 17 février 2016. Voici à l'époque quelques-uns des trafics de billets qu'évoquait notre confrère : « *La première affaire éclate en 2010. Gachassin est en poste depuis à peine un an quand 250 billets estampillés "Cabinet du président" sont découverts dans la nature. Alors que les places à Roland-Garros sont rares et chères, le nouveau patron s'amuse à en distribuer par paquets de cent. À sa demande, son cabinet les fourgue à une agence amie, Midi Olympique Voyages, basée à Tarbes, dans son Sud-Ouest natal. Le président de la FFT fait ainsi discrètement le bonheur d'un vieux pote de rugby, qui gère cette agence, Bruno Larroux : une fois les billets en poche, ce dernier monte des "package VIP", revendus au moins cinq fois plus chers (avec voyage, hôtels, restos, etc.) et il en tire un confortable bénéfice.* »

Et plus loin, *Le Canard enchaîné* apportait cette précision : « *Dans ce sombre négoce de billets, Gachassin ne touchait pas directement d'oseille. Mais Jeannot, ex-international de rugby, était régulièrement trimballé au Tournoi des six Nations, tous frais payés par Midi Olympique Voyages.* »

C'est donc la version intégrale de l'histoire que le rapport de l'IGJS en date du 12 avril 2016 présente. En fait, la pratique de revente de billets de Roland-Garros était courante, et Jean Gachassin n'en a visiblement pas été le seul bénéficiaire. Dans le document, on lit en effet ceci : « *Il a été indiqué aux rapporteurs (...) que plusieurs grands joueurs français de renom ainsi que le président de la FFT s'étaient livrés, ou avaient rendus possibles, des trafics lucratifs de billets pour assister au tournoi des Internationaux de France à Roland-Garros ; les responsables de la fédération déclarent avoir mis un terme très progressivement à ces agissements qui seraient, pour l'essentiel, antérieurs à 2011 (...). Traditionnellement, les anciens joueurs de l'équipe de France de tennis et des personnalités du tennis français disposent de places pour assister au tournoi de Roland-Garros. Un commerce assez lucratif se serait progressivement*

mis en place autour d'une partie de ces places, vendues pour des montants très au-delà de leur valeur faciale (parfois près de 30 fois la valeur du billet selon ce qui a été indiqué aux rapporteurs. »

Ce trafic de billets a été découvert dans le courant de l'année 2010, et la FFT y a mis un terme « *sous le pilotage actif* » de Bernard Giudicelli, le secrétaire général de la fédération. Dans un mail en date du 25 janvier 2016 que le même Bernard Giudicelli adresse aux responsables de ligue le soutenant pour devenir le nouveau président (mail reproduit dans l'annexe 3 du rapport de l'IGJS), le trafic est présenté de la manière suivante :

Le 17 mai 2010, nous constatons un dérapage dans la billetterie du cabinet de Jean. Après l'avoir mis sous contrôle pour le tournoi de 2011, nous réanouvrons le Comité de coordination le 9 juin 2011 pour statuer sur la situation sans lien avec Michel, Malcom, de Saint Martin, Marc, Dartevelle et moi, ainsi que Pierre-Edouard et Frédéric. Les faits étaient graves : Jean avait vendu sur son ordinateur à diverses connaissances dont principalement un intermédiaire voyageur environ 250 billets lequel organisait des voyages packagés vers Roland Garros. Il avait chaque année l'habitude de faire la même chose quand il était président de la ligue de Midi-Pyrénées en leur cédant à la valeur faciale les 600 places de la ligue. Au terme du débat, deux d'entre nous étaient pour demander sa démission (Millet et Boute) et les 4 autres pour l'avertir tout en mettant en place un dispositif où il ne toucherait plus un seul billet. De plus, à côté de Jean, je suis en évidence un véritable réseau de revente entre les anciens joueurs de Coupe Davis et des sites américains. De grands noms du tennis français circulaient sur des billets revendus jusqu'à 30 fois le prix. Bref, Roland Garros avait généré un véritable commerce parallèle. Je décidais donc d'y mettre un terme par un plan qui fut approuvé un an plus tard par le Comité de Direction. Dans le même temps nous décidâmes d'une amnistie générale pour tous les faits constatés.

Extrait du courriel de Bernard Giudicelli

Dans ce mail, Bernard Giudicelli raconte donc que, en mai 2010, il a mis « *en évidence un véritable réseau de revente entre les anciens joueurs de coupe Davis et des sites américains* ». Le courriel poursuit : « *De grands noms du tennis français circulaient sur des billets revendus jusqu'à 30 fois le prix. Bref, Roland-Garros avait généré un véritable commerce parallèle. Je décidais donc d'y mettre un terme par un plan qui fut approuvé un an plus tard par le comité de direction. Dans le même temps, nous décidâmes d'une amnistie générale pour tous les faits constatés.* »



Bernard Giudicelli

Et dans le lot de ceux qui participent à ce trafic, il y a donc Jean Gachassin lui-même, avant et après son accession à la présidence de la FFT.

Le rapport explique ceci : « *Ces ventes privilégiées de billets auraient été effectuées, à différentes reprises avant 2009, ainsi qu'en 2009 et 2010, notamment au bénéfice d'une agence de voyage du sud-ouest de la France pour un volume important (de 250, 600 ou 700 billets selon les sources). Ces places auraient ensuite fait l'objet de reventes à des voyageurs étrangers par la*

société en question avec des marges importantes, en contradiction avec le règlement général qui régit la commercialisation de ces places et au détriment des intérêts de la FFT. »

Dans son mail du 25 janvier 2016, dont nous venons de prendre connaissance, Bernard Giudicelli apporte cette précision : « *[Jean Gachassin] avait chaque année l'habitude de faire la même chose quand il était président de la ligue de Midi-Pyrénées en vendant [à des connaissances ou à un voyageur] à la valeur faciale les 600 places de la ligue. »*

Dans un article en date du 29 juin 2016, *LeCanard enchaîné* assure que l'enquête préliminaire ouverte ultérieurement par le Parquet national financier aurait mis au jour des documents attestant que des pratiques similaires ont été en vigueur dans le passé dans les deux ligues de tennis de Corse et de Franche-Comté, présidées par... Bernard Giudicelli et Jean-Pierre Dartevelle, lesquels s'affrontent donc aujourd'hui pour succéder à Jean Gachassin à la présidence de la FFT. Comme on le verra plus loin, Bernard Giudicelli et Jean-Pierre Dartevelle, interrogés par Mediapart, opposent un démenti catégorique à ces informations.

Manquements à l'éthique et à la probité

3. Les écarts de conduite de Jean Gachassin

Ce système de trafic de billets n'est pas le seul manquement que le président de la FFT aurait commis. Le rapport pullule d'autres détails : sur des scènes d'ivrognerie, sur des manquements à l'éthique en tout genre, sur des manquements à la probité...

Le rapport note en particulier ceci : « *L'exercice de ses fonctions par le président de la FFT : les déclarations entendues par les rapporteurs et les documents qui leur ont été communiqués contribuent à caractériser une situation dans laquelle le président se singularise par des écarts de conduite, différents manquements à la probité et à la discrétion ainsi qu'une absence de discernement, celle-ci allant jusqu'à la mise en risque des intérêts de la fédération dans la conduite des dossiers majeurs.* »

Dans une lettre en date du 7 mars 2015 à Jean Gachassin, les principaux dirigeants de la fédération écrivent ceci : « *Il est inconcevable de voir que des énormes investissements de toute nature consacrés à ce dossier [celui de la modernisation du stade de Roland-Garros – ndlr] depuis des années pourraient être remis en cause du seul fait de ton comportement. Cette situation est d'autant plus choquante qu'elle fait suite à d'autres débordements de ta part, sur lesquels nous t'avons averti à plusieurs reprises, ce qui n'a manifestement, malgré tes engagements répétés, rien changé à ton comportement.* »

Le rapport note qu'une nouvelle lettre en date du 20 mars 2015 (figurant à l'annexe 6) est adressée à Jean Gachassin par le vice-président, le secrétaire général et le trésorier général ; lettre qui confère au secrétaire général une sorte de « *mandat de surveillance* ». La lettre (dont on peut consulter un extrait ci-dessous) demande au président d'avoir « *une attitude en relation avec l'image que doit présenter en tous lieux et en tous temps*

le président de la Fédération Française de Tennis » ou encore d'adopter « une conduite irréprochable dans le respect des règles qui permettent la mise en œuvre des obligations fédérales dévolues au Président ».



Le rapport ajoute : « C'est sur la base du "mandat" conféré par cette lettre du 20 mars 2015 que le directeur général adresse une note d'instruction aux responsables du cabinet du président. Dans cette note du 4 mai 2015 (annexe 4), il est ainsi demandé aux deux collaboratrices du cabinet du président de lui rappeler "si nécessaire" qu'il "doit respecter les demandes qui lui ont été faites lors de la réunion du 24 avril dernier, en matière de comportement (consommation d'alcool, présence inappropriée, etc.)". »

4. Une tentative de trafic d'influence

Si le président de la FFT est placé sous tutelle – ou sous curatelle, on peine à savoir quel terme est le mieux approprié –, c'est qu'une autre affaire est intervenue à la même époque. « Le nom de M. Gachassin est en effet apparu, au cours du premier trimestre 2015, dans une tentative de trafic d'influence concernant l'attribution des marchés de travaux publics pour l'extension du stade de Roland-Garros », explique le rapport.

Un proche de Jean Gachassin, ancien rugbyman du Racing Club de France, Hervé Fleureau, fait ici son apparition dans l'histoire. « À plusieurs reprises, M. Hervé Fleureau, en se prévalant de sa proximité avec le président de la FFT, s'est manifesté auprès de responsables des entreprises de travaux candidates aux différents appels d'offres lancés par la FFT pour l'extension et la modernisation du site de Roland-Garros. Ce même "intermédiaire" aurait organisé au moins un contact entre un représentant de l'entreprise Vinci et le président de la FFT », explique le rapport.

Les principaux dirigeants de ma fédération ont donc conduit une opération de « recadrage », selon le mot du rapport, sommant Jean Gachassin de s'expliquer. On trouve leur courrier en date du 7 mars 2015 à l'annexe 7 du rapport et la réponse du président de la FFT à l'annexe 8.



« Nous décidâmes une amnistie générale pour tous les faits constatés »

5. Le pacte de silence

Ce rapport de l'Inspection générale de la jeunesse et des sports réserve une ultime surprise : il révèle dans quelles conditions les dirigeants de la fédération ont décidé, face à cette cascade de scandales, de procéder en interne à une amnistie concernant les trafics de billets, et de conclure entre eux – c'est la formule des rapporteurs – une sorte de « pacte de silence ».

Explication du rapport : « La gestion de ces différents manquements de la FFT : il apparaît que, assez rapidement, les problèmes liés au comportement de M. Gachassin ont entraîné une relative mise à l'écart de celui-ci pour la gestion des dossiers majeurs de la FFT, cet aménagement s'accompagnait d'un pacte de silence dont la motivation première (...) était, après les difficultés connues sous la présidence présidente, de "protéger les intérêts supérieurs de la fédération" en évitant tout scandale de nature à nuire au bon aboutissement du projet d'extension du stade de Roland-Garros (...). Les faiblesses du président de la FFT ont été, pendant cette période, autant combattues qu'exploitées par son environnement. Le maintien du statu quo en 2013, qui rend possible un second mandat du même président, alors que ses difficultés sont connues, est une illustration parmi d'autres de cet accommodement. »

Plus loin, le rapport relève des « manquements à l'éthique et à l'exemplarité de M. Gachassin ». Et il ajoute : « Il a été signalé de façon récurrente aux rapporteurs que ces changements dans la gouvernance de la FFT avaient entraîné une mainmise

progressive du secrétaire général de la fédération sur l'ensemble des rouages fédéraux et donc une mise en risque technique et juridique, au moins provisoire, dans la conduite de certains dossiers qui n'étaient pas, antérieurement, placés sous son pilotage. »



Jean-Pierre Dartevelle

Le rapport ajoute : « Dans "l'intérêt supérieur de la fédération" le premier cercle des dirigeants, informé de ces manquements, a opté, non sans débats, pour le silence. Cet accommodement avec la réalité a eu des conséquences en termes de gouvernance dont le fonctionnement actuel s'éloigne des dispositions statutaires ». Plus loin, on lit encore ceci : « Selon certains interlocuteurs des rapporteurs, les manquements du président étaient connus avant même son élection. »

Et pourquoi donc les autres dirigeants de la FFT ont-ils opté pour ce choix ? Le rapport donne l'explication de Bernard Giudicelli, qui apparaît dans le mail déjà évoqué, celui du 25 janvier 2016 (annexe 3), au sujet du trafic de billets. Expliquant que le trafic a été arrêté, le secrétaire général précise : « Dans le même temps, nous décidâmes une amnistie générale pour tous les faits constatés. » Et plus loin, il ajoute : « Les faits remontent donc à 2010. Ils ont été rectifiés en interne. De plus, concrètement, le seul préjudice subi l'a été par la Fédération car il n'y a eu aucun enrichissement personnel de Jean ; autrement dit, confirmé par notre avocat, le dossier est pénalement vide. »

En plusieurs passages, les rapporteurs contestent cette appréciation de Bernard Giudicelli. Commentant ce mail, ils ajoutent aussitôt : « Les rapporteurs ne partagent pas cette analyse. » Et cela continue ainsi : « Par ailleurs, à la lumière de ce document, le pacte de silence qui s'est mis en place apparaît ici sous un jour un peu nouveau au vu du peu de cas qui est fait de "l'intérêt supérieur de la fédération" qui subit en effet le préjudice. (...) Il est révélateur à ce sujet d'observer que certains faits qualifiés de "graves" par nos interlocuteurs n'ont pas entraîné de prise de décisions correctives réelles mais simplement des accommodements. La reconduite de M. Gachassin dans son

mandat est une autre illustration de ce fonctionnement. (...) La notion de "l'intérêt supérieur de la Fédération", si souvent mise en avant, apparaît là encore quelque peu malmenée. »

Les rapporteurs soulignent d'ailleurs d'une autre manière qu'il est erroné de prétendre que le dossier soit pénalement vide. Au détour d'une autre démonstration, ils rappellent en effet que la revente de billets est prohibée par les conditions générales de vente. Et surtout, le trafic est clairement réprimé par l'article 313-6-2 du code pénal.

6. Les réponses des dirigeants de la FFT

Mediapart a sollicité Jean Gachassin, ainsi que deux des dirigeants qui apparaissent dans ce rapport et qui sont aussi rivaux dans le processus électoral devant désigner dans les prochaines semaines le nouveau président de la FFT, Bernard Giudicelli et Jean-Pierre Dartevelle, pour obtenir leurs remarques ou observations. On trouvera sous l'onglet Prolonger associé à cet article les questions que nous leur avons posées, ainsi que les réponses qui nous sont parvenues.

Refusant de répondre précisément à nos questions, Bernard Giudicelli nous a fait parvenir un courriel, affirmant en particulier ceci : « Vos questions reposent sur un rapport de l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports et sur une enquête préliminaire qui, à ce stade, ne sont pas publics et auxquels, pour ma part, je n'ai pas eu accès. Il ne m'est donc pas possible de répondre à ces questions hormis de vous signaler, au sujet de la mise en cause personnelle "par des témoignages", la plainte que j'ai déposée pour dénonciation calomnieuse au-titre de l'article 226-10 du Code pénal auprès du Procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Paris. » Il conteste par ailleurs les informations du *Canard enchaîné* selon lesquelles il aurait lui-même participé, dans le passé, à des reventes de billets, et nous a renvoyés à un communiqué de la ligue de tennis de Corse daté du 2 juillet dernier qui dément ces faits. Ce communiqué peut être consulté **sur le compte Twitter de la ligue de Corse**. Nous l'avons aussi reproduit sous les réponses des dirigeants de la FFT, tout en bas de notre onglet Prolonger.

De son côté, Jean-Pierre Dartevelle (dont les réponses intégrales sont aussi dans notre onglet Prolonger) n'a pas davantage souhaité répondre point pour point à nos interrogations, mais a préféré nous apporter notamment ce commentaire : « Concernant le fonctionnement de la Fédération Française de Tennis, lors de la mission d'inspection menée par l'IGJS, j'ai donné aux inspecteurs, de manière constructive et sincère, l'ensemble des explications qui éclairent les choix faits collectivement à ces moments-là, et pour lesquels je me suis positionné en fonction des éléments objectifs portés alors à ma connaissance. Je vous précise d'ailleurs que je n'ai toujours pas connaissance du rapport de l'IGJS. »

Enfin, Jean Gachassin, de son côté, a démenti toutes nos informations (voir aussi l'onglet Prolonger). « Je conteste l'existence du moindre trafic de billets et donc je conteste en

être en quoi que ce soit "l'organisateur" », nous a-t-il déclaré, avant d'ajouter : « Le contingent de billets attribué au Président de la Fédération, comme aux Présidents des Ligues a toujours existé. Ces billets étaient achetés à la Fédération qui percevait l'intégralité de leur valeur. Il n'y avait donc aucune contravention à la loi. » Le président de la FFT conteste aussi le moindre « manquement à l'éthique » ou « le moindre trafic d'influence ». Il nie enfin avoir été mis sur la touche et dit assumer « pleinement ses fonctions » de président jusqu'à la fin de son mandat.

8. Des élections à l'aveuglette

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les élections actuellement en cours qui doivent conduire dans les prochaines semaines à la désignation du successeur de Jean Gachassin à la présidence de la FFT se déroulent donc dans de stupéfiantes conditions. Car à l'évidence, la FFT est gravement malade, mais les licenciés et leurs représentants départementaux ou régionaux ne sont informés de la gravité des faits que par des enquêtes de presse. Comment peuvent-ils donc départager honnêtement les candidats qui briguent leurs suffrages ? C'est évidemment impossible ; et le scrutin en sera naturellement entaché.

Il le sera d'autant plus que Bernard Giudicelli et Jean-Pierre Darteville, qui briguent le poste, sont concernés au premier chef par l'une des critiques majeures de ce rapport : s'en être tenus à des « accommodements » tout en respectant un « pacte de silence ». En la matière, aucun des deux ne peut se présenter comme le « Monsieur Propre » de la fédération, car tous ces accommodements ainsi que le pacte ont été décidés de manière collégiale.



Alexis Gramblat

C'est d'ailleurs de cet argument que joue le troisième postulant, Alexis Gramblat, que les spécialistes présentent comme un outsider (*voir ici un entretien avec lui*). Sur le système de billetterie, voici ce qu'il a confié à Mediapart : « Je dénonce sans relâche depuis neuf mois ces problèmes, qui sont connus depuis les articles de presse du début de l'année à ce sujet. Ce qui n'était pas connu avec autant de précision, c'était l'ampleur de ce qu'il faut bien appeler un "trafic". Je n'ai pas envie d'accabler Jean Gachassin qui s'en va, mais on connaît la difficulté pour les licenciés d'obtenir des billets de Roland-Garros ; en vendre entre 250 et 600 par an à des sociétés commerciales, c'est choquant vis-

à-vis de ces licenciés ! Je ne dis pas qu'il y a eu enrichissement personnel, mais malgré tout, des règles éthiques, morales et peut-être légales ont été violées. La justice est saisie, on verra ce qu'il en ressort. » Concernant le « pacte de silence », il est tout aussi critique : « Là encore, je dénonce ce type de comportement de nos dirigeants fédéraux depuis le début de ma campagne. Visiblement, les problèmes étaient connus d'eux depuis 2010. C'est à cette époque que le pacte de silence et "l'auto-amnistie" ont été conclus. Certains dirigeants comme monsieur Giudicelli ont décidé de fermer les yeux pour s'approprier le pouvoir en mettant Jean Gachassin sous "tutelle". Ils l'ont même reconduit en 2013 pour continuer dans ce mode de fonctionnement qui leur allait bien. C'est purement scandaleux. Ces gens-là ne méritent plus de diriger la fédération, ils se sont disqualifiés et déshonorés. J'en appelle aux ministres et secrétaires d'État compétents afin qu'ils prennent enfin leurs responsabilités et les mesures qui s'imposent pour cette fédération », nous a-t-il confié.

Nous avons nous-mêmes interpellé sur ce point le secrétariat d'État chargé des sports. Sans grand succès. On nous a répondu que le ministère avait fait son office en procédant à un signalement au parquet, mais qu'il ne pouvait rien faire d'autre. Terrible aveu d'impuissance ! Même si la fédération est chargée de missions de service public et brasse de l'argent également public, le gouvernement renonce à faire quoi que ce soit d'autre. La FFT comme un bateau ivre...

Boîte noire

En conduisant cette enquête, je ne me suis éloigné qu'en apparence de mes passions habituelles, qui portent le plus souvent sur la vie politique ou la vie des affaires. Car le tennis est mon sport favori : je dispose d'un modeste classement en troisième série depuis... 52 ans !

Quand j'ai eu vent des turbulences affectant la FFT – bien avant que cela ne transparaît dans plusieurs journaux –, j'ai donc commencé une enquête. On en trouve trace aux pages 14 et 44 de ce rapport : certaines des personnes que j'ai à l'époque contactées pour recueillir leur témoignage ont alerté la direction de la FFT ; et les rapporteurs en ont eu vent.

L'ampleur et l'ancienneté de la diffusion de la note anonyme, auprès de la presse notamment, a été confirmée par diverses sources au cours des auditions, par le directeur général, M. Gilbert Yvern, notamment, qui a été contacté par des journalistes qui souhaitaient une réaction sur certains éléments qui leur étaient parvenus concernant la FFT. Ces éléments semblent clairement issus de la note anonyme. Celle-ci a certainement été transmise à la presse en plusieurs étapes et sous plusieurs versions :

- dès l'automne 2014 certains des éléments qu'elle contient sont communiqués à Mediapart qui interroge la FFT à ce sujet ;
- au cours du mois de janvier 2016 cette note est mentionnée par plusieurs journaux (Le Parisien, L'Équipe, Le Canard Enchaîné) ;

Mais en matière de presse, il ne suffit pas d'être certain de détenir une information avérée ; il faut détenir les preuves de ce que l'on veut raconter. Estimant que mon enquête n'était pas assortie des preuves suffisantes, j'ai donc à l'époque choisi de ne rien publier.

C'est pourquoi j'ai été satisfait de finalement mettre la main sur ce rapport, car il recoupe totalement les premières informations que j'avais recueillies. Patience et longueur de temps...

Prolonger

Voici, dans leur version intégrale, les questions que nous adressées à Jean Gachassin, Jean-Pierre Dartevelle et Bernard Giudicelli, ainsi que les réponses qu'ils nous ont adressées.

Nos questions à Jean Gachassin

Monsieur le président,

Je suis en train d'achever une enquête sur la Fédération française de tennis et dans ce cadre, je me permets de venir vers vous pour solliciter vos réactions et commentaires, afin que mon récit soit le plus précis possible.

Voici les questions que je prends la liberté de vous soumettre :

- La mission de contrôle de l'Inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS), comme semble-t-il l'enquête préliminaire, confirme l'existence d'un trafic de billet, voici quelques années. Vous en seriez l'un des organisateurs, obtenant en contrepartie des avantages en nature. Pouvez-vous me donner un ordre de grandeur des billets que vous avez offerts dans ce cadre, et les avantages en nature que vous avez obtenus en contrepartie ? Pouvez-vous m'indiquer pendant quelle période ces échanges ont eu lieu et depuis quand cela a cessé ?

- L'IGJS confirme que l'octroi de ces billets contrevient à la loi. L'ignoriez-vous ? Et si tel est le cas, comment concevoir qu'un président d'une fédération sportive importante, assumant des missions de service public, puisse ignorer la loi encadrant son fonctionnement ?

- L'IGJS pointe de votre part de très nombreux écarts de conduite et d'autres manquements graves, touchant à l'éthique ou à la probité. Pouvez-vous me donner votre version de ces manquements ?

- L'IGJS souligne que vous avez entretenu des contacts avec une personne en lien avec des entrepreneurs concernés par des marchés de la FFT. Elle souligne aussi que des craintes d'un possible trafic d'influence ont suscité des réunions de crise dans les instances dirigeantes de la FFT. Quelle est votre version ?

- L'IGJS souligne que vous avez été mis sur la touche au sein de la FFT et n'occupez plus la plénitude de vos fonctions. Est-ce exact ? Compte tenu de la gravité des faits qui pourraient vous être imputés, avez-vous pensé à démissionner ? Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

En vous remerciant pour vos réponse, que je publierai dans leur version intégrale, le vous prie de croire, Monsieur le président, à l'expression de mes sentiments très cordiaux.

La réponse de Jean Gachassin

Réponse à la 1^{ère} question : Vous évoquez un rapport de l'IGGS dont personnellement je n'ai pas reçu communication. Je conteste l'existence du moindre trafic de billets et donc je conteste en être en quoi que ce soit « l'organisateur ».

Réponse à la 2^{ème} question : Le contingent de billets attribué au Président de la Fédération, comme aux Présidents des Ligues a toujours existé. Ces billets étaient achetés à la Fédération qui percevait l'intégralité de leur valeur. Il n'y avait donc aucune contravention à la loi.

Réponse à la 3^{ème} question : Je ne vois pas à quels « manquements à l'éthique ou à la probité » vous faites allusion. Je n'ai jamais détourné le moindre centime, ni profité d'un quelconque avantage. Je conteste donc en tous points les manquements auxquels vous faites allusion.

Réponse à la 4^{ème} question : Je conteste de la même manière le moindre trafic d'influence, ou un quelconque contact avec des entrepreneurs qui aurait contrevenu aux règles.

Réponse à la 5^{ème} question : Je n'ai pas été mis « sur la touche » et assume pleinement mes fonctions de Président de la Fédération jusqu'à la fin de mon mandat. Contestant avoir commis un quelconque manquement, je ne vois pas pourquoi j'aurais dû démissionner ni être poussé à le faire.

Nos questions à Jean-Pierre Dartevelle

Monsieur,

Je suis en train d'achever une enquête sur la Fédération française de tennis et dans ce cadre, je me permets de venir vers vous pour solliciter vos réactions et commentaires, afin que mon récit soit le plus précis possible.

- La mission de contrôle de l'Inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS), comme semble-t-il l'enquête préliminaire, confirme l'existence d'un trafic de billet, voici quelques années. Le président de la FFT pourrait être l'un des organisateurs, obtenant en contrepartie des avantages en nature. Connaissez-vous l'ordre de grandeur des billets qui ont été offerts dans ce cadre, et les avantages en nature que le président de la FFT a obtenus en contrepartie ? Savez-vous pendant quelle période ces échanges ont eu lieu et depuis quand cela a cessé ?

- Selon des témoignages, vous auriez pu vous-même user de pratiques similaires. Est-ce exact ?

- L'IGJS souligne d'autres manquements graves, touchant à l'éthique ou à la probité, de la part du président de la FFT. Mais, selon, elle, les instances dirigeantes de la FFT, on conclu un « pacte de silence », de sorte que ces manquements ne soient pas versés sur la place publique. Avez-vous, vous-même, participé à ce pacte ? Compte tenu de la gravité des faits (possibles trafics de billets, possible trafics d'influence...), comment comprendre que les instances dirigeantes de la FFT, qui remplit des missions de service public, aient opté pour un tel pacte ?

- Pourquoi n'avez-vous pas demandé à Jean Gachassin de démissionner ?

- N'estimez-vous pas que les instances dirigeantes de la FFT ont été collectivement défailtantes ?

- Si ce « pacte de silence » a bien eu lieu et si vous y avez participé, en quoi pouvez-vous prétendre, par votre candidature, être celui le mieux à même de redresser la FFT ?

En vous remerciant pour vos réponse, que je publierai dans leur version intégrale, le vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments très cordiaux.

Les réponses de Jean-Pierre Dartevelle

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre mail et vos différentes interrogations, qui portent essentiellement sur deux points :

- concernant le fonctionnement de la Fédération Française de Tennis, lors de la mission d'inspection menée par l'IGJS, j'ai donné aux inspecteurs, de manière constructive et sincère, l'ensemble des explications qui éclairent les choix faits collectivement à ces moments là, et pour lesquels je me suis positionné en fonction des éléments objectifs portés alors à ma connaissance. Je vous précise d'ailleurs que je n'ai toujours pas connaissance du rapport de l'IGJS.

- pour ce qui est de la billetterie de la Ligue de Franche Comté, je démens une nouvelle fois avec force utilisations frauduleuses des billets qui nous sont alloués. Depuis toujours la gestion de notre contingent est traitée de façon transparente par notre secrétariat, sous mon autorité. Toutes les pièces afférentes sont consignées dans les documents comptables validés, années après années, par les instances dirigeantes.

Quant à l'avenir, je vous invite à lire ou relire mon projet sportif qui traite très clairement de la rigueur et de la transparence, plus que jamais nécessaires pour une gestion saine et professionnelle de la Fédération Française de tennis.

Restant à votre disposition

Nos questions à Bernard Giudicelli

Monsieur,

Je suis en train d'achever une enquête sur la Fédération française de tennis et dans ce cadre, je me permets de venir vers vous pour solliciter vos réactions et commentaires, afin que mon récit soit le plus précis possible.

- La mission de contrôle de l'Inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS), comme semble-t-il l'enquête préliminaire, confirme l'existence d'un trafic de billet, voici quelques années. Le président de la FFT pourrait être l'un des organisateurs, obtenant en contrepartie des avantages en nature. Connaissez-vous l'ordre de grandeur des billets qui ont été offerts dans ce cadre, et les avantages en nature que le président de la FFT a obtenus en contrepartie ? Savez-vous pendant quelle période ces échanges ont eu lieu et depuis quand cela a cessé ?

- Selon des témoignages, vous auriez pu vous-même user de pratiques similaires. Est-ce exact ?

- L'IGJS souligne d'autres manquements graves, touchant à l'éthique ou à la probité, de la part du président de la FFT. Mais, selon elle, les instances dirigeantes de la FFT, on conclu un « pacte de silence », de sorte que ces manquements ne soient pas versés sur la place publique. Avez-vous, vous-même, participé à ce pacte ? Compte tenu de la gravité des faits (possibles trafics de billets, possible trafics d'influence...), comment comprendre que les instances dirigeantes de la FFT, qui remplit des missions de service public, aient opté pour un tel pacte ?

- Pourquoi n'avez-vous pas demandé à Jean Gachassin de démissionner ?

- N'estimez-vous pas que les instances dirigeantes de la FFT ont été collectivement défailtantes ?

- Si ce « pacte de silence » a bien eu lieu et si vous y avez participé, en quoi pouvez-vous prétendre, par votre candidature, être celui le mieux à même de redresser la FFT ?

En vous remerciant pour vos réponse, que je publierai dans leur version intégrale, le vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments très cordiaux.

La réponse de Bernard Giudicelli

Monsieur,

Vos questions reposent sur un rapport de l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports et sur une enquête préliminaire qui, à ce stade, ne sont pas publics et auxquels, pour ma part, je n'ai pas eu accès.

Il ne m'est donc pas possible de répondre à ces questions hormis de vous signaler, au sujet de la mise en cause personnelle « par des témoignages », la plainte que j'ai déposée pour dénonciation calomnieuse au-titre de l'article 226-10 du Code pénal auprès du Procureur le procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Paris

Au sujet d'une mise en cause en ma qualité de président de la ligue corse de la FFT, au moment où certains propos mensongers et mal intentionnés furent tenus dans le Canard Enchaîné, la Ligue de Corse publia un communiqué le 2 juillet 2016. Pour l'article que vous vous apprêtez à publier, je vous invite, en tant que de besoin, à vous y référer.

J'ai toujours exercé mes fonctions dans le monde du tennis avec une parfaite probité, et dans le respect des règles qui régissent le fonctionnement de la Fédération Française de Tennis.

Enfin, il ne m'aura pas échappé que votre article sera publié pendant le processus électoral des futurs dirigeants de la Fédération.

La direction de La Poste aurait comptabilisé plus de 50 suicides en 2016

PAR RACHIDA EL AZZOUZI
LE JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016

La direction du groupe La Poste aurait comptabilisé au travers d'une « cellule de suivi des drames » interne et secrète une cinquantaine de suicides, pour la seule année 2016. C'est ce qu'ont appris cette semaine de sources internes les syndicats CGT et Sud-PTT. La direction dément.

Régulièrement depuis des années et encore plus depuis bientôt trois mois, les syndicats du groupe La Poste ne cessent d'alerter leur direction, le gouvernement et les médias sur la dégradation des conditions de travail qui engendre énormément de souffrance au sein de l'entreprise et provoque une série de suicides, tentatives de suicides, AVC... notamment chez les postiers, l'une des professions les plus impactées par la réduction des effectifs et les réorganisations incessantes imposées par la transformation au pas de charge de l'entreprise publique, devenue le **1^{er} mars 2010 une société anonyme à capitaux publics**. La direction reconnaît « des situations individuelles difficiles » mais elle refuse de voir La Poste comparée à France Télécom (devenue Orange), qui fut secouée par une vague de suicides en 2008 à cause d'une politique d'entreprise brutale et inhumaine. Tragédie qui vaut aujourd'hui à sept anciens dirigeants dont l'ancien PDG Didier Lombard **d'être poursuivis au pénal** pour « harcèlement moral » ou « complicité de harcèlement moral ».

La direction de La Poste décrit « une entreprise humaine et responsable » et elle avance un chiffre pour appuyer ses dires : trois. C'est le nombre de suicides reconnus accidents du travail ces cinq dernières années : **Nicolas, 51 ans, cadre stratégique au siège dans le XV^e à Paris**, qui a mis fin à ses jours en février 2013 ; **Jérémy, 28 ans, qui s'est défenestré dans une agence du centre-ville de Rennes** en février 2012 et **Bruno,**

qui s'est pendu à la grille de la poste de Trégunc, dans le Finistère, dix jours plus tard. Or, selon nos informations, les syndicats CGT (majoritaire) et Sud-PTT disposent depuis cette semaine d'un tout autre chiffre issu de la direction mais tenu pour confidentiel par celle-ci. Livré aux deux syndicats par des sources internes à la direction, ce chiffre est vertigineux car il ne concerne que la seule année 2016. Plus de cinquante suicides considérés comme potentiellement en lien avec le travail par la direction auraient été comptabilisés cette année par une cellule de suivi, interne à la direction et secrète ! Un chiffre qui tombe très mal alors que **dans un rapport publié ce mardi, la Cour des comptes**, sans se soucier de la dégradation des conditions de travail, met encore un peu plus la pression sur le groupe pour qu'il « accélère les réformes » et « se modernise ».

Cette semaine encore, selon ces mêmes sources internes, deux postiers ont mis fin à leurs jours et l'employé d'un bureau de poste de l'Hérault a tenté de se suicider en se taillant les veines avec un cutter au travail, dans la cabine où sont traités l'argent et autres objets de valeur. Aujourd'hui, La Poste craindrait même une accélération en fin d'année due à la saisonnalité des suicides et tentatives, phénomène qui est constaté chaque année. Lors d'un conseil d'administration de groupe (où siègent le comité exécutif, 9 représentants de l'État, 7 élus du personnel, 3 membres de la Caisse des dépôts et consignations, un représentant des maires de France et un des usagers), ce jeudi 15 décembre, les deux syndicats Sud-PTT et CGT sont montés au créneau, d'une seule et même voix, celle de Régis Blanchot, représentant de Sud-PTT, pour dénoncer ces dizaines de suicides devant le PDG Philippe Wahl et exiger des explications sur l'existence d'une cellule de suivi des « drames » qui serait intégrée à la « direction de la sécurité globale du groupe La Poste ». Cette cellule serait chapeauté par **Philippe Bajou**, un des directeurs exécutifs du groupe et ancien membre du directoire de la banque postale. C'est lui qui est censé mener la

transformation des fonctions « support » du groupe, soit 25 000 personnes à « dégraisser », selon les syndicats. Lors de ce conseil d'administration, les syndicats n'ont reçu ni confirmation ni infirmation de leurs informations par la direction des ressources humaines.

« La direction n'est pas revenue sur le fond. Elle n'a infirmé aucun des chiffres, ni la cinquantaine de suicides de l'année 2016, ni les deux suicides et la tentative de suicide de cette semaine. Elle a simplement rappelé ce qu'elle répète à chaque fois qu'on la questionne sur le sujet, que ces suicides n'étaient pas forcément tous liés au travail », raconte un des membres présents sous couvert d'anonymat. Alain Bard, l'administrateur CGT, également présent, dénonce, lui, « le manque de transparence » de la direction : « Elle a une cellule de suivi qui fait le décompte de chaque accident mais elle ne le communique pas aux instances qui ont les moyens, les facultés pour se saisir de ce genre d'informations, les CHSCT [comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail – ndlr] ! » Contactés par Mediapart, Sylvie François, directrice des ressources humaines, Jean-Yves Petit, directeur des « relations sociales, des règles RH et des instances réglementaires nationales », Philippe Bajou, de la « direction de la sécurité globale » de La Poste, un des directeurs exécutifs du groupe, qui chapeauterait la « cellule de suivi des drames », n'ont pas retourné nos appels. Seul l'a fait le service communication. Or non seulement ce dernier ne répond pas sur le chiffre évoqué de suicides mais il conteste jusqu'à l'existence même d'une cellule de comptage : « Il n'existe pas, à La Poste, de "cellule de comptage de suicides". Lorsqu'un drame survient, quel que soit sa nature ou son contexte, il fait l'objet en toute transparence d'une analyse en CHSCT avec les partenaires sociaux. »

La dernière fois que les syndicats avaient eu un accès officiel à des données de la direction sur les suicides de postiers, c'était en 2003 après le rapport des

assistantes sociales de La Poste qui recensait 43 suicides. La Poste comptait alors 100 000 agents de plus. Les sources internes à la direction qui ont livré à Sud-PTT et la CGT le chiffre évoquant une cinquantaine de suicides en 2016 sont les mêmes qui les avaient alertés en 2011 sur la recrudescence de drames, suicides et tentatives au sein de La Poste. À l'époque, il était déjà question d'une quarantaine de suicides, allant des facteurs aux cadres. Le malaise était tel face aux réorganisations incessantes qui modifient l'organisation du travail et les rapports hiérarchiques qu'il avait conduit le groupe à saisir une commission indépendante afin qu'elle lui propose un certain nombre de mesures sur les conditions de travail. En charge de cette mission, Jean Kaspar, ancien secrétaire général de la CFDT. Dans ses conclusions, il avait préconisé plus de 4 000 recrutements pour améliorer le climat social, des formations pour chaque postier, la désignation de 1 000 responsables ressources humaines de proximité ou encore la création d'un dispositif de soutien psychologique, accessible anonymement 24 heures sur 24.

« Cette commission Kaspar n'était qu'une opération d'enfumage qui n'a débouché sur rien cinq ans plus tard », assène le syndicat Sud-PTT. Il a le premier tiré la sonnette d'alarme en octobre dernier en convoquant les victimes ou leurs familles pour témoigner de ce malaise social grandissant et inquiétant (relire **ici** notre enquête). Quelques jours plus tard, le 14 octobre, huit cabinets d'expertises, travaillant régulièrement sur les questions de santé à La Poste sur saisine des syndicats, adressaient une lettre ouverte au PDG du groupe La Poste, Philippe Wahl, et au gouvernement pour leur demander de réagir face à tant de mal-être généralisé dans l'entreprise, qui compte 260 000 personnes. Une démarche suffisamment rare pour être soulignée (lettre ouverte, diffusée sur Mediapart **ici**). « Du Courrier au Colis, du Réseau à la Banque, les agents de La Poste subissent des réorganisations permanentes qui réduisent chaque fois les effectifs, et soumettent les agents qui restent à

des cadences accélérées, écrivaient-ils. En dépit des recommandations du rapport Kaspar en 2012, le rythme des réorganisations reste effréné. (...) Les conséquences en termes de santé au travail sont d'ores et déjà dramatiques : le groupe La Poste continue de rencontrer des cas de suicides au travail ; les situations de détresse individuelle ou de conflits ouverts entre agents sont désormais fréquentes ; les indicateurs de santé et de climat social témoignent d'une dégradation qui, déjà dénoncée dans le rapport Kaspar en 2012, n'a depuis cessé de s'aggraver. »

Devant l'ampleur de la crise sociale et sous pression, la direction de La Poste ouvrait avec les syndicats (CGT, CFDT, Sud, FO et l'alliance pas représentative UNSA-CFE-CGC-UNSA) une négociation pour améliorer les conditions de travail des facteurs et des agents postiers. Mais trois syndicats CGT, SUD-PTT et Unsa ont quitté lundi 21 novembre la table des négociations, jugeant très loin de leurs attentes les premières propositions face au mal-être. Trois semaines plus tard, le 8 décembre, ces mêmes syndicats appelaient à une journée de grève nationale pour dénoncer encore la crise sociale. Il y a aussi eu ce collectif de « postiers, actifs et retraités », syndiqués ou pas, tous membres d'un forum d'entraide des postiers, **Le Forum des postiers**, qui compte plus de 11 000 membres inscrits, qui a listé près d'une centaine de noms d'agents qui se seraient suicidés ou auraient tenté de le faire depuis 2007 et qui a appelé les organisations syndicales de La Poste, qui de tous temps ont été divisées, à se fédérer autour d'un observatoire des suicides, comme pour France Télécom.

« Voilà des années, des mois, des semaines que syndicats, experts auprès des CHSCT, médecins se succèdent pour tirer le signal d'alarme mais ni la direction de La Poste, ni notre tutelle, l'État, coupable de non-assistance à personne en danger, ne prennent la mesure du drame qui se déploie. Ils campent dans le déni et le mensonge. Dans le cas de France Télécom, un précédent gouvernement

avait lui au moins agi en déclenchant une large investigation qui a abouti à un rapport accablant et à des poursuites judiciaires », dénonce, rageur, Nicolas Galepides, le secrétaire général de Sud-PTT. Dès 2014, le syndicat a écrit à la direction générale du travail. En vain. Ce jeudi, il a écrit au nouveau premier ministre Bernard Cazeneuve, un énième courrier à Matignon.

Le 26 septembre, il écrivait à la tutelle de La Poste, au ministre de l'économie, Michel Sapin (ami personnel du PDG Philippe Wahl). « La direction de La Poste est engagée dans un plan stratégique qui fait peu de cas du facteur humain. [...] La crise de 2012, **les résultats de la commission Kaspar et les mesures prises par la direction n'ont pas eu l'effet escompté, a fortiori dans une entreprise publique que l'on transforme à marche forcée et où un solde négatif de 100 000 emplois est atteint sur une dizaine d'années** », écrivait le syndicat. Il citait « les taux d'absentéisme pour maladie, maladie professionnelle, et accidents du travail élevés par rapport aux moyennes nationales [près de 50 % supérieurs selon Sud – ndlr] ainsi que les nombreuses expertises diligentées par les CHSCT qui, toutes, indiquent un véritable mal-être au travail ».

Le 28 novembre, le syndicat a repris la plume pour écrire à Christophe Sirugue, secrétaire d'État à l'industrie, exigeant « une intervention ferme de sa part ». Ce dernier a renvoyé deux pages de réponse, expliquant combien « l'État attache une importance particulière à la qualité du dialogue social dans le groupe » et qu'il accompagnera « les postières et les postiers dans ce changement de modèle économique ». Il l'a redit la semaine dernière **devant le Sénat**. « Des propos lénifiants », pour les syndicats CGT et Sud-PTT. Ils vont faire le point avec leurs organisations pour voir comment interpellier leur direction et leur tutelle à l'aune de ce chiffre dramatique établi par la direction elle-même. « On en connaît tous les origines, y compris la direction et l'État, rappelle Alain Bard de la CGT. La

Poste ne prend pas en compte les effets de sa transformation sur l'humain. Elle réduit les effectifs de manière drastique en augmentant les cadences pour ceux qui restent au péril de leur santé, leur vie. »

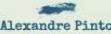
Boîte noire

J'ai contacté ce jeudi 15 décembre plusieurs fois des membres de la direction, directement ou par l'intermédiaire de leurs assistantes. Sylvie François, directrice des ressources humaines, Jean-Yves Petit, directeur des relations sociales, des règles RH et des instances réglementaires nationales, Philippe Bajou, de la « direction de la sécurité globale » de La Poste, un des directeurs exécutifs du groupe, qui chapeauterait la « cellule de suivi des drames », n'ont pas retourné mes appels. Seul le service communication l'a fait.

Les pires coups tordus des agents de joueurs

PAR MICHAËL HAJDENBERG, MICHEL HENRY, DONATIEN HUET, MICHEL HENRY, YANN PHILIPPIN ET MICHEL HENRY
LE JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016

Ils sont au centre du jeu, de toutes les transactions. Ils font fortune, dictent la politique sportive des clubs, s'engraissent sur le dos de mineurs ou d'inconnus. Sans être jamais inquiétés.

 Mino Raiola Il invente la commission pour non-transfert	 Bayram Tutumlu Mon copain manager m'achète mes joueurs	 Pini Zahavi De l'Ukraine à la Chine, en passant par l'Israélien
 Volker Struth 5 millions pour une prolongation	 Maroo Termes Le poète qui jouait l'homme de paille	 Alexandre Pinto da Costa Les fausses factures du fils du président

L'agent ne fait pas le bonheur, mais il y contribue. C'est en tout cas ce que s'imaginent les footballeurs. Mais les documents *Football Leaks* analysés par Mediapart mettent à mal le postulat. Agents secrets (ils ne figurent pas dans le contrat officiel), agents doubles (pour un club et pour le joueur), agents troubles,

agents de paille, agents de façade, agents nocifs : on trouve de tout parmi ces intermédiaires.



© EIC

Car, oui, depuis 2015, on ne dit plus « agents ». On dit « intermédiaires ». La FIFA est intraitable sur le sujet – il faut bien placer son autorité quelque part. « Agent », ça devait trop ressembler à « argent ». Il ne manque qu'un « r » et la FIFA n'en manque pas, quand elle assure que la nouvelle réglementation, qui accompagne la nouvelle appellation, va permettre de moraliser le métier.

À présent, tout le monde peut être agent. Vous, nous, le beau-frère d'un joueur, ses copains d'enfance. « Avant, on était un, deux ou trois sur un transfert. Maintenant, on a l'impression qu'on peut être 25 ou 30, et tout le monde veut croquer », dit un intermédiaire français, qui estime que la situation a empiré. Rémunérations insensées, conflits d'intérêts, liens secrets avec les entraîneurs et les dirigeants : les pratiques que nous avons sélectionnées dévoilent un tableau bien sombre.

Bien sûr, tous les agents ne sont pas véreux. Mais il faut regarder les chiffres pour mesurer la place centrale qu'ils ont prise sur la planète football. La FIFA évalue à 368 millions de dollars les commissions versées en 2016 par les clubs européens aux « intermédiaires ». C'est

34,2 % de plus qu'en 2015. Depuis 2013, le total des commissions dépasse le milliard de dollars.



© Mediapart

Les grands joueurs sont rémunérés comme des artistes, pour leur talent, leur travail, et leur courte carrière, soumise aux aléas des blessures. Mais les agents ? Leur valeur ajoutée est-elle si forte pour justifier de tels revenus ?

Rapprocher des parties, faire converger des intérêts, négocier un bon salaire, trouver le club adéquat... Il n'est pas question de nier leur rôle et leurs compétences. Mais au-delà des montages *offshore* mis en place par les Mendes, Raiola, Zahavi et consorts que nous avons mis au jour, comment ne pas s'interroger sur les règles en vigueur quand le système permet de s'en affranchir si facilement ?

La FIFA laisse faire. Elle ne contrôle rien. Et en introduisant sa nouvelle réglementation, elle a choisi d'officialiser sa capitulation, alors que sa mission inclut la réglementation du sport. À présent, chaque fédération nationale est sommée de se débrouiller, produit ses propres règles. Ce qui n'a pas grand sens dans un univers où les transferts internationaux sont légion.

Le plafond de rémunération varie ainsi selon les pays. De même que les règles de double représentation. La pratique est considérée comme illégale en France, en Russie, au Paraguay ou au Japon, car elle pose un évident problème de conflit d'intérêts. C'est d'ailleurs ce que soutient aussi la FIFA dans l'article 19 de son règlement : comment un intermédiaire

peut-il à la fois défendre un joueur, et le club qui va l'employer ? N'ont-ils pas par essence des intérêts distincts ?



L'ancien joueur et désormais agent Soren Lerby, avec sa femme et associée en affaires, Arlette. © DR

Les interdictions peuvent cependant être habilement contournées. L'ancien joueur Danois Soren Lerby et sa femme ont monté leur business d'intermédiaires. Il arrive que l'un défende les intérêts du joueur, et l'autre celui du club. *In fine*, l'argent arrive sur le même compte en banque.

Quant au plafond de rémunération, c'est peu dire qu'il est bafoué. En théorie, le montant total ne doit pas dépasser 3 % du revenu brut du joueur sur la durée du contrat. En pratique, les règles diffèrent, les commissions étant souvent calculées en pourcentage sur le montant des transferts, sur une échelle allant généralement de 7 à 15 %. Quand Hulk quitte le FC Porto pour le Zénith Saint-Petersbourg en échange de 55 millions d'euros, l'agent Constantin Panagopoulos touche 13 millions d'euros après impôts en trois fois, soit 28 % de commission.

L'agent anglais David Manasseh a fait mieux. Il y a trois ans et demi, le Gallois Gareth Bale a été transféré de Tottenham au Real Madrid pour 101 millions d'euros. Le montant était resté secret : il ne fallait pas vexer Ronaldo, qui n'avait coûté au club que 94 millions. L'agent, lui, a encaissé 16,37 millions d'euros, comme on peut le voir dans un document du 2 septembre 2013, qui ne fait même pas la taille d'un contrat de location de voiture.

Au vu de certaines situations, comment ne pas s'interroger sur le travail réellement effectué ? Eduardo Hernández Applebaum, l'agent du joueur mexicain

Chicharito, a touché 1,5 million d'euros pour neuf coups de téléphone, deux mails et sept réunions.

Pas plus prenant, mais bien plus intrigant : le métier d'agent de paille. Le Néerlandais Marco Termes a écrit en quelques années huit romans, trois recueils de poèmes et des centaines d'aphorismes. Le public n'étant pas au rendez-vous, il a choisi d'arrondir ses fins de mois en administrant des coquilles vides à Amsterdam (quelques signatures et voyages de-ci de-là), qui ont permis de **blanchir l'argent de l'« Argentinian connection »**.

Bayram Tutumlu refourguait ses joueurs à son éternel ami, le manager de Swansea

Le ratio temps passé/argent engrangé paraît tout aussi démesuré lorsque les joueurs concernés ne sont pas des internationaux, mais d'illustres inconnus. Hormis sa famille, pas grand monde n'avait dû entendre parler de Kevin Friesenbichler lorsqu'il quitta la réserve du Bayern Munich et ses championnats régionaux, pour rejoindre le Benfica Lisbonne en 2014. Les fans de football portugais n'en savent pas plus aujourd'hui, Benfica l'ayant immédiatement prêté au Lechia Gdansk, où son agent, Christian Rapp, compte deux bons amis. Il se trouve que Christian Rapp a touché 1 million d'euros sur cette affaire.

Une fois de plus, on ne connaîtra pas les dessous de l'histoire : la FIFA n'a ni les moyens de savoir, ni ceux d'enquêter. Alors que pour y voir plus clair, elle pourrait commencer par créer une chambre internationale de compensation avec obligation de s'y déclarer pour toutes les parties à un contrat, y compris ceux de droits à l'image (clubs, joueurs, intermédiaires, avocats, banques).

Ce qui est clair en revanche, c'est que le système de TPO (*third party ownership* ou tierce-propriété), interdit en 2015, a démultiplié les revenus des agents les plus influents. Certains ont acheté des parts

de joueur, ce qui s'est avéré bien plus lucratif que de simples commissions sur des transferts.



Paul Pogba et son agent Mino Raiola. © LaPresse

Le pourcentage à la future revente du joueur, inscrit dans le contrat, est également censé être interdit. Mais l'interdiction n'est pas respectée. Raiola a ainsi empoché 27 millions d'euros lorsque Pogba a été vendu par la Juventus de Turin à Manchester United. En plus des 10 millions qui lui ont été offerts pendant que le Français jouait à la Juve. En plus des 10 autres millions que Manchester lui a versés. En tout, 47 millions d'euros donc : preuve qu'un agent peut gagner plus qu'une grande star du ballon rond sur une période donnée. Vertigineux.

L'histoire de Paul Pogba démontre bien que certains agents se servent des joueurs plus qu'ils ne les servent. En 2014, Oualid Tanazefi était parvenu à faire signer un contrat qui empêchait le joueur français de toucher l'argent de ses droits à l'image avant 2029. En attendant, il était prévu que l'agent s'engraisse, lui, à chaque nouvelle publicité.

Et que dire de Jorge Mendes, l'agent de Cristiano Ronaldo ? Grâce au régime fiscal d'« impatrié » qui avait cours en Espagne, le Ballon d'or portugais n'aurait eu à payer qu'un peu plus de 2 millions d'impôts sur ses droits à l'image pour toute la période allant de 2009 à 2014. Or 2 millions, c'est ce que Ronaldo touche en une journée de tournage pour la promotion d'une voiture. **Une journée de travail pour payer cinq années d'impôts ?** Si la chose avait été présentée comme telle, pas sûr que l'attaquant du Real Madrid aurait choisi de prendre autant de risques fiscaux, judiciaires et médiatiques en plaçant son argent dans un paradis fiscal.

Et que dire des fortunes qu'il a déjà dépensées pour rémunérer ses avocats fiscalistes ? Le montant des honoraires ne va-t-il pas finir par atteindre celui des impôts éludés ? Mais il faut bien que les agents justifient leurs revenus. Et créent des liens indéfectibles avec les joueurs ou avec les entraîneurs. Ce qui peut permettre de prendre le contrôle de la politique sportive des clubs.

En 2013, l'agent turc Bayram Tutumlu refourguait ainsi ses joueurs à son éternel ami, le manager de Swansea, Michael Laudrup. Il touchait même une commission quand il faisait signer des joueurs « appartenant » à d'autres agents.

Les intermédiaires ont tellement d'influence, se font tellement d'argent sur les transferts, que les clubs en viennent à les rémunérer grassement pour qu'ils n'incitent pas leur joueur à partir. D'ici 2018, l'intermédiaire allemand Volker Struth touchera 5 millions d'euros du Real Madrid pour avoir persuadé Toni Kroos de prolonger son bail en Espagne, en dépit d'offres plus juteuses de clubs rivaux.

Dans le même ordre d'idées, quand Thiago Silva négocie une augmentation de salaire, et passe de 6 à 8 millions d'euros par an, son agent touche 2 millions d'euros.

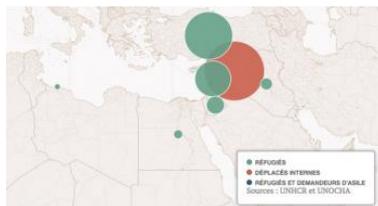
Mais les agents les plus créatifs ont vu plus grand encore. L'Israélien Pini Zahavi s'est offert le club de Mouscron, en Belgique, pour 8,5 millions d'euros à travers une société basée à Malte, Gol Football Malta. Les règles de la FIFA interdisant à un agent de posséder un club, il l'a revendu pour 10 euros à une autre société maltaise, propriété de son neveu Adar.

Comme tous les agents, pour pouvoir officier, Pini Zahavi a dû signer la déclaration suivante : « *Je déclare avoir une réputation impeccable, et je confirme en particulier ne pas avoir été condamné pour un délit financier.* » Si la notion de « réputation impeccable » laisse aux fédérations une marge d'appréciation, celle de condamnation ne devrait souffrir d'aucune contestation.

Luciano D'Onofrio, un agent belge condamné à de multiples reprises, continue pourtant d'officier, **comme nous l'avons démontré**, en s'abritant derrière un agent de façade, nommé Frederico Delmenico. Et son business s'étend aux mineurs. Là encore, officiellement, les intermédiaires ne peuvent pas se faire rémunérer pour des transactions qui concernent des jeunes de moins de 18 ans. **Dans les faits**, les clubs s'assoient sur la règle, ou la contournent allègrement. Il n'y a pas d'âge pour débaucher un joueur. Pas de limites pour réussir à l'attirer. Et pas d'instances pour efficacement contrôler.

Guerre en Syrie : l'impossible décompte

PAR AMÉLIE POINSSOT
LE JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016



L'assaut final sur Alep s'est accompagné d'innombrables informations contradictoires. En l'absence de journalistes sur place et face aux bilans très variables des organismes de défense des droits de l'homme, une grande inconnue entoure aujourd'hui le conflit : combien de victimes ?

C'est la source qui revient le plus souvent dans les articles portant sur le conflit syrien : l'OSDH – l'Observatoire syrien des droits de l'homme – est régulièrement invoqué pour dresser le macabre bilan de cette guerre. Les trois agences de presse mondiales, AFP, AP et Reuters, s'appuient sur ses chiffres. Pourtant, d'autres organismes existent, et ils donnent des estimations sensiblement différentes. L'ONU elle-même ne fait plus d'analyse chiffrée du conflit depuis 2014. Et le régime de Damas ne donne plus aucune information sur ses propres pertes depuis 2013. En cinq ans et demi de guerre, combien de personnes ont été

tuées, combien forcées de quitter leur ville, combien ont disparu... ? Est-il possible de mesurer l'hémorragie ?

Dans **son dernier bilan**, en date du 13 décembre, l'OSDH dit avoir documenté l'assassinat de 312 000 personnes depuis le premier mort de la révolution syrienne, le 18 mars 2011, jusqu'au 13 décembre 2016. Mais elle estime qu'il faut ajouter au moins 80 000 morts du côté des troupes loyalistes, de l'État islamique et des différentes factions islamiques, « *en raison de la discrétion extrême de toutes les parties sur les pertes humaines causées par le conflit et en raison de la difficulté des communications en Syrie* ». Selon l'observatoire, il y aurait en outre deux millions de blessés, et plus de douze millions de déplacés, internes et externes.

Sur **son site**, l'OSDH se présente comme « *un groupe de gens qui croient aux droits de l'homme, sont de l'intérieur et de l'extérieur du pays, documentent la situation des droits de l'homme en Syrie et reportent toutes les violations de droits de l'homme* ». Créée en 2006, cette organisation dit s'appuyer sur un réseau de plus de 200 activistes sur le terrain – sans que soit précisé comment ce réseau est encore debout aujourd'hui, après cinq ans et demi de guerre. Elle est dirigée, depuis Londres, par un homme, Rami Abdel Rahman, qui n'a pas mis les pieds en Syrie depuis de longues années.



Évacuation d'une femme blessée d'un secteur d'Alep-Est, le 15 décembre 2016 © Reuters

Pour Fabrice Balanche, démographe et spécialiste de longue date de la Syrie, pays qui concentre l'essentiel de ses recherches depuis vingt-cinq ans, les estimations de l'OSDH sont tout simplement « *farfelues* ». « *Le directeur de cet observatoire est un personnage assez trouble, qui vient du*

monde du business. Au départ proche de l'opposition syrienne, l'organisme a reçu au début de la guerre des soutiens de l'extérieur, notamment d'Al-Jazeera. Il a alors compris l'importance de donner des chiffres pour les Occidentaux et n'a cessé d'en publier depuis, peu importe s'ils étaient faux. Parfois c'en était grossier, comme lors des manifestations à Hama à l'été 2011, où le site dénombrait 500 000 manifestants alors que la ville ne comptait que 300 000 habitants, parmi lesquels seuls 75 000 hommes étaient en âge de descendre dans la rue... L'OSDH a constamment surévalué l'ampleur des manifestations et des victimes civiles de la guerre. »

Pour ce chercheur aujourd'hui basé aux États-Unis, au Washington Institute, le succès de l'OSDH s'explique par son accessibilité sur Internet et le rythme quasi quotidien de ses rapports. « *Peu de journalistes vont se perdre dans la littérature onusienne pour aller chercher des chiffres un peu plus fiables* », dit-il. Et aujourd'hui, cet organisme n'a rien d'indépendant. « *Il est financé par la France, la Grande-Bretagne, l'Union européenne et le Qatar* », assure le chercheur.

Autre organisme qui documente les violations des droits de l'homme sur le terrain : le Centre de documentation des violations en Syrie, **une ONG** qui a commencé son travail de surveillance en juin 2011, voyant que la situation se transformait en un « *conflit armé* » et observant « *une campagne agressive du gouvernement pour intimider, harceler, détenir et réprimer tous ceux perçus comme relatant la situation (journalistes, blogueurs, écrivains...)* ». S'appuyant sur une base d'une trentaine de militants répartis dans plusieurs villes du pays, aujourd'hui domicilié en Suisse après l'attaque de son bureau syrien en 2013, il publie régulièrement des statistiques. C'est sur ces données que s'appuie Human Rights Watch pour dénoncer les « *crimes de guerre* » de la coalition russo-syrienne : dans **son communiqué du 1^{er} décembre**, l'ONG américaine reprenait ainsi les chiffres de cette organisation,

qui décomptait, sur septembre et octobre, l'assassinat de 440 civils sous les bombardements d'Alep, parmi lesquels plus de 90 enfants. Au total, depuis le début de la guerre, 31 771 habitants de la deuxième ville syrienne ont été tués d'après cette organisation qui met en ligne **une base de données** où sont enregistrées toutes les victimes, avec leur nom quand il est connu, leur sexe, le jour et la cause de leur mort (bombardement / torture / exécution / attaque chimique...), ainsi que leur affiliation quand elle est identifiée (civil / armée syrienne / État islamique...).

Le bilan de la guerre, à la fin novembre, par cette organisation est toutefois nettement inférieur à celui de l'OSDH : il fait état de 170 741 morts, civils et non-civils, depuis mars 2011. Il répertorie par ailleurs les détenus (65 863) et les personnes disparues (2 683). Parmi les personnes tuées, le Centre de documentation des violations en Syrie compte une majorité de civils (63,4 % d'après ses estimations).

Cet organisme tente aussi de lister les attaques des forces pro-régime. Dans **son rapport mensuel de novembre**, il fait le décompte sur Alep : 25 attaques ciblées par les forces russes et syriennes ont visé des hôpitaux ou centres de santé et 13 autres ont visé des bâtiments scolaires, des usines, un marché, un camp de déplacés internes. Toutes ces infrastructures sont aujourd'hui hors service. Prudent, le communiqué apporte toutefois la précision suivante : « *Ces chiffres ne sont en aucun cas définitifs, et ils sont sujets à un examen continu et périodique par les activistes du centre, les administrateurs de la base de données, et l'équipe de documentation sur le terrain. Les chiffres peuvent différer entre les rapports, et le rapport le plus récent est toujours considéré comme le plus juste.* »

Deux autres ONG donnent régulièrement des estimations sur le nombre de morts : le **réseau syrien pour les droits de l'homme** (203 097 civils tués à ce jour) et le **centre syrien pour les statistiques et la recherche** (141 296 tués). Bref, rien ne concorde.

Pour Fabrice Balanche, il y a « *une guerre de communication sur les chiffres* » : « *Une grande partie de ces sites sont financés par les pays du Golfe, c'est souvent de la propagande qatarie et saoudienne, avec les Frères musulmans derrière, estime-t-il. Les listes très détaillées des victimes ne sont pas un gage de fiabilité, au contraire. En fait, il est impossible de donner des chiffres fiables sur ce conflit. Moi-même, je n'ai jamais avancé d'estimation. Tout ce que je connais, c'est la répartition démographique du pays avant la guerre, basée sur les derniers recensements de l'État syrien – jusqu'en 2004 – et des projections scientifiques : en 2010, le pays comptait 21 millions d'habitants.* »

6,3 millions de déplacés internes

Les Nations unies elles-mêmes ne font plus de bilan. Sur la page du site de l'ONU consacrée à la Syrie, **le rapport d'observation le plus récent** date de juin 2016. Il porte sur les violations des droits de l'homme sur un laps de temps restreint (du 1^{er} novembre 2015 au 1^{er} février 2016), se contentant d'une liste des incidents connus sur la période étudiée, avec emploi systématique du conditionnel et formules très prudentes (« *d'après les informations reçues* », « *si l'on en croit la vidéo* », « *le Haut-Commissariat a eu connaissance d'allégations selon lesquelles...* », etc.). Les estimations plus générales restent très vagues : « *Les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire se sont poursuivies sans relâche en République arabe syrienne. Des civils ont continué d'être tués et blessés en grand nombre à la suite de frappes aériennes, de tirs d'artillerie et de mortier et d'engins explosifs improvisés, tels que des barils d'explosifs et des voitures piégées.* » Finalement, au détour d'une ligne en fin de rapport, on note que « *quelque 250 000 personnes ont perdu la vie en République arabe syrienne* ».

En fait, **la dernière analyse statistique de l'ONU** sur les morts du conflit syrien date d'il y a... deux ans. Les Nations unies se basaient alors sur des données collectées auprès des quatre organisations

de défense des droits de l'homme citées plus haut et des informations délivrées par le gouvernement syrien. Elles établissaient un bilan de 191 369 personnes tuées, toutes identifiées, tout en reconnaissant déjà que leur bilan ne reflétait pas « le nombre complet des morts liés au conflit en Syrie ». Car depuis septembre 2013, le gouvernement syrien ne répond plus aux demandes de chiffres, et l'OSDH elle-même ne partage plus ses informations avec l'ONU à partir de début 2014.

Autre problème pour saisir ce qui se passe réellement sur le terrain : du côté des représentants officiels, les sources ne sont pas fiables non plus. « *Quand le maire d'Alep-Est, récemment en visite en France, déclare qu'il y a maximum 200 djihadistes dans sa ville, c'est faux, assure Fabrice Balanche. Tout le monde ment en permanence ! En Syrie, même en temps de paix, on est incapable d'avoir un discours objectif.* » Les organisations internationales elles-mêmes n'ont pas accès à certaines parties du pays : il n'y en a plus aucune à Alep-Est. Quant aux médias... Les reporters occidentaux ne vont plus en Syrie depuis longtemps – sauf dans les zones contrôlées par l'armée syrienne, ce qui ne leur permet d'accéder qu'à une part de la réalité. Pour parler avec l'opposition, ils se rendent dans les camps de réfugiés dans les pays limitrophes. De leur côté, les journalistes syriens ont fui en nombre.

Hassan Alkalesh fait partie de ceux-là : réfugié en France depuis deux ans et **contributeur du Club de Mediapart**, il déplore que les rares journalistes occidentaux qui couvrent le conflit syrien – souvent depuis Beyrouth – soient orientés pro-Assad. « *C'est aussi lié au fait qu'il faut une accréditation du régime pour pouvoir venir dans le pays. Sinon, il faut entrer de manière clandestine.* » Pour Hassan, les informations les plus justes viennent des citoyens syriens qui vivent encore sur place et les transmettent sur les réseaux sociaux. En revanche, les comptes alimentés depuis les pays occidentaux sont orientés : « *Il y a de nombreux*

comptes pro-Assad et pro-russes. Ils ne vont s'affoler que quand les chrétiens d'Orient sont en danger. »

Pour ce Syrien réfugié à Nice, il y a comme une gêne dans l'extrême médiatisation de la fin de la bataille d'Alep. « *Il y a eu pendant cette guerre des massacres plus meurtriers en d'autres endroits. Notamment dans la ville côtière d'Al-Baida, non loin de Tartous, l'un des fiefs d'Assad. C'était en mai 2013. Des milices relevant du régime ont, en collaboration avec des civils alaouites, tué, égorgé et brûlé les civils de ce village avant de les pousser à l'exode. À cette époque, je vivais à Tartous. J'ai su ce qui s'était passé grâce aux activistes de l'opposition qui avaient réussi à s'introduire dans la région. Les médias n'en ont pas du tout parlé.* »

Hassan Alkalesh ne peut s'empêcher d'évoquer le massacre de Hama. En 1982, cette ville de l'ouest syrien avait été écrasée par l'armée d'Assad père. « *Les Occidentaux n'avaient rien dit, or il y avait eu environ 30 000 morts civils !* » Et le journaliste d'ajouter : « *La différence aujourd'hui, c'est qu'il y a d'autres armées aux côtés de l'armée syrienne : il y a les milices iraniennes du Hezbollah, les Russes... C'est comme une occupation, alors qu'au début de la guerre nous étions dans un conflit qui opposait les Syriens aux Syriens.* »

Les morts, les blessés, les disparus et les détenus ne sont toutefois pas les seules victimes de ce conflit. S'ajoutent à cette longue liste les millions de déplacés, à l'intérieur même du pays et à l'extérieur. À ce sujet, les chiffres délivrés par le Haut-Commissariat des Nations unies aux réfugiés sont plus solides, car ils reposent sur l'enregistrement des réfugiés dans les camps – d'autant qu'au Liban et en Jordanie, la carte de réfugié permet de toucher une aide modeste de 20 dollars par mois. Le HCR dénombre quelque 4,8 millions de réfugiés syriens dans les pays de la région, dont près d'un million au Liban et plus de 650 000 en Jordanie. « *Cela dit, de nombreux Syriens continuent à ne pas s'enregistrer, par peur que les gouvernements ne transmettent*

les informations à Damas ou par peur de ne pouvoir rentrer un jour chez eux, nuance Fabrice Balanche. L'université Saint-Joseph à Beyrouth estimait cet été que 20 % des réfugiés syriens au Liban n'étaient pas enregistrés. Et ils sont encore plus nombreux dans ce cas en Jordanie. » À Amman, les estimations du gouvernement font d'ailleurs le double des chiffres du HCR : il y aurait 1,2 million de réfugiés contre les 600 000 officiellement enregistrés... « *À prendre avec précaution là aussi, ajoute Fabrice Balanche. C'est le jeu des gouvernements que de gonfler les chiffres afin de toucher davantage d'aide.* »

C'est sans conteste la Turquie qui accueille aujourd'hui le plus de Syriens : plus de 2,7 millions y auraient trouvé refuge. L'Union européenne, à côté, fait toujours pâle figure, avec ses quelque 884 000 demandeurs d'asile ou réfugiés enregistrés pour l'ensemble du continent. Mais c'est à l'intérieur même des frontières de la Syrie que les déplacés sont les plus nombreux. D'après l'office des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (UNOCHA), ils sont 6,3 millions à avoir quitté leur foyer. Un chiffre invérifiable dans la mesure où ces gens ne résident pas dans des camps. Mais qui dit bien combien la population syrienne est complètement transformée par cinq ans et demi de guerre. Au total, plus de la moitié des Syriens ont dû fuir leur chez-eux, qu'ils se trouvent encore dans le pays ou à l'étranger.

Les islamistes turcs se mobilisent pour Alep et contre l'Iran

PAR NICOLAS CHEVIRON
LE JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016

La chute imminente d'Alep et le sort de ses habitants soulèvent une puissante vague de solidarité dans les milieux islamistes turcs, qui constituent la base électorale du gouvernement de Recep Tayyip Erdogan. Leur mobilisation se dirige aussi contre l'Iran, qu'ils rendent responsable du martyre des Aleppins.

De notre correspondant à Istanbul (Turquie). – Le consulat d'Iran à Istanbul est sous bonne garde ce mercredi soir 14 décembre. Un peloton de policiers anti-émeutes bloque la rue donnant sur son entrée tandis qu'un blindé pointe son canon à eau sur la foule rassemblée pour affirmer son soutien aux habitants d'Alep et conspuer la République islamique. Face aux agents, près d'un millier de manifestants, réunis à l'appel d'organisations islamistes, ont envahi la chaussée avec leurs drapeaux de l'opposition syrienne, du Hamas ou marqués de la chahada (la profession de foi de l'islam).

Les slogans, régulièrement interrompus par des invocations de la grandeur d'Allah, sont virulents : « *Iran, assassin, dégage de Syrie* », « *Vengeance ! Vengeance !* », « *Alep sera le tombeau des chiïtes* ». Il ne fait pas de doute pour les manifestants que Téhéran, avec ses troupes déployées en Syrie et son influence sur les milices du Hezbollah libanais, également présentes à Alep, est l'un des principaux artisans de la chute imminente des derniers quartiers de la métropole syrienne encore tenus par l'opposition. Leur colère est d'autant plus forte que l'échec d'une première tentative d'évacuation des civils aleppins, mercredi, a été imputé à demi-mots par les autorités turques à l'intervention des milices chiïtes pro-iraniennes.

« *L'Iran est censé être un État islamique, qui applique la charia, mais ce sont des hypocrites. En fait, ils sont les pires ennemis de l'islam. (...) Ils sont encore plus dangereux que les Russes. Il faut les anéantir* », estime Kerimullah Tandogan, le chef d'une organisation d'entraide islamiste, IHDER, qui participe à la manifestation entouré d'amis en tenue paramilitaire. « *Nous voulons venger nos frères musulmans d'Alep. Il faut que le gouvernement nous écoute* », poursuit le jeune homme, estimant que « *ce dont les habitants d'Alep ont besoin, c'est qu'on*

libère leur ville de ces infidèles » soutenant le régime du président syrien Bachar al-Assad.



Des drapeaux turcs et de l'armée syrienne libre sont brandis par des manifestants lors du départ d'un convoi d'aide pour la Syrie. © Reuters

Les manifestants n'ont pourtant pas l'intention d'en découdre ce soir avec la police d'un gouvernement turc dont ils se sentent idéologiquement proches, qui soutient l'opposition syrienne depuis l'été 2011 et qui déploie depuis plusieurs semaines d'intenses efforts diplomatiques, notamment avec la Russie, pour permettre l'évacuation des Aleppins assiégés. « *Nous sommes derrière tout ce que fera l'État turc. Pour l'instant, les citoyens doivent garder leur calme. Mais si c'est nécessaire, ils interviendront comme ils l'ont fait le 15 juillet* », affirme Ibrahim Keskin, étudiant, faisant référence au rôle crucial joué par la population turque cet été pour faire échouer une tentative de putsch militaire. La veille, une autre manifestation de même ampleur, devant le consulat de Russie, s'est également déroulée sans incident.

La mobilisation des milieux conservateurs religieux se déploie aussi sur le terrain de l'aide humanitaire. Mercredi matin, un convoi transportant des vêtements, des couvertures et des denrées alimentaires a quitté Istanbul à destination de la ville de Reyhanli, près de la frontière syrienne, qu'il doit atteindre vendredi soir. L'organisateur de l'opération, l'ONG humanitaire islamiste IHH, a appelé les Turcs à travers tout le pays à se joindre au convoi avec leurs propres voitures. « *Nous sommes partis d'Istanbul avec 300 véhicules, dont une cinquantaine de camions. Nous pensons atteindre Reyhanli avec 3 000 véhicules, dont 650 camions* », a indiqué à Mediapart un responsable d'IHH, Emrullah Öztürk. Des haltes sont

prévues dans plusieurs villes pour des manifestations contre le régime d'Assad. « *Si les conditions le permettent, nous franchirons peut-être la frontière pour aller jusqu'à Idlib* », la principale ville de la zone du nord-ouest de la Syrie encore aux mains de l'opposition syrienne, a précisé M. Öztürk.

C'est en effet Idlib qui doit accueillir les civils évacués d'Alep, dont un premier convoi franchissait jeudi après-midi les lignes de l'armée régulière syrienne, après la proclamation d'une trêve. Le président du Croissant-Rouge turc, Kerem Kinik, a par ailleurs annoncé jeudi que son organisation avait entamé des travaux avec IHH dans cette même ville pour l'édification d'un camp de réfugiés de 10 000 tentes. Il a ajouté que les blessés, qui seront évacués en priorité, seraient dirigés vers la Turquie. « *Notre ministère de la santé a achevé ses préparatifs* », a-t-il déclaré sur le réseau social Twitter.

L'initiative d'IHH a été abondamment relayée par la presse islamiste turque – « *Nous allons à Alep !* » titrait ainsi le quotidien *Dirilis Postasi* en « une » de son édition de mercredi – dont les colonnes ne désemplassent pas d'appels à soutenir la lutte de l'opposition syrienne, assimilée à des « *frères* » sunnites, contre le régime impie d'Assad, lui-même membre de la minorité alaouite, proche du chiïsme. « *Pour sauver Alep de sa captivité, nous devons accroître notre soutien au mouvement de libération de la Syrie et opposer davantage de violence face aux meurtriers* », écrivait jeudi l'éditorialiste Ahmet Varol, du journal *Yeni Akit*.

De nombreuses chroniques désignent l'Iran comme le nouveau Grand Satan du Proche Orient. « *Nous finirons par comprendre un jour, quand les Iraniens ou leurs mercenaires viendront égorger nos enfants... qu'ils viendront tuer les bébés et violer les femmes de ces sages qui leur ont ouvert la porte en disant que la Syrie revient à l'Iran* », s'emportait mercredi dans *Dirilis Postasi* Erem #entürk, avant de prévenir : « *La guerre n'a pas encore commencé, et le front n'est pas seulement à Alep.* » Cette extrême agressivité

à l'encontre du voisin iranien, on la retrouve jusque dans les colonnes du quotidien progouvernemental *Yeni Safak*, sous la plume de son éditorialiste vedette, Ibrahim Karagül, qui accuse Téhéran d'être « devenu un membre de la coalition des croisés ». « Nous ne voyons aucune différence entre les massacres et les viols commis par les armées occidentales pendant l'invasion de l'Irak et ceux commis par les organisations terroristes liées à l'Iran à Alep », écrit Karagül. « Si ça continue, demain le nouveau Alep sera Damas, Le Caire ou Istanbul », poursuit le journaliste, appelant la population turque à « défendre la patrie ».

De l'hostilité à la politique de Téhéran à celle contre la confession chiite, dont l'Iran est le principal représentant, la distance n'est pas grande. Elle a été franchie par un universitaire turc de province, Abdülkadir Sen, qui, sur les réseaux sociaux, a désigné les alévis de Turquie comme une « communauté maudite », « complice des meurtriers d'Alep » et a appelé de ses vœux un nouveau massacre contre cette confession proche du chiisme, persécutée par le pouvoir sunnite pendant des siècles, sous l'Empire ottoman. L'auteur de ces appels au meurtre a été suspendu de ses fonctions mercredi et une plainte a été déposée contre lui au pénal par une association alévie, ce qui ne suffira sans doute pas à calmer l'inquiétude de la communauté, qui représente entre 10 et 20 % de la population turque.

Le débat: le martyr du peuple syrien

PAR LA RÉDACTION DE MEDIAPART

LE JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016



Quelle Syrie après Alep ? Notre débat vidéo avec Ziad Majed, chercheur et politologue libanais, Farouk Mardam-Bey, historien et éditeur franco-syrien, Leyla Dakhli, historienne, Hala Abdallah, cinéaste syrienne, et Nicolas Hénin, auteur de *Jihad Academy* et *La France russe*.

Invités : **Ziad Majed, chercheur et politologue libanais**, professeur à l'Université américaine de Paris. Auteur de *Syrie, la révolution orpheline* paru en 2014 chez Actes Sud ([son site, ici](#))

Farouk Mardam Bey, historien et éditeur franco-syrien

Leyla Dakhli, historienne, spécialiste du monde arabe contemporain

Nicolas Hénin, journaliste, auteur des ouvrages *Jihad Academy* et *La France russe*

Hala Abdallah, cinéaste et productrice syrienne

Animé par Edwy Plenel

En conclusion, l'intervention poétique du rappeur géo-poétique **Rôhan Houssein** :

Les frères Traoré reconnus coupables de violences et d'outrages contre les forces de l'ordre

PAR FAÏZA ZEROUALA
LE JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016

Bagui et Youssouf Traoré, frères d'Adama, comparaissaient devant le tribunal pour menaces et violences envers huit gendarmes et policiers. Ils ont été condamnés à de la prison ferme au terme d'une audience fleuve.

Si le patronyme des deux prévenus n'avait pas été Traoré, ce procès aurait été météorique. La salle d'audience du tribunal correctionnel de Pontoise (Val-

d'Oise) n'aurait pas été comble ce mercredi 14 décembre. Les débats à la VIII^e chambre du tribunal de Pontoise ne se seraient pas éternisés lors d'une audience fleuve de près de onze heures. Mais les prévenus sont les frères d'Adama Traoré, décédé le 19 juillet dernier dans des conditions troubles entre les mains des gendarmes à Persan (Val-d'Oise), et cela change tout.

Yssoufou, pour l'état civil, mais que tout le monde appelle Youssouf, et son frère Bagui Traoré étaient poursuivis pour avoir violenté, menacé et outragé les forces de l'ordre le 17 novembre dernier, en marge d'un conseil municipal finalement annulé. Dès le départ, la présidente du tribunal, Dominique Andreassier, a privilégié une stratégie : celle de l'examen microscopique des faits. Quitte à se répéter ou à insister sur des éléments annexes, histoire qu'il soit impossible de pointer du doigt une justice expéditive. Sept policiers municipaux se sont portés partie civile. Onze témoins ont été cités.

Mais la présidente a insisté lors des premiers échanges avec Bagui Traoré, le frère aîné : le dossier du jour n'avait rien à voir avec le décès d'Adama Traoré. En doudoune noire sur pull gris, il a expliqué avoir tenté de se soustraire à son interpellation car « la voiture qui m'a arrêté est celle qui a assassiné mon frère ». La présidente rétorque à celui qu'elle amputera de son nom de famille tout au long de l'audience, l'appelant « monsieur Bagui », que « la mort de votre frère fait l'objet d'une instruction. On comprend que vous soyez peiné mais aujourd'hui nous sommes mobilisés pour des faits précis, c'est vous que nous allons juger, restez dans le dossier qui nous concerne ».

Il était tout aussi incongru de la voir jouer les ingénues et feindre ne pas comprendre la coloration particulière du conseil municipal du 17 novembre aux yeux de la famille endeuillée et de ses soutiens, qui se battent pour faire émerger la vérité. De son côté, le procureur de la République lors de ses réquisitions s'est permis d'ironiser sur le sursaut de civisme chez les habitants de Beaumont-

sur-Oise, soudainement passionnés par la vie politique locale, occultant encore une fois le lien entre l'affaire Traoré et cette réunion en mairie ouverte à tous.

Ce soir-là, la maire (UDI) de la ville, Nathalie Groux, a convoqué un conseil municipal devant se prononcer sur la prise en charge de ses frais de justice au nom de la protection fonctionnelle dont peut bénéficier tout élu menacé dans le cadre de ses fonctions. Depuis l'été, les relations entre elle et la famille Traoré sont exécrables. Cette dernière blâme la maire pour son absence de compassion à son égard et l'accuse de prendre le parti des forces de l'ordre impliquées dans le décès d'Adama Traoré. L'édile souhaitait alors porter plainte pour diffamation contre Assa Traoré, la sœur aînée devenue la porte-parole naturelle de la famille, et plusieurs personnes l'ayant, dit-elle, menacée.

Une partie des Traoré et des habitants souhaitait assister à cette séance, qui devait débiter le 17 novembre à 20 h 30. Aussi une quarantaine de personnes se sont-elles rendues à l'hôtel de ville de Beaumont-sur-Oise. En vain, car une majorité n'a pu pénétrer dans la salle. La séance a été annulée car l'opposition a refusé de siéger. La foule, repoussée de fait, fait face à un important dispositif de sécurité : 37 membres des forces de l'ordre, gendarmes et policiers municipaux confondus, sont mobilisés ce soir-là.

Les personnes présentes sur le parvis de la mairie ne comprennent pas que l'accès soit permis au compte-gouttes. Yassine Bouzrou, avocat des frères Traoré, souligne lors de sa plaidoirie qu'un policier explique que la salle est complète, alors même qu'il reste huit places libres à l'intérieur. M^e Bouzrou insiste : « Pourquoi ne pas les avoir fait rentrer alors qu'il reste huit places ? » Le policier rétorque un faible « je ne sais pas ».

À l'extérieur de l'hôtel de ville, les esprits s'échauffent. La tension grimpe. Quelques insultes fusent. Du gaz lacrymogène est tiré pour disperser tout le monde. Les témoins présents assurent que l'usage de la

force a été démesuré. C'est à ce moment-là que les frères Traoré se seraient rendus coupables d'outrages et de violences à l'égard des forces de l'ordre. Bagui Traoré aurait frappé d'un coup de poing une gendarme et traité le commandant de la gendarmerie de « fils de pute ».

« Ce procès est une pièce de théâtre », s'agace-t-il dans le box des prévenus. À ses yeux, la présence de la famille à la mairie est légitime. Il souhaite soutenir sa sœur et sa mère, présentes ce jour. Il nie avoir commis les faits reprochés. Les seules personnes récipiendaires d'insultes, avoue-t-il, auront été ses propres amis dont il désapprouvait le comportement. « *Ils foutaient le bordel* », explique-t-il. De plus, sa mère était présente, il ne se serait pas permis d'insulter les forces de l'ordre devant elle, « par respect ».

Il invoque un « complot » fomenté contre la famille, trop remuante et en quête de vérité. Il ajoute : « *Je porte des bagues. Si je l'avais fait, elle n'aurait plus de tête.* » Bagui s'insurge encore à propos des parties civiles, tous en tenue pour l'occasion : « *Ils portent les couleurs de la France et ils viennent vous mentir à la barre.* » Il nie toute participation aux heurts puisque, rapporte-t-il, il a été incommodé par les gaz lacrymogènes tirés. À tel point qu'il s'est rendu à l'hôpital dans la foulée, accompagné par une voisine.

La présidente ramène sans cesse le débat sur la tenue vestimentaire de Bagui et entreprend de démêler cette histoire de bagues. Bagui porte-t-il ces bijoux au quotidien ? Plus tard, toujours obnubilée par la couleur de la veste, elle récapitule avec le plus grand des sérieux : « *On va essayer de préciser la couleur de votre veste, monsieur Bagui, parce qu'elle va du camel en passant par le marron, le beige jusqu'au noir.* » Les témoins cités soutiennent que Bagui Traoré portait plutôt une veste foncée. L'intéressé est formel : ce soir-là, il avait « *une veste marron foncé à capuche avec un cuir noir par-dessus* ». Assa Traoré, la sœur, qualifie la veste pour sa part de « *marron clair* ».

Il ne faut cependant pas compter sur les deux vidéos existantes pour départager ce débat vestimentaire. De mauvaise qualité de l'avis général et rendant quasiment impossible toute identification formelle, ces films ont été réalisés par plusieurs soutiens de la famille, « *par réflexe, au cas où* ». Elles ont été diffusées en direct sur les réseaux sociaux. La présidente du tribunal précise qu'on y distingue très mal les visages. Sur l'une d'elles, d'une durée de 49 minutes, un homme avec une veste beige est considéré comme étant Bagui Traoré par les parties civiles.

« Une enquête bidon, une enquête pourrie »

Celui-ci nie porter une veste de cette couleur. Veste beige ou non, les gendarmes et policiers municipaux pensent avoir identifié formellement Bagui comme auteur du coup de poing blessant une policière municipale, qui a bénéficié d'un jour d'ITT à la suite de cet incident.

Pourtant, à la barre, les choses apparaissent comme légèrement moins claires. Au fil des récits des parties civiles, on comprend que personne n'a vu grand-chose dans la confusion généralisée. Le commandant de la gendarmerie explique par exemple avoir aperçu Bagui Traoré se jeter sur la policière municipale sans « *avoir vu les détails* ».

L'une des gendarmes en service ce jour-là a déclaré, sur procès-verbal, avoir observé ce coup de poing être donné sans en avoir identifié l'auteur. À la barre, elle explique le contraire, elle n'a rien vu. Yassine Bouzrou pointe cette contradiction. Elle plaide l'erreur de retranscription alors même qu'elle a signé le procès-verbal après l'avoir relu, comme le réclame la procédure qu'elle confirme avoir suivie. Une autre fonctionnaire de police dit avoir reçu un crachat dans le dos, sans pouvoir en déterminer la source.

Un maître-chien, qui a déposé plainte contre X pour des violences, reconnaît avoir été mordu par son propre animal à trois reprises. M^e Bouzrou ironise pour démontrer l'absurde de la situation : « X,

c'est le chien ? » Durant sa plaidoirie, il reviendra là-dessus et lâchera : « *Quand on est blessé par son propre chien, on ne peut pas mettre ça sur le dos des autres.* »

La policière victime dit n'avoir pas dans un premier temps identifié elle-même Bagui Traoré mais que ses collègues l'ayant fait, elle n'avait aucune raison de mettre en doute leur parole. Elle a d'abord déposé plainte contre X, puis contre le prévenu nommément. Elle a avoué avoir été gênée par le gaz lacrymogène dont elle a fait usage, l'empêchant de fait d'avoir une quelconque vision fiable des événements. Les explications des uns et des autres s'enlisent mais aboutissent toujours à la même conclusion, Bagui Traoré et son frère ont été identifiés comme étant les auteurs des faits allégués, par recoupement et car plusieurs parties civiles assuraient les connaître dans le cadre de procédures antérieures.

M^e Bouzrou a dénoncé, en se fondant sur ces différents éléments, « *une enquête bidon, une enquête pourrie* ». Sa consœur M^e Noémie Sadi-Cottier insiste : « *Il n'y a rien de tangible, pas d'éléments matériels* » dans ce dossier, demandant que le doute bénéficie aux prévenus.

Aux yeux de l'avocat des Traoré, des témoins cruciaux n'ont pas été cités. Comme cet élu municipal, policier par ailleurs, qui a dénoncé un usage disproportionné de la force. Lui-même objet d'une plainte déposée par une policière pour violences, toujours lors de cette même soirée, il n'a même pas été entendu, ni même interpellé, au contraire des deux prévenus. Il déplore aussi qu'aucune perquisition n'ait été effectuée, ne serait-ce que pour saisir la désormais fameuse veste dont la couleur est devenue un élément déterminant du dossier.

Pour la défense, M^e Noémie Sadi-Cottier demande pourquoi l'un des policiers est revenu sur sa déposition deux jours après les faits. « *Il s'est passé énormément de choses ce soir-là* », se défend l'agent. M^e Bouzrou demande aussi pourquoi ses

clients n'ont pas été interpellés dans la foulée, en flagrant délit. Ils l'ont été cinq jours plus tard, le 23 novembre.

De leur côté, les différents témoins racontent la violence symbolique d'avoir été refoulés d'un événement public comme citoyens. La présidente insiste encore et toujours : « *Si le conseil municipal est annulé, pourquoi n'avez-vous pas quitté les lieux ?* » Tous expliquent avoir voulu rester en soutien aux Traoré. L'une d'entre eux, venue avec ses enfants dont l'un dans une poussette, explique avoir été gazée et être partie très rapidement. Almamy Kanouté, auteur de l'une des vidéos et acteur associatif, revendique lui aussi son droit de venir assister à ce conseil municipal, démocratiquement, « *comme citoyen français* ».

M^e Caty Richard, avocate des parties civiles, dénonce dans sa plaidoirie la violence et le traumatisme consécutif à cette soirée « *qui a eu un impact sur leur vie* ». Elle raconte que l'un d'entre eux songe, après 28 ans de service, « *à raccrocher le képi* ». Enfin, elle dénonce la transformation « *des prévenus en victimes et des victimes en auteurs* ». Elle conclut en demandant des dommages et intérêts pour ses clients et en dénonçant l'instrumentalisation de ce dossier : « *On hurle aux loups, alors pourquoi je devrais faire profil bas plus que d'habitude ?* »

Pour sa part, le procureur s'est montré sévère, déplorant lui aussi le climat autour de cette affaire, « *hélas tristement ordinaire* ». François Capin-Dulosthe s'insurge que « *toute plainte contre telle ou tel membre de la famille Traoré est forcément calomnieuse ou une atteinte à la présomption d'innocence* ». Il promet qu'il n'y a ici « *pas d'acharnement. Pas d'impunité* ».

Pourtant, dans le box sont assis deux jeunes hommes aux parcours chaotiques. Leur passé judiciaire leur est rappelé. Ils restent surtout marqués à vif par les décès qui ont émaillé leur vie. D'abord celui du père, mort en 1999 d'un cancer. Puis celui de leur frère Adama, le 19 juillet à Beaumont-sur-Oise, dont le fantôme

plane forcément sur ce procès. L'aîné des prévenus fait des cauchemars depuis sa disparition. Le plus jeune a découvert la prison.

Après onze heures d'audience, et au sortir de trois semaines de détention préventive, Bagui Traoré a enfin rassemblé à ses 25 ans, l'espace d'un court instant. Durant trente secondes, il s'est détendu. Un sourire, profond et sincère, a surgi sur son visage à l'annonce de la remise en liberté immédiate de son cadet. Il l'avait dit au tribunal, son propre sort lui importait peu tant que son petit frère ne dormait plus en prison.

Youssef, soupçonné d'outrages et menaces de mort à l'encontre de deux policiers, a été condamné à six mois de prison dont trois avec sursis comme requis par le parquet. Bagui Traoré a été condamné à huit mois de prison ferme pour violences contre les forces de l'ordre. Le tout assorti d'une interdiction de séjour de deux ans dans la commune de Beaumont-sur-Oise.

Une décision mue par « *le besoin de sérénité* » pour cette ville, a avancé le tribunal. Les dommages et intérêts attribués aux forces de l'ordre s'élèvent à plus de 7 000 euros. Les avocats de la famille se réservaient la possibilité de faire appel. Assa Traoré dénonce une erreur judiciaire. « *Il n'y a pas de justice impartiale, j'ai honte de la justice du Val-d'Oise et de la justice en France. Depuis le 19 juillet, on essaie de détruire notre cellule familiale. Et ce soir, on en a encore la preuve.* »

A la CPI, les droits des accusés mis à mal par des problèmes budgétaires

PAR FANNY PIGEAUD
LE JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016

La Cour pénale internationale montre une fois encore son incapacité à exercer son mandat de manière efficace et juste : elle dit ne pas avoir les moyens financiers

de tenir plus de deux procès à la fois, obligeant à interrompre certains des procès déjà ouverts.

La **liste** des dysfonctionnements de la Cour pénale internationale (CPI), installée à La Haye, vient encore de s'allonger : selon un de ses juges, le magistrat italien Cuno Tarfusser, la juridiction, qui dispose d'un personnel nombreux, est dans l'incapacité financière de mener plus de... deux procès à la fois.

Tarfusser a fait cette annonce le 9 décembre 2016, à la fin d'une audience du procès de l'ex-chef de l'État ivoirien Laurent Gbagbo et de son ancien ministre Charles Blé Goudé, procès qu'il préside : il a déclaré que sa chambre suspendait ses travaux et ne les reprendrait que le 6 février en raison de problèmes budgétaires. *« Nous allons nous retrouver, je l'espère, l'année prochaine. La durée de la pause résulte du débat budgétaire, car les États n'ont pas accordé le budget nécessaire pour trois procès en parallèle. Nous avons dû discuter de cela avec les deux autres juges-présidents afin de faire un programme avec deux procès en parallèle seulement »*, a-t-il dit.

Depuis quelques jours, trois procès en première instance sont en effet en cours à La Haye : celui de Gbagbo et Blé Goudé, ouvert fin janvier 2016 ; celui du Congolais Bosco Ntaganda, qui a débuté en septembre 2015 ; et celui de l'Ougandais Dominic Ongwen, commencé le 6 décembre 2016. Techniquement, il est possible de les tenir en même temps : les locaux de la CPI – qui ont été inaugurés en fanfare fin 2015 et ont été financés par les États membres, dont la France – sont équipés de trois salles d'audience.

Sur un **blog**, un membre de l'équipe de défense de Gbagbo, Dov Jacobs, a dit son étonnement à propos de cette difficulté budgétaire invoquée par Tarfusser : *« L'unique but de la CPI est de faire des procès ! Comment se fait-il que cela n'ait pas été priorisé en interne ? Il existe d'innombrables sections et sous-sections du Greffe dont le rôle (...) est tout à fait périphérique aux activités fondamentales*

de la Cour », écrit-il notamment. Il finit en étrillant la procureure de la CPI : *« J'ai l'impression que toutes les deux semaines, la procureure, Fatou Bensouda, parcourt le monde pour divers événements afin de promouvoir la CPI (...). Mais la procureure de la CPI ne doit pas être la chargée des relations publiques de la Cour. C'est à sa présidente ou à la section information du Greffe de l'être. L'accusation n'est qu'un organe de la Cour et une partie au procès pénal. Elle devrait se concentrer sur cette fonction (...). Je suis sûr que le budget consacré aux voyages de Fatou Bensouda serait suffisant pour embaucher un huissier d'audience capable d'organiser trois procès en même temps. »*

Dans les mois à venir, ce sont Gbagbo et Blé Goudé qui seront les principales victimes de cette nouvelle donne budgétaire : bien que leur procès soit considéré comme le plus important (c'est la première fois que la CPI juge un ancien chef d'État), la Cour semble donner la priorité à ceux de Ntaganda et Ongwen. Ainsi le rythme, extrêmement soutenu, des audiences du procès de Ntaganda, en détention depuis mars 2013, va-t-il demeurer inchangé. La chambre qui le juge a même fixé des *deadlines* précises aux parties, instruisant à l'accusation de finir d'exposer ses **preuves** au cours du premier trimestre 2017.

On peut se demander s'il n'y a pas des raisons politiques qui sous-tendent la préférence donnée aux uns au détriment des autres. La CPI semble vouloir clore rapidement le dossier Ntaganda, souligne ainsi une source à la Cour. Ne chercherait-elle pas dans le même temps à rallonger toujours plus la procédure engagée contre Gbagbo et Blé Goudé ? Celle-ci est déjà anormalement longue : Gbagbo est en détention provisoire depuis novembre 2011 à La Haye, et il risque d'y passer encore de nombreuses années puisque, en un an, seulement une trentaine de témoins de l'accusation, sur un total de 138, ont été entendus. Si le procès se poursuit à la même allure, l'audition des témoins du

procureur durera plus de quatre ans, avant que ceux de la défense ne défilent à leur tour.

Pour Seri Zokou, l'un des avocats de Blé Goudé, l'annonce de Tarfusser pose un sérieux problème : *« Dès lors que la Cour a autorisé le procureur à ouvrir des procédures et que celles-ci sont engagées, la Cour et encore moins nos clients ne doivent pâtir de quelconques problèmes matériels de nature à porter atteinte aux droits de la défense »*, explique-t-il à Mediapart. *« Nous constatons que ces délais extensibles, semble-t-il à souhait, auront pour effet de maintenir notre client dans une détention préventive qui excédera largement les délais communément admis en la matière, aussi bien au niveau de la Cour européenne des droits de l'homme que dans tout système qui se veut démocratique. C'est là une source de préoccupation majeure »*, poursuit Seri Zokou. Il ajoute : *« Au regard du nombre limité de témoins qui sont passés en une année, il est à craindre que lorsque viendra le tour de la défense, nombre de preuves et de témoins potentiels auront disparu ou pourront être dans des situations qui feront obstacle à leur témoignage. »*

Rappelons que l'article 67 du Statut de Rome, texte fondateur de la CPI, censée être exemplaire à tous les niveaux, donne à tout accusé le droit d'être *« jugé sans retard excessif »*. La situation est d'autant plus préoccupante pour les équipes de défense que la qualité des témoins entendus jusqu'ici dans cette affaire Gbagbo/Blé Goudé est extrêmement faible : aucun n'a permis d'apporter la moindre preuve des faits imputés à Gbagbo et Blé Goudé, plusieurs se sont même retournés contre l'accusation. Et ce n'est sans doute pas l'actuelle présidente de la CPI, l'Argentine Silvia Alejandra Fernández de Gurmendi, qui permettra de réorienter le travail de la juridiction sur ce dossier, **politiquement orienté** depuis le début : alors qu'elle était simple juge, Gurmendi a joué un rôle primordial dans le processus qui a abouti, en 2013, à

l'inculpation de Gbagbo, demandée par son compatriote, Luis Moreno-Ocampo, le premier procureur de la CPI.

Ces derniers développements devraient renforcer les **arguments des pays** qui souhaitent quitter la Cour, comme le Kenya dont le président Uhuru Kenyatta a annoncé le 12 décembre qu'il réfléchissait « sérieusement » à l'idée de s'en retirer à cause « d'un manque flagrant d'impartialité » en son sein. Quelques jours plus tôt, le président de Namibie, Hage Geingob, a expliqué que son pays resterait membre de la CPI à condition que les États-Unis rejoignent cette dernière – Washington n'a jamais ratifié le Statut de Rome. « On dit que [la CPI] ne vise que des dirigeants africains. Cela semble être vrai... et c'est un problème », a souligné le président namibien. Depuis octobre, trois États africains, le Burundi, la Gambie et l'Afrique du Sud, ont entamé les démarches nécessaires pour se désengager du Statut de Rome.

A Paris, Benoît Hamon expose sa «France de demain»

PAR CHRISTOPHE GUEUGNEAU
LE JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016

Dans le gymnase Japy plein à craquer – 2 500 personnes selon les organisateurs –, le candidat à la primaire du PS a déroulé pendant près de deux heures son programme, s'adressant notamment aux jeunes actifs, ces « citoyens neufs ». Sans omettre d'égratigner les autres candidats à la primaire, ainsi qu'Emmanuel Macron et Jean-Luc Mélenchon.

La responsable presse de Benoît Hamon fait le tour des journalistes et jubile. « On va avoir un peu de retard, il y a 200 mètres de queue dehors. On est victime de notre succès », explique-t-elle peu après 20 heures mercredi 14 décembre. Le candidat à la primaire du PS tient son grand meeting parisien au gymnase Japy, « un symbole pour la gauche », avait-il expliqué la semaine dernière. La salle est pleine, « 2 500 » selon les organisateurs

(le gymnase contient 1500 places et il était plein avec des gens debout). Beaucoup de jeunes trentenaires, la cible officieuse de la campagne de Hamon.

Depuis jeudi soir et sa prestation sur France 2, dans «L'Émission politique», Benoît Hamon et ses proches estiment avoir le vent en poupe – même si l'audience a été relativement faible pour le programme. « Depuis France 2, on a cinq fois plus de fréquentation sur le site », affirme dans un sourire Régis Juanico, député de la Loire. « Dans les enquêtes d'opinion, on progresse sur tous les points positifs et on est même loin devant », décrypte Mathieu Hanotin, le directeur de campagne de Benoît Hamon, avant de détailler des chiffres que Mediapart, qui ne commente ni ne commande des sondages, ne rapportera pas ici.



La salle du gymnase Japy se remplit avant le meeting de Benoît Hamon © CG

Avant l'entrée en scène du candidat, le speaker remercie longuement les élus présents ce soir. Manière de dire que Hamon a des soutiens politiques, alors que Manuel Valls, Vincent Peillon et Arnaud Montebourg se livrent depuis quelques jours à une guerre de com' sur le sujet. « Nous sommes très nombreux, vous êtes très nombreux », répète le porte-micro, haranguant la foule qui répond par des cris et des applaudissements. On voit que le meeting d'Emmanuel Macron, plus de 12000 personnes (15000 selon certains) réunies samedi à Paris, est passé par là et a marqué les esprits. Même si Mathieu Hanotin s'en défend. Le speaker égratigne Valls en passant : « Vous savez, la semaine dernière, un ancien premier ministre a déclaré sa candidature et a fait un meeting

à Audincourt [dans le Doubs – ndlr] et il a réuni 250/300 personnes. Eh bien on est beaucoup plus ce soir. »

Il faut dire que Benoît Hamon doit mener des guerres inattendues. Depuis son entrée en campagne, Manuel Valls, l'ancien premier ministre, se présente comme le « révolté », le candidat « antisystème », le « challenger » qui partirait bon dernier mais essaierait de remonter. Hamon a subitement perdu son titre de jeune espoir, ce que les commentateurs présentaient comme la surprise possible de la primaire, façon François Fillon. Mais parti le plus tôt (en août), il a désormais le double avantage d'être clairement positionné à la gauche du PS – ce qui l'éloigne d'autant de Macron – et d'avoir bien avancé sur le programme qu'il compte mettre en œuvre.

C'est ce programme qu'il a longuement – quasiment deux heures de discours – développé mercredi soir à Paris. Non sans égratigner ses adversaires. On a pu lui reprocher, lors de sa prestation sur France 2, de n'avoir pas pris assez de distance avec le bilan du quinquennat. Il s'y est essayé mercredi. Jugeant d'abord que le bilan de la présidence Hollande n'était pas « totalement indéfendable », Benoît Hamon a immédiatement après estimé que « la social-démocratie a[va]it échoué sur sa promesse la plus forte : le social et la démocratie ».

Pour étayer ses dires, il a cité quatre « stigmates » : le Smic, qui a plus augmenté sous Sarkozy que sous Hollande ; les 10000 places de prison supplémentaires à la fin du quinquennat ; le fait que certains à gauche puissent se vanter des expulsions des migrants et des migrantes ; enfin, la baisse de rémunération des heures supplémentaires prévue par la loi El Khomri. À ce propos, le candidat a déclaré : « Nous avons eu le

CICE, 40 milliards pour les entreprises, mais ça n'a pas suffi, il a fallu faire l'offrande du droit du travail. »



Pendant le discours de Benoît Hamon à Japy © CG

Plus tard, Hamon a estimé que ce quinquennat avait été « décisif » pour « l'indifférenciation droite-gauche, l'indifférenciation entre l'action menée par la gauche et l'action menée par la droite ». Sans nommer Emmanuel Macron ou Jean-Luc Mélenchon, il a regretté « voir aujourd'hui des hommes se poser en procureurs des partis pour créer eux-mêmes un parti, dans une position césariste et tribunitienne ». « Puisqu'il paraît que les candidatures doivent être des révoltes, a-t-il par la suite lancé en référence à Manuel Valls, je ne dirigerai ma révolte contre personne, je m'abstiendrai de faire des attaques directes. » « J'ai des désaccords avec Valls, Montebourg, Peillon, Mélenchon, j'ai des désaccords totaux avec Macron », a-t-il ajouté.

Autre coup de griffe, sur l'Europe cette fois. Après avoir déploré que l'Eurogroupe vienne de suspendre l'allègement de la dette grecque pour empêcher le premier ministre, Alexis Tsipras, de mettre en place deux réformes sociales (un treizième mois de pension pour les petites retraites et la suspension de la hausse de la TVA), Hamon a développé sa vision de l'Union. « Nous avons négligé l'essentiel : le fait de construire des alternatives européennes de gauche », a-t-il estimé. Avant de plaider pour un rapport de force assumé avec la chancelière allemande Angela Merkel. Mais, a-t-il précisé, « je ne vais pas vous faire le numéro sabre au clair, ça peut se dire tranquillement, ça peut être argumenté. Je ne suis pas pour une stratégie de la vaisselle cassée ».

Mais l'essentiel de son discours a consisté à dérouler son programme, et à s'adresser à son cœur de cible : les jeunes actifs. Ces « citoyens neufs » qui demandent les moyens de faire garder leurs enfants, s'inquiètent de leur santé et de la santé de la planète, qui veulent que la société « s'adapte à la rareté du travail ». « Je veux leur dire l'importance à mes yeux qu'ils fassent irruption dans ces processus en 2017 », a-t-il dit, avant de parler de la « France de demain ». D'où sa proposition phare : le revenu universel d'existence (*nous en avons parlé ici*). « Ne nous racontons pas d'histoire, si le seul moyen de financer notre système social c'est le travail, nous n'y arriverons pas. Il faut repenser radicalement notre système social. »



Benoît Hamon au gymnase Japy à Paris © CG

Hamon propose également trois référendums dès le 19 juin, premier tour des législatives, s'il est élu : le droit de vote pour les étrangers aux élections locales, la reconnaissance du vote blanc et ce qu'il appelle le « 49-3 citoyen », la possibilité donnée aux électeurs de forcer l'exécutif à aller au référendum sur un texte voté par le Parlement.

Il a par ailleurs défini son concept de « République bienveillante ». « Trop de nos compatriotes font l'expérience de l'inégalité plutôt que l'égalité, de la discrimination plutôt que de la fraternité, de la contrainte plutôt que de la liberté », a-t-il expliqué. Hamon propose ainsi de créer, pour lutter contre les discriminations, une « police des discriminations, constituée d'un millier de fonctionnaires entièrement dédiés au contrôle des discriminations » dans l'emploi, le logement ou les loisirs. Il propose également de mettre en œuvre

des récépissés de contrôle d'identité, une promesse de François Hollande aussitôt oubliée.

« Vous verrez, vous verrez, on va gagner », a-t-il lancé à la fin de son discours, avant de citer Albert Camus. « Ensemble, unis, rassemblés, nous pouvons faire battre à nouveau le cœur de la France [son slogan de campagne – ndlr] », a-t-il ajouté sous de longs applaudissements. À Japy mercredi soir, les cœurs battaient ; il faudra à Benoît Hamon que le rythme se propage au-delà s'il espère l'emporter à la primaire.

Battre la campagne

PAR BATTRE LA CAMPAGNE
LE JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016



Toute l'actualité de la campagne électorale, sous le regard graphique et décalé de notre équipe de dessinateurs. Un partenariat Mediapart, *La Revue dessinée* et Arte.

Jeudi 15 décembre. *Les mots de Valls qui troublent ses fidèles, par Loïc Sécherresse.*



Lundi 12 décembre. La Révolution Macron, par Loïc Sécherre.



Judi 8 décembre. Comment la pollution impacte la primaire des socialistes, par Thibaut Soulié.

Mercredi 14 décembre. La dure question de la parité aux primaires du PS, par François Ravard



Samedi 10 décembre. Hamon fait le bilan, par Aurel.



Un conseil au nouveau premier ministre, par Sylvain Frécon.

Mardi 13 décembre. Les partisans de Taubira s'interrogent, par Bernko



Vendredi 9 décembre. Le christ cosmique est candidat, par Aurel.



Mardi 13 décembre. Les candidats dévoilent leur programme, par Thibaut Soulié

Mercredi 7 décembre. Préparation de la primaire sous tension, par Jean-Christophe Mazurie.



La primaire du PS commence furieusement à ressembler à un «Tout sauf Valls». Par Thibaut Soulié.



Lundi 5 décembre. Hommage à Gotlib, décédé le 4 décembre 2016, par Hervé Bourhis



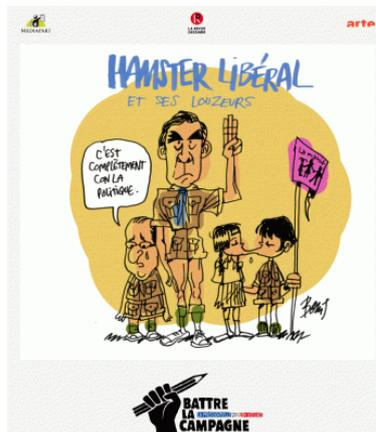
Samedi 3 décembre. Et bientôt un Téléthon de droite!, par Marc Ravard.

Mardi 6 décembre. Une candidature de candidat unique à gauche, amis scientifiques tentent de sauver la gauche, par Bernko.

LES SCIENTIFIQUES PLANCHENT SUR UN CANDIDAT UNIQUE POUR LA GAUCHE!



Manuel Valls se jette à l'eau, par François Ravard.



Et pendant ce temps François Bayrou, ne l'oublions pas..., par Marc Ravard

Vendredi 2 décembre. Comment ça, c'était en direct, par Hervé Bourhis.



Dimanche 4 décembre. Arnaud Montebourg en pleine forme pour cette primaire!, par Aurel

Vendredi 2 décembre. Hollande et Sarkozy sont au bord de l'eau, par Pascal Gros.



Jeudi 1^{er} décembre. Ça y est, Hollande a pris sa décision, par Aurel.



Mercredi 30 novembre. La gauche au plus mal, par Aurel.

Mercredi 30 novembre. Les contradictions de l'électorat de droite, par Loïc Sécheresse.



Mardi 29 novembre. Et maintenant, les primaires de la gauche, par Thibaut Soulcie.



Francis Hollande au jeu du pendu, par Damien Gire.

Lundi 28 novembre. Poutine, grand favori de la présidentielle, par James.



Dimanche 27 novembre. Et les dimanches s'enchaînent pour le peuple de gauche..., par Julien Solé.

Samedi 26 novembre. Les instituts de sondage se rattrapent, par James.



Vendredi 25 novembre. Habemus Papam, par Ravard.

Jeudi 24 novembre. *Macron sort un bouquin, par Loïc Sacheresse.*



Mercredi 23 novembre. *Les instituts de sondage se justifient, par James.*



Mardi 22 novembre. *Fillon ou Juppé ? Un choix déchirant que vont devoir faire les électeurs de droite, par Aurel.*



Lundi 21 novembre. *Nicolas Sarkozy, éliminé dès le premier tour de la primaire de la droite, appelle à voter pour François Fillon et Hervé Bourhis.*



Dimanche 20 novembre. *François Fillon, largement en tête du premier tour de la primaire de la droite, écrase Nicolas Sarkozy, par Thibaut Soulié.*

Samedi 19 novembre. *Les électeurs de gauche vont-ils aller voter à la primaire de droite ?, par Stéphane Trapier.*



Samedi 19 novembre. *Jean-Vincent Placé, le dernier fidèle, par Hervé Bourhis.*



Vendredi 18 novembre. Vous n'auriez pas un euro ou deux pour voter aux primaires ?, par Cyrille Pomès.



© Battrre la campagne

Jeudi 17 novembre. Hollande tout retourné par la candidature Macron, par Thibaut Soulié.

Mercredi 16 novembre. Chasse aux migrants à Paris, par Thibaut Soulié.

Mardi 15 novembre. L'aveu de Ziad Takieddine, par Loïc Sécheresse.



Lundi 14 novembre. Un résumé de la primaire, par Thibaut Soulié.



Dimanche 13 novembre. « Battrre la campagne », c'est demain !



Vendredi 11 novembre. Avec « Battrre la campagne », les dessinateurs arrivent sur Mediapart



Lundi à 13 heures, Mediapart lance une nouvelle opération pour mieux raconter l'élection présidentielle 2017. Montée en partenariat avec nos amis de La Revue dessinée et Arte, « Battrre la campagne, la présidentielle 2017 en dessins » vous propose un rendez-vous quotidien avec le dessin de presse. Durant six mois, une

équipe d'une vingtaine de dessinateurs chroniquera les petites et grandes batailles du scrutin à venir.



Nous n'avons pas résisté longtemps à la suggestion de nos amis de *La Revue dessinée*. L'idée ? Installer sur le numérique un nouveau type de dessin de presse à l'occasion de la campagne présidentielle. Durant six mois, du 14 novembre 2016 au 7 mai 2017, une vingtaine de dessinateurs vont donc se relayer à un rythme quotidien pour chroniquer les batailles électorales, les débats et les thèmes de campagne mais aussi l'état de la société française.

Arte nous ayant rejoints dans l'aventure, nos trois titres se sont donc alliés pour développer cette opération. Le numérique offre aux dessinateurs de presse de nouveaux horizons, de nouveaux formats et de nouveaux outils. Notre ambition est de repousser les cadres souvent trop étroits du dessin de presse imprimé sur papier.

Cela se fera de deux façons. Un rendez-vous **quotidien**, tous les jours à 13 heures, avec un dessin d'actualité. Clin d'œil, humour, rebond, éditorial, indignation, décalage. Il va de soi que les dessinateurs ont carte blanche pour nous donner leur lecture de cette actualité politique.

Un deuxième rendez-vous sera, lui, **mensuel** : il vous proposera un reportage, une enquête en « récit dessiné » : une dizaine de planches pour prendre le temps d'explorer un sujet. Ces récits associent un dessinateur de l'équipe « Battrre la campagne » et un journaliste de Mediapart qui vont travailler en tandem. Premiers sujets lancés : le choc de la littérature et de la politique en Corrèze ; Saint-Denis,

un kaléidoscope de crises ; Oyonnax et la vallée du plastique : comment religions et communautés cohabitent.

Tous ces dessins seront accessibles sur Mediapart. Ils le seront également en partie sur le site d'ArteInfo et sur un site spécifique que nous avons créé et qui sera disponible dès lundi 13 heures : battrelacampagne.fr

Les dessinateurs qui participent à l'opération (liste non exhaustive) :

Loïc Sécheresse
Hervé Bourhis
Thibaut Soulié
Aurel
Lionel Serre
Stéphane Trapier
Terreur graphique
Guillaume Bouzard
Pascal Gros
Vincent Sorel
Cyrille Pomes
Zoé Thouron
Christophe Gaultier
Julien Solé
James
Merwan Chabane
Helkarava
Daniel Casanave
Pochep
Benjamin Adam

Manuel Valls et le 49.3: le remords d'un récidiviste

PAR HUBERT HUERTAS
LE JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016



LE GOUVERNEMENT DÉFEND LE 49.3

Manuel Valls veut en finir avec le 49.3, qu'il a beaucoup utilisé quand il était premier ministre. Il proposera une réforme de la Constitution s'il est élu président. Ce changement de pied n'est pas le premier pour l'ancien chef du gouvernement.

Décidément, Manuel Valls est déroutant. On croit le connaître et il surprend : dans cette campagne présidentielle, donc dans une heure de vérité, il s'efface à mesure qu'il se dessine.

La présidence qu'il nous propose n'est pas seulement une promesse, comme le veut la loi du genre, mais d'abord une révolte, comme il le dit lui-même. Il parle même de « révolution » en citant la droite et l'extrême droite, mais sa volonté de changer radicalement les choses s'adresse d'abord à son camp. Il veut tourner la page.



LE GOUVERNEMENT DÉFEND LE 49.3

La page de qui ? L'ancien premier ministre ne prononce pas de nom, mais on reconnaît son adversaire. C'est lui-même ! L'homme qu'il faut remplacer a conduit la majorité socialiste pendant une bonne partie du quinquennat.

Cet homme-là n'a pas fait le « rassemblement » réclamé par le candidat. Or ce « rassemblement » est la pierre angulaire sur laquelle Manuel Valls veut bâtir toute son action future.

Le chantier est énorme. Tout est à reconstruire dans cette coalition victorieuse en 2012, et détruite en moins de cinq ans. Toutes les nuances du PS représentées à la primaire de 2011 participaient alors au gouvernement, autour d'un président élu grâce, entre autres, aux électeurs de Jean-Luc Mélenchon. Les écologistes étaient présents, les radicaux de gauche aussi.

C'était un autre temps, que les moins de cinq ans ne peuvent pas connaître.

Car dès 2014, soit après la nomination d'un nouveau premier ministre, le décor et les visages ont radicalement changé. Ce n'est plus « La Bohème » d'Aznavor qui pouvait venir aux lèvres, mais une chanson de Gainsbourg chantée par Jane Birkin. Souvenez-vous : « *Que sont devenues*

toutes tes idoles, disparus Brian Jones, Eddy Cochran... » Refrain lancinant qui égrenait les morts et les séparations. Reprenez les paroles : « *Disparus Montebourg, Hamon, Filippetti, Duflot, Peillon, Lamy... Disparue Taubira ...* »

Le chef de gouvernement dont le nouveau Manuel Valls veut désormais se libérer avait tranché dans le vif, et avait même théorisé l'action de sa lessiveuse. Pour justifier son grand ménage, il avait parlé de « *gauches irréconciliables* », celle qui « *fuit* » et celle qui « *assume* ».

À force de « *fuites* » dans les rangs, il s'était retrouvé minoritaire à l'Assemblée, et n'avait pu « *assumer* » la loi sur le travail qu'en verrouillant le débat à la force du 49.3.

Or désormais c'est terminé. Manuel Valls ne veut plus de cet abus de pouvoir. Sur France Inter, ce jeudi matin, il a proposé de réformer la Constitution pour en finir solennellement avec ce fameux article. Il « *assumait* » son usage, il « *assumera* » son interdiction.

Manuel Valls *assume* d'ailleurs tout. Tout et son contraire parfois, dans un combat étrange, de lui-même face à lui-même. Il *assume* ce qu'il a fait quand il était à Matignon, au nom de l'emploi, et il *assume* le contre-emploi s'il allait à l'Élysée. Il parle même de révolution, ce qui est hardi : après avoir coupé pas mal de têtes, c'est la sienne qu'il met sur un plateau.

Sécurité sociale: Fillon écope

PAR LUCIE DELAPORTE

LE JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016



François Fillon, après sa victoire à la primaire de droite, le 28 novembre 2016 à la Masion de la chimie à Paris. © Reuters

Face au tollé provoqué par ses propositions sur la Sécurité sociale, François Fillon a tenté de rassurer son propre camp, en supprimant de son projet tout ce qui pouvait ressembler à une privatisation de l'assurance maladie. La semaine du vainqueur de la primaire de la droite et du centre sera consacrée à expliquer ce premier reniement.

« *Mise au point* », « *ajustements techniques* », « *précisions* »... À la sortie de la réunion de groupe des Républicains où François Fillon est venu ce mardi 13 décembre expliquer son projet de réforme de la Sécurité sociale, les éléments de langage sont prêts. Pas question évidemment de parler de « recul » pour évoquer la spectaculaire volte-face du candidat sur le sujet, annoncé **dans une tribune au Figaro mardi soir**. À rebours de son programme initial, François Fillon y assure que « *l'assurance maladie obligatoire et universelle, pilier de la solidarité, doit rester le pivot dans le parcours de soins* ». Pour répondre aux accusations de privatisation de la Sécurité sociale, le vainqueur de la primaire affirme que l'assurance maladie « *continuera à couvrir les soins comme aujourd'hui et même, mieux* ». Finie la distinction entre affections graves, relevant de la Sécurité sociale et toutes les autres renvoyées

vers les complémentaires privées. Une distinction qui était pourtant le pilier de son projet santé.



Pour éviter que ne s'étalent sur la place publique les dissensions au sein des Républicains sur le sujet, le travail de déminage auprès de sa famille politique et même d'un certain nombre de ses proches s'est passé ces derniers jours loin des caméras et s'est donc soldé par ce texte envoyé au *Figaro* à la veille d'une réunion de groupe qui s'annonçait houleuse. À la sortie, chacun s'évertue à expliquer que le sujet est clos. « *Il est normal que le projet évolue sur des modalités techniques* », explique ainsi le député Éric Woerth, soutien de Nicolas Sarkozy rallié à Fillon dans l'entre-deux-tours. « *Ce qui compte, c'est que la ligne réformiste soit totalement fixée* », ajoute celui qui, deux jours plus tôt, avait néanmoins **torpillé publiquement le volet santé du programme de Fillon en affirmant sur Europe 1** que « *la répartition petits et gros risques n'est pas la bonne mesure, la Sécu vaut pour tout le monde et pour tous les risques* ». Aujourd'hui, ces « *modalités techniques* » étant réglées, la campagne peut reprendre un cours normal, ont essayé de faire passer les députés LR en tapant sur le bilan de Marisol Touraine qui oblige à « *réformer en profondeur pour sauver notre système de santé* ». Pour Christian Jacob, président du groupe les Républicains la « *mise au point* » de François Fillon était devenue nécessaire face à une polémique « *entretenu par la gauche* ». « *François Fillon n'a jamais*

parlé de privatisation. C'est un procès d'intention, le même qui lui avait été fait en 2003 lorsqu'il a réformé les retraites, où l'on disait déjà qu'il allait casser le système de retraites par répartition. Aujourd'hui, force est de constater que cette réforme a au contraire permis de sauver le système », avance-t-il lors du point presse hebdomadaire de son groupe. Du côté des juppéistes, qui n'avaient pas été les derniers à dénoncer la privatisation rampante de la Sécurité sociale promise par Fillon, si cette première reculade de leur ancien adversaire est discrètement savourée, l'heure est à l'apaisement. « *François Fillon a recadré le débat* », affirme Benoist Apparu, jugeant naturel que des « *excès de campagne* » soient « *corrigés* ».

Ces jours-ci, l'entourage de François Fillon semblait de plus en plus à la peine pour défendre le projet santé de l'ex-premier ministre, multipliant les déclarations contradictoires, les uns expliquant que le procès en privatisation était le fruit d'un malentendu, les autres que François Fillon ne dévierait pas d'un pouce de sa feuille de route. « *C'est un sujet qui a été mal compris, expliquait au soir de la victoire l'un des responsables du projet, le député Serge Grouard. On a laissé penser que les remboursements allaient être l'exception ! Ce n'est pas du tout ça ! François Fillon n'a pas du tout l'intention de tout casser ! Tout cela sera bientôt précisé d'ailleurs.* » Interrogé sur France Inter ce lundi, sur la manière dont serait remboursé à l'avenir un « rhume », son porte-parole Jérôme Chartier avait laborieusement expliqué : « *Un rhume ? ça dépendra quel rhume* », devenant la risée des réseaux sociaux.

Passé inaperçu durant la campagne des primaires, François Fillon n'en parlant jamais lors de ses déplacements, le volet santé de son projet était devenu en quelques semaines le point le plus sensible de son programme – qui ne manque pourtant pas de propositions explosives. Et, lui ont rappelé ses proches ces dernières semaines, son potentiel talon d'Achille dans cette campagne

présidentielle, tant les Français sont attachés à leur système de santé. **Issu des think tanks patronaux, comme l'avait raconté Mediapart**, son projet de privatisation partielle de l'assurance maladie – exposé en quelques lignes dans son programme – avait semblé surprendre jusque dans son propre camp. Bernard Accoyer, soutien historique de Fillon, et médecin de formation, avait pris soin de dire qu'il n'avait nullement contribué à cette partie du projet.

Celui qui a fait sa campagne sur le thème de « la vérité » et du « refus des petits arrangements » va devoir expliquer son revirement sur un sujet aussi central, sans donner l'impression de se renier. Il va devoir surtout préciser, maintenant qu'il a mis à la corbeille les propositions les plus radicales sur la Sécurité sociale, ce qu'il entend par « réforme en profondeur du système de santé ». En dehors de la remise en cause des réformes de ce gouvernement, comme le tiers payant ou le droit d'entrée à l'aide médicale d'État, pour les étrangers en situation irrégulière, difficile d'y voir clair dans le nouveau projet Fillon. Si tant est d'ailleurs qu'il existe à ce stade.

Toute la semaine devrait être consacrée à cette opération déminage – un déplacement de François Fillon est prévu ce mercredi dans un hôpital – en espérant, assurent ses troupes, que les précisions de leur candidat éteignent enfin « d'inutiles polémiques ».

De Macron à Fillon, le grand chambardement...

PAR HUBERT HUERTAS
LE MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2016



Quelle accélération ! En seize jours François Fillon, le vainqueur triomphant de la primaire à droite en est réduit

à se faire tout petit sur la Sécurité sociale. C'est que le climat politique a radicalement changé depuis le naufrage de Nicolas Sarkozy et l'effacement de François Hollande.

Certaines semaines s'écoulaient à la vitesse d'années-lumière. En un mois tout a changé. Le 13 novembre 2016, la presse ne parlait que de l'élection de Donald Trump, élu cinq jours auparavant, témoin **le journal Le Monde, le Vif l'Express** en Belgique, ou **Le Journal de Montréal** au Canada : « *Quand Trump pèse sur la présidentielle française* », ou encore « *L'ombre de Trump plane sur la présidentielle française* », le titre était repris partout, comme l'analyse. On citait abondamment Nicolas Sarkozy, qui se sentait requinqué dans son duel avec Alain Juppé : « *Combien de Brexit, combien d'élections américaines, combien de référendums européens perdus vous faudra-t-il pour qu'enfin vous entendiez la colère du peuple ?* » Sarkozy croyait avoir des ailes et se les sentait même pousser...

Le 21 novembre, Sarkozy était pulvérisé et Fillon faisait sauter les compteurs. Dès l'entre-deux-tours, la désintégration de la figure centrale de la droite française provoquait un violent appel d'air. Jusque-là, la personnalité de Nicolas Sarkozy avait occupé tout l'espace, par son absence ou sa présence, ses affaires ou ses saillies, ses polémiques ou ses promesses d'avoir changé. Les passions se focalisaient sur ses chances de retour. Il y avait lui, l'indépassable, et face à lui son antidote, le « rempart » Alain Juppé.

Sarkozy ou Juppé, Juppé ou Sarkozy, telle était la question. Qu'importait leur programme ou celui des autres candidats à la primaire, d'ailleurs c'était grosso

modo le même, excepté, dans une certaine mesure, celui de Nathalie Kosciusko-Morizet.



Et soudain l'ancien chef est passé à la trappe, tandis que le promis a rétréci à l'essorage. C'est Fillon qui d'un seul coup a changé de dimension. Toutes les larmes et tout le sang qu'il promettait dans ses discours, au nom de la France menacée par son laisser-aller, devenaient une perspective concrète : le plan social le plus phénoménal de l'histoire de France (500 000 postes de fonctionnaires), c'était pour son quinquennat, le démantèlement de la Sécurité sociale, ce serait à partir de l'été, l'avortement on ne savait plus vraiment, la semaine de 48 heures devenait une hypothèse envisageable... D'un seul coup, la campagne de la primaire n'a plus parlé des personnes, mais des contenus auxquels peu de monde avait prêté attention. Adieu « le blast », et bonjour le programme du vainqueur inattendu, c'est-à-dire ce catalogue destiné à doubler par la droite (et même tripler) un gouvernement accusé d'avoir oublié sa gauche.

Le 27 novembre, plus de quatre millions d'électeurs ont envoyé François Fillon aux portes de l'Élysée, et l'ont placé par là-même au pied de son mur. Soudain, ses promesses pouvaient devenir des actes, et les paroles de la chanson ont tellement inquiété que le ténor est devenu aphone. Silence radio de deux semaines, jusqu'à la tribune de ce lundi dans **le Figaro**, pour essayer de dissiper le malaise. À propos du déremboursement des « *petits risques* », et de leur transfert vers des assurances ou des mutuelles, le « *candidat de la vérité* » s'est mis à esquiver. Il n'avait pas dit ce qu'il avait dit ! On lui attribuait des projets qui n'étaient pas les siens, même s'il les avait justifiés à la télévision, lors des débats, trois semaines auparavant.

En seize jours, Fillon l'intransigeant venait de se transformer en Fillon le « *pas du tout* ! ». Lui qui se vantait d'oser « *trancher dans le vif* », il apaisait les épidermes en soufflant « *n'ayez pas peur* ». Lui qui disait « *réveillez-vous* », voilà qu'il murmurait « *dormez en paix, je ne suis pas le père fouettard* ».

Pourquoi cette métamorphose ? Après l'élimination de Sarkozy qui l'a posé dans la lumière, Fillon a dû affronter un retrait presque aussi tectonique : celui de François Hollande. À sa manière, le président élu en 2012 était devenu un paravent entre le réel et les Français, qu'ils soient de gauche ou de droite. À gauche, cette présidence, contradictoire avec les engagements de campagne, avait ancré l'idée que la « *fausse gauche* » et la « *vraie droite* », c'était du pareil au même. À droite, la victoire de l'adversaire de 2012 avait été ressentie comme une humiliation, une anomalie, une usurpation, et toutes les « *ouvertures* » du quinquennat n'avaient fait qu'alimenter une rage accentuée par la montée en force du Front national.

Résultat : la non-candidature du président sortant et l'échec du président sorti ont à la fois calmé les envies de revanche à la première personne, mais aussi redonné du contenu à l'opposition droite-gauche. Dès lors que la primaire des Républicains (LR) et du centre a cru bon d'aller chercher son champion à la droite de sa droite, et de le revendiquer très haut, elle a forcément gauchi le reste de l'échiquier. Face au programme affiché de Super Fillon (désormais plus modeste...), tout le reste a pris le teint rose, même Manuel Valls qui se souvient du rassemblement de la gauche, et même Macron dont le libéralisme apparaît bolchevique comparé aux envolées du candidat Fillon.

Par contre-coup, après des années d'abattement dans l'espace électoral qui va des frondeurs à Emmanuel Macron, la non-candidature de François Hollande a créé comme un appel d'air. La certitude presque tranquille de la défaite, qui avait conduit plusieurs centaines de milliers d'électeurs de gauche à voter Juppé à la primaire de la droite, s'est transformée en

colère et en expectative. Colère devant le sabre de François Fillon, et interrogations sur le candidat le mieux à même de l'empêcher de gagner.

C'est dans ce courant-là que s'inscrit la dynamique Macron. Tandis que le PS officiel n'en finit pas de fabriquer des candidats à la candidature, l'ancien conseiller à l'Élysée et ministre de l'économie se présente comme une alternative à la fois mesurée par rapport à Fillon, mais également libérée des appareils, ce qui est dans l'air du temps. Son meeting de la Porte de Versailles a beaucoup marqué la presse, et sans doute un peu trop. S'il suffisait de rassembler quinze mille personnes pour gagner une élection, Nicolas Sarkozy aurait remporté la primaire en novembre, et Jean-Luc Mélenchon, qui s'est exprimé devant des foules de 100 000 personnes en 2012, notamment à la Bastille, serait président de la République.

Pourtant, le fait est là, un certain « *effet Macron* » prospère. Il est inquantifiable sur le plan électoral, et il se concrétisera peut-être, si le jeune homme ne se contente plus de slogans à la volée ou d'exordes hasardeux. Il est renforcé pour l'heure par la double élimination des présidents de 2007 et 2012, qui pourrait transformer le « *Tout sauf Hollande* » et le « *Tout sauf Sarkozy* » en un « *Tout sauf François Fillon* ».

Les semaines qui nous séparent de la primaire dite de « *La belle alliance* », les 22 et 29 janvier prochain, seront déterminantes pour lui et pour le PS en morceaux. Soit l'élection parvient à proposer un contenu qui le dégage de ses tambouilles internes, et Macron en souffrirait, soit l'émission actuelle se confirme, et Macron quittera sa bulle en s'installant pour de bon dans le paysage du printemps.

Son sort dépendra aussi de la montée en puissance ou de la stagnation de l'autre grand acteur de la gauche : Jean-Luc Mélenchon, qui l'égale dans les sondages. Le candidat de « *la France insoumise* » est interpellé comme les autres par le bouleversement actuel. Les frontières de

la gauche, qu'il se flattait d'incarner à lui seul, se sont déplacées du fait de la droitisation de la droite et de l'effacement du « *capitaine de pédalo* ». Il n'y a plus de « *solfériniens* » qui tiennent, d'ailleurs ils ne tiennent plus grand-chose : il faudra faire alliance en vue du second tour, ou parler à son miroir.

Face à François Fillon et à Marine Le Pen, dont le Front national est également atteint par la mise au rancart du couple Hollande-Sarkozy, Emmanuel Macron ne serait pas désespéré par la seconde hypothèse.

Retour sur le passé: le FN, défenseur des droits des femmes?

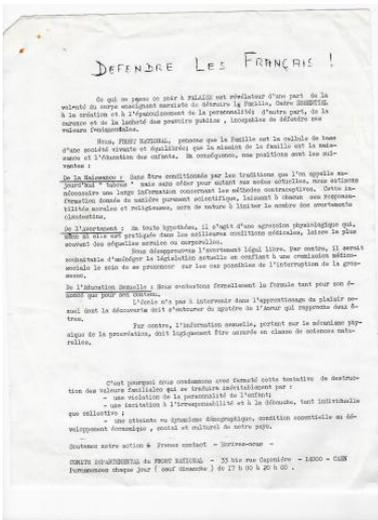
PAR VALÉRIE IGOUNET
LE MARDI 13 DÉCEMBRE 2016



Le débat interne fait rage entre les Le Pen (Marine et Marion) sur la position à adopter sur l'avortement. L'historienne Valérie Igounet revient sur l'évolution de ce thème qui a été un pilier du programme du FN: l'abrogation de la loi sur l'IVG y était présente jusqu'en 2002. L'enjeu est loin d'être anodin: quel vote des femmes pour le FN?

Mardi 6 décembre, Florian Philippot affirme sur BFMTV qu'au sein du FN, Marion Maréchal-Le Pen est « *seule et isolée sur la question de l'IVG* ». C'est l'occasion pour le vice-président de répéter la position « officielle » du parti sur ce sujet : l'IVG est un droit sur lequel le Front national ne reviendra pas. « *Sur l'avortement, Marion tient un propos qui n'est pas conforme au programme du Front national* », confirme Gilbert Collard, député du Gard et secrétaire général du Rassemblement bleu Marine. De son côté, Marine Le Pen ne tarde pas à réagir. Au 20 heures de TF1

mercredi 7, elle remercie le présentateur Gilles Bouleau « d'évoquer cette petite friction » entre sa nièce et elle... Une occasion de « clarifier » sa position : « Que les choses soient très claires. Je ne remettrai pas en cause l'accès à l'IVG de quelque manière que ce soit », affirme la présidente du FN. Et de rajouter : « J'espère que les choses auront été entendues. » Son directeur de campagne David Rachline revient également à la charge : le projet présidentiel de 2017 ne fera aucune retouche au « dispositif actuellement en vigueur ».



Tous réagissent vivement à une interview de la députée du Vaucluse parue le 5 décembre dans *Présent*. Le journaliste du quotidien catholique-traditionaliste demande notamment à Marion Maréchal-Le Pen de s'exprimer sur les « questions de la défense de la vie ». Plus précisément, « quelles réponses apportera le programme présidentiel de Marine Le Pen, alors que François Fillon apparaît comme "le candidat de la Manif pour tous" » ? Les propos de la petite-fille de Jean-Marie Le Pen sont parfaitement clairs : « Plutôt que de mettre en place des objectifs, des quotas d'IVG dans les établissements de santé, il faudra soutenir financièrement les structures qui proposent d'accompagner les femmes isolées et hésitantes. Il faudra revenir sur le remboursement intégral et illimité de l'avortement car les femmes sont des êtres responsables qui doivent être traités

comme tels. Il faudra mettre en place l'adoption prénatale et restaurer le délai de réflexion pour éviter les décisions précipitées dans un moment de panique pour acter que l'avortement n'est et ne sera jamais un acte anodin. Enfin il faut absolument dégager des solutions financières pour une politique familiale digne de ce nom, en particulier pour les mères isolées, alors qu'aujourd'hui 47 % des femmes avortent pour des raisons économiques. »

La jeune femme ne fait pas que répondre au nom du parti qu'elle représente. Pour la énième fois, elle affiche ses divergences sur l'IVG avec la ligne mariniste. Le « combat en faveur de l'avortement est certainement l'un des plus symboliques », souligne, avec raison, Marion Maréchal-Le Pen dans *Présent*. Depuis quasiment la création du FN, ce débat parcourt d'ailleurs régulièrement l'histoire du parti lepéniste. Car il est inhérent à un enjeu de taille pour le FN : le vote des femmes. Contrairement à son père, Marine Le Pen serait parvenue à séduire l'électorat féminin en proposant une image de femme « moderne », pourquoi pas féministe, au parler franc mais sans trop d'outrances. Pour la présidentielle de 2012, les femmes ont voté pour elle pratiquement autant que les hommes. Ce vote reste instable et varie en fonction des élections.

La lutte contre l'IVG, un des combats originaux du FN

Dans le premier programme du FN, *Défendre les Français* (1973), quelques lignes concernent l'avortement : « Nous voulons que les Français soient responsables de leur vie personnelle. En toute hypothèse, il s'agit d'une agression physiologique qui, même si elle est pratiquée dans les meilleures conditions médicales, laisse le plus souvent des séquelles morales ou corporelles. Nous désapprouvons l'avortement légal libre. Par contre, il serait souhaitable d'aménager la législation actuelle en confiant à une commission médico-sociale le soin de se prononcer sur les cas possibles de l'interruption de la grossesse. » Quelques mois plus

tard, le FN précise un peu plus sa position. « Tuer l'enfant, c'est tuer la France ! L'incitation à l'avortement vise à dépeupler la nation pour la livrer au premier occupant », peut-on lire sur une pleine page de la publication *Le Front national* de novembre 1974. La démonstration frontiste est la suivante : la natalité française est « menacée ». L'avortement ne signifie pas qu'une « régression morale ». Il sonnerait le « glas » de l'« essor démographique ». Pour le FN, le respect de la femme passe avant tout dans l'aide et la priorité familiales. Aussi, le parti de Jean-Marie Le Pen inscrit, « en tête de ses préoccupations politiques, la défense de la natalité française, la lutte contre la liberté de l'avortement et l'élaboration d'une politique familiale et juste ».

Ce tract du comité départemental de Caen expose les positions du FN sur la famille. Il date du début des années 1970 :



Tract du comité départemental du FN de Caen, au début des années 1970

Le contexte ne va pas tarder à être porteur. La loi Veil relative à l'interruption volontaire de grossesse – qui dépenalise l'avortement en autorisant l'IVG sous certaines conditions – est promulguée le 17 janvier 1975. Le Front national part immédiatement en campagne contre. Il ne fait pas que présenter cette loi comme un « génocide anti-français ».

Il porte de nombreuses attaques *ad hominem* à Simone Veil, surnommée « Mme Avortement ».

Sur mediapart.fr, un objet graphique est disponible à cet endroit.

Pendant de nombreuses années, la lutte contre l'IVG demeure le pilier de la « *préférence familiale* » notamment par le positionnement du courant catholique-traditionaliste représenté par Bernard Antony (Romain Marie). Mais pour le FN, se battre contre l'avortement équivaut avant tout à lutter contre l'immigration. Sur quel type de raisonnement ? La « *cellule familiale* », garante de l'État national, constitue la base d'une « *société libre et stable* », avance le parti de Jean-Marie Le Pen. En abrogeant la loi Veil, on encourage la fécondité française – et non la « *fécondité étrangère* » – par le lancement d'une grande politique familiale. De cette façon, la « *survie démographique du peuple français* » serait assurée. Parce que le taux de natalité des femmes étrangères dépasse celui des femmes françaises, on assisterait à un « *remplacement progressif des Français décimés par des hordes d'immigrés* ». La logique frontiste suit : un « *enfant français de moins, un immigré de plus !* ».

À diverses reprises, les représentants du FN reçoivent des « *consignes précises* » pour leur prise de contact avec les élus lors d'élections. Par exemple, dans le cadre des parrainages de la présidentielle de 1981, les maires à qui ils s'adressent sont, en priorité, ceux connus pour leur opposition à la libéralisation de l'avortement. Entre 1986 et 1988, le Front national dépose une soixantaine de propositions de loi. Parmi les premières, celles du député de l'Essonne FN-RN (Front national-Rassemblement national) Michel de Rostolan – co-président avec Christine Boutin (députée UDF des Yvelines) et Hector Rolland (député RPR de l'Allier) du groupe d'étude pour l'accueil de la vie – « *favorables à la vie et visant à supprimer le remboursement de l'avortement[1]* » par la Sécurité

sociale ; l'avortement ayant « *contribué à la diminution des naissances et à la décadence[2]* » de la France.

Le FN, protecteur des droits des femmes ?

L'abrogation de la loi sur l'IVG est présente dans les programmes du FN jusqu'à celui de 2002. À partir des années suivantes, le parti de Jean-Marie Le Pen envisage d'y revenir par référendum. Peu après le congrès de Tours, Marine Le Pen accorde un entretien à *La Croix*[3]. Elle s'exprime notamment sur la loi de 1975, une loi qui selon la toute nouvelle présidente du FN a été « *dénaturée* ». Elle poursuit ainsi : « *Il est impératif de rétablir les conditions d'un véritable choix, ce qui passe par l'information, des aides financières aux familles et l'adoption prénatale. Je pense également qu'il faut cesser de rembourser l'avortement. Il existe suffisamment de moyens de contraception aujourd'hui. D'une manière générale, il faut promouvoir le respect de la vie dans notre société.* »

La question suivante mérite d'être mentionnée : « *N'est-ce pas contradictoire avec votre souhait de rétablir la peine de mort ?* » interrogent les journalistes. Réponse de Marine Le Pen : « *Pas du tout. Car nous parlions de la vie innocente ! En revanche, lorsque quelqu'un est lui-même porteur de mort, de barbarie, le rôle des dirigeants est de protéger la société, je suis donc favorable à un référendum sur le sujet.* » Comme aux temps du père, le FN des années 2010 lie ces deux combats idéologiques – rétablissement de la peine de mort et condamnation de la loi sur l'IVG – en s'appuyant sur cette opposition : le FN

« *veut la vie pour l'être innocent, la peine de mort, quand il le faut, pour les criminels* ».

Officiellement, le FN converge sur l'IVG. Dans les textes (et communiqués), il ne dit plus ouvertement qu'il est contre. Et, jusqu'à récemment, ils sont minoritaires à se prononcer ouvertement

pour l'abrogation de la loi Veil. Bruno Gollnisch est un des rares à camper sur sa position. Pour lui, l'avortement est une « *culture de la mort* ». Depuis qu'elle est présidente, et encore davantage depuis début 2016, Marine Le Pen présente son parti comme respectueux et protecteur des droits des femmes. La question de l'IVG est centrale. La formation lepéniste l'aborde avec prudence et, pourquoi pas, par d'autres biais. Si le FN n'entend pas afficher de position divergente sur cette thématique, la réalité est autre... notamment par les prises de position des deux femmes emblématiques du parti.

Dans le cadre de sa première campagne présidentielle, Marine Le Pen affirme qu'elle prendra la décision de ne plus rembourser l'avortement en cas de besoins budgétaires[4]. Le « *déremboursement de l'IVG* », explique-t-elle, « *n'est pas dans mon projet, mais (...) de plus en plus de personnes âgées ne peuvent plus se soigner correctement, chacun d'entre vous a vu les listes de plus en plus longues de médicaments* » déremboursés. « *Si j'ai un choix budgétaire à faire entre ne pas rembourser l'IVG qui est un acte qui peut être évité, étant entendu quand même qu'il existe de nombreux moyens de contraception dans notre pays, et être obligé de dérembourser des actes qui ne peuvent pas être évités et qui permettent à des Français qui souffrent de se soigner* », la présidente du FN n'hésitera pas : elle optera pour le second choix. Officiellement, Marion Maréchal-Le Pen calque sa position sur celle de sa tante. Aucune divergence donc sur le déremboursement de l'IVG entre les deux femmes, peut-on lire dans un communiqué interne du FN (11 octobre 2012).

La députée du Vaucluse précise être « *favorable à un déremboursement* » précisant qu'il s'agit de « *responsabiliser une démarche grave, lorsqu'elle s'apparente, dans de trop nombreux cas, à un moyen de contraception* ». Marion Maréchal-Le Pen n'hésite pas à citer Simone Veil pour préciser – et appuyer – un peu plus sa position. « *L'avortement doit rester l'exception, l'ultime recours*

pour des situations sans issues. (...) Aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement. C'est toujours un drame, cela restera toujours un drame. » La députée du Vaucluse rapporte que si le FN « *admet la possibilité d'une interruption de grossesse, c'est pour la contrôler et si possible en dissuader la femme* ». Le Front national n'est donc pas, à ce moment et dans les textes, pour l'abrogation de l'avortement.

Cette mise au point demande quelques précisions. Marine Le Pen tient un double langage. Le programme politique du Front national (2012) avance ceci : « *Le libre choix pour les femmes doit pouvoir être aussi celui de ne pas avorter : une meilleure prévention et information sont indispensables, une responsabilisation des parents est nécessaire, la possibilité d'adoption prénatale doit être proposée, une amélioration des prestations familiales pour les familles nombreuses doit être instaurée.* » Ailleurs, le FN se positionne pour le « *déremboursement de l'IVG de confort* (sic) », sauf en cas de viol. Deux poids, deux mesures. Et de justifier l'absence du déremboursement de l'IVG dans son programme par le fait qu'il s'agit d'une mesure « *financière* » et non « *idéologique* ».

De son côté, fin janvier 2012, Louis Aliot dénonçait sur un plateau de télévision la pratique des « *IVG de confort* » et défendait le « *non remboursement d'une IVG non-thérapeutique* ». Il revenait ainsi sur une des propositions présidentielles du FN : le remboursement de l'IVG en cas de viol. Le vice-président du FN poursuivait : « *Il y a des femmes qui voudraient garder leur enfant. Tout est fait pour inciter à l'avortement et rien n'est fait pour préserver la vie.* »

Le 13 novembre 2015, dans le cadre d'une réunion publique de la "Manif pour tous" à Marseille, Marion Maréchal-Le Pen annonce vouloir « *supprimer les subventions aux associations politisées, dont les plannings familiaux* » qui, selon elle, « *véhiculent une banalisation de l'avortement* ». Lors d'une conférence

de presse précédant sa prise de parole, la tête de liste en PACA pour les régionales livrait sa définition des plannings familiaux : « *des associations de gauche, très à gauche, définies comme féministes, avec un positionnement affirmé sur la théorie du genre (...) une ineptie, (...) un totem* ».

En prenant d'assaut un des symboles de la liberté de la femme qui fait du droit à l'avortement une de ses priorités, Marion Maréchal-Le Pen exploite la thématique autrement. Marine Le Pen réagit rapidement aux propos de sa nièce. À quelques jours du premier tour des régionales, la présidente du FN affirme que la proposition de Marion Maréchal-Le Pen « *n'est pas dans les projets du Front national* ». « *J'ai beaucoup d'autres choses à faire* », a-t-elle continué, « *beaucoup plus importantes que ça à la tête de la région, notamment mettre en place le patriotisme économique* ». En meeting à Nice quelques jours plus tard, les deux favorites du FN pour accéder à la présidence d'une région n'abordent pas le sujet. Une nouvelle fois, Marion Maréchal-Le Pen précise sa position sur la « *résolution réaffirmant le droit à l'IVG* » dans un **communiqué de presse** officiel.

Lepénisme historique

Plusieurs aspects sont à souligner au regard de la position – désormais assumée – de Marion Maréchal-Le Pen sur l'IVG. Le premier est qu'elle semble loin d'être « *minoritaire* » et « *isolée* » sur cette question... pour reprendre les termes de Florian Philippot. « *À l'image de @HdeLepinau, plusieurs secrétaires départementaux et élus apportent leur soutien à MMLP* », tweete le 7 décembre le journaliste de l'AFP Guillaume Daudin, revenant ainsi sur les *selfies* de cadres FN qui s'affichent sur les réseaux sociaux avec la députée.

Dans un entretien accordé au *Journal du dimanche*[5], la députée ne fait pas que revenir sur ses divers soutiens et souligner sa popularité au sein du FN. Elle accuse Florian Philippot de définir la « *ligne du FN (...) seul sur BFMTV !* ». Surtout, elle affirme découvrir la position

de son parti sur l'IVG. « *Il n'y a pas eu de débat en interne* », explique-t-elle. Marine Le Pen « *a décidé que cela ne ferait pas partie du projet pour la présidentielle* ». La députée poursuit en rappelant que sa tante « *a été élue sur un programme qui est sans ambiguïté sur ce sujet de l'IVG* » ; une position défendue en 2012 « *avec beaucoup de courage et de talent* ». Qu'elle « *veuille écarter un certain nombre de sujets pendant la campagne, c'est son droit (...)* Elle semble **avoir** changé d'avis ».

L'avortement est bien un des sujets qui fait débat au sein du FN. La députée du Vaucluse ne fait pas que revenir, par ce biais, sur son positionnement de femme « *de droite, souverainiste, identitaire, attachée à l'identité de [s]on pays* », sur sa proximité avec La Manif pour tous et avec le milieu catholique. Surtout, elle expose sa ligne calquée sur celle du lepénisme historique (qu'elle revendique aussi à travers son ancrage local dans le Vaucluse), incompatible avec la stratégie de « *dédiabolisation* » avancée par le FN.

Quelques retours en arrière permettent de revenir sur le positionnement du FN vis-à-vis des femmes, notamment par le biais de la thématique de l'avortement. En mars 2015, le Parlement européen propose – comme il le fait chaque année – le vote symbolique d'un texte qui porte sur l'avancée de l'égalité hommes-femmes au sein de l'Union européenne.

Les députés européens FN votent contre le rapport de Marc Tarabella (PS). Deux paragraphes retiennent leur attention. Celui qui entend « *inclure des clauses de parité hommes-femmes dans les appels d'offres pour des marchés publics* ». Le paragraphe 45 revient, quant à lui, sur la contraception et l'avortement. Il propose que les femmes aient le « *contrôle de leur santé et de leurs droits sexuels et reproductifs* », notamment « *grâce à un accès aisé à la contraception et à l'avortement* ». Aymeric Chauprade, alors chef de délégation FN au Parlement européen, qualifie ce rapport d'« *éloge de la culture de mort par le soutien explicite*

qu'il apporte à l'avortement, véritable arme de destruction massive contre la démographie européenne ».

Certes, à chaque fois qu'ils le peuvent, certains responsables du parti font entendre leur soutien aux femmes. Dernièrement, le 25 novembre, à l'occasion de la Journée internationale des violences faites aux femmes, Marine Le Pen s'exprime ainsi : « *Les violences faites aux femmes sont une insulte à notre civilisation, un fléau contre lequel je mènerai une action lucide et énergique.* » Quelques jours plus tôt, c'était Florian Philippot. Alors que les femmes françaises sont appelées à quitter le travail à 16 h 34 le 7 novembre (afin de protester contre les inégalités salariales hommes-femmes), le numéro deux du FN affirme que le FN est un « *mouvement féministe* », qu'il « *défend les droits des femmes, au bon sens du terme, c'est-à-dire qu'il défend la femme d'abord face aux pressions du fondamentalisme islamique (...), l'égalité homme-femme face au travail, face aux conditions de travail* ».

Suffit-il, également, de présenter le logo de sa seconde campagne présidentielle – la rose bleue – comme un « *symbole de féminité dans une élection* » et de se définir comme une « *femme française libre, qui a pu jouir toute sa vie durant des libertés très chères, acquises de haute lutte par nos mères et nos grands-mères* » pour convaincre les électrices ? Ce que Marine Le Pen fait dans une tribune libre parue sur le site de *L'Opinion* (13 janvier 2016), après les agressions sexuelles dont ont été victimes des centaines de femmes la nuit de la Saint-Sylvestre, notamment à Cologne. La présidente du FN ne se contente pas d'alerter « *sur une nouvelle forme de la régression sociale, humaine et morale que nous impose la crise migratoire, crise qui n'est pas une fatalité, mais l'œuvre d'une politique voulue, effrayante par son aveuglement* ».

Elle cible ouvertement les réfugiés, ces « *criminels* », qui « *méprisent ouvertement les droits des femmes* ». Le 1^{er} mai 2016, Sophie Montel s'inscrit précisément dans cette ligne. Elle affirme que le FN

défend le féminisme. Selon la députée européenne, son parti protégerait même les droits des femmes menacés par les « *flux migratoires* ». Et de poursuivre ainsi... sous les sifflements de certains alors qu'ils entendent ces quelques mots[6] : « *Nous défendons la sanctuarisation de la contraception et la non-remise en cause de l'avortement.* »

Au nom de la défense des droits des femmes, le Front national s'arroge une lutte et un héritage. D'ailleurs, dans sa tribune, la présidente du FN s'appuie sur les propos d'Élisabeth Badinter et de Simone de Beauvoir. Ses positions sur l'interdiction dans l'espace public du voile religieux porté par certaines femmes musulmanes et de la djellaba – considérés comme des « *signes religieux ostentatoires* » – sont à décrypter pareillement. Il s'agit de mettre en avant une femme menacée. En somme, d'opter entre la femme libre et moderne et la femme voilée, « *opprimée* » et soumise ; de faire le choix entre le national et l'islam. La défense des femmes par le FN doit s'interpréter à travers son orientation phare : il s'agit de les protéger de l'islamisme radical. La sémantique adoptée et adaptée montre, une nouvelle fois, l'exploitation d'une thématique pérenne – la lutte contre l'immigration – par le biais de l'instrumentalisation d'une autre.

Boîte noire

[1] *Passeport pour la victoire*, document interne, 1988.

[2] *Ibidem*.

[3] « Marine Le Pen : "La bioéthique touche à notre vision de l'homme" », propos recueillis par Laurent de Boissieu et Marine Lamoureux, *La Croix*, 14 février 2011.

[4] « Parole de candidat », 5 mars 2012, TF1.

[5] « Marion Maréchal-Le Pen contre Florian Philippot : "Je ne suis ni minoritaire ni isolée" », *JDD*, 11 décembre 2016.

[6] Le journaliste Laurent de Boissieu, présent, affirme que le discours de Sophie Montel a, en partie, « *été sifflé* ». Certains membres du FN démentent ; Florian Philippot le premier.

L'invisible Vincent Peillon au Parlement européen

PAR LUDOVIC LAMANT
LE MARDI 13 DÉCEMBRE 2016



Vincent Peillon a annoncé sa candidature à la primaire socialiste. Depuis 2014, l'eurodéputé évite les couloirs du Parlement à Bruxelles, reste à distance de ses collègues socialistes et refuse de parler aux journalistes accrédités. Son bilan à mi-mandat : un rapport, passé inaperçu.

De notre envoyé spécial à Bruxelles (Belgique). – Lorsque Mediapart avait interrogé Martin Schulz sur la pléthore d'eurodéputés candidats à la présidentielle française (d'ores et déjà : Yannick Jadot, Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon), le président du Parlement européen s'était félicité que « *de plus en plus d'eurodéputés jouent un rôle national* ». Schulz, sur le point de quitter le Parlement en janvier pour se lancer dans la politique allemande, va pouvoir se réjouir encore davantage : Michèle Alliot-Marie (LR) vient d'annoncer son intention d'y aller elle aussi, tandis que Vincent Peillon a officiellement annoncé sa candidature à la primaire du PS lors d'un entretien

sur France 2 dimanche soir. « *Je suis le candidat du rassemblement* », a-t-il expliqué pour justifier sa candidature surprise, avant d'assurer qu'il allait prendre la défense du bilan de François Hollande, injustement critiqué selon lui.

Sur le papier, ils pourraient donc être cinq eurodéputés, sur 74 élus français à Strasbourg, à concourir pour l'Élysée. Ce serait un record, depuis les premières élections européennes en 1979.

À Bruxelles, la candidature Peillon est celle qui a le plus surpris. C'est peu dire que l'ancien ministre n'est guère assidu dans la capitale belge. Des treize élus socialistes français au Parlement, il est celui, de loin, qui s'investit le moins dans son mandat européen. Il évite les réunions du groupe socialiste. Il refuse de parler aux journalistes. Il n'intervient presque jamais au sein de sa commission spécialisée, celle des affaires étrangères.

« *Il fait son job de député européen gentiment. On est d'accord, il ne passe pas sa vie au Parlement. Mais ce n'est quand même pas Nadine Morano* », veut croire une source bienveillante, proche du député. « *Vincent a expliqué qu'il avait besoin de se ressourcer* [après son passage au gouvernement – ndlr]. *En commission affaires étrangères, il a fait le boulot* », insiste de son côté Pervenche Berès, à la tête de la délégation des socialistes à Bruxelles. Cette fabiusienne, qui **avait prévenu** qu'elle ne voterait pas « *pour les Brutus de [son] parti* » après le renoncement de François Hollande, a désormais trouvé son candidat pour la primaire : « *J'ai appelé Vincent pour lui dire qu'il y aille.* »



Affiche de campagne pour les européennes de 2014, aux côtés de l'eurodéputée Sylvie Guillaume.

À mi-mandat, le bilan Peillon au Parlement n'est pourtant pas reluisant. Depuis son élection en 2014, le socialiste affiche certes un taux de participation d'environ 95 % aux votes lors des séances plénières, une fois par mois à Strasbourg,

selon Votewatch (une ONG qui surveille l'activité des élus, à partir de critères discutables). À ce jeu-là, il pointe à la 230^e place de ce classement, sur 751 élus. À titre de comparaison, Marine Le Pen est 600^e (83 %), Jean-Luc Mélenchon, 519^e (89 %) et Yannick Jadot 396^e (91 %).

Mais l'essentiel du mandat d'un eurodéputé se passe ailleurs, loin des mises en scène médiatiques de Strasbourg. C'est un travail plus technique et ingrat, d'amendements, d'entretiens avec des experts et de discussions internes au groupe politique, au sein des commissions spécialisées auxquelles les députés sont rattachés. C'est dans ces commissions que les vraies batailles politiques ont lieu, et que les arbitrages lourds de conséquence pour la suite sont pris. Bien souvent, la plénière à Strasbourg ne fait qu'entériner les compromis négociés à Bruxelles, en amont.

Vincent Peillon est rattaché à la commission des affaires étrangères (« **AFET** », dans le jargon du Parlement européen). Il a choisi en début de mandat de rejoindre ce panel composé d'élus souvent prestigieux. Mais c'est aussi l'une des commissions les moins influentes, puisque le Parlement n'a presque pas de pouvoir en matière diplomatique. En général, les élus les plus motivés préfèrent choisir des commissions dans des secteurs où le Parlement est en « **codécision** », c'est-à-dire qu'il a son mot à dire, d'égal à égal, avec les autres institutions de l'UE pour définir des règlements. Par exemple sur le budget, le commerce ou les questions environnementales.

En « **AFET** », rien de tout cela. Et de toute façon, Peillon s'y déplace rarement. « *Peillon, c'est comme Mélenchon, ce sont des inconnus complets en AFET. Michèle Alliot-Marie, elle, au moins, vient de temps en temps* », tacle une source interne au Parlement, qui suit de près le travail de cette commission. Si l'on veut mesurer l'assiduité d'un eurodéputé en commission, l'affaire est plus difficile qu'en plénière. Il existe un registre signé, pour chaque séance de la commission. Mais les données ne sont pas compilées.

Selon le travail de compilation d'un collaborateur politique au Parlement européen, que Mediapart a obtenu et en partie recoupé à partir des « **minutes** » **mises en ligne ici**, l'eurodéputé Peillon n'a participé qu'à 39 des 80 séances de la commission AFET depuis le début du mandat. Plus gênant, il n'a pris la parole qu'à six petites reprises en deux ans et demi. Et la plupart de ces prises de parole – cinq sur six – ont eu lieu en 2015, pour défendre **le seul rapport qu'il a écrit** « *sur les défis en matière de sécurité au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et les perspectives de stabilité politique* ».

« *Cela résume bien le cas Peillon, juge un adversaire politique au Parlement sous le sceau de l'anonymat. Il récupère un rapport sur l'un des sujets les plus importants du moment, l'Europe face au terrorisme. Et personne n'en entend parler. Une occasion manquée.* » Quoi qu'il en soit, ce texte s'inscrit selon les partisans de Peillon dans une approche plus globale pour l' élu socialiste, approche qui consiste à renforcer les liens de l'Europe avec le Sud après la vague d'élargissements à l'Est au cours des années 2000. Peillon en est à son troisième mandat à Bruxelles (il a été élu en 2004, 2009 et 2014), et il avait déjà porté un rapport sur l'Union pour la Méditerranée en 2010.

Autre caractéristique de l'eurodéputé Peillon : il sèche systématiquement les réunions de sa délégation socialiste (durant laquelle les élus mettent au point leur stratégie) et évite les journalistes. Depuis le début de son mandat, l'ancien ministre refuse de répondre aux questions des journalistes sur son activité d' élu et boycotte les points presse à Strasbourg. Lorsque Mediapart avait par exemple cherché à le joindre en amont d'une résolution sur les ventes d'armes à l'Arabie saoudite (il est, au sein de la délégation socialiste, le référent sur ces enjeux), le socialiste n'avait pas répondu (**lire notre article, daté de février 2016**). Un mois plus tard, il publiait un **entretien fleuve** dans *Le Monde des livres* sur son

dernier « thriller », Aurora. Un arbitrage étonnant, pour un élu censé rendre compte de son mandat auprès de ses électeurs.

« Il a choisi de faire une cure de silence », commente-t-on dans son entourage. « C'est quelqu'un qui a refusé d'être dans l'anecdotique. Comment pourrais-je en vouloir à quelqu'un qui refuse, aujourd'hui, d'être dans l'anecdotique? », assure Pervenche Berès. Pour Emmanuel Maurel, un autre eurodéputé socialiste (qui lui, défend Arnaud Montebourg pour les primaires), Peillon cherche à copier le précédent Jospin : « *Le père politique de Peillon, c'est Jospin. Quand Jospin devient candidat socialiste de la présidentielle en 1994, il revient lui aussi d'une période de retraite politique. Jospin n'était plus du tout dans les radars politiques* », assure Maurel.

Le cas Peillon ne s'arrête pas là. Comme beaucoup d'élus français, il complète son mandat d'élus (payé 6 250 euros net par mois) par d'autres activités rémunérées. En l'occurrence, il enseigne à l'université de Neuchâtel, en Suisse, depuis 2014. Sur l'année 2015-2016, il s'agissait d'un cours sur les « *cultures politiques républicaines* ». Ce n'est pas contraire au règlement, et ce n'est pas un secret : Peillon le déclare, comme il convient de le faire, dans sa déclaration d'intérêts (**qu'on peut télécharger ici**). Il annonce une rémunération comprise entre 1 000 et 5 000 euros brut par mois.

« *Il fait partie des cent eurodéputés qui gagnent le plus, à côté de leur mandat d'élus* », explique l'Allemand Daniel Freund, spécialiste de ces questions au sein de Transparency International à Bruxelles. « *Mais je ne crois pas que ce soit aussi problématique, en termes de conflits d'intérêts, d'enseigner à l'université que d'être, par exemple, avocat d'un cabinet de conseil en même temps, comme le font certains élus* », nuance Freund. « *La seule question pertinente, du point de vue de ses électeurs, c'est de voir à quel point cela lui prend du temps pour exercer son mandat convenablement.* » Rien à voir, en clair, avec une Michèle Alliot-Marie, elle aussi

à l'AFET, qui déclare « *plus de 10 000 euros brut par mois* » de conférences rémunérées, en plus de son activité d'élus. Les défenseurs de Vincent Peillon ne manqueront pas de rappeler que d'autres élus, comme Le Pen ou Mélenchon, ne font pas beaucoup mieux en matière d'assiduité. C'est vrai. Mais leur situation est différente. La présidente du FN, comme le candidat de la France insoumise, appartient à Strasbourg à des groupes minoritaires. Lors des votes en commission spécialisée, comme en plénières, ils sont presque systématiquement perdants. À l'heure où la grande coalition entre la droite du PPE et la gauche du S&D **règne au Parlement**, il ne fait pas bon être dans les formations minoritaires. Comme Jean-Luc Mélenchon l'avait déjà fait savoir à Mediapart, son manque d'investissement en AFET, assure-t-il, s'explique en partie parce qu'il préfère exercer son mandat d'élus depuis l'extérieur, hors de l'institution, où il juge qu'il sera plus utile que dans des batailles internes qu'il sait perdues d'avance (**lire notre enquête : À quoi sert Mélenchon au Parlement européen ?**).

Le cas Peillon, de ce point de vue, n'a rien à voir. Il appartient au S&D, le deuxième groupe au sein du Parlement par le nombre d'élus. À elle seule, cette formation peut faire et défaire les votes sur les sujets clés. « *S'il avait décidé de s'investir davantage, il aurait pu diriger la délégation, ou le groupe des sociaux-démocrates, voire se présenter pour remplacer Martin Schulz le mois prochain* », reconnaît un socialiste. Bref, il aurait pu peser sur la machine bruxelloise. Mais Peillon a décidé d'exercer un mandat *a minima*, en solitaire, sans rendre de comptes à personne. À un moment où le projet européen se fissure de tous les côtés, c'est un choix pour le moins étonnant, de la part d'un socialiste partisan de l'Union.

Au sein de la délégation PS et PRG (13 élus), Peillon ne fera pas l'unanimité. À ce stade, Guillaume Balas et Isabelle Thomas sont des soutiens enthousiastes de Benoît Hamon. Autre représentant de

l'aile gauche de la délégation, Emmanuel Maurel, qui a d'abord défendu la candidature de Marie-Noëlle Lienemann, défend aujourd'hui Arnaud Montebourg. L'ancien syndicaliste Édouard Martin, lui, n'a rien dit de ses intentions, tandis que Louis-Joseph Mansour, élu de la Martinique, **est un soutien de Manuel Valls**. Quant à Virginie Rozière, elle devrait défendre, en tant qu'élus du parti radical de gauche, la candidature de Sylvia Pinel. Les autres, de l'aubryste Gilles Pargneaux à la vice-présidente du Parlement Sylvie Guillaume, devraient, à l'instar de Pervenche Berès, se prononcer pour leur collègue Peillon.

Jackpot de la primaire : Fillon n'a même plus besoin de dons

PAR MATHILDE MATHIEU ET ELLEN SALVI
LE MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2016



François Fillon au soir du premier tour de la primaire, le 20 novembre dernier © Reuters

Grâce à la primaire, le candidat Fillon pourrait entamer la présidentielle avec onze millions d'euros dans les caisses. Mais ce scrutin soulève bien des questions : qui contrôle les dépenses des perdants, et surtout leurs financements ? Mediapart revient sur les coulisses financières de cette opération.

Des millions de votants convertis en millions d'euros. La primaire de la droite et du centre s'est transformée en jackpot pour François Fillon. D'après nos informations, il pourrait encaisser dès cette semaine un premier versement de plusieurs millions d'euros de la part de la Haute autorité de la primaire (HAP), ce micro-parti chargé par LR d'organiser le scrutin. D'autres suivront. Car en séduisant plus de 8,6 millions de Français, l'élection de novembre a réussi à capter,

en pièces détachées d'un ou deux euros, 17,4 millions d'euros. Or les statuts de la primaire sont clairs : l'intégralité du bénéfice est offerte au vainqueur pour sa campagne présidentielle.



François Fillon au soir du premier tour de la primaire, le 20 novembre dernier © Reuters

Le montant n'est pas encore arrêté, car des factures continuent de tomber sur le bureau de la HAP. Mais à l'arrivée, selon Thierry Solère, aujourd'hui porte-parole de François Fillon, les dépenses devraient se situer « autour de 6 millions d'euros », pour « 6 à 9 millions » envisagés au départ. Le bénéfice transvasé au candidat pourrait donc atteindre la somme inattendue et astronomique de onze millions d'euros, soit l'équivalent du « Sarkothon » en 2013. « Une bonne surprise », se félicite Thierry Solère, ancien président du comité d'organisation. Au passage, la droite peut remercier les électeurs de gauche qui ont versé leur écot.

Sur mediapart.fr, un objet graphique est disponible à cet endroit.

Encore un peu, et l'opération rapportait même trop d'argent. À la présidentielle, en effet, un candidat n'a aucun intérêt à ramasser plus de 11,8 millions d'euros de dons. Car au-delà, c'est l'État qui paye. En l'occurrence, avec l'énorme bénéfice de la primaire dans ses caisses, François Fillon flirte d'emblée avec cet optimum, au point que son équipe de campagne pourrait s'abstenir d'organiser la moindre campagne de dons. Dans l'histoire des présidentielles, ce serait une première. À la place, certains responsables de LR songent déjà à lancer une collecte au profit du parti, toujours ultra endetté (plus de cinquante-cinq millions d'euros).

À gauche, en tout cas, on scrutera les comptes de la Haute autorité de la primaire avec attention. Il ne faudrait pas qu'elle ait gonflé ses dépenses artificiellement pour s'éviter un bénéfice supérieur à 11,8 millions d'euros – par exemple

en supportant des factures de LR sans rapport avec la primaire. Depuis l'affaire Bygmalion, la méfiance est à son comble.

Interrogée sur le sujet, la présidente de la HAP, Anne Levade, s'en amuserait presque. « Ça ne m'a pas même traversé l'esprit », réplique cette professeur de droit public. *Les dépenses engagées seront identifiées à l'euro près et les comptes de la Haute autorité remis à la Commission nationale des financements politiques [Cnccfp], comme pour n'importe quel parti.* »

La Cnccfp (autorité administrative indépendante) sera surtout chargée de contrôler le compte de campagne présidentielle de François Fillon, en particulier de vérifier qu'il respecte le plafond de dépenses, fixé à 22,5 millions d'euros sur la période d'avril 2016 à mai 2017, mais elle n'examinera jamais les comptes des six perdants.

D'après la jurisprudence fixée en 2012, lors de la primaire du PS, François Fillon devra y intégrer une partie de ses frais de primaire : toutes les dépenses qui ont permis de toucher les électeurs au-delà du cercle des adhérents LR. Or à ce « tarif », ça peut défiler vite, et son capital de départ de 22,5 millions pourrait s'en trouver bien entamé. Quelle somme va-t-il déclarer exactement ? Quelle marge lui reste-t-il pour affronter Jean-Luc Mélenchon, Emmanuel Macron et Marine Le Pen ? Sollicitée par Mediapart, son équipe n'a pas souhaité livrer le moindre chiffre.

De toute façon, on en saura un peu plus le 20 décembre. À cette date, les sept participants (Fillon, Juppé, Sarkozy et consorts) sont supposés remettre, sur le bureau de la Haute autorité, une sorte de « compte de primaire » pour leurs deux petits mois de campagne. Sans que la loi ne l'y oblige, le parti avait en effet décidé d'imposer un plafond « maison » à ses candidats, **fixé à 1,5 million d'euros sur la période**. L'objectif : prévenir une course à l'échalote délétaire et démontrer une volonté de transparence pour effacer le souvenir de Bygmalion.

En réalité, aucun contrôle n'est prévu sur le respect de ce plafond-là. Au 20 décembre, les fichiers arriveront sur le mail d'Anne Levade et de son équipe, qui les publiera dans la foulée sans vérifier leur sincérité. Ni les factures, ni l'origine des fonds. « Nous n'avons pas vocation à exercer un contrôle », admet volontiers la juriste. *Nous n'avons de toute façon pas les moyens de le faire.* » Autrement dit : « On leur passe les chiffres qu'on veut, lâche Jérôme Grand d'Esnon, directeur de campagne de Bruno Le Maire, un vieux briscard déjà engagé au côté de Jacques Chirac. *C'est bullshit, une escroquerie intellectuelle.* »

Alors en dehors de l'affichage, à quoi a bien pu servir ce « plafond » ? « Il n'est pas contrôlé, c'est vrai », répond Marie Guévenoux, chargée du budget dans l'équipe d'Alain Juppé. *Mais pour nous, ça voulait dire quelque chose. J'imagine que pour les autres aussi...* » À l'arrivée, les dépenses du maire de Bordeaux « approcheront 1,5 million d'euros » sur les deux mois visés. Vu l'ampleur des dons récoltés en parallèle, Alain Juppé devrait d'ailleurs réaliser un petit bénéfice, « peut-être de 300 000 euros », qui restera dans les caisses de son micro-parti personnel. Et Nicolas Sarkozy ? Sollicité, son entourage n'a pas retourné nos appels.

« Si un candidat dépasse 1,5 million, ce sera une forme de trahison », tonne Anne Levade. Mais en l'absence de contrôle, il faudrait être stupide pour l'afficher : à n'en pas douter, les comptes présentés le 20 décembre seront d'aspect irréprochable.

En réalité, il y aurait bien des questions à soulever, notamment sur l'origine des fonds utilisés. Autant les financements du gagnant (François Fillon) seront épluchés en 2017 par la Commission nationale des financements politiques, autant ceux des perdants resteront vierges de toute vérification. Qui va s'assurer que tel trajet en jet de Nicolas Sarkozy, telle réunion publique de Bruno Le Maire, n'a pas été payé par un mécène ? Offert par une entreprise ? La loi interdit à toute personne morale (société, association,

etc.) de financer une campagne. Mais si personne ne contrôle les primaires ? Soulevée par quelques députés en 2015, cette question a été « oubliée » par le législateur.

Boubakeur el-Hakim, vie et mort d'un émir français

PAR MATTHIEU SUC
LE JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016



Boubakeur el-Hakim, jeune © DR

Tué par un drone américain, Boubakeur el-Hakim était considéré comme le djihadiste français le plus influent de l'État islamique. Rien que sur les deux derniers mois, il est suspecté d'avoir commandité des attentats visant l'Europe et le Maghreb, dont celui que préparait le commando arrêté à Strasbourg et Marseille.

L'histoire ne dit pas au volant de quel véhicule se trouvait Boubakeur el-Hakim lorsque, le 27 novembre dernier, un drone américain a mis fin à sa carrière de terroriste international. Un an auparavant, le premier djihadiste repenté à avoir identifié le Français el-Hakim sur une planche photographique avait insisté sur ce détail matériel, à ses yeux significatif de son importance au sein de l'État islamique. Il conduisait une Kia blanche. « *Un véhicule d'émir* », avait précisé le repenté.

Ce week-end, le Pentagone a confirmé à l'Agence France-Presse (AFP) qu'el-Hakim, vétéran du djihad âgé de 33 ans, a bien été tué par un bombardement aérien alors qu'il circulait dans les rues de Raqqa, en Syrie. Sa disparition avait été **annoncée**

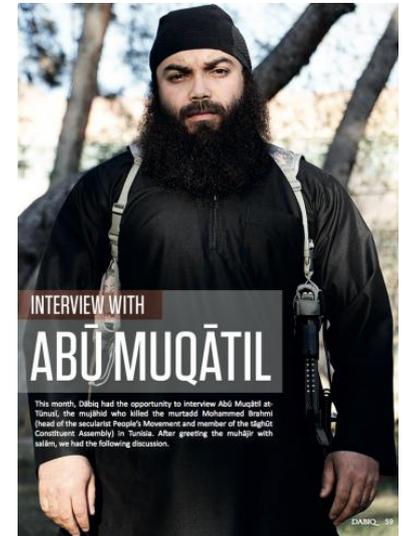
le 2 décembre sur le compte Twitter d'un collectif syrien d'opposants au régime de Bachar al-Assad, "**Raqqa is being slaughtered silently**". Depuis plusieurs jours, les services de renseignement français le comptaient déjà parmi les trépassés. C'est le 223^e Français « *réputé avoir trouvé la mort* » en zone syro-irakienne, selon le jargon des services.

Son décès constitue « *un événement important pour la lutte antiterroriste* », estiment ces mêmes services. Dans un courriel à l'AFP, un porte-parole du Pentagone, Ben Sakrison, se félicite qu'un drone « *prive l'État islamique d'un cadre clé impliqué depuis longtemps dans la préparation et l'organisation d'opérations extérieures et affaiblit sa capacité à mener des attaques terroristes* ».

Depuis les massacres qui ont ensanglanté l'Hexagone en 2015, les États-Unis considèrent que les djihadistes francophones figurent parmi « *les plus dangereux* » et pourraient à l'avenir s'en prendre aux intérêts américains, n'importe où dans le monde. Aussi, ils leur réservent une attention toute particulière dans leur programme d'assassinats ciblés. Et, en l'espèce, il n'y avait plus besoin depuis longtemps de les convaincre de la dangerosité de Boubakeur el-Hakim.

Lorsque le département d'État américain l'a ajouté, le 29 septembre 2015, à sa liste noire des « *combattants terroristes étrangers* », il avait précisé qu'el-Hakim aurait étudié la possibilité de « *viser des diplomates européens en poste en Afrique du Nord* ». Fin 2014, le terroriste avait revendiqué pour le compte de l'État islamique les assassinats en Tunisie de Chokri Belaïd, leader de la gauche nationaliste, et du député Mohamed Brahmi, autre figure de la gauche. Depuis, les services secrets tunisiens voient son œuvre dans l'attaque du musée du Bardo qui avait fait vingt et un morts à Tunis en mars 2015. Dans une interview donnée au magazine internet de propagande anglophone *Dabiq*, el-Hakim, qui a pris

pour *kunya* (nom de guerre choisi par les djihadistes) Abou Muqatil al-Tunisi, se réjouit de cette tuerie de masse.



L'interview de Boubakeur el-Hakim, alias Abou Muqatil, dans le magazine de propagande anglophone de l'État islamique, *Dabiq*. © DR

Mediapart insistait, dans deux articles publiés le 23 mars et le 13 novembre dernier ([ici](#) et [là](#)), sur le rôle joué par Boubakeur el-Hakim dans la chaîne de commandement conduisant aux attentats perpétrés par l'État islamique. Dans une note transmise récemment à l'Élysée, à Matignon et aux ministères régaliens, les services de renseignement soulignaient qu'« *entre janvier 2015 et avril 2016, Boubakeur el-Hakim [et deux autres terroristes français, Abdelnacer Benyoucef et Samir Nouad – ndlr] sont tous apparus impliqués dans les projets planifiés depuis la zone syro-irakienne ayant visé l'Europe* ».

Dans son récent ouvrage – de référence – *Les Revenants* (Seuil/Les Jours), le journaliste David Thomson, en prise directe avec plusieurs djihadistes français en Syrie, qualifie el-Hakim de « *sorte d'émir français des attentats, l'un des principaux responsables des opérations extérieures de l'État islamique* ».

Entendu par la DGSI, un second repenté avait lui aussi mentionné le rôle joué par celui qui se faisait appeler Abou Muqatil : « *C'est quelqu'un de haut placé [...]. Il dirige le groupe des forces spéciales et*

est en relation avec le porte-parole de l'EI [feu Abou Mohamed al-Adnani, tué par un drone fin août 2016 – ndlr]. Il est vraiment connu par tout le monde. » Ce témoin aura des soucis avec « les Emmins », nom donné aux membres de l'Amniyat, « une police secrète, des gens cagoulés ». « J'ai été détenu une dizaine de jours [...]. Mon frère est intervenu auprès d'Abou Muqatil qui dirigeait cette police secrète pour ne pas qu'il m'arrive quelque chose. J'ai fait la vidéo. » C'est ainsi que le djihadiste désavoué apparaît dans une vidéo intitulée « Rencontre concernant les attaques bénies de Paris » diffusée une semaine après les attentats de janvier 2015 et appelé « les frères » à poursuivre l'effort et à tuer encore d'autres policiers et mécréants...

L'importance de Boubakeur el-Hakim était donc connue et documentée par les services de renseignement. Ces derniers mois, cela a viré, pour lesdits services, à l'obsession. Comme le révèle Mediapart, ils suspectent le terroriste d'avoir planifié, au sein d'une cellule de l'État islamique chargée des opérations extérieures, une demi-douzaine d'attentats qui devaient frapper l'Europe et le Maghreb rien que sur les deux derniers mois.

Le dernière en date visait la France : il s'agit de ce commando dont les membres ont été interpellés à Strasbourg et Marseille dans la nuit du 19 au 20 novembre. Selon nos informations, tout aurait commencé fin août lorsqu'un service secret étranger alerte la DGSI : deux « opérationnels de l'État islamique », de retour de Syrie, seraient à Strasbourg et seraient dirigés depuis le pays de Shâm par un émir. Aux termes de plusieurs mois d'enquête, le commanditaire sera identifié courant novembre – Boubakeur el-Hakim – et les deux opérationnels, Yassine Bousseria et Hicham Makran, interpellés en compagnie de deux de leurs amis d'enfance avec lesquels ils s'apprêtaient à passer à l'acte. Deux pistolets automatiques et un pistolet-mitrailleur seront découverts aux domiciles des suspects. La cible des terroristes présumés n'a pas pu être

déterminée, même si des consultations de site internet permettent de déduire que le siège de la DGSI ou le 36, quai des Orfèvres étaient notamment envisagés.

Lors de la conférence de presse qui avait suivi ce succès du contre-terrorisme français, le procureur de la République, François Molins, avait expliqué qu'un cinquième individu interpellé à Marseille n'avait aucun lien avec les quatre Strasbourgeois mais bénéficiait d'« instructions communes » émanant de Syrie. Selon nos informations, la DGSI avait été informée début novembre qu'une opération était en effet dirigée par Boubakeur el-Hakim depuis Raqqa pour perpétrer un attentat en Allemagne. Là aussi, le travail d'enquête permettra de mettre un nom sur l'individu chargé d'exécuter ledit attentat : Hicham el-Hanafî, un Marocain de 26 ans, qui sera arrêté dans les rues de la cité phocéenne en possession d'une importante somme d'argent destinée à l'achat d'armes.

Dans l'article publié le 13 novembre, Mediapart expliquait que les services de renseignement français avaient récolté les jours précédents des informations confirmant la volonté de l'État islamique, en réaction à l'offensive militaire contre son fief de Mossoul, « de réitérer une attaque de grande ampleur en Occident ». « Un nouveau 13-Novembre », écrivions-nous. Boubakeur el-Hakim était à la manœuvre.

« Je viens de France, on va tuer les Américains ! On va tuer tout le monde, nous ! »

Rien qu'en 2016, c'était la deuxième fois que le djihadiste français tentait de frapper l'Hexagone. En effet, les enquêteurs chargés du dossier le suspectent d'être impliqué « dans la conception et la direction du projet » de l'attentat préparé par le réseau de Reda Kriket.

Le 24 mars dernier, la DGSI arrête à Boulogne-Billancourt cet ancien braqueur francilien, radicalisé à Bruxelles au début des années 2010 au contact du même prédicateur qui enseigne à Abdelhamid Abaaoud, le coordonnateur

des commandos du 13-Novembre, et à Najim Laachraoui, l'artificier de cette cellule terroriste. Les policiers arrêtent également son complice présumé, Anis Bahri, en région parisienne. Dans une planque à Aubervilliers utilisé par Kriket, de retour de Syrie, on découvre un arsenal : des kalachnikovs, des armes de poing et, dans un Tupperware, quelques centaines de grammes de TATP, l'explosif ayant servi à Paris et à Bruxelles.

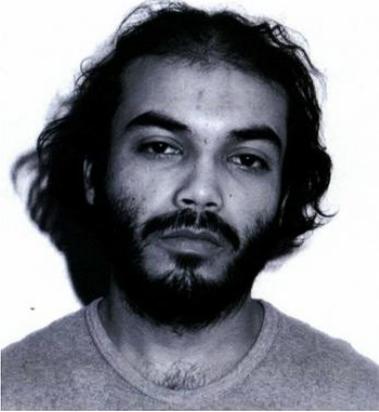


Reda Kriket et Anis Bahri, les opérationnels présumés préparer un attentat pour le compte de Boubakeur el-Hakim. © DR

Entre ces deux projets, el-Hakim a cherché à frapper l'Allemagne. Depuis son logement de Chemnitz, le Syrien Jaber al-Bakr tente début octobre d'entrer en contact avec le terroriste français au sujet de la fabrication d'une ceinture explosive et d'un projet d'attentat contre un aéroport. La police allemande découvrira chez al-Bakr du TATP, des produits chimiques, ainsi que des matériaux entrant dans la fabrication de bombes artisanales. Le Syrien de 22 ans se suicidera en prison deux jours après son arrestation.

Particulièrement actif en cet automne 2016, el-Hakim serait, selon la DGSE (les services secrets français), impliqué dans un réseau se livrant au trafic d'armes et transitant par le Maroc, tandis qu'un service étranger établit qu'il est en contact avec un expert en explosifs chargé de mener des attaques contre des touristes français, britanniques ou alors des chrétiens installés au Maroc. Enfin, il planifie divers attentats devant viser des touristes occidentaux en Algérie et

commandite une attaque menée le 28 octobre 2016 sur la personne d'un policier à Constantine.



Boubakeur el-Hakim, jeune © DR

Né le 1^{er} août 1983 à Paris, Boubakeur el-Hakim est un enfant des Buttes-Chaumont, ce quartier du XIX^e arrondissement niché sur les flancs d'une colline. À lui seul, le petit Boubakeur se retrouve à l'origine de la filière ayant hérité du nom du quartier, au sein de laquelle on retrouvera impliqué Chérif Kouachi et inquieté son frère Saïd, les futurs auteurs du massacre de *Charlie-Hebdo*. Dans cette bande de copains d'enfance qui se radicalise en fréquentant la mosquée Adda' Wa où un jeune prédicateur, Farid Benyettou (son portrait à lire [ici](#)), rassemble des fidèles après la prière, el-Hakim est le petit dernier, il a un an de moins que les autres.

Et pourtant c'est lui qui part le premier. D'abord en Syrie, en 2002, où il étudie à l'institut coranique al-Fateh de Damas. Surtout, dès 2003, ce vendeur chez Monoprix élevé par sa mère au milieu de deux sœurs qui préfèrent renoncer à leurs études pour porter le voile, se rend en Irak sur le point d'être envahi par les États-Unis. Lorsqu'un journaliste de RTL visite un camp d'entraînement de la légion étrangère de Saddam Hussein, Boubakeur, tout juste âgé de 20 ans, exhorte au micro : « Tous mes potes dans le XIX^e, venez faire le djihad ! Je suis là, c'est moi ! [...] Je suis en Irak ! Tous mes frères qui sont là-bas, venez pour défendre l'islam ! »

Quatre jours plus tard, un reportage de LCI donne la parole au même jeune barbu, vêtu d'une veste militaire de l'armée irakienne et coiffé d'un béret. Cette fois, il défie les États-Unis : « *Je viens de France, on va tuer les Américains ! On va tuer tout le monde, nous ! Je vis en France, moi ! Allahû akbar !* » Les services de renseignement ignorent alors qui est ce jeune véhément. Pas les habitants des Buttes-Chaumont.

À Falloujah, le fief d'Abou Moussab al-Zarqaoui, le sanguinaire chef de la branche irakienne d'Al-Qaïda, ancêtre de l'État islamique, Boubakeur el-Hakim supervise la répartition dans les différents groupes des volontaires français et tunisiens. Dans une note qu'elle lui consacre le 26 mai 2005, la DST, l'ancêtre de la DGSI, relevait déjà que Boubakeur el-Hakim « *connaissait beaucoup de monde en Syrie et franchissait aisément la frontière irakienne. Il y avait intégré un groupe de cinq à six personnes, tous sunnites, ayant été des cadres du parti Baas ou étant des islamistes* ». Avec son groupe, el-Hakim pose des mines de 80 kilos enfouies dans le sol qu'il déclenche au passage de convois américains. Il reçoit les félicitations d'un imam radical de Falloujah, le cheikh Abdullah al-Janabi qui, dix ans plus tard, sera un des prédicateurs les plus appréciés de l'État islamique.

Quand le jeune moudjahid rentre à Paris, il fait naître des vocations. « *Avant le retour de Boubakeur, tout était calme, on ne faisait que parler. Puis Boubakeur est rentré...* », témoignera Saber, un membre de la filière. Boubakeur el-Hakim combat les Américains ; Boubakeur el-Hakim passe à la télé ; Boubakeur el-Hakim est leur héros. De passage aux Buttes, il raconte ses exploits, se vante d'avoir joué du lance-flammes. Désormais, tous les apprentis moudjahidines du XIX^e arrondissement ont un rêve et il s'épelle F-A-L-L-O-U-J-A-H.

Mohamed el-Ayouni et Peter Chérif répondent à l'appel et participent à la bataille pour le contrôle de la ville. Le premier est blessé à trois reprises – par un obus, par une balle et par une roquette

–, perd son œil et son bras gauche ; le second est capturé par les forces de la coalition, jusqu'à ce que sa prison soit attaquée par des rebelles et qu'il en profite pour s'évader avec cent cinquante autres détenus.

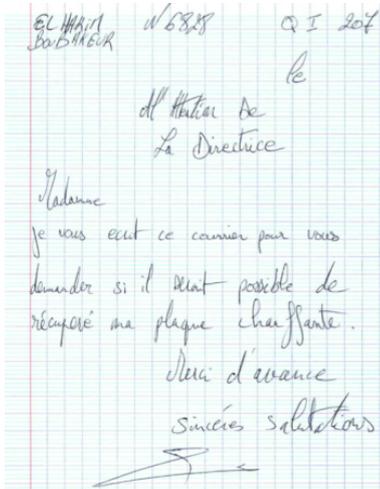
Le 24 janvier 2005, la DST procède à un coup de filet et, en mars 2008, Farid Benyettou, Mohamed el-Ayouni, Boubakeur el-Hakim et Chérif Kouachi se retrouvent au tribunal correctionnel de Paris. À peine rentré en France, Peter Chérif sera jugé plus tard. El-Hakim écope lui de la plus lourde peine, sept ans.

Sincères salutations

Du haut de son petit mètre soixante-huit, avec une calvitie et un embonpoint naissants, Boubakeur n'est pas un monstre sur le plan physique. Il n'en exerce pas moins une emprise certaine sur les hommes. Quel que soit le contexte. Des rapports de l'administration pénitentiaire française soulignent, lors de son séjour carcéral entre 2005 et 2011, « *le charisme et l'aura naturelle que lui reconnaissent les autres détenus. Il s'est très vite imposé comme un leader naturel auprès des détenus à forte personnalité* ». À son arrivée dans une nouvelle prison, les inscriptions au culte du vendredi diminuent en faveur de prières sauvages et les surveillants enregistrent « *le développement de certains signes comme le port de la barbe* ».

À Osny, la maison d'arrêt du Val-d'Oise, il est sanctionné le 3 mars 2006 par la commission de discipline « *pour avoir dirigé une prière collective sur la cour de promenade regroupant six autres détenus* ». Témoin indirect, un détenu qui s'y trouvait à l'époque nous relate une autre scène : « *Il avait transformé la promenade en camp d'entraînement djihadiste. Ils s'exerçaient à des prises de judo, à des exercices de stratégie. Il y avait aussi une*

sorte de jeu où une équipe devait prendre à l'autre un mouchoir. Je n'ai pas très bien compris la finalité... »



Courrier du détenu el-Hakim adressé à la directrice de son centre de détention. © DR

Pour le reste, Boubakeur el-Hakim est un détenu modèle et discret. « Ses activités se résument à la lecture d'ouvrages religieux, à la participation au culte musulman et à la pratique du sport », résume un rapport de détention. Le numéro d'écrou 6828 se révèle « distant avec les personnels mais toujours correct », comme en attestent différents courriers qu'il adresse à l'administration pénitentiaire et que Mediapart a pu consulter. Dans une syntaxe irréprochable mais ponctuée de fautes d'orthographe, le détenu demande à « Madame La Directrice » s'il peut récupérer « un livre à couverture rigide que [j'ai] reçu à mon parloir » ou encore sa plaque chauffante ; s'il peut changer de division afin de reprendre ses études de comptabilité. Défèrent, il conclut chacune de ses missives de « Sincères salutations ».

Dans l'interview qu'il accorde à *Dabiq*, le magazine de propagande de l'État islamique, le djihadiste Abou Muqatil fera une autre recension de ses années de prison. « Nous devons faire face à des humiliations et à l'inconfort de ces mécréants. Mais, en même temps, c'était une formidable opportunité [...] d'expliquer notre courant [de pensée] et sa voie à la jeunesse emprisonnée. »

Entre deux allers-retours en Irak et en Syrie, el-Hakim avait épousé une femme de 16 ans son aînée, avec laquelle il a une fille. Mais de son propre aveu, il se désintéresse de l'une et de l'autre. Son épouse ne vient pas le voir au parloir. Boubakeur el-Hakim a le djihad en tête.

C'est un autre conflit sentimental qui aura des conséquences historiques. Le converti Peter Chérif avait épousé une sœur de Boubakeur, pour se rapprocher de son frère d'armes. Mais le couple ne s'entend pas, divorce. Depuis sa prison, el-Hakim fulmine. Les rapports se tendent avec Peter Chérif. C'en est fini de la belle unité des moudjahidines des Buttes-Chaumont. Peter Chérif rejoint le Yémen et Al-Qaïda dans la péninsule arabique (AQPA), Boubakeur el-Hakim, libéré le 5 janvier 2011, se précipite un mois plus tard en Tunisie, nouveau théâtre privilégié du djihad international.

Il y joue un rôle de premier plan, notamment en acheminant des armes depuis la Libye vers la Tunisie. Il crée un camp d'entraînement dans le pays de l'ancien dictateur Kadhafi et appelle ses amis à le rejoindre. Le fidèle mutilé, d'origine tunisienne comme lui, Mohamed el-Ayouni le rejoint. Chérif Kouachi, lui, se fait bloquer par les douanes tunisiennes et rebrousse chemin. Il part au Yémen en compagnie du petit dernier de la bande, un délinquant embrigadé en détention par el-Ayouni, un certain Salim Benghalem. Au Yémen, par l'entremise de Peter Chérif, les deux banlieusards rencontrent un hiérarque d'AQPA qui leur assigne pour mission d'assassiner les journalistes français ayant publié les caricatures du Prophète, la rédaction de *Charlie-Hebdo*.

De retour à Paris, Salim Benghalem prend ses distances avec Chérif Kouachi. Un an plus tard, il gagne la Tunisie où il est arrêté au début de l'année 2013 en compagnie de Mohamed el-Ayouni et de Boubakeur el-Hakim dans le cadre de l'enquête relative à l'assassinat d'un gendarme tunisien. Benghalem et el-Hakim sont finalement relâchés. Le premier rentre en France, le second bascule dans la clandestinité. Il agirait pour le compte d'Abou Iyad,

l'ancien responsable des moudjahidines tunisiens au sein d'Al-Qaïda. Et c'est justement vers un proche d'Abou Iyad que se tourne Salim Benghalem à son retour en France...



Le djihadiste borgne et manchot, Mohamed el-Ayouni. © DR

Déserteur de l'armée algérienne, ancien des GIA, torturé par Bachar al-Assad, Saïd Arif est une icône du djihad mondial. Il conseille à l'ancien délinquant de rejoindre la Syrie. Salim Benghalem obtempère le 26 mars 2013 et gravira les échelons au sein de l'État islamique, intégrant les redoutables services services de l'organisation terroriste, l'Amniyat.

Même s'il dispose encore de contacts au Maghreb – le beau-frère d'Amirouche Belounis, un autre jeune des Buttes-Chaumont, opère en tant que responsable de l'appareil militaire de l'organisation djihadiste Ansar-al-Charia implantée en Libye –, cela se complique pour el-Hakim après les assassinats des deux politiciens tunisiens, le départ de Benghalem et l'arrestation d'el-Ayouni. « J'ai décidé de rejoindre le Shâm parce que la plupart des frères avec lesquels j'étais habitué de travailler étaient tués ou emprisonnés », donnera-t-il comme raison lors de son interview à *Dabiq*.

« Bonne nouvelle : mon fils est mort en martyr ! »



Salim Benghalem se réjouissant des attentats de janvier 2015 dans une vidéo de propagande. © DR

On est en avril 2014. Boubakeur el-Hakim quitte la Libye où il s'était réfugié, traverse la Turquie et, dix ans après, retrouve la Syrie. Salim Benghalem l'y accueille, mais le vétéran n'a besoin de personne pour s'intégrer au sein de l'organisation terroriste émergente, constituée d'anciens d'Al-Qaïda en Irak. À l'été, il aurait été blessé par un tir de sniper, ce qui n'entrave en rien son ascension. Le 17 décembre 2014, il revendique les assassinats des opposants politiques en Tunisie et menace : « *Nous allons revenir et tuer plusieurs d'entre vous. Vous ne vivrez pas en paix tant que la Tunisie n'appliquera pas la loi islamique !* »

Le djihad d'el-Hakim est sans limite, ne fait pas de quartier. En garde à vue à la DST en juin 2005, dans le cadre de la filière des Buttes-Chaumont, il avait détaillé sa philosophie terroriste : « *Les attentats contre [les] civils sont donc souhaitables puisqu'ils sont considérés comme des combattants. [...] Une personne qui travaille en commerçant avec les soldats américains est un combattant. Une personne qui leur vend de la nourriture est un combattant. Toute personne qui leur vend quelque chose qui peut les aider est un combattant.* »

La détermination du terroriste à aller jusqu'au bout de son djihad ne peut pas être remise en doute. Il a été élevé dans cette optique. Lorsque son propre frère, qu'il avait convaincu de le rejoindre, est tué dans des bombardements américains à Falloujah en 2004, leur mère téléphone au domicile d'un autre membre de la filière des Buttes-Chaumont et s'enthousiasme : « *Bonne nouvelle : mon fils est mort en martyr !* » Une autre fois, elle avait prédit : « *Mes enfants sont destinés à cela.* » Depuis, la mère de Boubakeur el-Hakim a rejoint son fils au pays de Shâm. Tout comme Amirouche Belounis.

Le 7 janvier 2015, les frères Kouachi massacrent la rédaction de *Charlie-Hebdo* et revendiquent leur acte pour le compte d'AQPA, l'organisation terroriste à laquelle est rattaché Peter Chérif. Dans la foulée, leur ami Amedy Coulibaly exécute une policière municipale à Montrouge, un vendeur et trois clients de l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes. Coulibaly proclame avoir commis ses crimes au nom de l'État islamique. C'est le début de la vague d'attentats qui va frapper la France. Et l'ombre portée de Boubakeur el-Hakim sur ces tragédies est immense.



Boubakeur el-Hakim © DR

Les liens tissés par le terroriste depuis une décennie avec certains caciques de l'État islamique, le rôle que lui imputent des repentis dès l'été 2015, son implication présumée par les services de renseignement dans les projets d'attentat

en 2016, tout le désigne comme jouant déjà un rôle majeur dans la planification des attentats de l'Hyper Cacher et du 13-Novembre. Ne serait-ce pas Abou Muqatil al-Tunisi parmi les deux Tunisiens basés à Raqqa, dont l'un « *parle très bien le français* », qu'un repentis désigne comme validant « *les dossiers* », les projets d'attentat sélectionnés par le Belge Abdelhamid Abaaoud, le futur coordinateur des attentats du 13-Novembre ?

« *Ils regardent si tu n'es pas cramé dans ton pays, si tu es de confiance*, détaillera le repentis. *Ce sont les deux Tunisiens qui décident d'envoyer ou pas, de retenir le dossier ou pas.* » Le tout avec l'imprimatur d'Abou Mohamed al-Adnani, le porte-parole de l'EI dont el-Hakim était supposé être proche.

Le 4 décembre dernier, une semaine après la mort du terroriste des Buttes-Chaumont, une nouvelle frappe aérienne a tué trois djihadistes, dont deux Français présentés par le Pentagone comme faisant partie du réseau d'el-Hakim et ayant « *aidé à la préparation des attentats du 13-Novembre 2015 à Paris* »...

Un faisceau de présomptions, mais rien de concluant judiciairement. Ce n'est pas faute de chercher. Trois jours après les tueries de novembre, la juge d'instruction chargée des attentats de janvier demandait à l'administration pénitentiaire la fiche pénale de Boubakeur el-Hakim pour vérifier s'il avait côtoyé Amedy Coulibaly à la maison d'arrêt de Villepinte (Seine-Saint-Denis) et notamment à la buanderie où travaillait le second. « *Bien vouloir me transmettre tous les rapports d'incidents ou de signalements ou renseignements concernant Amédy Coulibaly*, précise la magistrate dans son courrier, *mais aussi les autres détenus radicaux qu'il pouvait côtoyer à Villepinte, comme el-Hakim Boubakeur le cas échéant.* »

Le fondateur de la filière des Buttes-Chaumont encore et encore. Pourtant, cela ne donnera rien : les deux terroristes sont bien passés par Villepinte, mais à deux ans d'écart. À l'heure où ces lignes sont écrites, rien ne permet d'incriminer

judiciairement le djihadiste français dans les attentats de l'Hyper Cacher ou du 13-Novembre. Son noir héritage se situe ailleurs.

Aux premières heures du 15 juillet, les policiers perquisitionnent le domicile de Mohamed Lahouaiej Bouhlef, le tueur qui, au volant de son poids-lourd, vient de faucher plus de 80 vies sur la promenade des Anglais à Nice. Dans la mémoire de son ordinateur portable découvert dans son salon, les traditionnelles consultations de sites islamistes et des photos de figures du djihad mondial. Oussama Ben Laden, Mokhtar Belmokhtar, l'émir du désert, légende d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), et... Boubakeur el-Hakim.

Boîte noire

Le présent article reprend des passages de mes précédents papiers évoquant la figure de Boubakeur el-Hakim, « *La chaîne de commandement qui conduit aux attentats* », publié le 23 mars 2016, et « *La difficile traque des commanditaires du 13-Novembre* », ainsi que des paragraphes de mon livre *Femmes de djihadistes* (Fayard) paru au printemps. Le tout étant enrichi de documents et témoignages inédits récoltés depuis que la rumeur de la mort de Boubakeur el-Hakim est connue.

Détournements de fonds publics au Sénat: deux nouvelles mises en examen

PAR MATHILDE MATHIEU
LE JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016

Les juges accélèrent dans l'enquête sur des soupçons de détournements de fonds publics au Sénat. D'après nos informations, deux mises en examen ont eu lieu depuis un mois, dont la première visant un sénateur : l'ancien trésorier du groupe UMP au palais du Luxembourg, Jean-Claude Carle.

Après des années d'instruction, la justice franchit un cap dans l'enquête sur les détournements de fonds publics au Sénat. D'après des informations recueillies par Mediapart, l'ancien trésorier du groupe

UMP, Jean-Claude Carle, a été mis en examen le 30 novembre pour « *détournements de fonds publics* » (comme évoqué par *Le Dauhiné libéré ce jeudi 14 décembre*), de même qu'un ancien conseiller du groupe UMP, Michel Talgorn, le 16 novembre dernier.

Sénateur de Haute-Savoie, Jean-Claude Carle est le premier parlementaire à passer dans le bureau des juges d'instruction, René Cros et Emmanuelle Legrand, mais d'autres pourraient être entendus prochainement.

Dans ce dossier qui fait trembler une bonne partie de la droite sénatoriale, un seul homme était jusqu'ici mis en examen depuis juillet 2015, François Thual, un « *factotum* » selon ses propres termes.

Celui-ci a longuement confié à **Mediapart** comment il a endossé pendant des années le rôle de secrétaire général d'une association fantoche baptisée URS, alimentée par des fonds publics théoriquement destinés au travail parlementaire, mais qui servait en réalité à redistribuer secrètement des chèques ou des espèces à une pléiade de sénateurs UMP, dont **Mediapart a révélé une partie de la liste dès 2014**, sans contrepartie connue. Parmi eux : Jean-Claude Gaudin ou Hubert Falco. Une bonne partie des chèques contestés était semble-t-il remise aux élus par Jean-Claude Carle, en tant que trésorier du groupe UMP.

Cette structure satellite était par ailleurs présidée par le sénateur Henri de Raincourt, patron des sénateurs UMP de 2008 jusqu'à sa promotion au gouvernement Fillon en 2009, qui se retrouve lui aussi dans le viseur des juges. **Comme Mediapart l'a dévoilé en 2015**, Henri de Raincourt a lui-même bénéficié, pendant ces années-là, d'un virement exceptionnel de 4 000 euros par mois (en plus de ses indemnités d'élu), tirés depuis un compte bancaire secret du groupe UMP.

Il a même conservé cette rallonge lorsqu'il est devenu ministre, et ce jusqu'en 2011 ! « *[Ça] se pratiquait à la bonne franquette*

», avait-il répliqué après nos révélations. **En 2016**, la Haute autorité pour la transparence de la vie publique a toutefois estimé nécessaire de signaler à la justice qu'il n'avait jamais mentionné ces revenus dans ses déclarations officielles.

Dans un communiqué de presse, transmis jeudi 15 décembre à Mediapart, Jean-Claude Carle a démenti tout détournement et toute dissimulation, déclarant : « *Le système était très ancien. Il a fonctionné à la vue et au su de tous au profit de nombreuses générations de sénateurs.* »

Retrouvez l'intégralité de nos informations **ici**.

Encore une mauvaise journée pour Christine Lagarde devant la CJR

PAR MICHEL DELÉAN
LE JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016

L'audition de l'ex-ministre Thierry Breton, et plus encore celle de l'ancien haut fonctionnaire Bruno Bézard, à la CJR, soulignent les anomalies reprochées à Christine Lagarde dans le processus de l'arbitrage Tapie puis le refus d'engager un recours contre une sentence ruineuse pour l'État.

Au troisième jour de son procès, ce mercredi 14 décembre, Christine Lagarde a passé une journée particulièrement désagréable, devant la Cour de justice de la République (CJR), qui la juge pour « *négligence* » dans l'affaire des détournements de fonds publics de l'arbitrage Tapie. Plusieurs témoins, cités par la CJR, défilent à la barre, tandis que l'ancienne ministre de l'économie de Nicolas Sarkozy et François Fillon, assise, noircit un cahier avec des notes d'audience.

Très attendu, son ancien directeur de cabinet, Stéphane Richard, actuel patron d'Orange, ne livrera pas son témoignage devant la CJR. Son avocat l'explique, il est mis en examen dans le volet non ministériel de l'affaire, et doit bénéficier des droits de la défense, dont celui de « *ne pas s'auto-incriminer* ». En clair :

Stéphane Richard a décidé d'échapper à un possible jeu de massacre, où il aurait eu à affronter les tirs croisés des magistrats, des juges parlementaires, et de la défense de son ancienne patronne à Bercy, tant son rôle apparaît crucial à chaque instant du procès. La cour refuse la note d'explication que son avocat veut verser aux débats.



Christine Lagarde à l'ouverture de son procès © Reuters

Le temps fort de cette audience viendra de l'audition de Bruno Bézard. À l'époque de ce funeste arbitrage (de 2007 à 2008), il était le directeur de la puissante Agence des participations de l'État (APE) à Bercy, avant de devenir directeur du Trésor, puis de partir récemment pantoufler dans un fonds d'investissement. Les paroles de Bruno Bézard claquent dans la salle d'audience.

L'APE a inondé le cabinet de Christine Lagarde de notes s'opposant à l'arbitrage Tapie, qui semblent aujourd'hui prémonitoires. « J'ai indiqué au directeur de cabinet à plusieurs reprises notre opposition à un arbitrage, en faisant savoir que j'étais disponible pour en parler au ministre s'il le souhaitait », déclare-t-il. Ses notes restent lettre morte. Bézard dit qu'il était pourtant disponible le week-end et en vacances, et qu'il avait des collaborateurs, mais que leurs alertes ont été ignorées.

« Nous étions hostiles à l'arbitrage car absolument convaincus qu'il serait fondamentalement contraire aux intérêts de l'État, sans même pouvoir soupçonner une fraude », explique-t-il, très carré. « La Cour de cassation nous avait donné raison, et il n'y avait aucune raison de consentir cette libéralité que représente l'arbitrage. » De fait, la sentence de juillet 2008 coûtera plus de 403 millions d'euros aux contribuables, et enrichira Bernard Tapie par le biais (frauduleux) des 45 millions de « préjudice moral ». Pour

mieux se faire comprendre, Bruno Bézard ajoute ceci : « Ne pas tenter de recours contre cet arbitrage était une erreur. »

L'argument du coût des honoraires d'avocats devenus ruineux pour le CDR, mis en avant par Christine Lagarde, ne tient pas, selon lui. « Le CDR traitait de plus gros dossiers. Les honoraires d'avocats ne devaient représenter que 1,2 à 1,3 million d'euros pour les Tapie. » Le directeur de l'APE l'explique, il était en outre court-circuité, le patron du CDR, Jean-François Rocchi, traitant directement avec Stéphane Richard, et ayant « des discussions singulières avec la partie adverse », c'est-à-dire le camp Tapie. Selon Bruno Bézard, c'est ainsi qu'est apparue la notion de préjudice moral dans le processus d'arbitrage, « à l'insu de la ministre et dans le dos de l'État ». Une faute dans la faute.

Mais même sans cette fameuse fraude d'un arbitre qui a ajouté le préjudice moral pour Tapie, « l'arbitrage était contraire aux intérêts de l'État », et lui « faisait courir des risques colossaux », répète-t-il. Après la sentence, « devant une décision aussi scandaleuse, il n'y avait que des avantages à faire un recours, même si nous n'avions qu'une chance sur mille ». Christine Lagarde n'en fera rien. Pour ne rien arranger, ajoute Bruno Bézard, « le traitement fiscal a été surprenant ». Une manière de rappeler que l'ardoise fiscale de Tapie a été revue avec compréhension par le ministre du budget de l'époque, un certain Éric Woerth.

L'arbitrage a bien fini par être annulé des années plus tard, une fois la fraude avérée, « mais le recouvrement sera complexe », prévient Bézard, Bernard Tapie ayant abrité son magot dans des destinations exotiques.

À l'époque des faits, Bernard Tapie était reçu en ami par Nicolas Sarkozy, Claude Guéant, Stéphane Richard, et même une fois Christine Lagarde. « Il n'aurait servi à rien d'insister pour demander un rendez-vous à la ministre, car la décision de l'arbitrage était prise, et ce ne sont pas les directeurs qui exigent d'être reçus par la ministre,

ils informent le directeur de cabinet », explique Bruno Bézard. Au caractère inédit de ces fréquentations du sulfureux Tapie au sommet de l'État, l'ancien haut fonctionnaire ajoute quelques surprises « dans le fonctionnement de la justice et jusqu'au tribunal de commerce », qui s'est montré curieusement arrangeant avec Nanard.

L'avocat de Christine Lagarde, Patrick Maisonneuve, essaye de relativiser les propos de Bruno Bézard avec des questions ciblées, tout comme le procureur général Jean-Claude Marin, mais l'intéressé tient bon. L'effet de cette audition reste mauvais pour Christine Lagarde, qui s'est présentée au début du procès comme une « avocate d'affaires » et une « technicienne » – alors qu'elle était déjà ministre du commerce extérieur sous Jacques Chirac –, mais qui a laissé faire le processus d'arbitrage, et a ensuite refusé d'engager un recours, sans fournir d'explication convaincante.

D'autres témoins se succèdent devant la CJR. Jean-Louis Borloo, qui a été ministre de l'économie pendant un mois avant d'être remplacé par Christine Lagarde, s'efforce de minorer son amitié ancienne avec Bernard Tapie, et assure qu'il n'a jamais entendu parler à Bercy d'un processus d'arbitrage en faveur de l'homme d'affaires en faillite. « Il n'y avait aucun dossier, et je n'ai jamais été saisi, par personne », assure Borloo. Même si un Bernard Tapie euphorique est venu le voir à Bercy « pour boire un café », après l'élection de Sarkozy, en présence de Stéphane Richard, le directeur de cabinet que « Claude Guéant et François Pérol » lui avaient « suggéré », ou imposé.

Vient le tour du témoin Thierry Breton, ministre de l'économie de 2005 à 2007. Volubile, peu porté sur la modestie et l'autocritique, Breton dresse de lui-même un portrait de super-ministre qui, en filigrane, semble accablant pour Christine Lagarde. Lui était au courant du litige entre Tapie et le CDR. Lui lisait les notes de l'APE. Lui avait cherché une solution juste et inattaquable. Lui avait pour rôle de protéger les intérêts de l'État. Lui n'a

jamais rencontré Tapie. Lui n'a jamais été l'objet d'une intervention personnelle. Les quelques mots laudateurs, finalement adressés par Breton à celle qui fut sa ministre déléguée au commerce extérieur, ne dissipent pas l'impression de malaise.

Les deux derniers témoignages de ce mercredi n'apportent pas grand-chose. Bernard Scemama, bombardé président de l'EPRF alors qu'il était presque à la retraite, se pose en marionnette consentante du processus d'arbitrage pour lequel on l'avait choisi. Quant à Jean-François Rocchi, l'ancien président du CDR, il se décrit comme un fidèle serviteur de l'État qui a été « victime » de la fraude. Tous deux sont mis en examen pour « escroquerie en bande organisée », en compagnie de Bernard Tapie, Stéphane Richard, l'arbitre Pierre Estoup et l'avocat Maurice Lantourne.

Le procès Lagarde et la «primaire jackpot» de Fillon

PAR LA RÉDACTION DE MEDIAPART
LE JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016



Christine Lagarde devant la Cour de justice de la République et le jackpot de François Fillon à la primaire de la droite. Avec Laurent Mauduit et Mathilde Mathieu, journalistes à Mediapart.

Mediatrap: un Flash-Ball sous le sapin

PAR MICHEL PIMPANT

LE MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2016



Video accessible dans l'article

Dans cet ultime numéro de Mediatrap avant les fêtes de fin d'année, Michel Pimpant et Sébastien Liébus décryptent cet instrument des violences policières qu'est le Flash-Ball. Alors que tombe ce vendredi le verdict du procès des trois policiers jugés à Bobigny pour des tirs de Flash-Ball en 2009, dont l'un a fait perdre son œil à Joachim Gatti.

Une tempête dans un verre d'eau?

PAR USUL ET THIBAUT JEANDEMANGE
LE JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016



On a tendance à ne pas s'intéresser aux « petits candidats » à la primaire de la Belle Alliance populaire. À tort : ils nous disent beaucoup des évolutions et de l'histoire des partis desquels ils sont issus, aussi minoritaires puissent-ils être. Le vidéaste Usul et le chercheur en sciences politiques Thibault Jeandemange se penchent sur le cas du candidat François de Rugy, qui a claqué la porte d'Europe Écologie-Les Verts en 2015, et de ce qu'il dit de l'écologie politique.

A la frontière italienne, les sales méthodes pour refouler les migrants

PAR LOUISE FESSARD

LE MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2016

À la frontière franco-italienne, se joue depuis juin 2015 une guerre d'usure entre migrants et forces de l'ordre françaises qui, selon les récits recueillis, usent de méthodes proches de l'illégalité : refoulement de mineurs non accompagnés, familles séparées, contrôles au faciès, chaussures lacérées, etc.

À Vintimille (Italie), le sous-sol de l'église San Antonio, qui accueille les migrants les plus vulnérables – mineurs non accompagnés, familles et femmes seules –, ressemble à un refuge d'éclopés. Ce lundi 14 novembre 2016, un groupe de jeunes filles érythréennes tue le temps en plaisantant autour de la station de recharge de leurs portables. Âgées de 14 à 22 ans, beaucoup se sont blessées aux pieds ou aux jambes en tentant de passer en France de nuit ou en fuyant la police française. Ruth, une Érythréenne de 22 ans aux longues tresses fines, apporte du dortoir ses baskets en toile lacérées par la police française, selon elle, après son interpellation dans le train, quelques jours auparavant. « Ils m'ont dit que, si je revenais, ils me couperaient les cheveux et les garderaient », explique, en anglais, la jeune femme. Blessée au pied gauche en cheminant sur la voie ferrée, elle est pour l'instant bloquée à Vintimille. « Je veux rentrer, mais comment ? »



Ruth, une Érythréenne de 22 ans, montre ses chaussures lacérées par la police française, selon elle, pour la décourager. © LF

À ses côtés, Letsh, sa compatriote de 17 ans, étire ses jambes, encore courbaturées d'avoir tant marché l'avant-veille. Elle apporte elle aussi une paire de baskets déchirées. « Pourquoi ? Demandez à la police française ! » En deux mois, cela fait neuf fois qu'elle tente de venir en France,

six fois à pied et trois en train. Abeba, une Érythréenne de 18 ans, a réussi, elle, à rejoindre la gare de Nice lors de sa première tentative de passage en train. C'était un dimanche, fin octobre, et ce fut son premier contact avec la police française. « *Les policiers l'ont fouillée, ont pris son téléphone, ont jeté ses chaussures, puis l'ont renvoyée à pied vers l'Italie depuis Menton* », traduit en anglais sa voisine érythréenne. Abeba ne parle que le tigrigna, langue officielle de l'Érythrée.



Choueb, 27 ans, a été gravement blessé au pied en fuyant les policiers français à Menton © LF

Assis dans un coin de la salle à manger, Choueb, 27 ans, déprime. Depuis qu'il s'est cassé le pied, le 12 juillet 2016, en fuyant la police française, cet étudiant tchado-libyen en ressources humaines se trouve désœuvré. « *J'ai traversé la mer pour avoir la chance de poursuivre des études* », explique-t-il en français. À son arrivée à Menton, en juillet dernier, après avoir marché toute la nuit sur le sentier du Pas de la mort et l'autoroute, son petit groupe s'est fait repérer et prendre en chasse par une voiture banalisée de la police française. « *J'ai voulu leur échapper, je suis tombé dans un trou dans un jardin en redescendant du grillage, se souvient Choueb. Les policiers m'ont laissé comme ça, c'est le propriétaire du jardin qui a appelé les sapeurs-pompiers, qui m'ont amené à l'hôpital de Menton. Au bout de deux semaines, les policiers français m'ont fait sortir de l'hôpital, sans que je sois guéri. Ils n'ont pas voulu prendre ma demande d'asile en France et m'ont renvoyé ici.* »

Ahmed, un Soudanais de 21 ans, a, lui, débouché par erreur à Monaco, le 11 novembre, après une nuit de marche avec un groupe de cinq personnes. À l'en croire, le comité d'accueil monégasque n'avait

rien à envier au comité français : le jeune homme, surnommé « Big Man » pour sa stature, mime en riant les coups de poing et de pied que lui aurait infligés une policière monégasque. « *Puis, à Menton, la police française a pris la carte SIM de son téléphone et l'a jetée* », traduit en anglais un de ses amis.

Toutes les nuits, de petits groupes partent de Vintimille par les voies de chemin de fer, les sentiers ou la départementale, pour tenter de rejoindre la France. L'itinéraire le plus dangereux est celui du Pas de la mort, un sentier littoral qui part de Grimaldi et débouche sur l'autoroute, juste avant la frontière italienne. C'est là que, le 7 octobre 2016, Milet, une Érythréenne de 16 ans, est morte, fauchée par un camion dans le dernier tunnel avant la frontière. Depuis septembre, au moins trois jeunes migrants y ont perdu la vie. « *Milet était passée chez nous, juste une nuit, et partie à pied avec cinq ou six personnes par le sentier du Pas de la mort, explique le père Rito Julio Alvarez, prêtre de la paroisse de San Antonio. Toutes les filles la connaissaient ici. Nous avons tellement pleuré. Elles ont 15, 16, 17 ans et le seul droit qu'elles ont est de souffrir.* »

Ces tragédies aux portes de la France ont un seul responsable : la fermeture de fait de la frontière franco-italienne depuis juin 2015. Après les attentats parisiens du 13 novembre 2015, la France a rétabli des contrôles aux postes-frontières comme l'y autorise le code frontière Schengen en cas de « *menace grave pour l'ordre public et la sécurité intérieure* ». Censés répondre à une nécessité antiterroriste, ces contrôles semblent surtout viser les migrants. Depuis début 2016 dans les Alpes-Maritimes, les forces de l'ordre ont ainsi interpellé 31 757 étrangers en situation irrégulière. Dans le département, ces contrôles ont lieu à treize points de passage autorisés (PPA), qui vont du

pont Saint-Ludovic, à la frontière côtière, jusqu'au péage de La Turbie, quelques kilomètres avant Nice.

Sur le secteur routier :

- Pont Saint-Louis
- Pont Saint-Ludovic

Sur le secteur ferroviaire :

- Gare de Menton centre
- Gare de Menton Garavan

Sur le secteur autoroutier :

- A8 Péage de la Turbie
- A8 Sortie Menton
- A8 Sortie 58 Roquebrune

Sur le secteur de l'arrière-pays :

- Sospel - carrefour Saint-Gervais
- Breil-sur-Roya - D6204/D2204
- Breil-sur-Roya Gare
- Col de Tende : 3 UFM

Ainsi qu'un point de passage autorisé à l'aéroport NCA.

Liste des treize points de passages autorisés (PPA) fournie par la préfecture des Alpes maritimes © DR

Les contrôles s'effectuent au faciès, selon les témoignages recueillis (**et notre propre constat, à l'été 2015**). « *Dimanche soir, j'ai accompagné un ami blanc à Menton, nous sommes passés sans contrôle, mais si tu as une personne noire en voiture, les gendarmes t'arrêtent systématiquement pour te demander les papiers* », explique par exemple le père Rito Julio Alvarez. « *Il devient suspect de se déplacer avec une personne noire* », relève Hubert Jourdan, membre de l'association niçoise Habitat et citoyenneté. Le militant a été arrêté par les gendarmes à Saorge, le samedi 19 novembre au soir, en revenant à Nice d'une réunion dans la vallée de la Roya.

Il convoitait un Soudanais « *qui avait besoin de changer d'air* ». Après une nuit de garde à vue « *très correcte* » dans l'unique cellule de la gendarmerie de Breil-sur-Roya, Hubert Jourdan a été relâché sans poursuites, le dimanche vers 14 heures. Un journaliste du quotidien américain *New York Times* a **récemment estimé** que les interpellations systématiques des jeunes Noirs africains dont il a été témoin dans le train pour Nice renvoyaient des « *échos lugubres* » de la « *persécution française des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale* ».

La France refoule des mineurs non accompagnés

Selon la préfecture, 95 % des migrants interpellés en 2016 l'ont été dans un des treize points de passage autorisés (PPA) et ont donc fait l'objet d'une "non-admission" (les autres ont été reconduits ou réadmis par les autorités italiennes). C'est-à-dire que, bien qu'ayant été interpellés sur le sol français, l'immense majorité de ces étrangers sont considérés comme "non entrés" en France et donc "non admis".



Osarimen, une jeune fille gambienne de 14 ans, arrivée seule en novembre 2016 au dortoir de l'église San Antonio à Vintimille. © LF

Ils ne peuvent donc, selon l'interprétation des autorités françaises, demander l'asile. Et les mineurs non accompagnés, directement renvoyés en Italie, sont privés des dispositions relatives à la protection de l'enfance, au mépris de la **convention internationale des droits de l'enfant**. En la signant, la France s'était engagée à garantir les droits des enfants «*indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation*».

Selon la loi française, tout mineur non accompagné doit être pris en charge dans un foyer par l'aide sociale à l'enfance du département concerné. Le **décret du 24 juin 2016** prévoit que le président du conseil départemental «*du lieu où se trouve une personne se déclarant mineure et privée temporairement ou définitivement de la protection de sa famille*» mette en place «*un accueil*

provisoire d'urgence d'une durée de cinq jours». Au cours de cette période, il doit mener les «*investigations nécessaires en vue d'évaluer la situation de cette personne au regard notamment de ses déclarations sur son identité, son âge, sa famille d'origine, sa nationalité et son état d'isolement*».



Exemple anonymisé de fiche de "non-admission" pour un adolescent soudanais âgé de 16 ans, refoulé le 9 octobre 2016 à la gare de Menton-Garavan. © DR

«*Pour les mineurs non accompagnés, deux situations sont à distinguer, affirme cependant François-Xavier Lauch, le directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes. Ils font l'objet de non-admissions sur les points de passage autorisés (PPA) ["sur la frontière", donc] en lien avec les autorités italiennes. Lorsqu'ils sont sur notre territoire, ils sont accueillis et protégés, conformément au droit international et français.*» Cette argutie procédurale a permis de faire chuter drastiquement le nombre de mineurs effectivement pris en charge. Seulement 236 mineurs non accompagnés (MNA) ont été placés depuis janvier 2016, en lien avec le conseil départemental des Alpes-Maritimes, contre 1 500 l'année dernière. «*Rien ne permet de penser que les MNA sont moins bien traités en Italie qu'en France, les deux pays étant soumis aux mêmes règles internationales, se défend François-Xavier Lauch. Ce serait faire injure à l'Italie que de le dire.*»

Chargée de mission à Vintimille pour l'association suisse Terre des hommes, Lucia Palmero constate «*chaque jour*» que beaucoup de mineurs non accompagnés sont refoulés côté italien, même après avoir déclaré qu'ils étaient mineurs et demandé une protection. Ce que prouve un refus d'entrée délivré le 17 octobre 2016 par la Police aux frontières (PAF) de Menton à un jeune Éthiopien, âgé, selon le document lui-même, de 16 ans. «*C'est une violation très grave de leurs droits, estime Lucia Palmero. Les mineurs sont les plus vulnérables, c'est honteux.*»

Autre exemple, le 11 novembre, à Breil-sur-Roya, douze jeunes ont déposé une requête de demande de protection, «*faxée à l'aide sociale à l'enfance*», explique M^e Mireille Damiano, avocate au Syndicat des avocats de France. «*Huit ont effectivement été hébergés dans des foyers, mais quatre ont été refoulés de façon illégale vers l'Italie, relate l'avocate niçoise. L'église de Breil-sur-Roya ne fait pas partie des points de passage autorisés, que je sache. À partir du moment où un mineur non accompagné a un pied en France, il est éligible à une protection.*»

Le samedi 12 novembre 2016, une cinquantaine d'autres mineurs, qui avaient également effectué des demandes de protection à Breil-sur-Roya, ont été, selon plusieurs témoignages, remis le soir même par les policiers français dans un train pour l'Italie. «*Les policiers français savent que ce qu'ils font est illégal et que les autorités italiennes refusent désormais de réadmettre des mineurs, donc ils les mettent directement dans le train à Menton-Garavan*», explique Lucia Palmero. Najim Abdelkader, secrétaire général de la CGT cheminots du secteur de Nice, a été à plusieurs reprises témoin de cette pratique à la légalité douteuse. À Menton-Garavan, la première gare côté français en venant d'Italie, policiers et gendarmes ont, selon lui, pris pour habitude de remettre directement dans le train pour Vintimille les migrants arrêtés dans le sens inverse, quelques minutes plus tôt. «*Les policiers ne les*

raccompagnent pas, ils surveillent juste qu'ils ne descendent pas du train», explique le syndicaliste.



Tous les soirs, de nouveaux migrants, pour la plupart très jeunes, arrivent dans la ferme de Cédric Herrou. © LF

Les migrants refoulés le 12 novembre au soir avaient à l'origine trouvé refuge chez un agriculteur de Breil-sur-Roya, Cédric Herrou*, l'une des premières habitations sur la route venant d'Italie. Débordé avec une cinquantaine de personnes hébergées chez lui, dont une majorité de mineurs, l'agriculteur décide de descendre, accompagné des migrants, en manifestation, samedi 12 novembre, à la fête de la Liberté prévue à Breil-sur-Roya. «*Nous étions en surnombre chez moi, explique Cédric Herrou. Les gendarmes de Breil-sur-Roya m'avaient promis que les mineurs seraient pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE), mais en fait, ils ont embarqué tous les migrants présents vers la police aux frontières de Menton et tous ont été renvoyés en Italie par le train, sans billet et au nez de la police italienne.*» Le lendemain matin, six étaient de retour chez lui.

C'est le cas d'Ousmane, un jeune Tchadien de 16 ans rencontré à Breil-sur-Roya le 15 novembre. «*Nous sommes descendus à la fête dans le village vers 16 heures, les policiers nous ont arrêtés et amenés à Menton dans des fourgons, relate, en français, le jeune homme. Ils nous ont demandé nos nom et âge, nous ont divisés, 48 mineurs d'un côté, 31 majeurs de l'autre. Vers 22 heures, ils ont sorti tout le monde, mineurs et majeurs mélangés. Ils nous ont mis dans le train à la gare de Menton-Garavan sans billet. Les policiers français sont restés sur le quai. À l'arrivée à la gare de Vintimille, il y avait des policiers italiens, mais ils ne nous ont*

pas parlé. Nous sommes repartis à pied directement, avec trois autres Tchadiens et quelques Érythréens, et revenus ici.»

Ousmane voyage seul depuis presque trois ans, c'était un enfant quand il a quitté son pays. Il a payé sa traversée de la Méditerranée en travaillant «*avec les moutons*» en Lybie, où il dit avoir été emprisonné trois mois. Un bonnet sur les oreilles, le jeune homme s'est blessé le pied en revenant en France par la voie ferrée. «*Ça m'a bouleversé de les voir revenir ici, le dimanche matin, dit Cédric Herrou. Nous avons un accord avec les gendarmes, ils devaient placer les mineurs en foyer. Au lieu de quoi ils les ont mis en danger en les renvoyant en Italie. Ce qui équivalait à les remettre sur les voies ferrées...*»

C'est donc un détournement de procédure que dénoncent plusieurs associations, parmi lesquelles la Ligue des droits de l'homme (LDH), le Réseau éducation sans frontières (RESF), Amnesty international, la Cimade, le Syndicat des avocats de France (SAF). À l'initiative de l'association **Roya citoyenne**, 257 citoyens ont déposé plainte, le 1^{er} décembre, auprès du procureur de la République de Nice pour délaissement de personnes hors d'état de se protéger. La plainte vise Éric Ciotti, le président (LR) du conseil départemental, Christian Estrosi, le président (LR) du conseil régional, l'aide sociale à l'enfance (ASE) et le préfet des Alpes-Maritimes. **L'article 223-3 du code pénal** punit de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende le délaissement, en un lieu quelconque, d'une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge ou de son état de santé physique ou psychique. «*Les pouvoirs publics refusent d'accueillir dignement dans notre vallée, dans le département, dans la région Paca, des hommes des femmes et des enfants en danger de mort, explique leur communiqué. Nous demandons que les pouvoirs publics respectent la loi et leurs obligations.*»

Outre ces refoulements de mineurs, affluent également les récits de familles séparées par les forces de l'ordre françaises. «*Le 11 novembre 2016, les policiers français ont arrêté une famille dans le train pour Nice, dit par exemple Lucia Palmero. Ils ont rejeté le petit d'un an et son père en Italie, et ont gardé la femme enceinte de huit mois et demi au poste, avant de la renvoyer seule, très stressée, trois heures plus tard.*» Cédric Herrou se souvient, lui, d'avoir rencontré à Vintimille fin septembre 2016, une femme avec sa fille de deux ans, qui avait été, selon lui, séparée par les policiers français de son mari et de son nouveau-né. «*J'ai dû acheter un tire-lait car elle allaitait encore son bébé, dit-il, en colère. Puis je les ai raccompagnés avec douze femmes jusqu'à Marseille, où le père et le bébé étaient arrivés en train.*» Dans sa réponse, le directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes nous assure pourtant que, «*concernant les mineurs accompagnés, le principe est de ne jamais séparer les familles*».

La seule réaction à cette détresse du président LR du département des Alpes-Maritimes Eric Ciotti a été de déposer le 3 décembre 2016 un signalement auprès du procureur de la République de Nice. Dans un communiqué, l'élu **dénonce** les agissements d'«*une poignée d'activistes [qui] organise le passage clandestin d'étrangers à la frontière franco-italienne*».

*L'agriculteur, poursuivi pour aide au séjour irrégulier, sera jugé le 4 janvier 2017 au tribunal de grande instance de Nice. Le 23 novembre 2016, Jean-Michel Prêtre, le procureur de la République de Nice, a requis six mois avec sursis contre Pierre-Alain Mannoni, un enseignant-chercheur au CNRS, pour avoir secouru des jeunes femmes érythréennes. La décision sera rendue le 6 janvier 2017.

La bataille du chèque fait rage dans l'outre-mer

PAR JULIEN SARTRE

LE MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2016

Deux entrepreneurs de La Réunion ont développé un moyen innovant de sécuriser les transactions par chèque, afin d'éviter les nombreux impayés chaque année. Avec des élus et plusieurs associations, ils demandent la possibilité d'une expérimentation sur leur île mais se heurtent au secteur bancaire et à son allié, le gouvernement.

C'est une bataille à plusieurs milliards d'euros : en France, depuis plusieurs années, le chèque est moribond. **Les institutions bancaires et le gouvernement le répètent souvent**, l'exception française qui consiste à utiliser cette monnaie scripturale serait une anomalie à l'échelle de l'Europe, les restes d'un autre temps. Selon **une étude de 2011 commandée par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF)**, son usage « baisse de 4 % chaque année ».

Dans le même document, les auteurs de l'enquête estiment que « *la mort lente du chèque serait le pire des scénarios, puisque les coûts fixes resteraient les mêmes* » pour les banques, jusqu'à sa disparition totale.

Reste à savoir pour qui le « *scénario de la mort lente du chèque* » serait « *le pire* ». Pour les banques ou pour leurs usagers ? La réponse est évidente selon les associations de consommateurs. « *Le chèque est le seul moyen de paiement dont la gratuité est inscrite dans la loi*, expose Alain Bazot, président de l'UFC-Que Choisir. *Nous avons repoussé plusieurs assauts pour qu'il soit rendu payant par des chemins détournés. De plus, ce moyen de paiement est plus souple que les autres outils, il permet d'échelonner de petits paiements sans crédit revolving. Il facilite les fins de mois : vous ne pouvez plus retirer, plus payer par carte bleue, mais vous pouvez faire un chèque. Ça arrive.* »

Les différents acteurs de la bataille du chèque sont bien là : d'un côté, les fossoyeurs de ce moyen de paiement décrit à longueur de rapports comme « *obsolète* »

et, de l'autre, des associations mais aussi des élus qui demandent à ce que cette possibilité soit préservée.

Les défenseurs des carnets ont remporté en octobre 2015 une petite victoire, en obtenant de l'Assemblée nationale qu'elle **préserve la durée de validité du chèque à un an au lieu de la réduire à six mois**, comme le demandait le ministre de l'économie Michel Sapin. Mais ils n'ont certainement pas gagné la guerre. En même temps que l'amendement parlementaire sur la validité du chèque était voté, un autre faisait long feu : il visait à rendre possible une expérimentation empêchant les chèques en bois. Deux entrepreneurs de l'île de La Réunion ont mis au point une innovation – un boîtier relié à Internet, comme pour les cartes bleues – qui permet de vérifier en temps réel la disponibilité de l'argent sur le compte et l'identité du porteur.

Une belle idée mais qui nécessite, pour être testée à grande échelle, des aménagements du code monétaire et financier. « *Pour l'instant, la loi oblige les banques à réceptionner le chèque, à l'archiver et à prévoir un délai de compensation : tout cela serait chamboulé par notre dispositif* », précise Gilbert Grondin, directeur d'Etis, la société à l'initiative du projet.

Voilà pourquoi, après s'être adressés directement aux services de l'État, à Bercy, les entrepreneurs réunionnais se sont tournés vers leurs parlementaires afin d'organiser une expérimentation sur leur île. Dans ce département d'outre-mer (Dom), comme dans toutes les collectivités ultramarines, le chèque fait encore plus de résistance que dans l'Hexagone. Et les impayés sont légion : ils représentent plusieurs centaines de millions d'euros chaque année, grevant la trésorerie des petites entreprises qui forment le tissu économique local.

Convaincus par la pertinence de cette expérimentation pour lutter contre les impayés et surtout les interdits bancaires qui en découlent, plusieurs députés ont déposé un amendement à la loi « *Égalité réelle pour l'outre-mer* ». Jean-Jacques

Vlody(PS) était de ceux-là. Il a été très surpris que le gouvernement lui donne un avis défavorable et que, *in fine*, sa tentative échoue. « *Officiellement, personne ne trouvait rien à redire à ce projet, ni le ministère de l'outre-mer, ni Bercy, ni les entreprises locales, qui financent elles-mêmes le dispositif expérimental. Nous avons un million d'euros d'impayés chaque année à La Réunion, elles seront gagnantes ! Et quand j'ai voulu prouver qu'il était possible de le faire en l'inscrivant dans la loi, les banques ont tout bloqué. Elles ont convaincu tout le monde qu'il ne fallait pas favoriser le projet.* »

L'Association française des usagers des banques (Afub) a rencontré la société Etis et la soutient dans sa démarche. Son porte-parole, Serge Maître, estime qu'il existe « *une inertie, une résistance. Le système bancaire a toujours été peu concerné par la sécurité du chèque. D'une façon grave, incongrue* ». Si les banques veulent bien supprimer le chèque à court terme, il n'est pas dans leur intérêt de le sécuriser. Cela impliquerait de favoriser sa diffusion et de revenir sur de lucratifs agios : chaque personne interdit bancaire doit payer des frais afin de récupérer tous ses droits.

La ministre des outre-mer, Ericka Bareigts, soutenait le projet et les entrepreneurs réunionnais lorsqu'elle était simple députée. Son arrivée au gouvernement, en avril dernier, a changé la donne. Le sujet embarrasse manifestement ses services, qui bottent en touche lorsqu'ils sont interrogés. « *Le sujet est suivi par Bercy, nous réfléchissons à une manière de permettre cette expérimentation en élargissant les compétences de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement via les décrets d'application de la loi Sapin 2* », évacue-t-elle.

Cette loi de « *modernisation de la vie économique* » était effectivement un véhicule législatif privilégié par la firme réunionnaise mais, tant au Sénat qu'à l'Assemblée, les amendements permettant l'expérimentation dans les Dom ont été discrètement mis de côté.

Comité consultatif du secteur financier, Comité national des moyens de paiement, Assises des moyens de paiement, Observatoire de la sécurité des moyens de paiement : le camp des contempteurs du chèque est puissant et bien organisé. À des degrés divers, toutes ces institutions associent « les acteurs du secteur à la concertation », c'est-à-dire qu'ils sont contrôlés par la fédération du secteur bancaire. « Nous sommes certes représentés dans la plupart de ces organismes, mais nous n'avons ni les moyens ni l'expertise des acteurs bancaires », euphémise l'Association française des usagers bancaires (Afub).

Face à eux, dans la bataille du chèque, la société Etis a pratiquement renoncé. « Si les entrepreneurs sont empêchés de mener leur expérimentation à La Réunion, ils projettent de vendre leur concept et leur dispositif à l'île Maurice », prévient Jean-Jacques Vlody, le député réunionnais. « Je trouve désolante la manipulation des banques qui consiste à empêcher ce moyen de mettre des familles à l'abri de l'interdit bancaire. »

Interrogée par Mediapart, la Banque de France n'a pas souhaité commenter officiellement ces tentatives d'expérimentation mais a tenu à souligner que les politiques publiques visent « autant à sécuriser les moyens de paiement existants qu'à trouver des alternatives au chèque ». Les rapports produits jusqu'ici ne proposent jamais de sécuriser le chèque.

Slavoj Zizek: «Ne soyons pas fascinés par Trump!»

PAR LUDOVIC LAMANT
LE MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2016

Au lieu d'être obsédées par le phénomène Trump, les gauches progressistes devraient se livrer à une dure autocritique sur leur rapport aux classes populaires, plaide Slavoj Zizek. Le philosophe slovène, invité d'une conférence à Bruxelles, a aussi évoqué Fillon, Le Pen et la crise des migrants.

De notre envoyé spécial à Bruxelles. – Il faut sans doute y voir un signe des temps très sombres. Le débat s'est ouvert par les interventions d'une dizaine d'étudiants venus de toute l'Europe, assis en demi-cercle sur la scène. Un à un, comme les membres d'une thérapie de groupe, ils ont décrit, dans un anglais fluide, leur « plus grande peur » face à l'Europe d'aujourd'hui. Ils ont dit leur sentiment d'appartenir à une génération sacrifiée, leur crainte d'une poussée des régimes autoritaires, leurs inquiétudes sur la fin du projet européen.

Ce fut au tour de Slavoj Zizek de prendre la parole. Le philosophe slovène, pantalon en velours kaki, s'est prêté à l'exercice en prenant d'entrée de jeu les étudiants à rebrousse-poil. « Ma peur la plus vive, ce n'est pas la poussée de nouveaux fascismes. Ce n'est qu'un symptôme [...]. Il faut traiter la maladie, a-t-il martelé. Le problème, ce n'est pas le fascisme, c'est cette démocratie libérale. L'establishment doit se livrer à une solide autocritique, sur les raisons de son échec. Et ma grande peur, c'est qu'il ne le fasse pas. »



Invité d'une conférence organisée durant deux jours à Bozar, centre culturel à Bruxelles, à l'initiative du Goethe Institut pour réagir à la supposée propagation d'une « european Angst » (la peur, en allemand) sur le continent, Zizek a dialogué le 7 décembre avec une écrivaine turque basée à Londres, Elif Shafak, devant un public d'environ 300 personnes. Habitué aux provocations,

souvent agressif dans ses échanges avec ses éventuels contradicteurs, le philosophe, né à Ljubljana en 1949, n'a pas tardé à revenir sur les raisons de son soutien à Donald Trump pendant la campagne américaine.

« Trump est un opportuniste totalement corrompu. Mais j'ai formulé l'espoir [...] qu'avec toutes les horreurs qu'il a imaginées pour sa présidence, il secouera l'establishment démocratique libéral. Il l'obligera à se remettre en question de manière un peu radicale. Et peut-être à se déplacer un peu plus sur la gauche », a-t-il avancé, avant de résumer le fond de sa provocation : « Parfois, il faut en passer par des divisions radicales, pour retrouver une véritable unité. »

« Auparavant, j'avais soutenu Bernie Sanders [opposant à Hillary Clinton pour la candidature démocrate aux États-Unis – ndlr]. Le miracle Sanders, c'est qu'il a mobilisé justement ces gens ordinaires, ces gens de la classe moyenne modeste, qui votent normalement pour des conservateurs républicains. Bien sûr que Trump est un cauchemar, mais c'est trop facile de dire qu'il est fasciste. La gauche libérale, y compris en Europe, ne veut pas penser. Quand elle voit quelque chose qu'elle n'aime pas, elle crie au fascisme. Non, les choses ne sont pas si simples. C'est l'establishment démocratique qui a produit Trump, c'est lui qui en est responsable. »

« Nous, libéraux, Européens de l'Ouest, gens de gauche, qui que nous soyons, nous avons besoin d'une bonne dose d'autocritique. Ne soyez pas fascinés par Trump, là-bas ! Posez-vous la question de savoir pourquoi Trump est devenu possible, quelles erreurs de nos politiques l'ont rendu possible », a-t-il poursuivi. Et de citer Staline, sans ciller, en plein milieu du débat : « Vous savez, Staline a dit un jour : l'agent du changement, pour le socialisme, c'est l'autocritique. »

« Hillary Clinton, que représente-t-elle ? De Wall Street à Occupy Wall Street... De l'argent de l'Arabie saoudite à la défense des minorités sexuelles transgenre... Elle a cherché à inclure à tout-va dans sa campagne. Et la question, c'est de savoir

qui on laisse au dehors, dans ces moments-là. C'est simple : le mouvement mobilisé par Sanders est resté au-dehors, et c'est pourquoi elle a perdu. »

Sur sa lancée, le Slovène, qui a un temps frayed avec Yanis Varoufakis pour lancer le mouvement pro-européen DIEM 25 (avant de prendre ses distances), a aussi évoqué l'éventuel duel François Fillon-Marine Le Pen au deuxième tour de la présidentielle française : « Pardon, mais je suis presque tenté de dire que j'ai davantage peur de Fillon. Pourquoi ? Je suis horrifié par Marine Le Pen, mais la tragédie, c'est qu'elle est la seule à parler au nom de l'intérêt des travailleurs. Ce que Fillon propose, c'est de la politique néolibérale radicale, combinée à du conservatisme social. C'est la nouvelle forme du capitalisme aujourd'hui. C'est Poutine. C'est Erdogan. C'est le danger. Alors, pour qui voter en France [au deuxième tour – ndlr] ? Sans doute je m'abstiendrais [si j'étais français – ndlr]. » Au passage, le Slovène a proposé de rebaptiser « Poutogan » le couple Poutine-Erdogan, avec un certain succès dans la salle.

Dans l'un de ses derniers essais en français (Fayard, 2016), Zizek propose d'activer ce qu'il nomme « la nouvelle lutte des classes » à partir du drame des migrants qui tentent d'arriver en Europe. Il dénonce l'accord conclu par l'UE avec la Turquie, qualifié d'« acte honteux et répugnant, une véritable catastrophe éthique et politique », mais critique également le « multiculturalisme abstrait » d'une élite intellectuelle, qui aurait, lui aussi, « contribué à ce triste état des choses ».

À Bruxelles, le Slovène en a rajouté une couche : « Les élites multiculturelles forment en fait les franges les plus isolées de la société aujourd'hui. » « Nous défendons les valeurs européennes, OK. Mais soyons précis. Encore faut-il les nommer et les définir, si l'on veut se battre pour elles. Le problème, c'est que je ne vois pas un seul ensemble homogène de valeurs européennes, entre les conservateurs opposés à l'accueil des réfugiés, les technocrates bruxellois

et ceux qui défendent un peu plus de justice sociale. Si l'Europe se refuse à faire un pas dans cette direction, vers cet État providence d'autrefois, à quoi bon continuer à se battre pour l'héritage européen? »

« L'une des règles que l'on doit se fixer, et je le dis comme une provocation, c'est que si l'on entend par démocratie le fait de consulter les gens, eh bien, là, ça ne suffit pas. C'est ce que je dis toujours à mon ami Varoufakis qui a des idées sur la démocratie [le DIEM 25 – ndlr]. Si la manière dont l'Europe doit s'occuper de la crise migratoire devait être traitée de manière plus démocratique, en consultant les gens, le résultat, pour les migrants, serait encore pire », a-t-il avancé, en en crispant plus d'un dans le public.

« Les gens peuvent avoir tort. Cela ne veut pas dire que je défends une structure de type parti communiste qui a toujours raison. Bien sûr que non. Mais il faut savoir, par moments, tuer quelques vaches sacrées » pour s'en sortir, a insisté Zizek, avant d'aller chercher une énième référence exotique – de Gaulle. « En 1940, de Gaulle a fait un truc dingue, en violation de toutes les règles démocratiques, et il s'est tenu à sa ligne [l'appel du 18 juin – ndlr]. N'oubliez pas que Pétain avait été désigné par le parlement démocratiquement élu. »

Mais Zizek, tout à sa tâche de tuer ce qu'il nomme les « vaches sacrées », reconnaît en même temps qu'il n'a pas les réponses au marasme qu'il décrit. « Le capitalisme mondial est en crise. L'écologie, les migrants... Regardons cela en face. Mais la gauche n'a pas de système économique alternatif. Nous n'avons pas la réponse. Pas encore. Il faut l'admettre: nous ne savons pas », a-t-il enchaîné.

Au terme de la conférence, avant de se lever, Zizek a tapoté l'épaule du modérateur, un journaliste tchèque : « Sorry guy, nous n'avons pas donné de solutions. » Rien de surprenant de la part du Slovène qui écrit, dans son dernier essai, que « rêver d'une alternative [au capitalisme mondial actuel – ndlr], c'est faire preuve de lâcheté intellectuelle ». « Le vrai courage est d'admettre que la lumière discernée au bout du tunnel est très probablement le feu avant d'un train fonçant sur nous. » Et la conférence de Zizek s'est terminée, sous un tonnerre d'applaudissements, aussi lugubre qu'elle avait commencé.

On peut regarder une partie de la conférence (en anglais) ici (mais plusieurs des interventions de Zizek n'apparaissent pas) :

Donald Trump explore la galerie des monstres

PAR PHILIPPE COSTE
LE MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2016



«The» Donald © Reuters

Le nouveau président des États-Unis continue d'égrener les noms qui composeront son futur gouvernement. Les généraux, les milliardaires, les amis de Poutine et les personnalités bizarres

occupent le haut du panier. Donald Trump oscille entre promesses de campagne et revirement à 180 degrés.

De notre correspondant à New York (États-Unis).– « Donald Trump ? Ah... *mi amigo* », grinçait El Chapo Guzman lors de sa dernière interview avant son arrestation, en février 2015. Le patron du sanguinaire cartel de Sinaloa avait été quelque peu irrité d'entendre le candidat aux primaires traiter ses compatriotes mexicains de violeurs et de voleurs, au point de lui adresser des menaces de mort par le truchement de Twitter et d'envisager le recours à ses tueurs à gages.

Deux ans plus tard, le truand légendaire croupit en prison dans son pays, et son ennemi, élu président des États-Unis, s'affaire à sa deuxième vague de nominations des membres de son futur gouvernement, sous le regard affolé des médias et de la moitié de l'électorat américain. Bien mieux que la presse américaine, qui tente de trouver dans le profil parfois surréaliste des nouvelles recrues un indice ou un détail rassurant sur le prochain gouvernement, les humoristes américains, aussi outillés que Trump pour la provocation, prétendent les premiers en restituer la logique.

Andy Borowitz, le satiriste du *New Yorker*, en appelle à El Chapo, assurant que le baron de la dope ferait un bon directeur pour la Drug Enforcement Agency, la police fédérale antidrogue. D'abord parce qu'il présente un profil d'*outsider* fortuné, dans un cabinet présidentiel qui compte déjà quatre businessmen multimilliardaires ; ensuite, parce qu'il se chargerait, comme d'autres recrues du

gouvernement, de priver de sa raison d'être l'administration qu'il serait chargé de diriger.



«The» Donald © Reuters

Donald Trump a certes multiplié les signaux les plus déboussolants, en nommant par exemple à la tête de l'Agence de protection de l'environnement un climato-sceptique renommé, **Scott Pruitt**, dont la carrière politique a été depuis des décennies financée par le lobby de l'industrie pétrolière. **Andrew Puzder**, le nouveau Labor Secretary, ministre du travail, n'a même pas été choisi dans l'industrie, cœur de la rhétorique trumpienne, mais en sa qualité de titan du *fast-food*, un secteur décrié comme le plus antisocial d'Amérique par le gouvernement Obama, et de surcroît publiquement hostile à toute augmentation du salaire minimum national.

À la santé, ce n'est autre que **Tom Price**, représentant de l'Alabama au Congrès et ancien chirurgien orthopédique, hostile au planning familial dont il veut interdire le financement par l'État fédéral, et détracteur de la première heure de l'assurance santé conçue par Obama, « typique d'un État étouffant et oppressant ».

Au ministère de l'éducation ? Trump a choisi **Betsy DeVos**, fille du premier équipementier automobile du Michigan, épouse d'un des héritiers du géant de la distribution Amway, une philanthrope engagée depuis vingt-cinq ans dans la promotion de la « *liberté scolaire* », les subventions des familles défavorisées désireuses d'opter pour des écoles privées ou des « *charter schools* » autonomes dissidentes du « *monopole gouvernemental sur l'éducation* ». Les quelque 3 millions de dollars de fonds de

campagne qu'elle a versés entre autres à Trump, en 2016, ont pu contribuer à son entrée au gouvernement...

Mais d'autres postulants ont plus profité encore de leur loyauté envers le présidentiable. **Lynda McMahon**, ancienne réceptionniste, aujourd'hui patronne de World Wrestling Entertainment inc., une entreprise de 600 employés fondée avec son mari Vincent pour la promotion de matchs de catch, a versé 6 millions de dollars à la campagne de Trump, ami et partenaire en affaires depuis plus de vingt ans. Sa nomination à la tête de la Small Business Administration, le ministère des PME, récompense aussi sa ferveur politique : battue deux fois aux sénatoriales du très policé Connecticut sur un programme populiste de baisses d'impôts et d'offensive contre les politiciens professionnels, la *boss* trouve parfaitement sa place dans la distribution de l'ère Trump.

Que dire alors de **Ben Carson** ? Le bizarrissime ex-neurochirurgien noir, un temps rival ultraconservateur de Trump aux primaires républicaines, a refusé le ministère de la santé en prétextant son inexpérience du gouvernement, avant d'accepter celui du logement et des affaires sociales, un secteur où ses connaissances se limitent à son enfance pauvre à Détroit, et à ses premiers patients des ghettos de Baltimore.

Exception dans un gouvernement dont tous les membres, fussent-ils pour la plupart sciemment recrutés hors du sérail de Washington, semblent démontrer une réelle maîtrise de leur dossier, Carson ne déroge pas en matière de rigueur idéologique. Le boursier de la prestigieuse fac de médecine de Yale, chef à 33 ans du service pédiatrique de l'hôpital Johns-Hopkins, incrimine l'assistanat dans la décrépitude des centres-ville, au point de remettre en cause les lois datant de la Great Society de Johnson, combattant la discrimination raciale en matière de logement.

De même, l'ex-gouverneur du Texas **Rick Perry** voit sa loyauté récompensée par une probable nomination au département de l'énergie, un ministère dont il n'avait pu se remémorer le nom lors d'un débat des primaires républicaines...

D'où l'inconnue. Du choix de ces idéologues, peut-on augurer une remise en cause totale de l'héritage social des années 1960 ? L'*establishment* républicain tente de calmer la panique des électeurs d'Hillary Clinton, réduits au rôle de spectateurs malgré leur majorité au vote populaire. « *Ce sont des gens de conviction* », assure Sean Spicer, porte-parole du Republican National Council. « *Mais ils travailleront dans le cadre de la stratégie établie par le président.* »

Stratégie que tous aimeraient mieux connaître. Surtout en matière de politique étrangère. Trump a su une nouvelle fois défrayer la chronique en allant, conformément à ses promesses de campagne, chercher des noises au gouvernement chinois en semblant remettre en cause 40 ans de *realpolitik* américaine par une conversation téléphonique longuement préméditée avec la présidente de Taïwan.

Son deuxième coup de force ? Aller chercher hors des cénacles de Washington le nouveau patron du département d'État. **Rex Tillerson**, grand patron d'Exxon Mobil, un potentat pétrolier où il a débuté quarante et un ans plus tôt comme jeune ingénieur, est sans nul doute « *un personnage de classe internationale* » aux dires de Trump lui-même. Le Texan de 64 ans dirige de son siège d'Irving, près de Fort Worth, un géant, huitième entreprise mondiale, dont le chiffre d'affaires équivaut au PIB d'un pays comme l'Afrique du Sud, et parcourt depuis des années la planète pour assurer, entre deux rendez-vous avec des chefs d'État, la production et la vente de quelque 4 millions de barils par jour.

Le diplomate d'Exxon Mobil peut-il représenter l'Amérique ?

Chaleureusement recommandé par James Baker III, ancien secrétaire d'État de George Bush père, et lui-même baron de la pétro-diplomatie texane, Tillerson, qui n'a jamais représenté qu'une compagnie, fût-elle la première des *supermajors* de l'or noir, offre à Trump un avantage précieux. Un profil neuf et une discrétion médiatique qui contrastent avec les autres candidats au poste.

Rudy Giuliani, ancien maire dictatorial de New York, ami de toujours et allié de la première heure de Trump, entrevoyait sa résurrection politique au département d'État, au point de refuser les ministères de la justice et de la sécurité nationale, incluant l'immigration. Son goût pour les feux de la rampe, son indiscipline chronique et ses casseroles politiques planétaires – issues d'une décennie de travail de consultant de haut vol pour des régimes douteux, en particulier la Serbie – ont fini par ternir son aura auprès des proches du président élu.

Quant à Mitt Romney... Trump entendait-il vraiment l'engager, semble-t-il en raison de son « *look* » parfait de diplomate, dans le dessein de neutraliser puis d'expatrier son détracteur le plus féroce lors de la campagne des primaires ? Après les protestations, parfaitement orchestrées, des anti-Romney de l'équipe présidentielle, il aura finalement suffi de l'inviter à dîner au vu de tous dans un grand restaurant de New York, pour faire de l'ennemi d'hier un humble candidat à l'embauche, et la risée des supporteurs de Trump.

Tillerson a aussi quelques problèmes. Ses pérégrinations mondiales l'ont fréquemment mené en Russie, premier champ d'action d'Exxon Mobil, où il a cultivé des relations personnelles avec Vladimir Poutine depuis l'époque, les années 1990, où le transfuge du KGB négociait au nom de Boris Eltsine l'accès des compagnies étrangères aux gisements des îles Sakhaline. Décoré de l'ordre de l'Amitié internationale au Kremlin en

2013, un an avant l'invasion de la Crimée et de l'Ukraine, Tillerson n'a jamais pu cacher son aversion pour les sanctions imposées par Obama, qui ont cruellement obéré son chiffre d'affaires.



Le futur secrétaire d'État Rex Tillerson avec Poutine en 2012 quand il travaillait à Exxon © Reuters

Le diplomate d'Exxon Mobil peut-il représenter maintenant l'Amérique ? La question est d'autant plus pertinente que le penchant de Trump pour le maître du Kremlin, affiché durant toute la campagne, commence à lui nuire dangereusement. La CIA a publiquement confirmé la responsabilité des Russes dans le piratage des courriels du parti démocrate et le bombardement de désinformations sur Internet avant les élections, ostensiblement dirigés contre Hillary Clinton. Furieux de la timidité du FBI, chargé du contre-espionnage, à suivre la CIA, Obama a sommé les douze agences de renseignement américaines d'établir les faits avant son départ en janvier afin d'éviter que le prochain gouvernement n'enterre l'affaire.

Les dénégations de Donald Trump lors d'une interview télévisée le 11 décembre, qualifiant de « *ridicules* » les soupçons contre le Kremlin, avant de professer son ignorance, ont parachevé le retournement des républicains du Sénat. Si John McCain promettait de « *tirer au clair* » les relations de Tillerson avec Poutine lors des auditions en commission des affaires étrangères de 2017, c'est maintenant au tour de Mitch McConnell, président du Sénat, d'annoncer le 12 décembre que sa majorité approuve l'enquête. « *La Russie n'est pas notre amie* », précise-t-il à l'antenne au moment où un groupe bipartite de dix grands électeurs, censés entériner la victoire de Trump le 17 décembre, demande à rencontrer

la CIA avant de prendre sa décision. Un revirement des grands électeurs du collège électoral, cœur de la présidentielle américaine, relève encore de la fiction absolue. Mais des révélations pourraient miner le futur exécutif.

Trump n'a pourtant pas lésiné sur les démonstrations de patriotisme en promettant, malgré son isolationnisme affiché, un renforcement spectaculaire du budget et des forces militaires. Son gouvernement compte déjà trois anciens généraux, un record, pour preuve de sa poigne de *commander in chief* et de défenseur de la nation.

Michael Flynn, ancien dirigeant du renseignement militaire, évincé en 2013 en raison de ses critiques constantes de la politique de Barack Obama envers Daech, obtient le poste de conseiller de sécurité nationale. Tout à la fois mentor de Trump en matière militaire et caution martiale du candidat lors de ses réunions publiques, où il a maintes fois scandé « *Lock her up !* » (en taule !), avec la foule, à l'adresse d'Hillary Clinton, ce fort en gueule, réputé aussi irritable et erratique que son nouveau patron, a inculqué à ce dernier sa méfiance à l'égard de l'ennemi bureaucratique et son mépris pour la CIA, qu'il juge politiquement acquise au gouvernement Obama.

Le militaire partage aussi avec le futur président une même mansuétude envers la Russie. Flynn, invité le 10 décembre 2015 au gala de la chaîne de télévision RT News, véritable voix de Moscou internationale grassement financée par le régime, était – insigne honneur – assis à proximité du maître du Kremlin lors du dîner officiel, et a participé ensuite plusieurs fois, en tant que consultant, à des débats sur RT où il regrettait le manque de coopération des États-Unis avec la Russie en Syrie.

Trump risque d'avoir du mal à justifier certains choix

John Kelly, nommé par Trump à la tête de l'énorme Homeland Security Department, qui inclut la protection des frontières et le contrôle de l'immigration, ne peut être

soupçonné de connivence avec la Russie, mais le général des Marines, ancien chef du Southern Command chargé de l'Amérique latine, partage avec Flynn une réputation de rebelle qui lui a valu maints conflits avec le gouvernement Obama. Hostile à l'intégration des femmes dans les rangs des combattants, critique acerbe du projet de fermeture de Guantanamo, Kelly, dont les compétences militaires ne peuvent être mises en doute, a eu maille à partir avec le pachydermique Pentagone, mais ce pourfendeur de « *bureaucrates washingtoniens* » sera bientôt chargé des 240 000 fonctionnaires de la Homeland Security et des projets phares du nouveau gouvernement, comme le fameux mur prévu à la frontière mexicaine. Au moins profitera-t-il du soutien populaire. Un an après la mort de son fils, en 2010, dans les combats contre les talibans, Kelly a prononcé devant les Marines un discours qui appartient toujours à l'anthologie patriotique américaine, fustigeant l'indifférence ou l'incompréhension des Américains à l'égard du sacrifice de leurs troupes. Un mot d'ordre porteur, inchangé depuis l'ère du Vietnam, dans la guerre des cultures qui divise toujours les États-Unis.



Le milliardaire et secrétaire d'État au commerce Wilbur Ross © Reuters

Trump a fait de lui l'un des moteurs de sa campagne. Il est probable que le surnom de son nouveau secrétaire à la défense, James, *alias* Mad Dog, Mattis ait contribué au choix du président élu. Son sobriquet, gagné à la tête des Marines en Irak lors de la sanglante offensive de Falujah, en 2004, ne rend pas justice aux talents de stratège d'un cerveau militaire, apprécié également par les deux partis au Congrès pour sa direction du Central Command du Pentagone, chargé des opérations militaires au Moyen-Orient

et dans le Sud-Est asiatique. Le général trois étoiles, retraité depuis moins de sept ans des armées, devrait obtenir sans mal une dérogation des législateurs pour pouvoir diriger le Pentagone, et sa confirmation est déjà assurée. Au grand bonheur des démocrates, Mattis, l'un des architectes de la politique anti-insurrectionnelle américaine, a réaffirmé dès son premier rendez-vous avec Trump, et à la grande surprise de ce dernier, son opposition à la torture, bien moins efficace à ses yeux « *qu'un paquet de cigarettes et une bière* », mais il contente les républicains en critiquant le « *recul de l'influence américaine en Europe et au Moyen-Orient, inédit depuis 40 ans* » et le danger iranien dans les études auxquelles il participe, à l'université Stanford et au centre d'études conservateur du Hoover Institute. Reste à ce cerveau, doublé d'un meneur d'hommes adulé par les troupes, à s'accommoder du trublion Michael Flynn qui, présent en permanence à la Maison Blanche, entend déjà s'arroger le droit de cité dans le bureau ovale.

S'il tient les promesses martiales faites à ses électeurs, Trump aura plus de mal à justifier ses choix dans d'autres secteurs du gouvernement. En particulier dans le domaine économique. Soit, comme ses autres recrues, Steven Mnuchin, prochain secrétaire au Trésor, qui n'a jamais occupé aucun poste dans l'exécutif et le gouvernement de Washington. Mais ce financier d'Hollywood a fait ses classes durant dix-sept ans chez Goldman Sachs, où officiait déjà son père, et incarne l'élite de Wall Street que Trump brocarde depuis un an dans toutes ses réunions publiques. Un paradoxe de plus. Dans l'ombre, ce hobereau du *stock exchange* assurait la direction financière de la campagne, en butte à l'énorme machine de levée de fonds d'Hillary Clinton.

Il lui reste maintenant, lors des épineuses auditions du Congrès, à expliquer au peuple de Trump comment il doit l'essentiel de sa fortune au rachat avisé d'Indymac, l'un des prêteurs les moins scrupuleux de l'ère des *subprimes*, réduit à la faillite après les sanctions du

gouvernement en 2009. « Si Trump entendait poursuivre son populisme économique, il ne pouvait plus mal choisir », ironise William Cohan, journaliste et ex-banquier, auteur d'un livre magistral sur Goldman Sachs. « Comme Wilbur Ross, nouveau secrétaire au commerce chargé de pourfendre les accords de libre-échange anti-américains, il est le type même de l'élite du 1 % qui enrage les supporters de Trump. »

Mnuchin devra certes mettre en place la gigantesque baisse d'impôts promise par le président élu, étudier le possible regain de sanctions contre l'Iran et gérer, lui qui, à 53 ans, dirige depuis une décennie une équipe d'une vingtaine de collaborateurs, un potentat de plus de 100 000 employés d'État. Plus vraisemblablement, il se chargera, après avoir levé des dizaines de millions de dollars de campagne, de garantir de bonnes relations entre Trump et Wall Street, qui a longtemps honni le titan de l'immobilier, moins en raison de sa tendance à tricher au golf, un défaut confirmé de toute part, que pour son passé de pathétique mauvais payeur aux banques qui lui faisaient crédit.

Trump, affairé à composer un gouvernement de la nouvelle ère, devra s'atteler à une tâche plus difficile encore : celle de s'affranchir au plus vite de son passé.

Condamné et banni, l'ex-agent star de Zidane continue de sévir en secret

PAR MICHAËL HAJDENBERG, MICHEL HENRY, YANN PHILIPPIN

LE MARDI 13 DÉCEMBRE 2016



Luciano D'Onofrio, du temps où il était vice-président du Standard de Liège © Le Soir

Il fut l'agent star des années 1990 quand il s'occupait de Zidane, Deschamps ou Dugarry... Puis il est tombé, condamné pour des magouilles en série. Il n'a plus le droit d'exercer. Mais les documents *Football Leaks* démontrent qu'il poursuit une activité en sous-main. Quand il n'investit pas sur des mineurs, Luciano D'Onofrio achète des bouts de joueurs, en place secrètement d'autres en Arabie saoudite.

La carrière d'un footballeur est courte. Celle de Luciano D'Onofrio le fut particulièrement : il a quitté les terrains à 28 ans, victime de fractures multiples à la jambe. Dans les coulisses, en revanche, on peut prendre des coups, être suspendu, confondu, condamné en justice, sans jamais quitter l'aire de jeu. À 61 ans, Luciano D'Onofrio fait figure d'incroyable. Il incarne à lui seul les vices du métier d'agent, et dans le milieu, une forme d'impunité.



Les documents *Football Leaks*, analysés par Mediapart, montrent qu'en dépit de ses multiples condamnations, l'ancien agent star de Zinedine Zidane ou de Didier Deschamps (l'actuel sélectionneur des Bleus) continue de prospérer. Il s'est simplement recyclé. Selon les années, il achète des parts de joueurs, touche 4 millions d'euros sur le transfert d'Eliaquim Mangala à Manchester, investit sur des mineurs de 15 ans, monte

un *business* caché avec un club saoudien... Connu pour fuir les journalistes et la notoriété, il déteste les écrans. Sauf pour ses sociétés.

Le carnet d'adresses de cet agent né en Italie et ayant grandi en Belgique vaut son pesant d'or. Après avoir appris les ficelles du métier dans les années 1980 comme directeur sportif à l'Inter de Milan, puis comme manager général au FC Porto, Luciano D'Onofrio épouse une carrière d'agent dans les années 1990. Il prend alors sous sa coupe les stars de l'équipe de France championne du monde et recrute, outre l'actuel sélectionneur de l'équipe de France et le dernier Ballon d'or français, des joueurs comme Desailly ou Dugarry, ainsi que quelques-uns des meilleurs joueurs belges.

Par l'intermédiaire de son éternel homme de paille Maurizio Delmenico, administrateur d'au moins une dizaine de sociétés-écrans de la galaxie *offshore* échafaudée par Luciano D'Onofrio, il participe même à la direction du club du Standard de Liège, dans lequel il a persuadé en 1998 Robert Louis-Dreyfus d'investir, tout en continuant ses activités auprès de joueurs. Une activité d'agent double bien évidemment interdite par les conflits d'intérêts qu'elle génère.

Sur mediapart.fr, un objet graphique est disponible à cet endroit.

Mais ce sont d'autres activités qui vont lui être reprochées. Dans l'affaire de la caisse noire du SC Toulon (près de 13,6 millions de francs – environ 2 millions d'euros – détournés lors de transferts), il est condamné en 1995 par le tribunal correctionnel de Marseille à un an de prison avec sursis et à une amende pour faux, usage de faux et abus de confiance.

Dans le cadre de l'affaire Tapie, on lui impute des malversations financières liées à des transferts à Marseille entre 1987 et 1992. Condamné à neuf mois de prison avec sursis en première instance, il est innocenté en appel. En 1998, il écope de trois mois de prison avec sursis pour

l'obtention de commissions occultes dans le cadre de transactions avec le PSG entre 1986 et 1990.

En 2006 surtout, il est condamné à deux ans de prison dont dix-huit mois avec sursis, une amende de 375 000 euros et une interdiction d'exercer dans le football pendant cinq ans dans le cadre de l'affaire des transferts de l'OM entre 1997 et 1999. Un jugement confirmé en appel, ces transferts ayant donné lieu à des « majorations frauduleuses » : le montant des transferts était gonflé et une partie de ces excédents reversée frauduleusement aux joueurs. Cette rémunération occulte permettait aux dirigeants d'offrir des salaires moindres aux joueurs et donnait donc au club le moyen de payer nettement moins de cotisations fiscales et sociales. Au passage, les intermédiaires comme D'Onofrio croquaient très largement.

En Belgique aussi, il lui est reproché d'avoir touché des commissions occultes sur des transferts au Standard de Liège. Pour un dossier ouvert en 2004, il risquait jusqu'à cinq ans de prison et a donc préféré conclure l'an dernier une transaction pénale avec le parquet général de Liège afin d'échapper à un procès. Pour conclure cette transaction, il a payé 1,5 million d'euros, comme l'a récemment révélé *Le Vif*.

Fin du match ? Selon le **règlement** de la FIFA, arbitre des élégances, « la réputation d'un agent doit être irréprochable pour qu'il puisse travailler ». Mais même radié, D'Onofrio joue les prolongations. Son remplaçant préféré, Maurizio Delmenico, est devenu agent agréé par la FIFA et joue les intermédiaires de façade.

D'Onofrio, lui, cultive son réseau et ne manque aucun tournant. Il s'est ainsi rapproché de la société Doyen Sport Investments, devenue incontournable dans le football business des années 2010, comme nous vous le raconterons dans les prochains jours. Proche de son dirigeant Nelio Lucas, il a fait partie des *happy few* invités à son anniversaire en janvier 2014, en tant que « *collaborateur* » extérieur.

D'Onofrio a dû payer 1,5 million d'euros pour régler son dossier pénal belge ? Cela ne devrait pas trop le contrarier. Au vu des documents *Football Leaks*, il a par exemple gagné plus de quatre millions d'euros (4 033 184 euros, précisément) en 2014 sur le seul transfert de l'international français Eliaquim Mangala à Manchester City (pour 48 millions d'euros), grâce à un habile tour de passe-passe.

D'Onofrio apprécie particulièrement les très jeunes joueurs

En août 2011, en effet, lorsque Mangala quitte le Standard de Liège pour rejoindre Porto (12,5 millions d'euros de transfert), D'Onofrio officie comme agent. Il n'est cependant pas rémunéré en argent sonnante et trébuchante : Porto cède à sa société Robi Plus, enregistrée à Londres, et officiellement dirigée par Delmenico, 10 % des droits économiques du joueur français (le même schéma est mis en œuvre pour le Belge Steven Defour). En clair, quand Porto revendra ces joueurs, Robi Plus touchera 10 % du montant des transferts – ce système dit de « TPO », qui permettait d'acheter une partie des joueurs, et qualifié d'« *esclavage moderne* » par l'ancien secrétaire général de la FIFA Jérôme Valcke, a été interdit en 2015.

À l'époque, Porto ne communique pas sur le sujet, cache l'information. Mais en 2013, l'émission de France 2 *Cash Investigation* révèle le pot aux roses. Delmenico reconnaît dans une conversation téléphonique que D'Onofrio se dissimule derrière Robi Plus. Pisté par France 2, D'Onofrio montre qu'il n'a pas perdu sa pointe de vitesse, parvient à semer les journalistes dans les rues de Liège. Mais cette fois, il est fait. Démasqué.

Que fait la FIFA ? Rien à notre connaissance. Que fait Porto, qui a rémunéré Robi Plus ? Rien non plus – le club n'a pas répondu à nos questions. Et que fait D'Onofrio ? Un simple ajustement. Quelques jours après la diffusion du documentaire, Robi Plus revend les 10 % de Mangala qu'il

possédait à une compagnie dénommée Danubio, dirigée par... Delmenico. On ne change pas une équipe qui gagne.

Dans des documents internes au club que nous avons pu consulter, il apparaît cependant clairement que le FC Porto est dans la confiance : c'est à D'Onofrio qu'il destine la commission. Depuis ? Robi Plus a été dissous le 25 août 2015. Danubio est toujours en activité, enregistré à Vienne.

Ce n'est pas un hasard si c'est avec Porto que D'Onofrio réalise ce coup parfait. L'agent a gardé des liens privilégiés avec ce club pour lequel il a travaillé à la fin des années 1980. Et les révélations sur ses activités cachées n'y changent rien.



Gianelli Imbula, du (peu de) temps où il jouait à Porto. © Reuters

En janvier 2016, le FC Porto a besoin d'argent et veut revendre Giannelli Imbula au plus vite. Sur l'insistance de Doyen sports, le joueur français est arrivé six mois plus tôt pour 20 millions d'euros en provenance de Marseille. À Porto, il n'est cependant pas titulaire. Ce qui n'empêche pas le club de le revendre encore plus cher, 24 millions d'euros à Stoke City, soit le transfert le plus cher de l'histoire du club. Un montant improbable.

D'Onofrio est de la partie puisque dans un document signé le 1^{er} février 2016, selon les échanges consultés, mais faussement daté du 13 janvier 2016, il est indiqué que la société Kick International Agency BV, immatriculée à Amsterdam, touche 1,2 million d'euros sur ce coup. Le dirigeant de cette société ? Maurizio Delmenico.

Malgré la notoriété donnée à leur duo, D'Onofrio n'a même pas cru nécessaire de devoir changer de partenaire. Le 1^{er} février, le FC Porto envoie de toute façon

directement à D'Onofrio les contrats de travail et de droit à l'image du joueur. L'agent banni contrôle.

Il frappe, en variant les angles de tirs. Il peut prendre une "simple" commission, comme sur le transfert de l'Argentin Lisandro Lopez. Ou plus souvent en prenant des parts des joueurs, en vue d'un futur transfert. Quand le footballeur ghanéen Daniel Oparé, qui jouait au Standard de Liège, signe à Porto pour zéro euro en juillet 2014 (il est libre), Danubio touche quand même 500 000 euros, et s'assure 25 % du montant d'un futur transfert du joueur. Le même type d'accord a été signé en août 2013 concernant le gardien turc Sinan Bolat.

Parfois, les montants interpellent. En septembre 2013, Porto et Danubio signent un contrat qui concerne le joueur congolobelge Joris Kayembe. Kayembe appartient alors pour moitié à Danubio, pour moitié à Porto. Puis en mai 2014, Porto achète à Danubio 35 % supplémentaires du joueur pour 2,5 millions d'euros. Ce qui signifie que ce joueur méconnu, dont le site de référence Transfermarkt estime qu'il pouvait à l'époque se monnayer 500 000 euros, est valorisé par cet accord à plus de 7 millions d'euros.

D'Onofrio apprécie particulièrement les très jeunes joueurs. Forcément : c'est avec eux que peuvent se réaliser les plus belles plus-values. La loi portugaise est pourtant claire, un agent ne peut être rémunéré si le joueur est mineur. Peu importe, Luciano D'Onofrio trouve des moyens détournés pour spéculer sur de possibles futurs cracks.

Julio Generoso n'a que 15 ans lorsque, le 16 août 2013, Porto et Danubio (par l'intermédiaire de l'agent Paul Stefani cette fois) signent un accord qui assure à D'Onofrio 50 % du montant d'un futur éventuel transfert du joueur. Au vu des clauses, l'agent belge qui possède ainsi 50 % des droits économiques liés à l'adolescent, se délestera automatiquement de 30 % de ces droits s'il participe à cinq matchs de l'équipe première du FC Porto – ces 30% étant cédés contre 2,5 millions d'euros.

Julio Generoso et sa famille sont-ils ne serait-ce qu'informés de ces contrats qui le concernent ? L'EIC n'a pas obtenu de réponse à cette question.

Mais D'Onofrio fait plus fort encore. Avec lui, il n'y a pas que les commissions qui sont cachées. Mais aussi certains transferts en tant que tels. Si on consulte les sites de football, Celestin Djim appartient au FC Porto, et il a été prêté deux fois : l'une à Freamunde, un club portugais de deuxième division. L'autre en France, au FC Metz, en juillet 2015.



© DR

La réalité est tout autre au vu des documents en notre possession. En juin 2015, Celestin Djim est vendu au club saoudien de Al Hilal pour 3,5 millions d'euros. Le 18 juillet, c'est donc Al Hilal qui prête le joueur au club. Pourquoi cette manœuvre ? Pourquoi la cacher ? Pour la seule raison que si Porto avait prêté Celestin Djim au FC Metz, D'Onofrio n'aurait rien touché ?

Sur cette vente en tout cas, on lui réserve 50 % du montant net de transfert. Les documents internes au FC Porto mentionnent 75 000 euros versés à « Sr Luciano » pour sa commission. Et surtout 1 200 000 euros car il possède une partie du joueur.

Tous les liens de Luciano D'Onofrio avec le Moyen-Orient ne sont cependant pas secrets. Il y a fait un voyage remarqué entre le 21 et le 27 mars 2015, puisqu'il faisait partie de la délégation ayant accompagné la princesse Astrid de Belgique, sœur du roi Philippe, lors d'une mission princière économique. Luciano D'Onofrio était présent en tant que consultant pour la société pharmaceutique Mithra, une entreprise dédiée à la santé

féminine (contraception, ménopause...). Il a confié à la presse avoir signé plusieurs contrats sur place.

Et en matière de football ? Le lien privilégié entre Al Hilal et Luciano D'Onofrio expliquerait-il la présence massive de joueurs belges dans ce club, qui a tendance à prêter immédiatement à l'étranger les joueurs qu'il achète ?

Quelques cas alambiqués ont des répercussions en France. Il en est allé ainsi pour le Brésilien Carlos Eduardo. Transféré à Porto en 2013, il avait été prêté à l'OGC Nice en 2014-2015. Nice, qui voulait acheter le joueur, et avait une clause de priorité pour le faire, s'est fait doubler par Al Hilal. Sans explications, ni contrepartie (il était pourtant prévu que 10 % du montant du transfert lui soit versé en cas de vente à un autre club). Après avoir menacé Porto d'un recours devant la FIFA, Nice a fini par obtenir une compensation de Porto : le prêt du défenseur Ricardo Pereira.

Julien Fournier, le directeur général de l'OGC Nice, n'apprendra qu'avec retard les dessous de l'affaire, sans visiblement tout comprendre. Dans un courrier adressé au FC Porto, il s'étonne : « Vous nous aviez dit que le transfert s'était fait pour 5,5 millions d'euros [c'est même un montant de 7 millions d'euros qui circule encore aujourd'hui dans la presse – ndr]. Nous avons été très surpris de découvrir que le montant n'était que de 2 millions d'euros. »



Carlos Eduardo, à l'époque où il portait le maillot niçois © Reuters

Carlos Eduardo n'a peut-être pas eu son mot à dire. Et peut-être était-il ravi de la rémunération qui l'attendait à Al Hilal : 1,8 million d'euros par an ainsi qu'une prime à la signature de 540 000 euros. Mais Porto ? Si le montant du transfert était finalement aussi faible, pourquoi le

club a-t-il choisi d'agir de la sorte ? La question en appelle une autre : Porto l'a-t-il seulement choisi ? On peut en douter à la lecture d'un email interne écrit par le directeur du département juridique du FC Porto au directeur exécutif de son propre club en juillet 2015 : « *Je crois que nous devrions appeler l'agent du joueur [D'Onofrio] pour régler une partie du problème. Il a signé un contrat, sans nous le dire, ce qui a fragilisé notre position.* »

Tel est Luciano D'Onofrio, capable de faire plier le FC Porto à son bon vouloir. Interrogé par l'EIC, D'Onofrio n'a pas souhaité s'expliquer. En 2007, il déclarait à *Foot Magazine* : « *J'ai beau faire, j'ai une étiquette de bandit... Or, je suis un aventurier, mais honnête !* » Un an plus tard, en appel, la justice l'excluait du milieu. Huit ans sont passés. L'honnête aventurier court toujours.

Boite noire



Tous les acteurs concernés ont été sollicités. Sauf mention contraire dans l'article, ils n'ont pas répondu.

Douze journaux européens regroupés au sein du nouveau réseau de médias **European Investigative Collaborations** (EIC), dont Mediapart est l'un des membres fondateurs, révèlent à partir du vendredi 2 décembre l'opération *Football Leaks*, la plus grande fuite de l'histoire du sport.

Obtenus par l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* et analysés par tous les journaux membres de l'EIC, 18,6 millions de documents – soit un volume de 1 900 gigaoctets – offrent une plongée spectaculaire dans les secrets de l'industrie du football. Fraude et évasion fiscales, réseaux de prostitution, connexions mafieuses, exploitation de joueurs

mineurs... *Football Leaks* documente de manière inédite la face noire du sport le plus populaire d'Europe.

Soixante journalistes, associés à huit informaticiens qui ont développé des logiciels spéciaux pour l'opération, ont enquêté durant plus de six mois. Les publications d'intérêt public de *Football Leaks*, qui reposent sur des documents authentiques et de nombreux témoignages, s'étaleront de façon simultanée durant trois semaines.

Outre Mediapart, le projet *Football Leaks* rassemble *Der Spiegel* (Allemagne), *The Sunday Times* (Royaume-Uni), *Expresso* (Portugal), *El Mundo* (Espagne), *L'Espresso* (Italie), *Le Soir* (Belgique), *NRC Handelsblad* (Pays-Bas), *Politiken* (Danemark), *Falter* (Autriche), *Newsweek Serbia* (Serbie) et *The Black Sea*, un média en ligne créé par le Centre roumain pour le journalisme d'investigation, qui couvre l'Europe de l'Est et l'Asie centrale.

Pour cette enquête, les personnes mentionnées ont été sollicitées pour qu'elles puissent répondre, expliquer, argumenter. Nous avons fait figurer dans l'article les réponses de tous ceux qui ont donné suite à nos sollicitations. Tous les autres ne l'ont pas fait.

Le Conseil du numérique maintient sa demande de suspension du fichier TES

PAR JÉRÔME HOURDEAUX
LE MARDI 13 DÉCEMBRE 2016

L'avis rendu demande le remplacement du fichier biométriques des 60 millions de détenteurs de carte d'identité par un autre système, plus respectueux de la vie privée.

Le Conseil national du numérique (CNNum) a publié, lundi 12 décembre, un **véritable réquisitoire** contre le « fichier TES » souhaité par le gouvernement et qui doit, à terme, contenir les données biométriques des quelque 60 millions de Français détenteurs d'une carte d'identité.

La création de ce fichier résulte de la publication au *Journal officiel* en catimini, le dimanche du pont de la Toussaint, **d'un décret** autorisant la création du fichier « titres électroniques sécurisés ». Plus précisément, ce nouveau fichier est une version remaniée, et considérablement élargie, d'un fichier déjà existant, et déjà appelé TES. Créé par décret en 2005, celui-ci ne centralisait que les informations relatives aux détenteurs de passeport et, depuis 2009, leurs données biométriques, c'est-à-dire une version numérisée de leur photo d'identité et les empreintes digitales de deux doigts.

La principale innovation du TES nouvelle version est donc d'étendre le fichage biométrique aux détenteurs de carte d'identité, c'est-à-dire la quasi-totalité de la population, à l'exception de ceux de moins de 12 ans. Parmi les données collectées listées par le décret, figurent notamment, en plus des données biométriques : la couleur des yeux, la taille, le domicile, l'état civil ou encore le numéro de téléphone. Elles seront conservées pendant quinze ans pour les passeports et vingt ans pour les cartes nationales d'identité (durées ramenées à dix ans et quinze ans pour les mineurs) par l'Agence nationale des titres sécurisés, sous la responsabilité de la direction des libertés publiques et des affaires juridiques du ministère de l'intérieur.

La révélation, **par le site NextImpact**, de la publication de ce décret avait suscité de vives réactions dénonçant un « **fichier monstre** » ou un « **fichier des gens honnêtes** ». La secrétaire d'État au numérique, Axelle Lemaire, avait elle-même **fait part de ses inquiétudes**. De

son côté, le CNNum avait demandé la suspension du décret le temps de lancer une consultation avec la société civile.



© Reuters

Face à la polémique, Bernard Cazeneuve avait justifié, lors d'une conférence de presse organisée le 10 décembre, la création de ce fichier par la nécessité de mieux lutter contre la fraude aux faux documents et par l'application du « Plan Préfectures Nouvelle Génération » (PPNG) qui prévoit le regroupement de certains services dans le cadre d'un plan de réduction des effectifs. Mais le ministre de l'intérieur avait également fait quelques concessions. Tout en refusant de suspendre l'application du décret, il avait annoncé l'organisation d'un débat parlementaire. L'architecture technique du fichier, elle, doit être audité par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) et la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (Dinsic) avant d'être totalement déployé.

Dans son avis rendu lundi, le CNNum démonte un à un les arguments du gouvernement et maintient sa demande de suspension du décret en remettant en cause la nécessité même de se doter d'un fichier centralisé. « Sur la base des éléments mis à sa disposition ou rendus disponibles publiquement, il n'est pas en mesure de confirmer la nécessité de stocker de manière centralisée des données biométriques pour atteindre les finalités avancées », écrit le CNNum.

Répondant aux arguments avancés par Bernard Cazeneuve, le conseil assène : « Les arguments financiers avancés pour justifier la réforme méritent d'être relativisés. » « Le stockage de données biométriques dans la nouvelle base TES n'est pas un élément indispensable à

la bonne conduite du Plan Préfectures Nouvelle Génération. L'authentification biométrique ne constitue en effet qu'un indicateur parmi d'autres s'agissant de l'instruction des demandes de titre d'identité. » « Les gains attendus en termes d'efficacité, de simplification et de lutte contre la fraude documentaire ne découlent pas, pour l'essentiel, de la fusion des deux bases », poursuit l'avis. « Au contraire, des risques considérables d'abus, de vol ou de détournement de finalité peuvent directement découler de la création de ce fichier. »

Le Conseil confirme en effet l'un des principaux risques évoqués par de nombreux chercheurs et spécialistes : « La difficulté structurelle à sécuriser le dispositif a été signalée par de nombreux chercheurs auditionnés par le conseil. » « Les données biométriques contenues dans le fichier TES sont par essence des données sensibles », souligne l'avis. « Une fuite de données biométriques d'une partie significative de la population française pourrait avoir de lourdes conséquences. »

Comme dans son précédent communiqué, mis en ligne peu après la publication du décret, le CNNum réaffirme sa préférence pour une autre solution technique, jusqu'à présent écartée par le ministère de l'intérieur, qui permettrait de sécuriser le dispositif. Le CNNum, et d'autres spécialistes, proposent de stocker les données non pas dans un fichier centralisé mais sur une puce insérée dans le document d'identité. Par exemple, « la solution de cachet électronique visible "2D-Doc" apparaît particulièrement pertinente de ce point de vue et pourrait constituer un premier pas rapide et peu coûteux à mettre en œuvre pour protéger les documents permettant de justifier son identité ».

En conséquence, « le Conseil ne peut que maintenir sa demande de suspendre l'application du décret et les expérimentations en cours. Cette suspension dit se prolonger au delà de l'audit mené par la DINSIC et de l'Anssi,

jusqu'à la tenue d'un débat contradictoire public sur la base d'objectifs clairs et d'architectures techniques alternatives ».

« Au delà des questions spécifiques au fichier TES », poursuit l'avis, « le Conseil conclut qu'il y a urgence à instaurer une nouvelle gouvernance des choix technologiques au sein de l'État. » Il recommande notamment « d'initier un débat public avec les citoyens, les acteurs de la société civile, le secteur privé et le secteur public sur les sujets de l'identité administrative et de l'identité en ligne ».

«Les emplois qu'on perd ici, on ne les retrouve pas»

PAR MATHILDE GOANEC
LE MARDI 13 DÉCEMBRE 2016

GM&S, sous-traitant automobile dans la Creuse, pourrait mettre la clé sous la porte. Depuis des années, des actionnaires plus ou moins vertueux se sont succédé à la tête de l'entreprise, avec un soutien financier important des pouvoirs publics. Les 283 salariés se sentent trahis.

Chez le sous-traitant de pièces automobiles GM&S, installé à La Souterraine, dans la Creuse, les machines sont presque à l'arrêt. Rien à voir avec la prochaine trêve des confiseurs. Il n'y a simplement plus assez d'argent dans les caisses pour acheter la matière première, de simples bobines de tôle. Le 2 décembre 2016, l'entreprise d'emboutissage a été placée en redressement judiciaire. C'est le troisième en moins d'une décennie. Mardi 13 décembre, une table ronde réunissant les élus syndicaux, la Région, le ministère de l'industrie, ainsi que les donneurs d'ordre PSA et Renault, devrait plus ou moins sceller l'avenir du site. Près de 300 emplois sont menacés, dans un département, la Creuse, déjà en quasi-faillite industrielle. L'entreprise a subi de plein fouet la crise du secteur automobile de 2008, sans bénéficier de sa reprise à partir de 2013, à cause d'une gestion plus qu'erratique des différents actionnaires à son chevet.

Les salariés, suspendus aux décisions du tribunal de commerce et des pouvoirs publics, multiplient depuis septembre les actions vis-à-vis du grand public, des élus locaux, et des médias. Opération "escargot" en voitures entre La Souterraine et Limoges, visite des ateliers pour tous les maires du coin, manifestation devant la Région... Mais le cœur n'y est plus vraiment. « *Il y a encore de l'énergie, lorsque nous sommes allés au tribunal, tout le monde ou presque était là*, raconte Philippe Lester, opérateur chez GM&S. *Mais on s'est fait avoir, et lourdement, à chaque reprise. Sur dix ans, l'argent accumulé grâce à notre travail s'est évaporé. Tout le monde s'est gavé.* »

L'entreprise, qui travaille presque exclusivement pour PSA et Renault, est née d'une fabrique de trottinettes, créée en 1963. Dans les années 1980, Renault commence à externaliser sa production et l'usine de La Souterraine prend avec enthousiasme le chemin de la sous-traitance automobile, construit boîtes à gants, colonnes de direction et autres bouts de carrosserie. Au fur et à mesure que la production évolue, le modèle économique se transforme : l'entreprise alors florissante passe aux mains de divers groupes français, pour finir en 2000 dans celles du fonds de pension américain Wagon. « *Là, les choses se sont gâtées, même si les affaires étaient telles que ça paraissait indolore*, raconte Vincent Labrousse, élu CGT et 30 ans de boîte. *Ils ont commencé à assécher notre trésorerie et investi à minima.* » Le scénario n'a cessé ensuite de se répéter, devenant de plus en plus périlleux alors que le secteur automobile français dégringolait.

En 2006, Wagon se désengage au profit du groupe Sonas, qui sera donc aux commandes pour affronter la crise de 2008. Mais l'entreprise est presque à sec, faute d'anticipation elle n'a plus suffisamment de trésorerie pour passer l'orage. Les effectifs fondent comme neige au soleil. 2009, premier redressement judiciaire. C'est Altia Industry, fondé par trois anciens cadres dirigeants d'un groupe allemand, qui empoche l'entreprise pour trois petits euros.

Pourvus de maigres compétences industrielles, les trois compères se sont fait une spécialité des entreprises en difficultés, qu'ils proposent de racheter sans casse sociale, de quoi ravir les pouvoirs publics, qui se montrent peu regardant sur leur capacité d'investissements. Altia met ainsi la main sur 23 sites en France, dont l'emblématique fabricant de chariots de supermarché Caddie. Un magnifique « *sauvetage industriel* » selon le ministre du redressement productif de l'époque, Arnaud Montebourg. Altia Industry obtient même de la Banque publique d'investissement (BPI) qu'elle devienne actionnaire à 18 %. « *Or Altia n'avait pas de fonds propres, ils étaient presque tout le temps sur la corde raide financièrement*, raconte un proche du dossier, qui souhaite rester anonyme. *Il s'agissait donc d'aventures économiques extrêmement dangereuses.* »

« *L'aventure* », à La Souterraine, dure cinq ans. Elle conduit tout droit au deuxième redressement judiciaire pour le sous-traitant creusois. La BPI, entre-temps, a ouvert les yeux et a même porté plainte contre Altia, construit « *sur du sable* », selon les mots de Nicolas Dufourcq, directeur général de la BPI.

L'argent public, lui, n'a pas cessé d'affluer. Les collectivités et l'État jouent tantôt les investisseurs, tantôt les pompiers. En 1996, la Région, l'État et l'agence internationale de l'eau versent 22,6 millions de francs (près de 4 millions d'euros) à l'entreprise pour co-financer un nouvel atelier de peinture industrielle, la cataphore. En 2012, le Fonds de modernisation des équipementiers automobiles (alimenté par les constructeurs automobiles et géré par le biais de la BPI) ainsi que le Fonds stratégique d'investissement ont versé au total 10 millions d'euros à Altia, notamment pour soutenir l'équipementier de La Souterraine.

Une entreprise sous perfusion, mais sans pilote fiable

Il y a deux ans, lorsque Altia jette l'éponge et passe à son tour le relais à GM&S (à nouveau pour trois euros), le groupe PSA s'engage à sortir 4,2 millions d'euros afin d'assurer un carnet de commandes. L'État, lui, a versé au dernier repreneur 500 000 euros au titre du CICE. « *Cet argent a servi à payer les salaires, c'est proprement scandaleux* », note Michel Vergnier, député socialiste de la Creuse. L'Urssaf, de son côté, a autorisé un moratoire sur le non-paiement des cotisations sur les salaires ces derniers mois, ce qui alourdit encore la facture pour l'État, qui finance également indirectement du chômage partiel depuis deux ans. « *Depuis le dernier rachat, c'est un million par année en soutiens financiers divers. Ça fait beaucoup d'argent public pour en arriver à la situation que nous connaissons aujourd'hui* », s'indigne encore Michel Vergnier. En novembre, la Région Aquitaine s'appretait à verser 100 000 euros de plus, jusqu'à ce qu'elle apprenne l'imminence d'un plan de licenciement.

Car l'entreprise se retrouve, ce mois de décembre 2016, dans une situation encore plus difficile qu'il y a deux ans. Le repreneur italien Gianpiero Colla, pourtant soutenu par PSA et les pouvoirs publics, ne s'est pas révélé plus fiable que le précédent. « *Vu notre historique, on était méfiant sur GM&S et l'actionnaire Colla mais il avait la confiance du constructeur donc on s'est dit OK !* » se souvient Vincent Labrousse. Gianpiero Colla avait promis, comme les autres, d'investir et de diversifier les activités du site, piégé par son statut de sous-traitant presque exclusif de l'automobile.

Six mois après la reprise, les salariés sonnent l'alarme. Les clients s'en vont, les uns après les autres. En février 2016, les courriers d'alerte syndicaux partent tous azimuts, au ministère, à la préfecture, à la Région. Mais dans l'attente de possibles nouveaux marchés de PSA, la direction demande de ne pas faire de vagues. « *Nous savions que l'on*

allait arriver au redressement, mais la réponse des autorités était qu'il était urgent d'attendre », se souvient Vincent Labrousse, très amer. Finalement, GM&S perd deux gros marchés sur des pièces. Au retour des vacances d'été, le plan de licenciement et la possible fermeture de l'usine sont sur la table, laissant les salariés comme les pouvoirs publics abasourdis. « L'État s'en lavait les mains jusque-là, déplore l' élu CGT. Est-ce qu'il a réalisé à quel point nous étions dans la merde ? Il a fallu en arriver là pour que tout le monde se réveille, ça nous révolte. »

Les explications à une pareille déconfiture sont diverses : le site est effectivement vieillissant, sans grande différenciation technologique par rapport à ses concurrents. L'actionnaire italien, mis en cause pour son attentisme, estime que les deux constructeurs français n'ont pas tenu leurs engagements et ont grevé le carnet de commandes. Qui a fait défaut à l'autre ? De fait, Renault s'est petit à petit retiré ces dernières années, et PSA n'a pas accordé sa confiance à La Souterraine lors de deux gros appels d'offres récents. Les raisons relèvent du « *secret commercial* ».

Interrogés, les constructeurs français assurent tous deux qu'ils ont fait leur part en 2014, et qu'ils ont toujours confiance dans le savoir-faire du sous-traitant creusois. La baisse de régime actuelle ne serait due qu'au problème de gouvernance de GM&S et son incapacité à provisionner pour l'achat de matières premières. Mais cette version ne convainc pas grand monde localement. « *J'ai le sentiment qu'ils veulent nous laisser tomber*, estime Didier Lavaud, conducteur de ligne depuis plus de 30 ans dans l'entreprise, et par ailleurs maire d'un village du département, Crozant. *Aujourd'hui, on n'a plus de charge de travail. On n'a pas été retenu pour des pièces PSA en septembre. Ils font de plus en plus travailler les équipementiers à l'étranger, c'est comme pour le textile.* » La Souterraine fait-elle les frais d'une politique de sous-traitance automobile de plus en plus tournée vers l'Europe de l'Est ou le Maghreb ? « *Il y a un fort développement des nouvelles lignes de production notamment au Maroc et*

en Tunisie, confirme Jean-Pierre Mercier, délégué central CGT à PSA. *La logique est claire, ils veulent que les sous-traitants soient sur place. »*

Selon un fin connaisseur du monde automobile, PSA et Renault concentrent également leurs commandes de sous-traitance à quelques « *champions* » français, qui, souvent, appartiennent à de gros groupes et sont eux-mêmes en capacité de s'implanter là où les constructeurs délocalisent. Tout l'inverse du Petit Poucet GM&S. « *À La Souterraine, les constructeurs se désengagent, c'est net*, analyse cet expert. *Il y a aussi, c'est malheureux, une histoire sociale locale et ça pèse dans l'intérêt du donneur d'ordres pour le site. C'est à la fois ce qui a permis à l'entreprise de se maintenir et de ne pas mettre la clé sous la porte, mais également paradoxalement ce qui rend PSA et Renault prudents. Cela joue autant que les questions de compétitivité à proprement parler. »*

La Région ainsi que le ministère savent que la parole de Renault et PSA mardi 13 décembre sera déterminante pour la survie du site. « *Le chiffre d'affaires de GM&S n'est pas ridicule mais il faut le sécuriser et que les clients ne s'échappent pas en vue d'une éventuelle fermeture*, tempère Thibaut Richebois, directeur général adjoint au développement économique et à l'emploi de la Région Aquitaine. *Donc il faut un signal clair vis-à-vis de GM&S. Mais on n'a pas de baguette magique. Le nombre d'entreprises en difficulté que nous suivons dans la région, c'est énorme. Donc on est à l'écoute, nous pouvons pousser à la reprise, mais pas plus. »*

Les constructeurs sont « *indispensables* » à une sortie de crise, confirme le cabinet de Christophe Sirugue, secrétaire d'État à l'industrie. Sans s'avancer davantage. « *Ce n'est pas parce que nous sommes actionnaires de Renault ou de PSA qu'on intervient dans l'attribution des marchés. On discute au sein de la filière du sort des sous-traitants, et pour veiller au maintien du tissu industriel français. Mais plus que ça, ce n'est pas notre manière de faire...*

» De quoi provoquer la colère de Michel

Vergnier, qui ne serait pas contre « *un peu de patriotisme économique* » dans cette affaire. « *Je comprends que PSA et Renault regardent sur quel chef d'entreprise ils peuvent s'appuyer. Mais ils ont aussi un devoir d'aménagement du territoire. Disons que pour le moment, je ne suis pas rassuré par ce que j'entends. J'espère que lors de la table ronde nous allons réussir à avoir de vrais engagements, qu'on va un peu leur taper sur la tête. »*

La période d'observation dans le cadre du redressement judiciaire doit durer six mois. Pour le moment, aucun repreneur ne s'est déclaré. Si le chiffre d'affaires ne rebondit pas d'ici là, une coupe drastique dans les effectifs semble probable, ou plus grave, la fermeture totale du site. « *Une telle hypothèse est terrible, ce serait un échec pour le département, la ruralité va encore en prendre un coup*, prophétise Didier Lavaud. *Les emplois qu'on perd ici, on ne les retrouve pas.* » Tout le monde semble conscient de l'enjeu à l'échelle du bassin d'emploi. « *C'est un sujet majeur, reconnaît la Région. La localisation en Creuse accentue le problème. Ce serait une catastrophe si ça ferme et on ne s'y résout pas.* »

Philippe Lester est un exemple parmi d'autres de salariés qui ont fait toute leur carrière ou presque à La Souterraine. Il a 49 ans, encore douze ans à travailler avant sa retraite. Sorti de l'école avec un CAP, quasiment jamais reformé en interne, l'opérateur a le sentiment que son parcours « *ne vaut plus rien nulle part* ». « *Je ne vis pas cette histoire comme une catastrophe, parce que je ne suis pas le plus à plaindre, ma femme a une salaire et nous n'avons pas d'enfants à charge. Mais certains salariés sont en couple dans l'usine, ou alors ont un conjoint qui ne travaille pas. Que vont-ils devenir ? »* Tout autant que la peur du licenciement, c'est l'absurdité de la situation qui pousse à bout. « *Tout le monde est au courant depuis longtemps, rappelle Didier Lavaud. Mais qui a le pouvoir de faire quelque chose pour nous, je ne sais pas.* »

Le projet de «grand stade» de rugby est abandonné

PAR ANTTON ROUGET
LE MARDI 13 DÉCEMBRE 2016



Manuel Valls et Pierre Camou, le 24 juin dernier. © FFR/I.Picarel

Le stade le plus cher de l'histoire du sport français ne verra pas le jour. Au lendemain des élections à la fédération de rugby, le nouveau comité directeur va renoncer à la construction du « grand stade » de Ris-Orangis. L'abandon du projet interpelle sur l'inconséquence des élus locaux.

Le « grand stade » de rugby, c'est bientôt fini. Ce mercredi, la première réunion du nouveau comité directeur de la fédération française de rugby (FFR) doit entériner la fin du projet. Selon nos informations, la fédération et sa nouvelle direction vont proposer de ne pas déposer de permis de construire et de rompre le contrat qui la lie au constructeur. « *L'abandon du projet de grand stade sera soumis au vote dès le début du comité directeur* », confirme à Mediapart, l'entourage du nouveau président de la fédération.

Cet abandon est la conséquence de la sévère défaite surprise du président sortant de la FFR, Pierre Camou. Tandis que le scrutin à la présidence de la FFR a cristallisé les oppositions (**lire notre précédent article**), les promoteurs de la construction du « grand stade » ont été sévèrement évincés de la tête de la fédération le 3 décembre dernier. Avec à peine 35 % des suffrages, il a cédé son siège à l'ancien secrétaire d'État aux sports de Nicolas Sarkozy, Bernard

Laporte (élu à 52 % des voix). Troisième homme de l'élection, l'ancien secrétaire général de la fédération Alain Doucet (12 %) est lui aussi fermement opposé à la construction du stade. Au contraire de l'ensemble des élus locaux, fervents supporteurs d'un projet désormais mort-né.



www.grandparissud.fr

Depuis 2013, la FFR avait ainsi convaincu la sphère politique d'engager en Essonne le projet d'infrastructure le plus cher de l'histoire du sport français. Pour près de 600 millions d'euros, un nouveau stade de 82 000 places devait sortir de terre à l'horizon 2023 dans la commune Ris-Orangis, à une trentaine de kilomètres à peine du Stade de France et ses 90 000 places. L'opération a toujours bénéficié du soutien plein et entier des élus locaux, boostés par le plus puissant d'entre eux, l'ancien président de l'agglomération d'Évry Manuel Valls.

L'ex-premier ministre est d'ailleurs à l'origine du premier contrat d'intérêt national (CIN) de l'Hexagone signé en grande pompe le 24 juin 2016 dans la zone du futur stade : autour de l'enceinte, « véritable locomotive » pour le développement de la porte Sud du Grand-Paris, devaient s'agréger commerces, lieux de vie, hôtels, restaurants, etc., pour former un « cluster sport ». Mais

les pouvoirs publics avaient visiblement négligé un détail : l'importance des élections en démocratie.



Manuel Valls et Pierre Camou, le 24 juin dernier. © FFR/I.Picarel

Et ce désengagement soudain les prend de court, eux qui ne s'y attendaient pas. Mais il est rendu possible par le fait que, malgré le soutien des pouvoirs publics, ce projet 100 % privé n'en était, d'un point de vue juridique, qu'à un stade embryonnaire. Malgré la signature du CIN en juin, il n'avait par exemple toujours pas été validé par l'assemblée générale de la FFR, souveraine pour confirmer l'investissement. Une anomalie qui avait d'ailleurs conduit un des concurrents évincés du marché de construction à porter plainte contre Pierre Camou et le secrétaire d'État aux sports Thierry Braillard, chargé de la tutelle de la fédération (**lire notre article**). L'absence de vote de l'AG agit finalement comme une clause de dédit permettant à la nouvelle présidence de la FFR de ne pas honorer le contrat constructeur signé avec le groupement européen Ibelyx (Icade-Besix-Engie).

La fédération devra «seulement» s'asseoir sur les sommes engagées en études et frais de dossiers. Des montants loin d'être résiduels à l'échelle de sa trésorerie. Pour construire une enceinte ultra-moderne calquée sur ce qui se fait de mieux dans le monde, les anciens dirigeants de la FFR n'ont en effet pas lésiné sur les moyens en se lançant dans un tour du monde des 21 stades les plus sophistiquées de la planète (rugby, football américain...). Montant de la facture, selon des sources fédérales : 14 millions d'euros, soit plus de 650 000 euros à chaque voyage... Une enveloppe à laquelle il faut ajouter quelques milliers d'euros, reliquats d'une tranche du contrat

que la FFR devra tout de même régler au constructeur pour se désengager. Ces 14 millions d'euros – plus de 10 % des dépenses annuelles de la FFR – se sont envolés sans qu'une tribune ne sorte de terre.

Les élus de nombreuses fois alertés

L'abandon de ce projet de grand stade va aussi directement impacter les pouvoirs publics. Que va-t-il ainsi advenir des 133 hectares de terrain mobilisés pour l'accueil du « cluster sport » autour du stade ? En 2014, près de 96 hectares avaient été acquis par l'Établissement public foncier d'Île-de-France pour le compte des collectivités locales, la partie centrale (18 ha) devant à terme revenir à la FFR.

Comme si le projet était définitivement lancé, l'État, l'agglomération Grand Paris Sud, le conseil départemental de l'Essonne et la ville de Ris-Orangis avaient même lancé, début octobre, un « appel à manifestation d'intérêt » pour l'aménagement de 48 ha aux abords de l'enceinte. Les investisseurs devraient se faire rares pendant quelques années... « *La réalité, c'est que personne n'a songé à un plan B, déplore un proche du dossier. La zone, plutôt bien desservie, présente des atouts pour la création d'une zone d'activité, mais il faut tout reprendre à zéro.* »

133 hectares

Née de la rencontre de deux collectivités, fédérées et territoriales, l'implantation d'un Grand Stade moderne et multifonctionnel, dans le Sud Francilien, sur le site de l'impasse de Ris-Orangis/Soudaule.

- concevoir une opportunité unique de développement pour le territoire d'accueil, en offrant, au-delà d'un Stade, une zone de loisirs et un cluster sports aménagé toute l'année et à 20 km de Paris ;
- garantir l'indépendance de la FFR, notamment pour les recrutements du XV de France et garantir ainsi l'attractivité des ressources propres pour se doter des moyens d'assurer l'accueil du rugby et mener à bien ses missions de service public ;
- à long terme, le soutien de l'ensemble du territoire et des collectivités, dont l'agglomération propriétaire du terrain et le département, assurera la garantie d'emploi à la FFR.

Le Grand Stade de rugby est situé au cœur de l'opération d'intégration nationale des Paris Sud de Grand Paris, regroupant plusieurs collectivités de Grande Essonne.



Jusqu'au dernier moment, le maire socialiste de Ris-Orangis Stéphane Raffalli a cru pouvoir convaincre la nouvelle direction de la fédération des bienfaits du nouveau stade. En témoigne son interview surréaliste dans *L'Équipe*, deux jours après l'élection du 3 décembre : « *Je comprends que [Bernard Laporte –*

ndlr] puisse avoir un doute sur le dossier dans son entièreté, puisqu'il ne le connaît pas [sic]. Il faut lui laisser le temps de prendre connaissance de l'intégralité du dossier, de sa complexité, mais aussi de sa solidité. »

Comme Raffalli, aucun élu n'avait envisagé que le scrutin fédéral ne vienne contrecarrer un projet pourtant très impopulaire dans le rugby amateur. Pas même Manuel Valls qui a rappelé, pas plus tard que le 21 novembre, la nécessité de l'équipement en marge de la 63^e cérémonie des Oscars Midi-Olympique. Que vaudra le contrat CNI qu'il a signé fin juin après l'abandon du projet ? Cette question sans réponse entraîne d'autres, bien plus politiques.

L'histoire du grand stade est aussi celle de l'engagement aveugle des pouvoirs publics dans un projet pourtant bancal dès son origine. Dès 2013, le dossier avait pris une tournure particulière avec le fracassant départ du magistrat chargé de coordonner la concertation. Jean-Luc Mathieu, expérimenté président de la commission particulière de débat public, explique dans *L'Équipe* avoir eu le plus grand mal à obtenir les informations de la FFR, en particulier sur les coûts. « *L'omerta est partout. D'abord, on la ressent dans le monde du rugby, où très peu de personnes ont accepté de me rencontrer* », exposait-il à l'époque. Avant de dénoncer l'inertie des élus de l'Essonne : « *Il est pour eux difficile vu la conjoncture économique de questionner un projet censé générer des emplois.* »

Deux autres avertissements auraient pu les alerter quant aux limites du nouveau stade. En mars 2016, la Cour des comptes publiait une mise en garde à l'État face aux risques budgétaires et patrimoniaux que cet équipement lui fait courir, notamment en raison de la mise en concurrence avec le Stade de France. « *A minima, soulignait alors la Cour, il revient à l'État d'anticiper les conséquences budgétaires, juridiques et patrimoniales du projet de la FFR en tant que propriétaire d'un équipement, le Stade de France, pour lequel 760 millions d'euros de dépenses*

publiques ont été engagées depuis 1998. » Les magistrats lui recommandaient également de « *mettre à profit la période restant [jusqu'à la finalisation du projet – ndlr] pour rechercher avec la FFR des alternatives au projet de stade de rugby* ». Rien n'a été fait en ce sens.

Le détail du rapport de la Cour, révélé par Mediapart en août (**lire notre article**), aurait dû achever de confirmer les inquiétudes. Les magistrats y notent clairement que, faute de ressources suffisantes certaines, la construction du Grand Stade pourrait engager la fédération et des collectivités locales qui la soutiennent dans « *une impasse dangereuse* », tout en s'inquiétant des approximations du dossier : marges surévaluées, *business plan* confus et inachevé, fonds propres insuffisants, impact sur les autres activités de la fédération négligé, absence de stratégie budgétaire à long terme...

Aucune de ces alertes sérieuses n'a pourtant empêché le département de l'Essonne – à gauche sous la présidence de Jérôme Guedj comme à droite après l'élection de François Durovray – de se porter caution de la FFR à un niveau astronomique de 450 millions d'euros. Consultés pour la première fois par le biais des élections fédérales, ce sont les 1 900 clubs de rugby qui ont ramené les élus à la réalité : longtemps présenté comme l'enceinte la plus moderne et la plus sophistiquée du sport français, le grand stade de rugby restera finalement un projet aberrant que tout le monde a soutenu financièrement, mais qui n'a jamais véritablement existé.

Procès «LuxLeaks»: les lanceurs d'alerte sont toujours en accusation

PAR DAN ISRAEL
LE MARDI 13 DÉCEMBRE 2016

Antoine Deltour, Raphaël Halet et Édouard Perrin, jugés en appel pour avoir copié et divulgué des « rulings » fiscaux luxembourgeois, réclament toujours leur

relaxe. Le parquet semble mieux disposé à leur égard qu'en première instance, mais ne se résout pas à tous les absoudre.



Antoine Deltour, à la sortie de l'audience du 12 décembre. © D.I.

De notre envoyé spécial à Luxembourg.-

Quand il s'avance sur le parvis de la cité judiciaire de Luxembourg ce lundi 12 décembre, c'est une ovation qui s'élève de la haie d'honneur, formée par plus de deux cents militants, membres d'ONG, soutiens et membres de sa famille. Les « *Merci Antoine, merci !* », « *Relaxe !* », « *Bravo !* » fusent. Antoine Deltour, **devenu le symbole des lanceurs d'alerte**, esquisse un timide sourire. Ancien employé du géant du conseil PriceWaterhouseCoopers (PwC) au Luxembourg, il est celui qui a copié quelque 28 000 documents, décrivant près de 350 « *rulings* », ces accords fiscaux validés par l'administration, juste avant de démissionner de son poste en 2010.

Il est jugé en appel, aux côtés de Raphaël Halet, un ancien responsable administratif de PwC Luxembourg, qui avait été **la révélation du premier procès**, et du journaliste Édouard Perrin, à qui ils ont confié les documents et qui les a divulgués dans *Cash investigation* sur France 2, en mai 2012 puis en septembre 2013.



Devant la cour d'appel de Luxembourg, le 12 décembre. © D.I.

Leur action a donné naissance au **retentissant scandale** « LuxLeaks », qui a mis au jour les juteux avantages fiscaux accordés par le Luxembourg aux entreprises désireuses de s'installer sur

son territoire. Des centaines de documents accréditant aux yeux du monde **ce dont certains se doutaient** depuis des années : Apple, Amazon, Ikea, McDonald's ou BNP-Paribas bénéficiaient d'accords exorbitants (les fameux « *rulings* ») avec les autorités luxembourgeoises, leur permettant de payer un montant d'impôt ridicule sur leurs bénéfices.

Les trois hommes sont accusés d'avoir commis ou d'être complices, en vrac, de « *vol domestique* », d'« *accès frauduleux dans un système informatique* », de « *divulgaration de secrets d'affaires* » et de « *violation du secret professionnel* ». Alors qu'ils encouraient jusqu'à dix ans de prison et 1,3 million d'euros d'amende, le jugement de première instance **leur a été plus favorable** : le 29 juin, Antoine Deltour a été condamné à 12 mois de prison avec sursis et à une amende de 1 500 euros, et Raphaël Halet à 9 mois de prison avec sursis, ainsi qu'à une amende de 1 000 euros. Édouard Perrin, poursuivi pour recel, a été acquitté.

Dès les premières lignes, ce jugement paradoxal reconnaissait que les deux hommes sont bien des lanceurs d'alerte, au service de l'intérêt général. Pour autant, il considérait que « *l'intérêt public* » de leur action était « *insuffisant pour ne pas sanctionner pénalement* ». Deltour et Halet ont fait appel. Et le parquet a fait appel de son côté pour le cas de Perrin, bien que les audiences aient démontré que le journaliste n'avait fait que son travail, et n'avait incité personne à violer la loi luxembourgeoise.

Encore plus qu'en première instance, le procès en appel a mobilisé de toutes parts. Après un meeting de soutien le 5 décembre à Paris, en présence des trois accusés, plusieurs ONG européennes militant pour la justice fiscale (CCFD, Oxfam, Eurodad), accompagnées d'autres lanceurs d'alerte européens, d'Attac, de la CGT, du PCF, de syndicats de journalistes et de parlementaires européens issus des Verts et de la gauche radicale, ont organisé des actions de soutien pendant deux jours à Luxembourg.

« *Après le premier jugement, avec une peine qui pouvait apparaître comme relativement symbolique, il y avait un risque de lassitude, voire d'incompréhension, d'une part de ceux qui nous soutiennent, déclare Antoine Deltour à Mediapart. Or, nos amis pensent au contraire qu'une condamnation, même avec du sursis, n'est pas acceptable. Les nombreux soutiens que nous recevons sont importants, non pour faire pression sur la justice luxembourgeoise, mais pour confirmer l'intérêt public de notre action.* » Les trois hommes demandent toujours une relaxe pure et simple.



Antoine Deltour, à la sortie de l'audience du 12 décembre. © D.I.

Les choses ont bien changé depuis 2010, quand Deltour décidait de claquer la porte de PwC en embarquant des données brûlantes avec lui. En octobre 2015, la Commission européenne, qui avait engagé une enquête sur les *rulings* de divers pays européens avant LuxLeaks, **a condamné** les accords passés entre Fiat et le Luxembourg. Et elle se penche aussi sur ceux qui lient le pays à Amazon, régulièrement cité en exemple par les autorités locales comme un acteur important et légitime de l'économie du pays, ainsi que sur les « *rulings* » accordés à McDonald's. Le 19 septembre dernier, ce sont les relations du Grand-Duché avec le groupe français Engie qui ont été à leur tour **montrées du doigt** par Bruxelles, qui a également ouvert une enquête.

« *En première instance, nous n'avons pas réussi à faire admettre que ces rulings ne sont pas seulement moralement douteux, mais aussi totalement illégaux. Nous allons mettre le paquet sur cet aspect tout au long de l'appel, détaille Raphaël Halet. Le vrai sujet, c'est l'évasion fiscale, on ne devrait parler que de ça.* » Son avocat, Bernard Colin, s'est employé à le rappeler dès les premières minutes

de l'audience. Il a justifié sa demande d'entendre le célèbre et mystérieux Marius Kohl, qui fut pendant des années à la tête du service fiscal qui validait les *rulings* proposés par PwC et ses semblables.

Peines plus légères

Selon l'avocat, c'est Kohl lui-même qui décidait quelle base taxable (et donc quel niveau d'impôt effectif) il accordait aux entreprises. Et tout cela sur la base d'une seule et unique note de service de l'administration fiscale, datant d'août 1989. Autrement dit, il « *créait la norme* », sur des bases juridiques fort minces. Mais Marius Kohl, qui s'était déjà fait porter pâle en première instance, a produit un **certificat médical** attestant qu'il était bloqué chez lui pour trois semaines...

Pour l'heure, il ne s'est expliqué publiquement qu'une seule fois, en octobre 2014 dans le *Wall Street Journal*.

Or, enrage M^e Colin, s'il ne vient pas s'expliquer, « *autant dire que ce procès n'a aucun sens. que si M. Halet avait dénoncé la chasse au lapin de garenne, ce serait la même chose* ». Peine perdue, l'avocat général John Petry ne voit pas l'intérêt de le faire amener.

Mais le représentant du parquet n'entend pas pour autant contester de fond en comble la défense des accusés. Il considère en fait que le statut d'intérêt général de leur action n'est même plus à discuter, et s'apprête à demander des peines plus légères que celles qui ont été rendues en première instance. Dans une longue note explicative de cent pages, envoyée aux avocats et que Mediapart a pu consulter, il indique qu'il compte requérir la relaxe pour Édouard Perrin (qui confiait avant le procès « *être relativement serein* » et se préparer à « *répéter ce qu'on a dit en première instance et qui a mené à la relaxe* »), six mois de prison avec sursis intégral et 1 500 euros d'amende pour Antoine Deltour, et une amende simple pour Raphaël Halet. On est loin

de l'attitude agressive et intransigeante du procureur qui officiait lors du premier procès.



Raphaël Halet, devant la cité judiciaire de Luxembourg, le 12 décembre. © D.I.

En fait, tous les acteurs de l'appel sont d'accord pour restreindre leur champ de bataille à un seul point : l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui définit la liberté d'expression et la liberté de la presse, et que la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a utilisé à plusieurs reprises dans des affaires concernant des lanceurs d'alerte. La CEDH a développé depuis 2008 un avis constant, soulignant qu'un lanceur d'alerte ne peut envisager la « *divulgaration au public* » des informations qu'il détient qu'en « *dernier ressort, en cas d'impossibilité manifeste d'agir autrement* ». Autrement dit, s'il s'avère impossible ou vain de saisir son supérieur hiérarchique, l'administration ou la justice locale, alors un lanceur d'alerte peut confier les informations qu'il détient à la presse. Il doit être protégé pour cela, et en aucun cas condamné pour son geste.

L'avocat général de la cour d'appel de Luxembourg a étudié à fond cette jurisprudence. Et en a conclu que s'il voulait faire condamner les lanceurs d'alerte, il devait prouver que l'ensemble des critères retenus par la CEDH dans ce type d'affaires n'était pas rempli. Mais surtout, il tente de suivre une voie bizarre : montrer que si Antoine Deltour était bien dans une démarche de lanceur d'alerte lorsqu'il a communiqué les documents

à Édouard Perrin, ce n'était pas le cas lorsqu'il les a copiés, en octobre 2010, juste avant de démissionner.



Devant la cour d'appel de Luxembourg, le 12 décembre. © D.I.

C'est ainsi que l'audience a donné lieu à un étrange dialogue entre le ministère public et l'accusé. Le premier a essayé de faire dire au second qu'il ne savait pas encore à l'époque qu'il allait utiliser les documents pour dénoncer les pratiques fiscales du Luxembourg. Deltour rétorque qu'au contraire, il a toujours estimé que « *ces pratiques fiscales dommageables méritaient l'attention et devaient susciter un débat public* ». Pour preuve, il signale qu'il avait tenté dès l'été 2010 d'attirer l'attention sur les *rulings* et sur Marius Kohl, en appelant anonymement France Inter lors d'une émission, et en postant un **commentaire très averti** sur un blog hébergé par *Libération*. C'est d'ailleurs suite à ce commentaire qu'Édouard Perrin était entré en contact avec lui.

Cette ligne de défense est nouvelle pour Antoine Deltour. **En première instance**, craignant que la préméditation soit retenue comme circonstance aggravante, il avait quasiment tenté de convaincre les juges du contraire, assurant qu'au moment où il a copié les documents, il était tombé presque par hasard sur les dossiers contenant les *rulings*, alors qu'il cherchait des documents de formation. « *Il y a une dimension un peu accidentelle dans la découverte de ce dossier*, déclarait-il alors. *C'est l'opportunité de tomber là-dessus qui me fait décider de copier ce dossier, sans intention précise à ce moment-là.* »

À la sortie de cette première audience (les deux suivantes sont programmées la semaine prochaine, pour un jugement qui ne serait pas rendu avant février), l'avocat du lanceur d'alerte, M^e William Bourdon, s'étonnait que « *le parquet*

général tente d'inventer des critères qui n'existent pas dans la jurisprudence de la CEDH » concernant l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. Avant de sortir avec son client sous les applaudissements des militants, encore rassemblés malgré la nuit tombée.

Migrants: la Commission remet la pression sur la Grèce

PAR AMÉLIE POINSSOT
LE MARDI 13 DÉCEMBRE 2016

Dans ses dernières recommandations, la Commission européenne invite les États membres à reprendre les renvois de demandeurs d'asile vers la Grèce, conformément à l'accord de Dublin. Son application était pourtant suspendue... depuis 2011.

C'est une recommandation passée inaperçue dans le flot des communiqués publiés chaque jour à Bruxelles. Elle est pourtant lourde de sens pour la Grèce et révélatrice des absurdités de la politique migratoire européenne. Mercredi 8 décembre, la Commission européenne a invité les États membres à reprendre les renvois des demandeurs d'asile vers la Grèce, conformément à l'accord de Dublin. Ce dernier stipule que tout migrant doit rester dans le premier pays par lequel il arrive dans l'Union européenne (UE) et y déposer sa demande d'asile (voir le texte [ici](#)).

Cela faisait pourtant plus de cinq ans que ces renvois étaient suspendus : en 2011, à la suite d'un avis rendu par la Cour européenne des droits de l'homme. Elle estimait que les conditions des centres grecs d'hébergement des demandeurs d'asile étaient si mauvaises qu'elles équivalaient à un « traitement dégradant » et que des personnes étaient renvoyées de Grèce vers leur pays d'origine alors qu'elles y étaient menacées de persécution. Les différents pays européens avaient cessé d'appliquer le règlement de Dublin.

Plus aucun migrant dont les empreintes digitales avaient été enregistrées en Grèce n'était renvoyé dans ce pays.

La chose était entendue : la Grèce, petit pays en pleine crise économique sommé de mener une politique d'austérité drastique, n'avait pas les moyens de faire face, seule, à l'afflux des immigrés qui tentaient de rejoindre l'Europe.

Depuis, l'exposition de la Grèce aux flux migratoires s'est démultipliée. Au cours de l'année 2015, elle a vu passer sur son sol près d'un million d'exilés. Aujourd'hui, selon les données publiées chaque jour par le gouvernement grec, la péninsule hellénique héberge encore, dans des conditions très précaires, plus de 60 000 personnes en transit, bloquées là depuis la fermeture des frontières balkaniques et l'entrée en vigueur, en mars, de l'accord UE-Turquie, ou arrivées dans les mois qui ont suivi.

Certes, les flux sont maintenant moins importants que l'an dernier, mais l'on compte encore en moyenne 92 arrivées par jour depuis fin mars. Les temps d'attente de traitement des dossiers des demandeurs d'asile sont interminables. Le gouvernement Tsipras demande régulièrement à ses partenaires européens des renforts en matériel et en experts (voir notamment [notre entretien](#) avec le ministre grec délégué à la politique migratoire). Les *hotspots* – centres d'enregistrement des migrants sur les îles proches des côtes turques, construits l'an dernier – sont surpeuplés et en proie à des incidents de plus en plus nombreux.

Pour la Commission toutefois, c'est le moment de reprendre le renvoi des demandeurs d'asile vers la Grèce. À croire que l'exécutif européen n'a qu'un aperçu très partiel de ce qui se passe sur le terrain ! « *La Grèce a accompli des progrès sensibles en mettant en place les structures institutionnelles et juridiques indispensables au bon fonctionnement d'un régime d'asile* », précise le communiqué de presse de la Commission. Contactés par Mediapart, les services de la Commission insistent : « *Ce sont à la fois les conditions d'hébergement*

et le système d'asile qui se sont améliorés. Mais on n'y est pas encore tout à fait, c'est pourquoi nous avons proposé des transferts limités et conditionnés, et que nous donnons une date. » La Commission indique ainsi que les retours pourront reprendre à partir du 15 mars prochain, et ce de manière non rétroactive : seuls les migrants entrés sur le territoire grec après cette date seront concernés.

Les conditions de cette remise en route de l'accord de Dublin restent cependant entourées d'un halo d'opacité. Si les « *demandeurs d'asile vulnérables* » ne sont pas concernés par cette mesure, aucune précision n'est donnée sur les critères de vulnérabilité, en dehors des « *mineurs non accompagnés* ». À Bruxelles, on rappelle toutefois que cette recommandation n'est qu'un texte incitatif. « *Ce n'est pas une décision, les États sont totalement libres de la suivre ou pas. De notre point de vue, il était nécessaire de reconnaître que la Grèce a fait des progrès significatifs* », nous explique-t-on.

Certes, en 2011, la Grèce a réformé en profondeur son système d'asile. Les listes d'attente se sont alors réduites, le traitement des dossiers a gagné en efficacité. Mais la vague de migrations de 2015 a placé le pays face à des défis sans précédent qui ont rendu le règlement de Dublin complètement caduc : le nombre de demandeurs d'asile est devenu trop grand pour qu'un – ou deux – pays prennent le système en charge pour le compte de l'UE tout entière.

Le programme européen de relocalisation des réfugiés, mis au point en septembre 2015, prenait d'ailleurs acte de l'incapacité de Dublin à appréhender la nouvelle situation : les États membres étaient précisément censés soulager l'Italie et la Grèce en se répartissant 160 000 demandeurs d'asile en provenance de ces deux pays. Las, à peine 8 200 personnes ont pu, à ce jour, bénéficier du programme et être réinstallées dans un autre État membre, soit 5 % de l'objectif initial.

En renversant la perspective, la semaine dernière, la recommandation de Bruxelles a suscité de vives réactions du côté

des ONG. Amnesty International dénonce ainsi une Commission européenne « hypocrite », expliquant que la situation en Grèce « a empiré » depuis 2011 : « Les personnes qui se trouvent sur les îles grecques sont en effet en butte à la surpopulation, à des températures glaciales, à l'absence d'eau chaude, à la violence et à des attaques motivées par la haine », peut-on lire dans **un texte** publié par l'ONG le 9 décembre.

Human Rights Watch a renchéri le lendemain : « Le gouvernement ne donne pas assez de moyens pour les besoins basiques de milliers de demandeurs d'asile et de migrants retenus dans les îles de la mer Égée ou dans les camps et centres d'hébergement de la Grèce continentale, peut-on lire dans **le communiqué** de l'organisation. [...] Sur les îles, de nombreuses personnes dorment sur le sol, dans des petites tentes ou des abris de fortune faits de couvertures, d'abris en plastique, de ferrailles récupérées. Les soins ne sont pas adéquats, la nourriture est insuffisante et de mauvaise qualité. Sur le continent, de nombreux demandeurs d'asiles sont laissés à l'abandon, sans domicile ou dans des conditions insalubres et sans protection du froid. Sont concernées des personnes handicapées, des femmes avec des nouveau-nés, des femmes enceintes, des gens âgés avec de sérieux problèmes de santé [...]. »

Dans ce contexte, la nouvelle position de la Commission est d'autant plus troublante. « Notre objectif, c'est d'abord de rétablir Dublin, nous explique-t-on à Bruxelles. Ce n'est qu'une fois que les règles fonctionneront que le système pourra être réformé. » La Commission avait d'ailleurs adopté, en **mai** et **juillet** derniers, un ensemble de propositions législatives pour une réforme de ce règlement. Mais la réforme ira-t-elle dans le sens d'un meilleur partage entre les partenaires européens ? Rien n'est moins sûr. Pour l'heure, c'est le concept de « solidarité flexible », cher aux pays d'Europe centrale, qui avance. Rappelons que la Pologne et la Hongrie n'ont pas pris en charge un seul

réfugié dans le cadre du programme de relocalisation... On voit mal comment ces pays s'accorderaient, aujourd'hui, sur une réforme de Dublin favorable à Athènes et à Rome.

Derrière le texte de la Commission se cache en réalité une volonté politique. « L'idée, c'est qu'il est temps de revenir à un système qui fonctionne », nous dit-on sobrement. Mais Bruxelles veut surtout montrer qu'elle reprend le contrôle sur les flux migratoires à la veille d'une année 2017 chargée en élections nationales (Pays-Bas, France, Allemagne) où, chaque fois, des extrêmes droites et des discours d'intolérance ont le vent en poupe.

Vouloir rétablir le règlement de Dublin n'est pas seulement un aveuglement par rapport au basculement historique qu'a constitué l'année 2015. C'est, en creux, un aveu : les Européens ont échoué à mettre en place une alternative, solidaire et partagée par les Vingt-Huit. La perspective de 2017 ne les rend que plus frileux encore.

Solenne Jouanneau: «Les imams, une autorité sous contrôle»

PAR JOSEPH CONFAVREUX
LE MARDI 13 DÉCEMBRE 2016



La Fondation pour l'islam de France, relancée après les attentats de 2015, doit définitivement être mise sur place d'ici la fin de l'année. Mais cet « islam de France » voulu par les pouvoirs publics dépend largement des imams qui en constitueront l'armature. Entretien avec Solenne Jouanneau, l'une des rares sociologues à avoir enquêté sur le gros millier d'imams présents en France.

D'ici la fin de cette année, doit être définitivement mise sur orbite la Fondation pour l'islam de France, relancée après les attentats de 2015 sur les décombres de la Fondation pour les œuvres de l'islam, qui avait vu le jour en 2005 avant de périr. La relance de cette fondation a également été préconisée par un rapport rendu le 6 juillet dernier par la mission d'information sénatoriale sur l'organisation, le fonctionnement et le financement de l'islam de France, insistant notamment sur la formation des imams (arrêt de la formation des imams à l'étranger et possibilité d'une école normale de formation d'imams en France) et le financement possible du culte musulman et de la construction de mosquées.

Solenne Jouanneau, **maître de conférences en science politique à l'IEP de Strasbourg**, est l'une des rares à avoir enquêté en sociologue sur le gros millier d'imams présents sur le territoire français. Elle a publié en 2013, aux éditions Agone, *Les Imams en France. Une autorité religieuse sous contrôle*.

Le culte musulman, religion du sacerdoce universel, n'est ni structuré par une Église ni par une nette dichotomie doctrinale entre prêtres et laïcs, ce qui complique l'appréhension du monde formé par les imams de France. Mais s'il n'existe pas à proprement parler de clergé, il existe tout de même des « clercs », même si le rôle

d'imam, dont Solenne Jouanneau montre qu'il s'est réinventé à travers l'histoire, dépasse le plus souvent l'exercice rituel.



Si leur rôle dans la communauté des fidèles s'étend souvent au-delà, les imams demeurent toutefois les gardiens de l'orthodoxie et de l'orthopraxie. La chercheuse décrit à ce sujet la « faible innovation dont font preuve aujourd'hui la plupart des imams hexagonaux en matière de définition de l'orthodoxie et l'orthopraxie, alors même que la confrontation avec la société française aurait pu constituer un moteur de réinterprétation de ces dernières ».

La question de l'acculturation de la religion musulmane au sein de la République se donne plus particulièrement à lire à travers la question du mariage. Solenne Jouanneau constate que « les imams qui acceptent de contourner la primauté du mariage civil sur le mariage religieux officient plutôt dans des lieux de culte n'ayant que peu de mauvaises relations avec les autorités municipales ».

Le fait que les imams ayant quelques prédispositions à la subversion de la doxa islamique, que ce soit dans un sens permissif ou rigoriste, aient du mal à s'imposer, est principalement lié au fait

qu'ils sont choisis par leur communauté, dont ils sont souvent davantage le reflet que le guide : une situation très éloignée du mythe de « l'imam autoproclamé ».

Cela explique en grande partie l'hétérogénéité de l'imamat en France. Ainsi, écrit Solenne Jouanneau, si le « conservatisme caractérise aujourd'hui une partie des imams officiant sur le territoire français dans un ensemble de domaines (rôle de la femme, homosexualité...) », il existe aussi les germes d'un imamat féminin ou de mosquées « inclusives ».

Cette hétérogénéité est aussi celle de la composition sociologique des imams eux-mêmes (autodidactes vs certifiés, bénévoles vs salariés, militants vs professionnels), même si les années 1990 ont été l'occasion d'une professionnalisation de l'imamat.

Comprendre l'imamat, c'est saisir qu'ils constituent « un type spécifique d'intellectuels organiques de la migration ». En 2005, 80 % des imams hexagonaux étaient des étrangers (30 % étaient marocains, 20 % algériens, un peu moins de 15 % turcs) tandis que les 20 % étaient, pour l'essentiel, des Français naturalisés. Rappeler que les imams sont en grande majorité des émigrés souligne que leur rapport à l'islam a souvent été structuré dès l'enfance dans des États où la religion musulmane occupe une place très différente de celle qu'elle a en France.

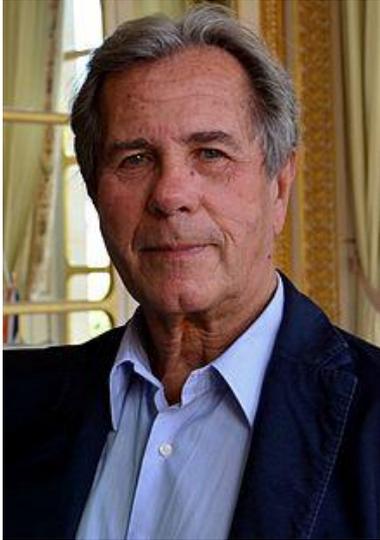
Ce lien des imams de France avec des pays étrangers a toujours été un des éléments importants de la préoccupation d'encadrement des pouvoirs publics, de plus en plus intense depuis le début de la décennie 1990, au fur et à mesure que la crainte de l'intégrisme gagnait en puissance. Avec ce paradoxe que les imams incarnent, pour les autorités françaises, à la fois les problèmes supposément posés par la religion musulmane et les possibles relais de diffusion d'un islam plus « libéral » ou « moderne ».

Cette intervention de l'État français dans l'organisation de l'imamat hexagonal a cependant toujours buté sur la loi de 1905, qui interdit à l'État de s'occuper directement des cultes. Ainsi, la Fondation de l'islam de France, d'utilité publique, est censée avoir une envergure strictement culturelle et sa vocation principale sera de « soutenir des projets dans les domaines de l'éducation, de la culture et du social ». Cela lui permettrait de « prendre en charge la formation profane des aumôniers et des imams, la recherche en islamologie, le financement de thèses », ou encore d'« apporter son soutien à la connaissance de la religion et de la culture musulmane, à travers des expositions, des productions audiovisuelles ou numériques ».

Elle devra donc s'adosser à une association non plus culturelle, mais culturelle, de laquelle l'État sera absent. Cette dernière, dont les statuts et le mode de gouvernance demeurent flous, est censée financer, grâce aux dons des fidèles, des projets de nature religieuse, notamment la formation théologique des imams et la construction de mosquées. Même si la partie culturelle des lieux de culte (bibliothèque, salles d'exposition...) pourra, en revanche, être prise en charge par la Fondation pour l'islam de France.

Conséquence de cette loi de 1905 et de la volonté de l'État français de contrôler, en dépit des principes laïques, les imams de France, la sociologue montre à quel point la gestion par l'État français du culte musulman s'est historiquement adossée sur l'instrumentalisation du droit au séjour

des étrangers, qui permettait d'expulser les imams jugés non « conformes » et d'avoir un instrument de pouvoir sur les autres.



Jean-Louis Debré

La gestion diplomatique et la lutte contre le terrorisme peuvent aussi être des moyens d'encadrer les imams exerçant sur le territoire français. Depuis les attentats du 13 novembre, une vingtaine d'autres lieux de cultes ont été fermés, au motif qu'ils étaient soupçonnés de diffuser des discours appelant à la haine et à la violence ou faisant l'apologie du terrorisme. La surveillance des mosquées n'a en effet jamais cessé de s'amplifier, en particulier lorsque Jean-Louis Debré occupait le poste de ministre de l'intérieur (1995-1998) : chaque semaine, la direction centrale des Renseignements généraux envoyait au cabinet de l'Intérieur « *les échos des prêches et de la communauté musulmane* ».

Mais la chercheuse juge, au bout du compte, que les « *dispositifs d'encadrement (instrumentalisation du droit au séjour, externalisation du contrôle des imams, projets de formations d'imams)* peinent à atteindre leurs objectifs », pour principalement deux raisons : « *D'une part, du fait des limites imposées par le cadre laïque, les acteurs étatiques qui tentent de les mettre en œuvre, contraints à la discrétion, ne disposent pour agir que d'une marge de manœuvre réduite et*

doivent sans cesse emprunter des chemins détournés. D'autre part, et cela est sans doute le plus fondamental, ces politiques d'encadrement ne parviennent pas à redéfinir ce qui, sur le terrain, tend à véritablement fonder la légitimité et surtout l'autorité des individus qui, en France, accèdent au minbar. »

En effet, alors que les imams sont un enjeu de pouvoir non seulement pour l'État français, mais pour tous ceux qui ont un intérêt à participer à l'encadrement des « musulmans » en France, ce qui inclut les leaders des mouvements islamiques transnationaux, les responsables des principales fédérations musulmanes françaises, ou encore les gouvernements de certains États d'émigration (tels le Maroc, l'Algérie ou la Turquie), Solenne Jouanneau montre que beaucoup d'imams n'ont sans doute pas le pouvoir d'influence sur leur communauté que ces différentes institutions peuvent leur prêter...

Le podcast de cette émission est à retrouver ici.

Boîte noire

Même si la succession d'attentats djihadistes commis au nom de l'islam ou les polémiques à répétition sur les habits islamiques, du voile au *burkini*, en disent souvent davantage sur la géopolitique mondiale ou la société française que sur la religion des musulmans, l'islam se situe, depuis quelques mois et sans doute pour encore quelque temps, au centre des débats médiatiques et politiques.

Pour aborder sereinement une campagne présidentielle qui ne le sera probablement pas, une année après les attaques du 13 novembre, Mediapart propose une série d'une dizaine d'entretiens vidéo avec des spécialistes de tous bords, consacrés aux différents contours contemporains de l'islam : politique ou théologique, « de France » ou d'ailleurs, salafiste ou « modéré », terroriste ou quiétiste, chiite ou sunnite...

Retrouvez **ici** le premier entretien de cette série avec Adrien Candiard.

Retrouvez **ici** le deuxième entretien de cette série avec François Burgat.

Retrouvez **ici** le troisième entretien de cette série avec Olivier Roy.

Retrouvez **ici** le quatrième entretien de cette série avec Jacqueline Chabbi.

Retrouvez **ici** le cinquième entretien de cette série avec Rachid Benzine.

«A qui la faute?»: les erreurs de politique économique et comment les éviter

PAR PHILIPPE RIÉS
LE MARDI 13 DÉCEMBRE 2016

Peut-on apprendre des erreurs passées, de la chute de Lehman Brothers au chômage de masse endémique en France, et soumettre la prise de décision économique à un processus plus rationnel ? C'est ce qu'examine *À qui la faute ?*, de Selma Mahfouz et Jean Pisani-Ferry.

C'est un livre que devraient étudier tous ceux qui aspirent à l'exercice du pouvoir politique, quand ils sont motivés par l'intérêt collectif, c'est-à-dire pas la corruption, le clientélisme ou la démagogie. Dans *À qui la faute ?*, Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz essayent de comprendre comment se prennent des décisions de politique économique qui vont se révéler négatives, voire catastrophiques, et s'il est possible d'améliorer le processus de décision dans un univers dont « *la complexité a eu le dessus sur nous* », comme le confiera pendant la crise financière le patron

de Goldman Sachs, Lloyd Blankfein, l'homme qui pourtant faisait « le job » de Dieu.



Pour développer leur analyse, les auteurs, dont l'un dirige la « fabrique d'idées » officielle du gouvernement français, **France Stratégie**, se sont penchés sur trois erreurs majeures, du moins considérées comme telles : la décision des dirigeants américains, en septembre 2008, de laisser tomber Lehman Brothers, jetant sur un système financier gorgé de matières inflammables l'allumette qui allait provoquer un embrasement planétaire ; en 2010-2012, la politique budgétaire trop vite et trop fortement restrictive qui, dans la zone euro, allait selon eux faire dérailler la convalescence fragile des économies européennes ; enfin l'accumulation, en France, d'actes ou de non-actes politiques qui rendraient compte de la persistance du chômage de masse.

L'horizon de temps de ces trois erreurs est bien différent : un week-end pour Lehman, deux années s'agissant de la zone euro, plusieurs décennies dans le cas du chômage hexagonal. Des trois démonstrations, la première est la moins convaincante. Parce que, comme les auteurs le rappellent eux-mêmes, la décision de ne pas secourir Lehman intervient dans une situation de panique, qu'avait très bien décrite Andrew Ross

Sorkin dans *Too Big to Fail*. Et que la crise était si profonde et venait de si loin qu'une autre étincelle était sans doute inévitable. Mais aussi parce que dans un contexte institutionnel, réglementaire et même politique pas tellement différent, les mêmes autorités américaines, exercées par d'autres personnalités, avaient réussi en 1998 à organiser, de manière informelle mais efficace, le sauvetage du fonds spéculatif new-yorkais **LTCM**.

La décision fut saluée à l'époque, mais qui aura en fait des répercussions lointaines catastrophiques, renforçant chez les aventuriers de la finance la conviction qu'il y aurait toujours une main publique secourable pour les tirer d'affaire. Autrement dit, si l'on n'avait pas sauvé LTCM, le problème Lehman ne se serait peut-être jamais posé. De l'enchaînement des causalités.

Comme on le sait, il règne désormais dans la sphère économique officielle, y compris les organisations multilatérales, une sorte de consensus (que l'auteur de ces lignes ne partage pas) sur le fait que les dirigeants de la zone euro auraient, en 2010-2012, agi de manière inconsidérée en forçant la marche vers le retour à un ordre tout relatif dans les finances publiques, après l'ouverture des vannes (elle-même tout à fait discutable, mais c'est un autre débat) rendue prétendument inévitable par la crise financière globale. Sans surprise, ce consensus « keynésien » est particulièrement fort en France, pays qui n'a pourtant pas vraiment souffert de « l'austérité ». Et il se prolonge aujourd'hui, devant l'échec de la politique monétaire « non conventionnelle » de la BCE à faire repartir la « croissance » (et pour cause !) par des appels à « relancer » la dépense publique. Comment des pays comme la France, accumulant depuis des décennies les déficits des comptes courants, peuvent-ils avoir un problème de demande (et non d'offre) est un paradoxe qui relève de l'économie vaudou.

Zone euro: une erreur ou des visions du monde opposées ?

Mais ce que Pisani-Ferry et Mahfouz démontrent fort bien est que « l'erreur » en question procède en réalité de « *divergences en termes de préférence et de valeurs collectives* », avant tout entre les acteurs majeurs, Allemands et Français. « *Le décryptage des lectures française et allemande de la crise de l'euro permet de mieux comprendre ce qui est en jeu. Entre ceux qui ambitionnaient, par l'euro, de faire émerger un pouvoir et ceux qui voulaient s'appuyer sur lui pour construire un ordre, le compromis a toujours été difficile. Les deux pays n'ont jamais eu la même vision du projet monétaire européen, parce que les Français tiennent la monnaie pour un instrument quand les Allemands y voient le ciment d'une communauté. Ce n'est pas ici d'économie qu'il s'agit mais de philosophie politique et de l'histoire de pays qui ne se sont pas constitués de la même manière, n'ont pas vécu les mêmes traumatismes, et n'ont pas la même conception du rôle des institutions. L'Ordnungspolitik de Walter Eucken et le jacobinisme sont à l'exact opposé l'un de l'autre.* »

Il faut méditer les pages (assurément de Jean Pisani-Ferry, qui a fondé et dirigé le think tank bruxellois Bruegel et enseigne aujourd'hui à Berlin) consacrées aux visions du monde divergentes des économistes, en deçà et au-delà du Rhin, inspirées par **Michael Burda**. Ainsi, « *les économistes des deux pays ne raisonnent pas sur le même horizon temporel : parce que sa représentation implicite inclut un pouvoir supposé capable d'intervenir à chaque période pour traiter l'urgence du moment, un Français privilégie la capacité de réponse immédiate, quand un Allemand, qui se place dans le cadre d'un système de règles pérennes, se pose toujours la question des conséquences ultimes de telle ou telle décision, du précédent qu'elle peut créer et de ses effets sur les comportements futurs des différents acteurs...* ».

«Ce qui est grave dans la crise de la zone euro, écrivent les auteurs, n'est pas qu'il y ait eu plusieurs analyses : la controverse était au contraire nécessaire, parce que la perturbation empruntait des voies nouvelles, jusque-là inconnues, dont il fallait tirer la logique au clair. C'est que l'Europe du Nord ait adhéré à un récit qui mette exclusivement l'accent sur la responsabilité individuelle des États quand l'Europe du Sud s'est réunie autour d'un autre, qui met uniquement en cause les défaillances du système. » En décidant de faire « tout ce qu'il faut » pour sauver la zone euro, la BCE a en quelque sorte gelé le débat, chacun campant sur ses positions en attendant que des bouleversements politiques ou de nouvelles secousses financières viennent le ressusciter. Dans ce domaine-là également, le temps gagné par la Banque centrale est gaspillé par des dirigeants politiques obsédés par les échéances électorales.

Pareillement, poursuivent les auteurs, «ce qui est grave dans les oppositions autour du chômage n'est pas que les économistes s'étripent sur la valeur de tel ou tel paramètre ou la pertinence de tel ou tel mécanisme. C'est que deux camps se soient formés au sein de la société française, qui ne voient pas du tout le marché du travail de la même manière. Quand les hypothèses de travail se transforment en étendards autour desquels s'agrègent des camps irréconciliables, quand chacun n'écoute plus que ceux qui pensent comme lui, la vérité a peu de chances de se frayer un chemin ». Comment faire de la controverse un élément de la solution ?

France : discours sur la “réforme” et immobilisme brejnévien

De fait, s'il devenait président de la République en mai prochain, François Fillon n'hériterait pas seulement de « l'État en faillite » qu'il dénonçait avant d'enregistrer un accroissement de 600 milliards d'euros de la dette publique pendant ses cinq années à Matignon, mais aussi d'une formidable machine à prendre des décisions calamiteuses. Depuis trois

décennies, la France officielle ne cesse de parler du « chômage », devenu une obsession nationale, et d'entasser les textes de loi, les réglementations, les dispositifs d'aide, les incitations, exceptions et exemptions, etc. Dans ces conditions, parler même de « marché du travail » est presque un abus de langage.

Avec la fiscalité, ce domaine de « l'action sociale » est un de ceux qui auront le plus contribué à cette explosion de la « complexité » caractérisant les sociétés contemporaines. Une mesure de cette dérive étant une inflation législative et réglementaire : 25 000 pages publiées chaque année au Journal officiel et « notre pays occupe le 121^e rang du classement mondial Global Competitiveness Report en ce qui concerne le poids du fardeau administratif ». Et de rappeler que, « en France, on compte par exemple 233 prélèvements sur les entreprises et pas moins de 62 dispositifs de soutien à l'innovation ».

Selon Mahfouz et Pisani-Ferry, « si elle [la réglementation] ne cesse d'enfler aux États-Unis [où la réglementation fédérale est passée en 60 ans de 20 000 à 175 000 pages – ndlr] comme en France, cependant, c'est qu'elle répond à une demande sociale : chacun souhaite être protégé de tous les abus possibles et de tous les risques imaginables. À chaque scandale ou à chaque crise – financière, sanitaire, environnementale, sociale – l'État est mis en demeure d'agir pour que l'accident ne se répète plus jamais et le législateur s'empresse d'édicter de nouvelles normes ». « Nous ne cessons donc de fabriquer de la complexité. Et de ce fait même, nous multiplions les obstacles auxquels se confrontent les politiques publiques. »

C'est pourquoi, parmi les nombreuses réponses que les auteurs apportent, dans la troisième partie du livre, à la problématique d'une architecture de la décision, une des plus prometteuses avait été explorée par l'économiste (et ancien ministre des finances) italien Tomaso Padoa-Schioppa, qui distinguait le pouvoir faible et le pouvoir limité.

« On confond, disait-il, le pouvoir faible, auquel manquent les outils pour agir dans son champ de compétences, et le pouvoir limité, dont le champ de compétences est restreint. » « Le pouvoir, soutenait-il, doit être limité et non pas faible, parce qu'un pouvoir faible est impuissant, et invite donc au despotisme. » Avec son mille-feuille territorial et son pouvoir personnel présidentiel touche-à-tout, la France est la manifestation caricaturale de cette impuissance. « Le pays de l'État surpuissant est peu à peu devenu le royaume des pouvoirs faibles. »

La réponse : « Il faut donc des pouvoirs bornés dans leur champ et limités dans leur étendue, mais capables de poursuivre un objectif, et il faut les juger sur leur capacité à l'atteindre. » Les auteurs ne devraient pas s'arrêter en si bon chemin : de la « subsidiarité », que l'Union européenne devrait enfin transformer de slogan en pratique, à la déconcentration des pouvoirs, le champ des possibles est vaste. On pourrait même affirmer que pour nombre de « compétences », le « pouvoir » devrait enfin rendre les armes à la société. Et en finir avec cette arrogance des « ingénieurs sociaux » qui continuent à prétendre « gérer » des sociétés avancées.

Au demeurant, c'est à la modestie que les invitent les auteurs en faisant également l'éloge du *kaizen*, ce principe japonais de l'amélioration continue, progressive, des processus et des produits, opposé au *kaikaku*, le changement radical. À méditer par une classe politique française dont le sempiternel discours, plus ou moins radical, sur la « réforme » (de l'école, des retraites, de la santé, du « marché » du travail, etc.) dissimule mal un immobilisme brejnévien.

« Alors qu'il est aujourd'hui contesté dès l'instant où il commence à agir, le pouvoir ne peut plus faire l'économie d'une réflexion systématique sur la méthode de gouvernement », écrivent Selma Mahfouz et Jean Pisani-Ferry, à l'aube d'une campagne présidentielle qui devrait avoir cette réflexion au cœur. Ils ont peu de chances d'être entendus.

Turquie: le régime se transforme méthodiquement en dictature

PAR MATHIEU MAGNAUDEIX
LE LUNDI 12 DÉCEMBRE 2016



12 décembre. Le président Erdoğan assiste à des funérailles de victimes de l'attentat d'Istanbul, en compagnie de son ancien premier ministre et de son gendre, par ailleurs ministre de l'énergie © Reuters

Depuis la tentative ratée de coup d'État du 15 juillet, la Turquie vit au rythme des purges, des arrestations, de l'arbitraire. La lutte contre le terrorisme justifie tous les abus. Le pays de Recep Tayyip Erdoğan est en train de se transformer en dictature. Récits de la répression quotidienne.

Istanbul et Ankara, de notre envoyé spécial. - Les policiers ont débarqué à 6 h 30 du matin et ils ont tout fouillé. L'ordinateur portable bien sûr, passé au crible. Les sous-vêtements, retournés. C'était le 31 octobre. Aydin Engin, 75 ans, ancien rédacteur en chef du quotidien *Cumhuriyet*, s'est retrouvé à l'isolement. Aujourd'hui, il arrive à en sourire. « *C'était assez relaxant : il n'y avait pas le téléphone pour m'embêter...* » Au cinquième jour, un procureur lui a rendu visite. « *Il m'a posé 47 questions. Toutes plus ridicules et absurdes les unes que les autres.* »

Engin peut aujourd'hui savourer son thé dans l'impressionnant bureau des patrons du journal, où trônent les photos sépia des anciens directeurs et des portraits du fondateur de la République, Kemal Atatürk : il a été relâché à cause de son âge. Mais dix journalistes et deux avocats du journal sont toujours en prison. Accusés d'appartenance à une entreprise « terroriste

», ils ne se sont toujours pas vu notifier les faits qui leur sont reprochés. « *Ils veulent nous faire taire* », dit Engin. Le patron du journal, Akin Atalay, a été **arrêté** le 11 novembre, à son retour d'Europe. Son ancien rédacteur en chef, Can Dündar, est en exil en Allemagne : il a été menacé en direct à la télévision par le président Recep Tayyip Erdoğan pour avoir **révélé des livraisons d'armes des renseignements turcs** aux rebelles syriens. Il **risque la prison à vie**.

Cumhuriyet n'est pas quelque obscur organe de propagande. Fondé en 1924 par un proche d'Atatürk, la « République » est même le plus vieux journal du pays, le quotidien de référence. Il défend la liberté d'expression, une société laïque et a publié ces dernières années des scoops gênants pour le pouvoir. Au cours de son histoire, plusieurs de ses collaborateurs ont été assassinés, comme **Ugur Mumcu**, tué en 1993 par des fondamentalistes. Mais en près de cent ans d'existence, le quotidien n'avait pas connu une telle répression. Les journalistes se lèvent le matin en sachant qu'ils sont en liberté surveillée. « *Désormais, tout est possible* », dit Özgür Mumcu, le fils d'Ugur, célèbre chroniqueur qui se sait écouté et espionné.

Entre 140 et 160 journalistes sont aujourd'hui emprisonnés en Turquie. Au moins 150 médias ont été fermés, une bonne partie en langue kurde. Depuis la tentative de coup d'État ratée du 15 juillet, la Turquie a basculé. Les **attentats meurtriers se succèdent**, attribués au Parti des travailleurs kurdes (PKK) ou à l'autoproclamé État islamique – le dernier en date, ce samedi à Istanbul,

revendiqué par une organisation proche du PKK a fait **38 morts**, dont de nombreux policiers, et une centaine de blessés.



12 décembre. Le président Erdoğan assiste à des funérailles de victimes de l'attentat d'Istanbul, en compagnie de son ancien premier ministre et de son gendre, par ailleurs ministre de l'énergie. © Reuters

En même temps qu'il combat le Parti des travailleurs kurdes (PKK) dans le sud-est du pays, mais aussi la confrérie du **prédicateur Fethullah Gülen** accusée d'avoir fomenté le putsch, le président Recep Tayyip Erdoğan a lancé une répression aveugle contre tous ceux qui le contestent. Désormais allié à l'extrême droite, il gouverne à coup de décrets-lois et s'apprête à faire voter une **Constitution qui élargit considérablement les pouvoirs du président**. La Turquie est toujours membre du Conseil de l'Europe et de la Convention européenne des droits de l'homme. Officiellement, elle reste candidate à l'entrée dans l'Union européenne. Mais en pratique, elle est en train de devenir une dictature où, sous le prétexte de l'état d'urgence, le droit est aboli et l'arbitraire règne.

En Europe, de nombreux dirigeants détournent les yeux. Ou se contentent de timides critiques, pour ne pas froisser un pays à qui l'Union européenne a **sous-traité au printemps dernier la gestion des flux de migrants**. La semaine dernière, trois parlementaires écologistes – les députés Cécile Duflot et Sergio Coronado, la sénatrice Esther Benbassa – sont venus rencontrer à Istanbul et Ankara une trentaine de militants, élus, défenseurs des droits de l'homme turcs. J'ai pu assister à l'intégralité de ces échanges, qui témoignent d'une répression impressionnante. « *On ne respire plus. Les droits de l'homme sont foulés aux pieds* »,

résume l'avocat et député Mahmut Tanal, sous le coup de huit poursuites judiciaires pour des motifs absolument farfelus.

Lui et ses collègues du CHP, le vieux parti laïque d'Atatürk aujourd'hui dans l'opposition, tiennent les comptes. Selon les données publiques qu'ils ont compilées, 98 000 fonctionnaires ont été renvoyés depuis cet été dans l'armée, la justice, l'éducation nationale, le ministère de la santé... et même la loterie nationale. « *Ils se sont fait saisir leurs biens. Ils ont été transformés en morts civils* », explique la députée Senal Sarihan, vice-présidente de la commission d'enquête sur les droits de l'homme. D'autres ont été mis à pied et ne touchent qu'une partie de leurs salaires. Près de 700 entreprises privées ont été saisies.

« *Un vrai climat de peur s'est instauré* », poursuit Senal Sarihan. La peur, Öztürk Türkdogan, le président de l'**Association turque des droits de l'homme (IHD)**, la vit très concrètement : la première chose qu'il fait en se levant le matin est d'allumer son ordinateur pour vérifier que son organisation, forte de 8 000 bénévoles répartis dans tout le pays, n'a pas été dissoute. Le 22 novembre dernier, le gouvernement a ordonné **la fermeture de 375 ONG**. Parmi elles, des associations d'aide aux réfugiés, aux enfants, aux femmes victimes de violences. « *Il n'y a pas de raison que nous ne soyons pas touchés nous aussi* », dit Türkdogan, monsieur âgé à l'élégance *old school*. L'IHD est d'autant plus dans le viseur qu'elle enquête sur les combats dans le sud-est kurde, où Erdogan a relancé la guerre à l'été 2015. L'armée et les forces spéciales ne se contentent pas d'y combattre le PKK : **plusieurs grandes villes ont été rasées**. « *On ne peut plus parler de lutte contre une organisation terroriste. C'est une guerre des autorités contre leur propre peuple* », assure Türkdogan.

Accusations grotesques



3 novembre. Manifestation à Istanbul contre les purges à l'université © Reuters

Toute critique contre l'État ou le président de la République peut donner lieu à l'ouverture d'une enquête. Flanqué de son vice-président, un papy souriant amoureux de la culture française, le défenseur des droits humains raconte l'*« ambiance de soupçon »* qui s'est emparée du pays. Les pétitions en faveur des droits humains que plus personne ne veut signer. Les dénonciations qui prolifèrent. Les réseaux sociaux sont scrutés par les renseignements, qui embauchent désormais sur simple entretien oral car ils ont besoin de main-d'œuvre. La presse a publié l'histoire de ce jeune homme qui a dénoncé sa petite amie pour « gülenisme », juste parce qu'elle avait refusé sa demande en mariage.

Depuis le coup d'État avorté, 36 000 proches supposés de la confrérie Gülen ont été placés en détention. Des milliers de militants kurdes ou progressistes ont été arrêtés et sont aujourd'hui en prison. La torture diminuait ces dernières années, la voilà qui fait son grand retour. « *Les prisonniers sont passés à tabac, fouillés à nu, parfois à plusieurs reprises, pour les humilier* », raconte Türkdogan. Les avocats ne peuvent plus voir leurs clients seuls. Ils doivent laisser notes et stylos à l'entrée. Quand ils ne sont pas eux-mêmes accusés de terrorisme. Les Turcs sont de plus en plus nombreux à vouloir quitter le pays. Mais beaucoup n'en ont pas la possibilité : 80 000 passeports ont été saisis. De leur côté, les associations lesbiennes, gays, bies et trans, s'inquiètent d'une libération de l'homophobie. En août, une figure de la communauté LGBT, **la jeune femme trans Hande Kader, a été brûlée vive**. « *La violence à notre*

endroit est légitimée par le gouvernement et les personnalités politiques, assure un militant gay. On tente de nous associer à des groupes terroristes. »

La peur s'est aussi emparée des universitaires. Quinze facultés ont été fermées, 3 850 professeurs licenciés. Les recteurs sont désormais nommés directement par le pouvoir et jouent aux petits commissaires politiques, racontent deux universitaires qui ont témoigné devant les parlementaires écologistes français à condition que leur anonymat soit respecté. « *On nous décrit comme des traîtres à la nation* », raconte cette professeure d'université stambouliote. Son tort ? Avoir, comme plus de 2 000 autres universitaires, signé en janvier dernier un **Appel des universitaires pour la paix**. Il s'agissait alors de protester contre la guerre aveugle dans le sud-est du pays. Erdogan les a traités de « *loques* » soutenant le terrorisme. Selon les signataires de l'appel, 250 universitaires turcs sont aujourd'hui derrière les barreaux. D'autres font l'objet de poursuites, à chaque fois accusés « *d'humilier la Turquie ou de soutenir le terrorisme* ».

Le 15 juillet, le Parlement a été bombardé par les putschistes. Une aile a été éventrée. Dans une assemblée bunkerisée de crainte des attentats, les ouvriers s'affairent encore pour réparer les dégâts. Ici, les députés du HDP, le parti pro-kurde de gauche radicale entré en 2015 au Parlement, font figure de parias aux yeux du pouvoir. Erdogan ne leur a jamais pardonné de lui avoir ravi sa majorité absolue. Depuis le coup d'État raté, ils sont la cible numéro un : les coprésidents du parti, Figen Yüksekdağ (**lire ici l'entretien que Mediapart lui avait consacré**) et Sabahattin Demirtas, ont été emprisonnés. Comme huit autres députés, tous placés à l'isolement et accusés, eux aussi, d'être des complices des terroristes.

Dans leur salle de réunion au Parlement, trône la photo des dix reclus. « *Demirtas est dans une situation d'isolement et de torture* », assure Hisyar Özsoy, le vice-président du parti. La guerre d'Erdogan contre le parti, très populaire parmi les

jeunes urbains, ne s'arrête pas là. Quarante maires HDP dans le sud-est du pays ont été remplacés par des administrateurs civils aux ordres d'Ankara. Des milliers de militants et de sympathisants du parti sont actuellement gardés à vue ou incarcérés. Parfois pour des motifs absurdes. « Une élue de Bursa a été mise en prison parce qu'elle avait porté un costume traditionnel kurde lors d'un mariage », raconte l'avocat Levent Piskin, figure du mouvement LGBT turc, qui défend certains des élus emprisonnés.

Demirtas est notamment poursuivi pour avoir traité Erdogan de « voleur », alors qu'il ne faisait que reprendre les mots d'un homme politique d'extrême droite... aujourd'hui rallié à Erdogan. Un autre député se voit reprocher un discours qu'il n'a pas prononcé. La liste des motifs absurdes est longue comme le bras. Les élus se surprennent parfois à en rire tellement ils sont grotesques.



Vendredi 9 décembre. Au Parlement d'Ankara, les députés écologistes rencontrent une porte-parole de l'AKP. © Mathieu Magnaudeix

Mais n'allez pas dire ça à Serap Yasar. Députée du parti au pouvoir, l'AKP d'Erdogan, elle est aussi porte-parole de la commission de la justice. Face aux députés français venus lui dire leurs « inquiétudes » de voir la Turquie « tourner le dos à l'État de droit », elle affiche une mine impassible. Immobile, elle encaisse les critiques sans broncher. Et débite les éléments de langage inscrits sur une feuille posée devant elle. Langue de béton brut. « Tous ces avocats, écrivains, journalistes n'ont pas été placés en garde à vue en raison de l'exercice de leur fonction mais parce qu'ils ont soutenu le terrorisme », dit-elle.

La juriste tance les avocats partisans des droits humains qui « prennent parti ». Elle justifie les pleins pouvoirs de l'exécutif octroyés par l'état d'urgence. « Dans des circonstances exceptionnelles, il faut des mesures exceptionnelles. » Elle admet que « quelques erreurs de procédure » seront sans doute commises, mais plaide aussi l'indulgence : « Nous essayons de poursuivre notre lutte dans le cadre de la loi, mais ce n'est pas très facile. » À court d'arguments, elle invoque le Parlement bombardé ou en appelle au « peuple » qu'il faut « écouter ». Elle assure que « les recours judiciaires sont toujours possibles », mais omet de dire qu'ils ne servent à rien et n'aboutissent jamais. Elle en profite pour déplorer la « décision malencontreuse » de gel du processus d'adhésion de la Turquie, **préconisée par le Parlement européen**. Elle rappelle que les Européens sont bien contents de voir la crise des réfugiés jugulée par les camps installés en Turquie.

« C'est voyage en Absurdie, dit Cécile Duflot en quittant le Parlement. Ici, il est possible d'être mis en prison pour rien, ruiné du jour au lendemain. Tout cela crée la tétanie de la société. Mais le silence européen, la volonté de ne pas voir participer aussi de cette situation. » Pendant deux jours, presque tous leurs interlocuteurs l'ont martelé : si l'Europe se contente de protester mollement, Erdogan se sentira pousser des ailes.

Boîte noire

Jeudi 8 et vendredi 9 décembre, trois parlementaires écologistes, les députés Cécile Duflot, Sergio Coronado et la sénatrice Esther Benbassa sont partis en Turquie à la rencontre de la société civile. Le Quai d'Orsay a d'abord rechigné – mieux vaut ne pas froisser Erdogan – avant de donner son feu vert à l'initiative. J'ai pu assister à toutes les rencontres. Quelques interlocuteurs ont requis l'anonymat par peur des représailles du pouvoir. L'intégralité des coûts de mon voyage a été prise en charge par Mediapart.

Trois ans après leur licenciement, les ex-Gad reclassés dans la précarité

PAR RACHIDA EL AZZOUZI
LE LUNDI 12 DÉCEMBRE 2016



Laurent, 45 ans, la double peine, handicapé et au chômage © Rachida El Azzouzi

C'était un des plans de licenciement les plus violents et médiatiques du quinquennat Hollande, qui donnera naissance à un mouvement social improbable : les Bonnets rouges. L'abattoir porcin de Gad dans le Finistère était liquidé, laissant sur le carreau 900 ouvriers dans une Bretagne ébranlée par la crise de l'agroalimentaire. Trois ans plus tard, la majorité a été reclassée dans la précarité.

C'était une journée aux frontières de la dépression, une de plus. La semaine de ses 37 ans. Il faisait froid, déjà l'hiver, elle avait marché une heure sous le crachin pour conduire sa fille à l'école. De retour dans le pavillon, seule, trempée, elle s'était résolue à allumer le chauffage tout en redoutant la facture. La télé en fond sonore, les bottines encore aux pieds, elle tombait de sommeil sur le canapé en faux cuir acheté à crédit avec Sofinco. « Fatiguée de tout. » Et la perspective de fermer les yeux – elle qui ne dort plus la nuit – la soulageait un peu. Elle allait ne plus penser. Ne plus ressasser : le papier peint qui se décolle, le frigo vide, le découvert, les 20 euros pour finir le mois, le loyer qu'elle ne sait plus payer en une fois, l'ex qui n'a versé aucune pension alimentaire depuis la séparation, les Restos du Cœur qui disent qu'elle n'est pas éligible aux colis alimentaires, l'assistante sociale aux abonnés absents, l'aîné qui fait son caïd, sèche le collègue et

ce permis de conduire qui ne vient toujours pas « *alors qu'[elle] n'est pas plus con qu'un autre* ».

Trois ans que Christelle Becam mise son avenir sur ce passeport pour l'emploi dans une contrée rurale où « *sans voiture, sans permis, tu n'as aucune chance* ». En vain. Elle a claqué plus de 2 000 euros dans une cinquantaine d'heures de conduite et dans cinq examens qu'elle a ratés à chaque fois. « *À cause du stress, du chômage qui m'a fait perdre toute la confiance en moi* », dit-elle en détournant son regard cerné par les tourments. Trois ans qu'elle n'a pas repris le chemin du travail. Trois ans qu'elle sent « *la société* » s'éloigner d'elle. Trois ans qu'elle se réduit à un numéro d'allocataire, une étiquette sur le front : chômeuse longue durée. Depuis que Gad, l'abattoir de cochons, fleuron de Lampaul-Guimiliau, sur la route des enclos paroissiaux dans le Nord-Finistère, a fermé, la laissant sous le calvaire, elle et 888 salariés. C'était le 11 octobre 2013, leur « *11-Septembre* ». Un nouveau drame social après les "Doux", "Tilly-Sabco" dans cet extrême Ouest ébranlé par la fin du « *miracle agricole breton* » – où l'agroalimentaire, le principal employeur, dévisse et plonge dans l'angoisse du lendemain des milliers de familles dans un rayon de quelques kilomètres.



Trois ans après leur licenciement, une majorité de Gad vit reclassée dans la précarité © Rachida El Azzouzi

Après huit mois de procédure devant les tribunaux, l'abattoir était liquidé sur l'autel de la crise porcine, du dumping social allemand et de la mauvaise gestion de l'actionnaire majoritaire, la coopérative légumière Cecab. Pas de repreneur. Celui de Josselin, dans le Morbihan, 755 CDI, où **une centaine d'intérimaires roumains** travaillaient pour moins de 600 euros, était préservé. Le début de trois semaines à haute tension où la France

découvrait l'exaspération qui monte autour des travailleurs européens *low-cost* et assistait à cette séquence terrible, **dix jours plus tard**, lorsque la classe ouvrière et ses syndicats s'entredéchiraient à coups de poing. C'était à la sortie de l'abattoir de Josselin, bastion de la CFDT. Les Gad de Lampaul-Guimiliau, citadelle acquise à FO comme beaucoup d'abattoirs bretons, qui réclamaient de meilleures indemnités de licenciement, étaient venus bloquer le site. « *En représailles* », la direction du site a envoyé 400 Gad Josselin au front forcer le barrage... Les Gad du Finistère étaient venus « *ouvrir les yeux* » de leurs camarades du Morbihan, « *les prochains sur le trapèze* », assuraient-ils. Et ils ne se sont pas trompés. Un an plus tard, l'abattoir du Morbihan était sur la sellette, placé en liquidation. **Contraint et forcé par l'État** qui le menaçait d'une très grosse amende pour pratiques illicites auprès de ses fournisseurs, le groupe Intermarché reprendra le site pour l'euro symbolique mais pas tous les salariés : 225 prendront la porte, les autres garderont leur emploi mais au prix de conditions de travail devenues encore plus infernales...

Entretemps, les Gad de Lampaul-Guimiliau auront été l'étincelle d'une jacquerie improbable : les « *Bonnets rouges* », une fronde hétéroclite exclusivement bretonne lancée par les paysans et les ouvriers de l'agroalimentaire alliant exploités et exploités, prolos et patrons que l'extrême droite viendra rattraper. Soudés pour l'emploi et contre l'écotaxe – taxe aux multiples rebondissements finalement enterrée, qui devait dissuader les poids lourds d'emprunter les routes nationales et qui a coûté des millions à l'État –, les « *Bonnets rouges* » feront trembler et plier l'exécutif avec fracas et pas mal de dégâts en quelques semaines à l'automne-hiver 2013. Avant de disparaître quelques mois plus tard « *lorsque certains ont voulu prendre le pouvoir* », lâche Olivier Lebras, l'ancien syndicaliste FO et visage médiatique des Gad. Il vise le maire de Carhaix, le régionaliste (candidat à la présidentielle) Christian Troadec (relire **ici** notre dossier) et il regrette avec le

recul d'avoir défilé avec Guillaume Roué à la tête de Prestor (groupement de producteurs de porcs bretons), « *tout de même l'un des anciens actionnaires de la Cecab, un de ceux qui nous ont licenciés* ».



Manifestation des Bonnets rouges à Carhaix en décembre 2013 © Rachida El Azzouzi

Christelle n'a jamais coiffé le bonnet rouge à Quimper ou Carhaix. Bretonne de Landivisiau, la « *ville* » (8 000 âmes) la plus proche de Lampaul-Guimiliau (2 000 âmes), elle « *ne se sentait pas de défiler avec ceux qui l'exploitent* ». Elle a suivi la fronde à la télé, paralysée par sa dégringolade dans l'abîme du chômage. Dans le coin, sous les ors officiels, on dit que le « *taux de reclassement* » des Gad est « *bon* », « *satisfaisant* », « *meilleur que les Doux* » où, sur un millier de salariés sacrifiés, moins d'une centaine sont de retour sur le chemin d'un emploi durable. « *C'est facile d'être meilleur que le dernier, mais il n'y a rien de glorieux ! Sur les 889 licenciés Gad, 549 auraient officiellement retrouvé du travail mais les pouvoirs publics mélangent tout, les CDI, les contrats de plus de six mois, les formations longues ou qualifiantes* », souffle, rageur, Olivier Lebras.

Il a ses propres chiffres, plus proches de la réalité d'un bassin d'emploi (Morlaix) éventré par les fermetures d'usine en série où, en quatre ans, le taux de chômage a bondi (8,8 % en 2012, 10 % en 2014 et 2015, 9,5 % aujourd'hui selon Pôle emploi). Des chiffres très loin des belles paroles de François Hollande et ses ministres qui répétaient, à chaque vague de licenciements dans ce bastion socialiste qui explose de détresse : « *L'État prendra ses responsabilités pour qu'aucun ne soit abandonné sur le bord de la route.* » « *Un tiers a retrouvé du travail, poursuit l'ancien syndicaliste, en CDI ou en contrat de plus de six mois, soit des CDD,*

pas forcément renouvelés. Et ce sont ces derniers contrats qui sont majoritaires. Les autres, soit 600 personnes, ont basculé dans la précarité, grande ou extrême. La moitié alterne emploi et chômage. Mais il faut bien distinguer travail et emploi. Beaucoup ont pris des boulots de merde, loin de leur famille, pour s'en tirer. L'autre moitié a définitivement disparu des radars, intracçable, invisible. Ceux-là ne retravailleront jamais. On en récupérera peut-être dix. »



Christelle (au centre au premier plan), il y a trois ans, lors de la réunion organisée par FO au lendemain de l'annonce des licenciements. © Rachida El Azzouzi

« Revoir les Gad qui n'ont pas de boulot ? Qu'est-ce qu'on va leur dire ? Chacun pour sa gueule »

Christelle fait partie de ce dernier groupe, quelque 300 reclassés dans une précarité qui s'aggrave chaque jour qui passe. Gad, c'était « sa vie ». Un métier ingrat, difficile mais la garantie d'un CDI jusqu'à la retraite, d'un crédit du banquier les yeux fermés. Entrée à l'aube de la vingtaine « par la petite porte de l'intérim », après des années d'errance à cause d'un décrochage scolaire à 16 ans, elle pensait « mourir avant l'usine », un des abattoirs les plus performants d'Europe, un empire paternaliste en plein bourg, 1 000 emplois pour 2 000 habitants, 22 hectares, 43 000 mètres carrés de bâtiment, aujourd'hui livrés aux moisissures et à la mousse. Gad, c'était une histoire de famille. Mickael, le père de ses deux enfants, y travaillait. Xavier, son nouveau compagnon. Son frère et sa sœur. Deux de ses cousins. Plusieurs de ses copines. Elle allait à l'usine en covoiturage : « Il y avait toujours un Gad pour conduire ceux qui n'ont pas le permis. » Ses parents, des ouvriers retraités, ont pris « un coup sur la tête » quand ils ont récupéré leurs trois

enfants licenciés. Christelle pense que le cancer qui a tué leur mère il y a un an vient de là. Son père, un ancien coffreur, passe souvent la voir. Elle l'aide à remplir ses papiers. Et lui, quand sa petite retraite le permet, laisse un chèque à sa fille « dans le rouge ».



Christelle, 37 ans, 2 enfants, et Xavier, 40 ans, couple Gad au chômage depuis trois ans bientôt en fin de droits © Rachida El Azzouzi

Christelle n'a « plus de matelas ». Elle a épuisé sa prime de licenciement, 13 000 euros pour 13 ans d'ancienneté, pour boucher les découverts. Elle l'avait placée sur un livret sauf quelques milliers d'euros pour acheter une nouvelle télé, une machine à laver, payer ce permis de conduire et des vacances aux enfants l'été après le licenciement, une semaine tout près de la maison, à 700 euros, à Saint-Pol-de-Léon, avec mer et piscine, dans un camping quatre étoiles, « le luxe pour se remettre de la misère ». Depuis le début de l'année, elle survit avec l'ASS, l'allocation de solidarité spécifique, versée aux chômeurs en fin de droits, 504 euros net par mois auxquels s'ajoutent 129 euros d'allocations familiales pour les deux enfants, 129 euros pour l'aîné reconnu handicapé, 400 euros d'aide au logement qui ne couvre pas son loyer de 700 euros. L'ASS, c'est moitié moins de revenus qu'en 2015, quand elle touchait l'ARE, l'allocation d'aide au retour à l'emploi, 1 000 euros net et trois fois moins qu'en 2014 quand elle bénéficiait de l'ASP, l'allocation de sécurisation professionnelle, l'indemnité qui accompagne le CSP (contrat de sécurisation professionnelle), le dispositif censé faciliter « le retour rapide à l'emploi durable » des licenciés économiques grâce à un suivi plus poussé (en théorie).

« Heureusement, il y a Xavier », un ex-Gad avec lequel elle vient de se mettre en couple. « Sans lui, je plongerais », dit-elle. Xavier participe aux courses, à quelques factures mais il est lui aussi « étranglé » : il a un dossier de surendettement en cours, 150 euros par mois pendant cinq ans, il rembourse des crédits à la consommation. En ce moment, il travaille chez son frère maraîcher, « pas un patron qui t'esclavagise », 80 heures par mois pour compléter ses allocations chômage, 1 000 euros mensuels cumulés. Il arrive bientôt en fin de droits, « essaie de ne pas paniquer ». Il a cherché partout, rien trouvé. C'est la première fois, à 40 ans, qu'il se retrouve chômeur. Il a toujours travaillé. Depuis ses 18 ans. Christelle a pensé faire les saisons sur ses conseils mais sans permis, sans voiture... Elle avait trouvé un petit boulot dans une usine pas très loin, mais c'était en soirée et elle n'avait personne pour garder les enfants. Sa sœur a fini par retrouver un CDI, à la base navale de Landivisiau, son frère enchaîne depuis trois ans tous les types de contrat sauf le CDI. Elle, rien.



Chaque fin de mois, Christelle actualise sa situation sur le site de Pôle emploi © Rachida El Azzouzi

« Pourquoi les autres retrouvent du travail et pas moi ? Et si les gens qui me regardent comme si je n'étais qu'une feignasse avaient raison ? », se demande-t-elle cet après-midi de novembre, en roulant frénétiquement des cigarettes sur la table du salon et en culpabilisant d'avoir beaucoup grossi sous le poids des heures et des jours livrés à l'inactivité. Elle « a l'impression qu'on la dévisage », dans la rue, à l'école... Sur Facebook, des copines qui gagnent à peine le Smic tapent sur les chômeurs, « tous des assistés qui ont droit à toutes les primes, aux cadeaux de Noël, aux vacances gratuites, nous à rien ». Christelle se sent « visée », «

blessée » alors qu'« avant », du temps de Gad, elle était du genre à « liker » et à partager leurs « post ». Même son amie Virginie, qui a fait des CDD chez Gad, aujourd'hui femme au foyer pour s'occuper de son fils handicapé, râle après « les chômeurs-assistés » quand elle vient boire le café ou lui proposer ses bons plans pour acheter des œufs, des fruits, des légumes, des vêtements à très bas prix. « Faut pas généraliser. Nous ne sommes pas des assistés, nous », coupe net Xavier qui connaît un ancien Gad, « vraiment assisté qu'il faudrait radier ».

« Eux », « nous ». « Les travailleurs », « les assistés ». En quelques années, les discours popularisés par la droite et repris par une partie de la gauche sur « le chômeur-fraudeur-qui-se-la-coule-douce-et-abuse-de-l'argent-public », sur « le cancer de l'assistanat », sur « les salauds de pauvres » ont ravagé la société française et dressé les précaires les uns contre les autres. Le « tous ensemble » des Gad pendant les manifestations de 2013 a laissé place, trois ans plus tard, au « chacun pour sa peau ». « Revoir les Gad qui n'ont pas de boulot ? Qu'est-ce qu'on va leur dire ? Chacun pour sa gueule. C'est la loi du talion. Et puis, s'ils ne travaillent pas, c'est parce qu'ils ont un poil dans la main et se complaisent dans le système », lance David Stephan qui cite en exemple Patrice, le frère de sa femme Stéphanie, un ex-Gad, 57 ans, bientôt au RSA, qui n'a pas retravaillé depuis trois ans, ainsi que l'une de ses voisines « qui fait la difficile et refuse toutes les offres de Pôle emploi ».



Les ouvriers de l'agroalimentaire, dont les Gad, lors de la manifestation des Bonniers rouges en décembre 2013 © Rachida El Azzouzi

« Va justifier deux, trois ans d'immobilité sur un CV »

On avait suivi David et Stéphanie au soir du couperet. Couple Gad pris de vertige à l'annonce de la fermeture de l'abattoir et du monde à reconstruire, ils avaient raconté la violence du licenciement, le désespoir et la colère qui les poussaient à voter Front national pour « se faire entendre ». On les retrouve trois ans plus tard au même endroit avec Falco, leur chien, dans l'un des derniers bistrotts de Lampaul-Guimiliau, à cinq minutes à pied de l'usine et dix de leur pavillon. Ils l'ont construit en 2010 pour 150 000 euros dans un quartier où toutes les maisons se ressemblent et donnent sur les vaches et les champs du Léon : 17 ans de crédit, 700 euros de mensualités. Stéphanie, 48 ans, était certaine que le malheur suivant le licenciement serait la vente de la maison mais David, même âge, avait juré : « Jamais ! J'en sauverai au moins un de nous deux, du chômage. »

Finalement, les deux s'en sont sortis – elle a décroché un CDI, 35 heures par semaine, tantôt du matin, tantôt du soir, à la maison de retraite de Landivisiau où elle fait la plonge et le service en salle ; il est cariste intérimaire ultra-flexible chez Adecco mais en CDI, « les trois lettres magiques », « la sécurité de l'emploi », « ce n'est plus à moi de chercher du travail mais à l'agence d'intérim sinon ils doivent me payer les intermissions au Smic ». Le statut (né en mars 2014) est encore très méconnu, mais il convient bien à David : « Je ne suis plus un intérimaire lambda et ça ne me déplaît pas de changer de boîte, de collègues. Je m'intègre partout et en général, on me redemande. De toute façon, ils ne peuvent pas m'envoyer plus loin que dans un rayon de 50 kilomètres de chez moi. » Ils ont signé chacun leur CDI le même jour, le 9 novembre 2015, acheté une deuxième voiture, eux qui allaient à

l'usine en marchant main dans la main – « pas le choix » – et ils n'ont plus très envie de ressasser le passé.



David et Stéphanie, 48 ans chacun, une fille de 20 ans, ont retrouvé un emploi, lui, cariste intérimaire en CDI, elle, un CDI dans une maison de retraite. © Rachida El Azzouzi

« Le deuil est fait », assure Stéphanie qui y a laissé ses deux poignets, opérés tous deux du canal carpien à force de gestes répétitifs à la boyauterie, « le pire et le plus sale service de l'abattoir, mais la meilleure ambiance de l'usine ». Avec son frère Patrice, elle évite le sujet « chômeur-assisté », « trop délicat ». Comme son mari, elle voudrait « qu'il se bouge un peu » mais en même temps, elle se dit qu'à 57 ans, il est « cramé par son âge », condamné au chômage longue durée comme des millions d'autres « seniors » en France, bannis par les patrons, oubliés des politiques. Sa sœur, 52 ans, ex-Gad aussi, s'en sort mais difficilement, « pas à cause de son âge mais parce que le CDI n'existe plus dans la fonction publique ». Elle enchaîne les CDD à la blanchisserie de l'hôpital de Morlaix. Pour la première fois depuis « le drame », le couple s'est offert des vacances dans le sud de la France cet été, quinze jours à Argelès-sur-Mer « dans la masse des vacanciers, nous, les licenciés de Gad et ce n'étaient pas des vacances forcées ».

Ils ont trinqué à leur abnégation dans l'adversité. « Ce n'est pas la cellule de reclassement ni Pôle emploi qui nous ont trouvé du boulot, c'est nous-mêmes ! Ils n'ont servi à rien. Le CSP [contrat de sécurisation professionnelle, qui maintient la quasi-totalité du salaire la première année], c'est du foutage de gueule, ça sert à maquiller les chiffres du chômage, à nous envoyer dans des formations bidons et c'est un système pervers à double tranchant. Tu en sors si tu trouves un boulot de deux jours comme un de plus

de six mois. C'est pour cela que beaucoup sont restés à ne rien faire la première année puis les suivantes et qu'ils se retrouvent aujourd'hui au RSA », fulmine David.

« Trop de Gad ont été mal accompagnés. D'où la casse. Les conseillers des cellules de reclassement étaient essentiellement des précaires, intérimaires, CDD, qui valsaient du jour au lendemain, ne connaissaient même pas le bassin d'emploi et n'avaient rien à offrir ou alors des offres inadaptées. Ils ont fait passer des permis de caristes à tout-va engraisant ECF, alors que les patrons veulent les certificats mais surtout des gars avec de l'expérience. Surtout, ils ont été incapables d'orienter les plus vulnérables, les plus paumés, qui n'ont connu que l'abattoir dans leur vie, du lundi au vendredi, avec les mêmes gestes répétitifs, soit la majorité », renchérit José Breton, 47 ans dont dix chez Gad.



José Breton, 45 ans, ancien syndicaliste CFDT de Gad, reconverti aujourd'hui dans « le beurre de luxe » © Rachida El Azzouzi

Ancien délégué CFDT, il dénonce le « business du chômage qui ne sert qu'à engraisser des cabinets privés de reclassement et à reclasser les gens dans la misère ». Ici, Altedia et Aventura. « Des millions d'euros sont dépensés pour ce qu'ils osent appeler "des plans de sauvegarde de l'emploi" pour assurer une "sortie positive" aux licenciés économiques mais c'est une grande arnaque. » Ces sociétés, critiquées depuis leur apparition à la fin des années 1990 mais qui continuent de fleurir, sont même – et c'est bien connu – moins performantes que le public. Régulièrement, la Cour des comptes les épingle. La dernière fois, c'était en juillet 2014. José Breton trouve aussi « le système mal fait » : « T'as une super prime de licenciement, quasi 100

% de ton salaire la première année, ça t'encourage à rester chez toi, à t'encroûter dans le chômage. Va justifier ensuite deux, trois ans d'immobilité sur un CV. »

Lui, il a rebondi « très vite », « sans l'aide de personne », fait des ménages dans des immeubles, ramassé des choux, des algues... pour « se prouver qu'il y avait du boulot », « sauver sa peau ». Parce qu'il avait « l'expérience du licenciement », qu'il ne voulait pas « rechuter ». 2003, l'usine de saumon fumé Narvik à Landivisiau, 500 personnes et lui sur le carreau : « Je suis rentré chez moi. J'ai tiré les volets. Pendant des semaines, je suis resté dans le noir et je ne me suis plus levé tellement je me sentais inutile à la société. » Il travaille aujourd'hui « dans le beurre de luxe », « un métier bien moins éprouvant que l'abattoir, bien plus intéressant », 1 250 euros net par mois, pour le Ponclet, un patron trentenaire sorti d'HEC revenu aux racines et aux bottes en caoutchouc qui lui a fait signer un CDI au bout de deux jours : « On fabrique du beurre pas pasteurisé, à la main, avec du lait bio qu'on va chercher à la ferme tous les matins, en petite quantité, 200 kilos par semaine, 18 euros les 100 grammes, pour les grands cuistots. »



« Chez Gad, tout le monde était employable. Il y avait des postes dits "compassionnels" »

José est resté en contact avec une amie Gad qui lui a réussi : « Les autres ont trop honte de leur situation et vivent repliés ». Il revoit Joëlle Crenn par exemple, l'ex-présidente de l'association de soutien aux Gad, aujourd'hui dissoute, « Sauvons Lampaul », une battante à l'énergie communicative qui a bravé les épreuves, élevé seule son enfant à la

mort de son mari. À 54 ans, elle signe une reconversion réussie à Bodilis dans la banlieue de Landivisiau – « parce qu'[elle] avait un projet bien ficelé ». Son restaurant-bar-crêperie-dépôt de pain « L'Hermine », dans une ancienne grange rachetée et retapée par la mairie, sur un axe ultra fréquenté où « il n'y avait rien », ne désemplit pas. Entre 70 et 80 couverts les midis, principalement des ouvriers et des agriculteurs. Deux ans après l'ouverture, elle emploie déjà quatre salariés, « soit deux temps complets et demi au smic », « que des femmes et personne de chez Gad » : « J'avais besoin de tourner la page », dit-elle presque en s'excusant. Gad, c'est dix-sept ans de sa vie dont dix dans un atelier exclusivement masculin, la découpe. Dès 2010, elle a commencé « à sentir la fin », créé une micro-entreprise de crêpes à domicile tout en continuant l'usine. C'est grâce au pécule amassé avec sa crêperie itinérante et à sa prime de licenciement – 17 000 euros – qu'elle a lancé son affaire. La banque n'a pas voulu lui faire de prêt parce qu'elle est rescapée d'un cancer...



Joëlle Crenn, 54 ans, a monté un restaurant ouvrier avec son pécule d'auto-entrepreneuse et sa prime de licenciement. Elle emploie aujourd'hui 4 salariés. © Rachida El Azzouzi

« On parle des licenciements quand ils surviennent. Mais les difficultés, c'est après, quand il n'y a plus de raffut médiatique. Ici, on est au fin fond de la terre des bouseux. Tout le monde nous a oubliés », tempête Joëlle. Défilent sur son portable des « selfies » avec Emmanuel Macron et François Hollande. Le premier est venu s'excuser pour ses propos choquants sur les « illettrées de Gad ». Il avait stigmatisé les « femmes » de l'usine, « pour beaucoup illettrées » et à qui on ne peut pas demander « d'aller travailler à 50 ou 60 kilomètres », faute de permis de conduire, au micro d'Europe 1 lors de sa première interview de ministre

de l'économie en septembre 2014. Le second, elle l'a rencontré à l'Élysée. Il l'avait invitée à représenter la Bretagne pour la **journée des femmes** le 8 mars 2015. Elle avait réussi à le coincer deux minutes pour lui parler d'une affaire qui la minait, les cinq collègues non syndiqués de Lampaul-Guimiliau poursuivis pour avoir injurié sur les réseaux sociaux Patrick Piguel, le délégué CFDT de Josselin à l'époque où les salariés des deux sites s'étaient battus devant les caméras et les gendarmes. Le président de la République lui a répondu qu'il ne pouvait s'en mêler, que c'était une affaire de syndicats. Quelques mois plus tard, elle a manqué s'étouffer quand elle a découvert que c'était son fils **Thomas Hollande, l'avocat du syndicaliste CFDT...**

« Cela a choqué tous les Gad qui avaient voté Hollande et fini de les dégoûter de la politique », raconte Joëlle. Prise par sa nouvelle vie, elle croise peu d'anciens mais garde le lien sur Facebook ou lors des « cafés commères » de plus en plus rares, ces rendez-vous où les Gad prennent des nouvelles les uns des autres, autour d'un café et de gâteaux maison. Certains lui ont renvoyé dans la figure que « c'était facile pour elle », « qu'avoir été présidente de Sauvons Lampaul l'avait rendue célèbre et aidée à financer son projet », d'autres l'ont même carrément accusée d'avoir piqué dans la caisse de l'association pour lancer son affaire. « Des mauvaises langues jalouses de sa réussite », balaie Laurent, 45 ans dont seize chez Gad, qui grâce aux appels réguliers de Joëlle et d'une poignée d'anciens « sort de [sa] solitude, de [son] exclusion ». Il vit dans un petit logement social à Guimiliau et refuse de s'installer à Brest avec sa copine, tant qu'il n'aura pas un CDI : « Je ne veux pas être un squatteur, lui dire bonne journée le matin quand elle part et n'avoir rien à lui raconter le soir quand elle rentre. » Reconnu travailleur handicapé en 1992 après un grave accident de moto qui l'a plongé dix-neuf jours dans le coma, il ne peut postuler à toutes les offres. En trois ans, il a fait une nuit à l'usine de crêpes Wahou mais, dépassé par la vitesse de la chaîne, il a craqué puis il a fait un mois chez Gifi mais fini sur

les rotules. À chaque fois, à cause de son handicap : « Je suis un bon ouvrier, mais je me fatigue vite. »



Laurent, 45 ans, la double peine, handicapé et au chômage. © Rachida El Azzouzi

Ils sont des dizaines de Gad comme lui à être frappés par la double peine et à témoigner de l'un des échecs cuisants du quinquennat Hollande : l'explosion du nombre de personnes handicapées au chômage, + **65 % en cinq ans dans l'indifférence générale**. « Chez Gad, tout le monde était employable. Il suffisait d'avoir deux bras, deux jambes. Il y avait des postes dits "compassionnels" pour des gens que personne n'emploierait ailleurs car ils présentent un âge avancé, des pathologies, des handicaps, des problèmes d'alcoolisme ou même psy. » France Marchand est la psychologue qui a suivi les Gad des mois avant et après leur licenciement dans le cadre de la « cellule de soutien » mise en place par la coopérative légumière. Elle a découvert l'univers des abattoirs, « des familles entières respirant Gad », des hommes et des femmes broyés par l'usine et ses TMS (troubles musculo-squelettiques), qui avaient pour certains totalement perdu l'usage de l'écriture, ne savaient plus compter, lire... Elle n'en voit aujourd'hui plus que deux ou trois défilés dans son cabinet et se demande ce que tous les autres sont devenus, consciente que les lendemains sont très sombres pour une majorité dans cette pointe de terre sauvage entre la mer et les monts d'Arrée qui ne sera bientôt plus, craint-elle, qu'un « désert à touristes ». Quand un de ses patients se plaint trop de son travail, elle assène : « Vous, vous avez un boulot, pas comme les Gad. »

Jean-Marc Puchois, le maire divers droite de Lampaul-Guimiliau, a « l'espoir que le ciel redevienne bleu ». Traumaté par les

usines du Nord devenues friches, ce ch'ti devenu breton par alliance se démène pour qu'une partie de l'abattoir revive sous un autre projet dans les prochains mois. « Ce ne sera pas 1 000 emplois mais quelques-uns », prévient-il. Il pense pouvoir les « réserver » à des anciens Gad, les plus éloignés de l'emploi, « des gens de [sa] génération entre 55 et 60 ans, un âge impossible pour retrouver du travail, dans la mouise, proche du RSA ». De toutes les mobilisations, y compris « bonnet rouge », cet ancien navigant dans la marine, qui a pris un congé sabbatique en 2008 pour se lancer en politique, n'imaginait pas être au cœur d'une telle « guerre pour l'emploi ». Il y a laissé sa santé, son couple, au point d'hésiter à remplir pour un deuxième mandat. Finalement, il est retourné au front, a remporté la mairie, 76,5 % des voix et aussi, quelques mois plus tard, un fauteuil au département. Il est chargé de l'insertion économique, sur la liste LR, et il assiste impuissant à l'explosion du chômage, de la misère – + 25 % de RSA ces dernières années dans le Finistère –, et à la montée, scrutin après scrutin, du Front national dans une terre ouvrière, de gauche, jusque-là épargnée. Il en parle souvent avec Olivier Lebras, l'ancien porte-voix des Gad devenu « un ami » et... un homme politique.



Jean-Marc Puchois, le maire de Lampaul-Guimiliau, automne 2013 © Rachida El Azzouzi

« Beaucoup sont tentés par l'abstention ou le FN. Gauche-droite, ils ont donné »

L'ouvrier, corps vrillé par dix-huit années à la chaîne, à découper des carcasses de porc, en horaires décalés, fils de paysan, jamais encarté sauf à FO, belle gueule médiatique, s'est lancé dans l'arène à l'aube de la quarantaine et après

sa première grande lutte sociale. Pas spontanément. On est venu le chercher. D'abord la maire PS de Saint-Thégonnec, la commune à moins de dix minutes de l'usine où il vit avec sa femme et leurs enfants, à l'occasion des municipales. Il est devenu son adjoint chargé de l'environnement. « *J'ai accepté en me disant que cela m'occuperait et que l'indemnité d'adjoint de 500 euros serait mon RSA amélioré, tant j'étais persuadé de ne jamais retrouver d'emploi, surtout avec mon passé de syndicaliste. Le DRH d'une banque m'avait prévenu : "C'est un énorme handicap, votre capacité à mener des troupes fera peur à tout potentiel employeur."* » Quelques mois plus tard, les écolos lui ont proposé la tête de leur liste aux régionales. Il a décliné, « *parti trop compliqué, trop divisé* ». Puis Christian Troadec l'a contacté pour une liste régionaliste. Il a décliné aussi : « *trop mégalo* ». Puis le bras droit de Jean-Yves Le Drian, l'homme fort de l'exécutif breton, baron socialiste, cumular d'assumé ministre de la défense, très proche de François Hollande, l'a dragué. Pas pour être tête de liste PS mais dernier de leur liste. « *Un souhait des bases militantes d'avoir un ouvrier qui a mené une lutte* », a-t-il argumenté. Olivier Lebras a accepté.



Olivier Lebras, 43 ans, ex-leader FO des Gad, aujourd'hui en CDD à mi-temps à l'aéroport de Brest s'est lancé en politique : il est adjoint au maire PS de sa commune et conseiller régional sur la liste de Le Drian. © Rachida El Azzouzi

Le voilà aujourd'hui conseiller régional, indemnisé 1 800 euros par mois, membre de la commission « emploi et formation », en charge de décliner localement le plan « 500 000 formations », rustine gouvernementale pour tenter de sortir de l'ornière les chômeurs de longue durée et dire « *on a essayé* ». Des journalistes de Paris l'appellent pour faire le portrait de « *l'Édouard Martin breton* », d'autres

pour connaître son point de vue sur la candidature d'Emmanuel Macron à la présidentielle et le fait qu'il ait débauché le chef du groupe socialiste en Bretagne, le député Richard Ferrand, qui veut quand même être candidat PS aux prochaines législatives. Olivier Lebras, qui se définit « *à la gauche du PS et à la droite de Mélenchon* », a conscience « *d'être à contre-courant* », de s'engager aux côtés des socialistes quand tout le monde, à commencer par les classes populaires, les fuit. Il aurait pu être permanent à 2 500 euros par mois chez FO comme Nadine Hourmant, l'ancienne déléguée syndicale des Doux avec laquelle il a écumé les plateaux télé à l'époque de l'« hyper-médiatisation ». Mais il voulait « *faire entendre une parole ouvrière* ». « *Cela ne veut pas dire que je cautionne la politique de Hollande, que je vais aller voter à la primaire du PS en ruine, encore moins donner ma voix au PS à la présidentielle. Je suis très déçu moi aussi* », se défend-il.

Nombre de Gad lui ont tourné le dos. Définitivement. Certains très violemment, le traitant de « *traître* », « *collabo* », « *arriviste* », « *opportuniste* », changeant de trottoir, refusant de lui serrer la main lorsqu'ils le croisent, l'incendiant sur Facebook. Parce que « *Nono* » a rejoint Le Drian, considéré par les Gad de Lampaul-Guimiliau comme le fossoyeur de leur abattoir au profit de celui du Morbihan, son fief électoral. Parce que les ministres bretons (ou ex) de la « hollandie », Le Drian, Lebranchu, Le Foll, Urvoas, Hamon, « *n'ont pas bougé le petit doigt* » pour sauver leur usine. Parce qu'ils voient des entreprises bretonnes de l'agroalimentaire faire travailler des Roumains, des Polonais, même des Chinois, jurent-ils, gérés par des agences d'intérim planquées en Roumanie, à Malte ou Guernesey. Parce qu'ils ne veulent plus aussi entendre parler du PS. Tout simplement. « *Beaucoup sont tentés par l'abstention ou le FN. Gauche-droite, ils ont donné, ne font plus confiance* ». Au conseil régional de Bretagne, il y a depuis les dernières élections douze élus frontistes. L'une d'entre elles, au

printemps dernier, a condamné l'abattage halal dans les abattoirs bretons qui seraient « *soumis à la charia* ». Olivier Lebras, qui porte le costume pour se fondre dans l'hémicycle et « *ne pas faire ouvrier en baskets* », et « *en rouge* ». Il a insisté auprès de son groupe pour lui répondre et dénoncé « *des propos méprisants* » : « *L'abattage halal, c'est 2 000 emplois ici. Comment peut-on se réclamer du peuple et vouloir le mettre au chômage ?* » Tonnerre d'applaudissements. SMS de Le Drian le félicitant.



Christelle, 37 ans, 2 enfants, au chômage depuis trois ans © Rachida El Azzouzi

Olivier Lebras n'est pas dupe : il est conscient d'être « *la caution* » d'une gauche qui a rompu avec les siens, les ouvriers, le peuple. Il a appris à être à l'aise à l'oral et à l'écrit, signé un livre, *Le Visage des Gad*, avec une sociologue du coin. « *Quand on vient du monde ouvrier, on a tendance à se rabaisser, à raser les murs, à se dire "on parle pas aussi bien qu'un médecin ou un avocat"* ». Il a conservé un emploi aussi. Un CDD à mi-temps après des mois d'intérim, 700 euros par mois, comme agent de sûreté à l'aéroport de Brest, en horaires décalés, lui qui avait promis à sa femme que c'était fini, les trois-huit. Il aurait pu se contenter de ses indemnités mensuelles d'élus, 2 300 euros cumulés, c'est déjà bien plus que son salaire d'ouvrier smicard, mais il tient à rester ancré dans le réel. Certains de ses nouveaux collègues ne comprennent pas qu'« *il fasse de la politique et prenne le boulot d'un autre qui en a besoin* ». Cela lui glisse sur la cravate.

Il sait ce que c'est le monde du travail, du chômage. « *Se prendre cinq ou six portes dans la figure, rentrer brisé, le soir, de ne pas avoir été pris, avec ta femme qui te demande "alors chéri, cet entretien ?"* » Voir des collègues

basculer dans l'alcoolisme, divorcer (une soixantaine). Enterrer l'un d'eux qui s'est suicidé « à cause de tout ça ». « Il y a eu au moins cinq suicides chez Gad depuis la fin de l'usine. » Le premier, c'était Jo, un collègue de la triperie, de toutes les manifs, en décembre 2013. Le soir même de la visite de Michel Sapin, alors ministre du travail, où il s'était rendu avec d'autres salariés. C'était l'un des premiers Gad à retrouver un boulot, il devait attaquer le lendemain chez un légumier. On l'a retrouvé pendu à un arbre. Derrière lui, une femme, deux enfants et un pavillon à

crédit. Christelle s'en souvient « très bien ». La nouvelle l'avait « pétrifiée ». Elle a vu jeudi sa conseillère Pôle emploi. Elle commence lundi « un travail » à l'ART, l'« association recherche travail » à Landivisiau. C'est du bénévolat « pour reprendre goût à l'activité ». Trois heures par jour, du lundi au vendredi, à destination de six chômeurs longue durée dont deux anciens Gad. On lui a dit aussi que ce n'était pas normal que la cellule de reclassement n'ait pas pris en charge financièrement son permis de conduire et que « la puissance publique » devait réparer cela. Joëlle Crenn, l'ancienne

présidente de « Sauvons Lampaul », qui est passée boire un café, va même appeler la députée des environs Chantal Guittet pour mettre un coup de pression... un de plus.



L'abattoir Gad de Lampaul-Guimiliau, 43 000 mètres carrés en plein bourg livrés aujourd'hui aux moisissures et à la mousse. © Rachida El Azzouzi

Directeur de la publication : Edwy Plenel
Directeur éditorial : François Bonnet
Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).
Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.
Capital social : 28 501,20€.
Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS.
Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm.
Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.
Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris
Courriel : contact@mediapart.fr
Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08
Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.